Quatre-vingt-unième année. — N° 27. Le Numéro : 10 francs. Lundi 31 Janvier et Mardi 1er Février 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	1.400	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 48-1503 concernant la liquidation de biens, droits et intérêts italiens en Tunisie (rectificatif) (p. 1098).

Loi n° 48-1526 modifiant l'ordonnance n° 45-2399 du 18 octobre 1945 et la loi n° 47-655 du 9 avril 1947 relatives aux frais de mission et aux indemnités de fonctions des maires et adjoints (rectificatif) (p. 1098).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 49-126 portant modification du décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 fixant le classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites (rectificatif) (p. 1098).

Vice-présidence du conseil. Ministère de la justice.

Décret du 21 janvier 1949 portant nomination d'un sous-directeur des affaires civiles au ministère de la justice (p. 1098).

Décret du 31 janvier 1949 portant nomination d'un greffier de justice de paix en Algérie (p. 1098).

Arrêté portant nominations (administration pénitentiaire) (p. 1098).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 49-129 du 29 janvier 1949 portant publication de la convention générale entre la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne sur la sécurité sociale, signée à Paris le 11 juin 1948 (p. 1098).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 49-130 du 31 janvier 1949 relatif à l'indemnité de poste des comptables d'Algérie appartenant aux administrations des contributions diverses et de la trésorerie d'Algérie (p. 1101).

Décret n° 49-131 du 31 janvier 1949 relatif aux indemnités de permanence au cabinet du ministère de l'intérieur (p. 1103).

Décret du 31 janvier 1949 portant homologation de décisions votées par l'assemblée algérienne (p. 1103).

Ministère de la défense nationale.

Mutations d'officiers de l'armée de terre (active) :

Gendarmerie (p. 1104).
Justice militaire (p. 1104).
Service des poudres (p. 1105).
Service des essences (p. 1105).
Service d'état-major (p. 1105).
Corps des officiers des affaires militaires musulmanes (p. 1106).
Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe (p. 1106).
Troupes aéroportées (p. 1106).
Infanterie (p. 1107).
Arme blindée et cavalerie (p. 1109).
Artillerie (p. 1110).
Train (p. 1111).
Transmissions (p. 1112).
Recrutement et statistique (p. 1112).
Génie (p. 1112).
Corps du matériel (p. 1114).
Intendance (p. 1114).
Service de santé (p. 1115).
Service vétérinaire (p. 1116).
Fabrications d'armement (p. 1116).
Troupes coloniales (p. 1116).

Tableau de départ colonial du 1er février 1949 (p. 1119).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant promotions et nominations (officiers de l'instruction publique et officiers d'académie) (p. 1123).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 31 janvier 1949 fixant le maximum des dépenses de gestion des organismes d'assurances sociales agricoles (p. 1103).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés plaçant en position de mission et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (administration coloniale et haut commissariat de France pour l'Indochine) (p. 1157).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret et *liste* des aurcis d'embarquement (p. 1157).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 31 janvier 1949 portant création de l'office départemental des habitations à bon marché de la Sarthe (p. 1159).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 21 janvier 1949 portant modification de l'alinéa 2 de l'article 12 de la convention type annexée à l'arrêté du 5 janvier 1948 (p. 1122).

Ministère de la marine marchande.

Décret n° 49-80 fixant, à titre provisoire, l'organisation et le statut du personnel civil d'administration de l'inscription maritime (rectificatif) (p. 1163).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1159).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 1162).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 1163).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 1164).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décision A. 139, du 24 janvier 1949, du directeur de la sidérurgie, répartiteur chef de la section des fontes, fers et aciers de l'office central de répartition des produits industriels, concernant la vente sans titres de répartition des produits sidérurgiques (p. 1164).

CAISSE AUTONOME DE GESTION DES BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE, D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET ALLUMETTES ET D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE

Avis relatif au tirage des obligations de la caisse d'amortissement 4 1/2 p. 100 1920 dont l'amortissement doit être réalisé à l'échéance du 1er avril 1949 (p. 1173).

Annonces (p. 1174).

LOIS

Loi n° 48-1503 concernant la liquidation de biens, droits et intérêts italiens en Tunisie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 septembre 1948:

Page 9531, 2e colonne, article 9, 2e et 3e ligne, lire: « ..., entre vifs ou testamentaire, ... »

Page 9532, 2e colonne, 4e alinéa, avant-dernière et dernière ligne, lire: « ... effectifs du personnel de cette catégorie actuellement... ».

Loi n° 48-1526 modifiant l'ordonnance n° 45-2399 du 18 octobre 1945 et la loi n° 47-655 du 9 avril 1947 relatives aux frais de mission et aux indemnités de fonctions des maires et adjoints.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1948: page 9603, 2e colonne, article 1er, 4e ligne, lire: « Le barème annexé à l'ordonnance... ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 49-126 portant modification du décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 fixant le classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 janvier 1949: page 1058, aux contreseings, ajouter:

« *Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,* » FRANÇOIS MITTERRAND ».

VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 24 janvier 1949 portant nomination d'un sous-directeur des affaires civiles au ministère de la justice.

Par décret en date du 21 janvier 1949, M. Jean Marion, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice, ayant rang de substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, est nommé sous-directeur des affaires civiles, à l'effet de suppléer le directeur des affaires civiles et du sceau en cas d'empêchement de celui-ci.

Décret du 31 janvier 1949 portant nomination d'un greffier de justice de paix en Algérie.

Par décret en date du 31 janvier 1949, M. Grisoni (François), greffier de la justice de paix de Jemmapes, est nommé, sur sa demande, au poste de greffier de la justice de paix de Philippeville, en remplacement de M. Rousquet, qui a été nommé greffier en chef du tribunal de Tizi-Ouzou.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 25 janvier 1949:

Est désigné, en qualité de médecin:

Du centre pénitentiaire de Corneilles-en-Parisis: M. le docteur Flament (Jean).

Sont désignés en qualité d'aumônier:

De la maison d'arrêt d'Auch: M. l'abbé Saint-Hilaire (Fabien), en remplacement de M. l'abbé Clergeac, démissionnaire.

De la maison d'arrêt d'Avesnes: M. l'abbé Guidez (René).

De la maison d'arrêt de Saint-Malo: M. l'abbé Berlin (André), en remplacement de M. l'abbé Bachelot, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Falaise: M. l'abbé Barrier (René), en remplacement de M. l'abbé Gerard, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Montauban: M. l'abbé Allain (Georges), en remplacement de M. l'abbé Midon, démissionnaire.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 49-129 du 29 janvier 1949 portant publication de la convention générale entre la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne sur la sécurité sociale, signée à Paris le 11 juin 1948.

Le Président de la République,

Vu l'article 31 de la Constitution;

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des affaires étrangères et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Décrète:

Art. 1er. — Une convention générale sur la sécurité sociale ayant été signée entre la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne, le 11 juin 1948, cette convention sera publiée au *Journal officiel*, ainsi que la lettre de M. Massigli, ambassadeur de France à Londres au Très Honorable Ernest Bevin, secrétaire d'Etat de Sa Majesté aux affaires étrangères, fixant au 5 juillet 1948 la date d'entrée en vigueur de ladite convention.

CONVENTION GENERALE

ENTRE LA FRANCE ET LE ROYAUME-UNI SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le Gouvernement de la République française

Et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord,

animés du désir de garantir le bénéfice des législations sur la sécurité sociale en vigueur en France et en Grande-Bretagne aux personnes auxquelles s'appliquent ou ont été appliquées ces législations, sont convenus des dispositions suivantes:

TITRE Ier

Principes généraux.

Article 1er.

§ 1er. — Les ressortissants français ou sujets britanniques sont soumis respectivement aux législations de sécurité sociale énumérées à l'article 2 de la présente convention applicables en Grande-Bretagne ou en France et ne bénéficient dans les mêmes conditions que les ressortissants de chacun de ces pays.

§ 2. — Les ressortissants français ou sujets britanniques qui quittent la Grande-Bretagne, où ils étaient inscrits à l'assurance obligatoire, pour se rendre en France, et ne remplissent pas dans ce dernier pays les conditions exigées pour être soumis à l'assurance obligatoire, peuvent demander le bénéfice de l'assurance volontaire pour le risque vieillesse dans les mêmes conditions et délais que les salariés cessant d'appartenir à l'assurance obligatoire française.

Article 2.

§ 1er. — Les législations de sécurité sociale auxquelles s'applique la présente convention sont:

1° En France:

a) La législation générale fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles et concernant l'assurance des risques maladie, invalidité, vieillesse, décès et la couverture des charges de la maternité;

b) La législation des assurances sociales applicable aux salariés et assimilés des professions agricoles et concernant la couverture des mêmes risques et charges;

c) Les législations sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles;

d) Les régimes spéciaux de sécurité sociale, en tant qu'ils concernent les risques ou pres-

tations couverts par les législations énumérées aux alinéas précédents et notamment le régime relatif à la sécurité sociale dans les mines;

2° En Grande-Bretagne:

a) La législation relative au système d'assurance nationale et concernant l'assurance contre la maladie, la vieillesse et le décès (y compris les allocations aux veuves et aux orphelins et l'allocation au décès) ainsi que les prestations aux femmes en couches;

b) La législation relative au système d'assurance nationale et concernant l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

§ 2. — La présente convention s'appliquera également à tous les actes législatifs ou réglementaires qui ont modifié ou complété ou qui modifieront ou compléteront les législations énumérées au paragraphe 1er du présent article.

Toutefois, elle ne s'appliquera:

a) Aux actes législatifs ou réglementaires couvrant une branche nouvelle de la sécurité sociale que si un arrangement intervient à cet effet entre les pays contractants;

b) Aux actes législatifs ou réglementaires qui étendront les régimes existants à de nouvelles catégories de bénéficiaires que s'il n'y a pas, à cet égard, opposition du gouvernement du pays intéressé notifiée au gouvernement de l'autre pays, dans un délai de trois mois à dater de la publication officielle desdits actes.

Article 3.

§ 1er. — Les travailleurs salariés ou assimilés aux salariés par les législations applicables dans chacun des pays contractants occupés dans l'un de ces pays sont soumis aux législations en vigueur au lieu de leur travail.

§ 2. — Le principe posé au paragraphe 1er du présent article comporte les exceptions suivantes:

a) Les travailleurs salariés ou assimilés occupés dans un pays autre que celui de leur résidence habituelle par une entreprise ayant dans le pays de cette résidence un établissement dont les intéressés relèvent normalement demeurent soumis aux législations en vigueur dans le pays de leur lieu de travail habituel, pour autant que la durée prévisible de leur occupation sur le territoire du deuxième pays n'excède pas six mois;

b) Les personnes attachées à des entreprises de transport de l'un des pays contractants et occupé dans les parties mobiles (personnel ambulant) de ces entreprises sont exclusivement soumises aux dispositions en vigueur dans le pays où l'entreprise a son siège.

§ 3. — Les autorités administratives suprêmes des états contractants pourront prévoir, d'un commun accord, des exceptions aux règles énoncées aux paragraphes 1er et 2 du présent article. Elles pourront convenir également que les exceptions prévues au paragraphe 2 ne s'appliqueront pas dans certains cas particuliers.

Article 4.

§ 1er. — Les dispositions du paragraphe 1er de l'article 3 sont applicables aux travailleurs salariés ou assimilés quelle que soit leur nationalité, occupés dans les postes diplomatiques ou consulaires français ou britanniques ou qui sont au service personnel d'agents de ces postes.

Toutefois, sont exceptés de l'application du présent article les agents diplomatiques et consulaires de carrière.

§ 2. — Les dispositions de l'alinéa *a* du paragraphe 2 de l'article 3 peuvent, par accord entre les gouvernements des pays contractants, être rendues applicables aux travailleurs salariés ou assimilés occupés dans un poste diplomatique ou consulaire français ou britannique qui appartiennent à la nationalité du pays représenté par ce poste et qui ne sont pas fixés définitivement dans le pays où ils sont occupés même si leur occupation sur le territoire de ce pays est susceptible de se prolonger au delà de six mois.

Les dispositions du présent paragraphe s'appliquent également aux fonctionnaires de l'un des pays occupés sur le territoire de l'autre pays, autres que les agents diplomatiques et consulaires de carrière.

TITRE II

Dispositions particulières.

CHAPITRE Ier

ASSURANCE MALADIE, MATERNITÉ, DÉCÈS

Article 5.

Les ressortissants français ou sujets britanniques, inscrits à l'assurance obligatoire en France ou en Grande-Bretagne, qui transfèrent leur résidence d'un pays dans l'autre et qui, dans ce dernier pays, sont soumis dès leur arrivée à l'assurance obligatoire, bénéficient, ainsi que leurs ayants droit résidant sous leur toit, des prestations des assurances maladie, maternité et décès de ce pays dès lors qu'ils remplissent les conditions requises pour bénéficier de ces prestations au regard de la législation de ce pays ou justifient de celles exigées par la législation du pays qu'ils ont quitté, compte tenu des périodes d'assurance accomplies successivement dans ces deux pays.

En ce qui concerne l'assurance maladie, l'affection devra en outre s'être déclarée postérieurement à l'assujettissement à l'assurance obligatoire dans le pays du nouveau lieu de résidence.

CHAPITRE II

ASSURANCE INVALIDITÉ FRANÇAISE ET PRESTATIONS PERMANENTES DE L'ASSURANCE MALADIE BRITANNIQUE

A. — *Ouverture et liquidation des droits.*

Article 6.

§ 1er. — Pour les ressortissants français ou sujets britanniques qui ont été affiliés au cours de différentes périodes dans les deux pays contractants, à un ou plusieurs régimes d'assurance, les périodes d'assurance accomplies sous ces régimes ou les périodes reconnues équivalentes à des périodes d'assurance en vertu desdits régimes sont totalisées à la condition qu'elles ne se superposent pas, tant en vue de la détermination du droit aux prestations qu'en vue du maintien ou du recouvrement de ce droit.

§ 2. — Les prestations en espèces de l'assurance invalidité française et les prestations permanentes de l'assurance maladie britannique sont liquidées conformément aux dispositions de la législation qui était applicable à l'intéressé au moment de la première constatation médicale de la maladie ou de l'accident au regard de la législation britannique et supportées par l'organisme compétent aux termes de cette législation.

Article 7.

Si, après suspension ou suppression de la pension d'invalidité ou des prestations permanentes de l'assurance maladie britannique, l'assuré recouvre son droit dans un délai maximum d'un an, le service des prestations est repris par l'organisme débiteur des prestations primitivement accordées, lorsque l'état d'invalidité ou de maladie permanente est imputable à la maladie ou à l'accident qui avait motivé l'attribution de ces prestations.

B. — *Conservation des droits acquis.*

Article 8.

Les bénéficiaires d'une pension d'invalidité acquise au titre de la législation française qui transfèrent leur résidence en Grande-Bretagne et les bénéficiaires des prestations permanentes de l'assurance maladie britannique, dont l'affection chronique aura été constatée avant le départ pour la France, conservent le bénéfice de ces avantages tant qu'ils résident dans l'un des pays contractants dans les mêmes conditions que s'ils n'avaient pas changé de résidence.

Article 9.

Les autorités administratives suprêmes des Etats contractants régleront, d'un commun accord, les modalités du contrôle médical et administratif des bénéficiaires de l'assurance invalidité ou des bénéficiaires des prestations permanentes de l'assurance maladie britannique.

Article 10.

Les pensions d'invalidité ou les prestations permanentes de l'assurance maladie britannique sont transformées, le cas échéant, en pensions de vieillesse dans les conditions prévues par la législation en vertu de laquelle elles ont été attribuées. Il est fait application, le cas échéant, des dispositions de l'article 12 ci-après.

CHAPITRE III

ASSURANCE VIEILLESSE

A. — *Ouverture et liquidation des droits.*

Article 11.

§ 1er. — Pour les ressortissants français ou sujets britanniques qui ont été affiliés au cours de différentes périodes dans les deux pays contractants à un ou plusieurs régimes d'assurance vieillesse, les périodes d'assurance accomplies sous ces régimes ou les périodes reconnues équivalentes à des périodes d'assurance en vertu desdits régimes, sont totalisées à la condition qu'elles ne se superposent pas tant en vue de la détermination du droit aux prestations qu'en vue du maintien ou du recouvrement de ce droit.

§ 2. — Les avantages auxquels un assuré peut prétendre de la part de chacun des organismes intéressés sont déterminés, en principe, en réduisant le montant des avantages auquel il aura droit si la totalité des périodes visées au paragraphe 1er ci-dessus avait été effectuée sous le régime correspondant et ce, au prorata de la durée des périodes effectuées sous ce régime.

§ 3. — Les règles prévues aux paragraphes précédents sont applicables en ce qui concerne l'attribution des pensions de veuves.

La fraction de pension à la charge des organismes de sécurité sociale de chaque pays ne sera servie aux veuves résidant dans l'autre pays qu'à partir de l'âge de soixante-cinq ans, à moins qu'elles ne soient incapables de travailler.

§ 4. — Le présent article s'applique sous réserve des dispositions de l'article 30.

Article 12.

Lorsqu'un assuré, compte tenu de la totalité des périodes visées au paragraphe 1er de l'article 11, ne remplit pas, au même moment, les conditions exigées par les législations des deux pays, son droit à pension est établi, au regard de chaque législation, au fur et à mesure qu'il remplit les conditions, sous réserve des dispositions du paragraphe 3 de l'article 11.

Article 13.

§ 1er. — Tout assuré, au moment où s'ouvre son droit à pension, peut renoncer au bénéfice des dispositions de l'article 11 de la présente convention. Les avantages auxquels il peut prétendre au titre de chacune des législations nationales sont alors liquidés séparément par les organismes intéressés indépendamment des périodes d'assurance, ou reconnues équivalentes, accomplies dans l'autre pays.

§ 2. — L'assuré a la faculté d'exercer à nouveau une option entre le bénéfice de l'article 11 et celui du présent article lorsqu'il a un intérêt à le faire par suite, soit d'une modification dans l'une des législations nationales, soit du transfert de sa résidence d'un pays dans l'autre, soit, dans le cas prévu à l'article 12, au moment où s'ouvre pour lui un nouveau droit à pension au regard de l'une des législations qui lui sont applicables.

B. — *Conservation des droits acquis.*

Article 14.

Les personnes qui sont titulaires d'une pension de vieillesse ou de retraite acquise en France ou en Grande-Bretagne, bénéficient intégralement de ces pensions ou retraites, tant qu'elles résident dans l'un des pays contractants,

A cet effet, les règles de la législation britannique relatives à la cessation du travail et aux conditions de gain du bénéficiaire et de sa femme, sont appliquées en France par les autorités françaises dans les conditions fixées dans l'un des accords complémentaires prévus à l'article 28 ci-dessous.

CHAPITRE IV

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Article 15.

Les ressortissants des parties contractantes ne sont pas soumis aux dispositions contenues dans les législations concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles qui restreignent les droits des étrangers ou leur opposent des déchéances du seul fait de leur résidence dans l'un ou l'autre pays.

Article 16.

Les majorations ou allocations complémentaires accordées en supplément des rentes d'accidents du travail, en vertu des législations applicables dans chacun des deux pays contractants, sont maintenues aux personnes visées à l'article 15 ci-dessus, qui transfèrent leur résidence de l'un des pays dans l'autre.

CHAPITRE V

DISPOSITIONS COMMUNES AUX ASSURANCES INVALIDITÉ, VIEILLESSE, ACCIDENTS DU TRAVAIL, SERVICE DES PRESTATIONS

Article 17.

Les pensions d'invalidité, de vieillesse et les rentes d'accidents du travail acquises au titre de la législation française par un travailleur salarié ou assimilé qui transfère sa résidence en territoire britannique sont servies en Grande-Bretagne par l'organisation de la sécurité sociale britannique pour le compte des caisses françaises.

Les prestations permanentes de l'assurance maladie britannique dont le bénéfice est acquis en France dans les conditions de l'article 8, les pensions de retraites et les pensions définitives d'accidents du travail acquises en Grande-Bretagne dans les conditions de la législation britannique sont servies, en France, par les caisses françaises pour le compte de l'organisation de sécurité sociale britannique.

Article 18.

Les dépenses engagées par les organismes français et britanniques en vertu de l'article 17, font l'objet de remboursement par l'intermédiaire, en France, de la caisse nationale de sécurité sociale agissant pour le compte de l'ensemble des organismes français de sécurité sociale et, en Grande-Bretagne, par le fonds de l'assurance nationale ou le fonds des accidents du travail suivant le cas.

TITRE III

Dispositions générales et diverses.

CHAPITRE Ier

ENTR'AIDE ADMINISTRATIVE

Article 19.

Les autorités, ainsi que les organismes de sécurité sociale des deux pays contractants, se prêteront mutuellement leurs bons offices dans la même mesure que s'il s'agissait de l'application de leurs propres régimes de sécurité sociale.

Article 20.

§ 1er — Le bénéfice des exceptions de droit d'enregistrement, de greffe, de timbre et de taxes consulaires prévues par la législation de l'un des pays contractants pour les pièces à produire aux administrations ou organismes de sécurité sociale de ce pays, est étendu aux pièces correspondantes à produire pour l'application de la présente convention, aux administrations ou organismes de sécurité sociale de l'autre pays.

§ 2. — Tous actes, documents et pièces quelconques à produire pour l'exécution de la présente convention, sont dispensés de visa de légalisation des autorités diplomatiques et consulaires.

Article 21.

Les communications adressées pour l'application de la présente convention, par les bénéficiaires de cette convention, aux organismes, autorités et juridictions de l'un des pays contractants compétents en matière de sécurité sociale, seront rédigées dans la langue officielle de l'un des deux pays.

Article 22.

Les recours qui devraient être introduits dans un délai déterminé auprès d'une autorité ou d'un organisme d'un des pays contractants compétents pour recevoir des recours en matière de sécurité sociale, sont considérés comme recevables s'ils sont présentés dans le même délai auprès d'une autorité ou d'un organisme correspondant de l'autre pays. Dans ce cas, cette dernière autorité ou ce dernier organisme devra transmettre, sans retard les recours à l'organisme compétent.

Article 23.

§ 1er. — Les autorités administratives suprêmes des Etats contractants arrêteront directement les mesures de détail pour l'exécution de la présente convention ou des accords complémentaires qu'elle prévoit en tant que ces mesures nécessitent une entente entre elles.

Les mêmes autorités administratives se communiqueront en temps utile les modifications survenues dans la législation ou la réglementation de leurs pays concernant les régimes énumérés à l'article 2.

§ 2. — Les autorités ou services compétents de chacun des pays contractants se communiqueront les autres dispositions prises en vue de l'exécution de la présente convention à l'intérieur de leur propre pays.

Article 24.

Sont considérés, dans chacun des Etats contractants comme autorités administratives suprêmes, au sens de la présente convention, les ministres qui ont, chacun en ce qui le concerne, les régimes énumérés à l'article 2 dans leurs attributions.

CHAPITRE II

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 25.

Les organismes débiteurs de prestations sociales en vertu de la présente convention s'en libéreront valablement dans la monnaie de leurs pays.

Au cas où des dispositions seraient arrêtées dans l'un ou dans l'autre des deux pays contractants en vue de soumettre à des restrictions le commerce des devises, des mesures seraient prises aussitôt, d'accord entre les deux gouvernements, pour assurer, conformément aux dispositions de la présente convention, les transferts des sommes dues de part et d'autre.

Article 26.

Il n'est pas dérogé aux règles prévues par les régimes visés à l'article 2 pour les conditions de la participation des assurés aux élections auxquelles donne lieu le fonctionnement de la sécurité sociale.

Article 27.

Les formalités que les dispositions légales ou réglementaires de l'un des Etats contractants pourraient prévoir pour le service, en dehors de son territoire, des prestations dispensées par ses organismes de sécurité sociale, s'appliqueront également, dans les mêmes conditions qu'aux nationaux, aux personnes admises au bénéfice de ces prestations en vertu de la présente convention.

Article 28.

Les dispositions nécessaires pour l'application de la présente convention en ce qui concerne les différentes branches de la sécurité sociale comprises dans les régimes énumérés à l'article 2, feront l'objet d'un ou plusieurs accords complémentaires. Ces accords pourront concerner soit l'ensemble du territoire de la France ou de la Grande-Bretagne, soit une partie seulement.

Article 29.

§ 1er. — Toutes les difficultés relatives à l'application de la présente convention seront réglées, d'un commun accord, par les autorités administratives suprêmes des Etats contractants.

§ 2. — Au cas où il n'aurait pas été possible d'arriver par cette voie à une solution, le différend devra être réglé suivant une procédure d'arbitrage organisre par un arrangement à intervenir entre les deux gouvernements. L'organe arbitral devra résoudre le différend selon les principes fondamentaux et l'esprit de la présente convention.

Article 30.

§ 1er. — La présente convention sera ratifiée et les instruments de ratification en seront échangés à Londres aussitôt que possible.

§ 2. — Elle entrera en vigueur à la date qui sera fixée, d'un commun accord, entre les gouvernements des deux pays.

§ 3. — La date d'entrée en vigueur des accords complémentaires visés à l'article 28 (et notamment les dispositions y incluses portant sur l'entrée en jouissance des prestations auxquelles les ressortissants de l'un des deux pays se sont acquis des droits antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent accord au regard de la législation de l'autre pays) sera fixée dans lesdits accords.

§ 4. — Les ressortissants française ou sujets britanniques ayant été assujettis au régime britannique de l'assurance-vieillesse dont le droit à pension s'est ouvert avant le 5 juillet 1948, et qui, avant cette date, ont quitté la Grande-Bretagne pour transférer leur résidence en France, conserveront leurs droits à pension dans les conditions et sous les réserves suivantes:

a) Si la pension a été mise en payement en Grande-Bretagne, sous réserve que le preuve des droits puisse être faite;

b) Lorsque, l'assuré ayant payé des cotisations en Grande-Bretagne postérieurement au 1er juillet 1940, son droit à pension se fût ouvert entre cette date et le 5 juillet 1948 s'il était demeuré en Grande-Bretagne.

Le taux de la pension sera le taux applicable en Grande-Bretagne, à l'époque du payement des derniers arrérages dans le cas prévu à l'alinéa *a*), et, dans le cas prévu à l'alinéa *b*), à l'époque où l'assuré a atteint l'âge où se fût ouvert son droit à pension s'il était demeuré en Grande-Bretagne.

§ 5 — Les ressortissants français ou sujets britanniques bénéficiaires de l'assurance sociale britannique, qui ont quitté le territoire britannique avant le 5 juillet 1948 et n'atteindront l'âge de la retraite que postérieurement à cette date, ne pourront voir prendre en compte leurs périodes de cotisation à l'assurance britannique que s'ils ont été affiliés postérieurement à leur départ de Grande-Bretagne et sont encore affiliés au 5 juillet 1948 à un régime de sécurité sociale prévu par la législation française. Dans ce cas, lesdites périodes entreront en compte pour l'ouverture et la liquidation de leurs droits à pension, soit à titre de la législation britannique, soit au titre de la présente convention, dans la mesure où elles sont postérieures au 1er juillet 1940.

§ 6. — Les droits des ressortissants britanniques ayant obtenu, antérieurement à l'entrée en vigueur de la convention générale, la liquidation d'une pension ou rente d'assurance-vieillesse, sous le régime des décrets lois des 28 et 30 octobre 1935 modifiés, pourront être revisés à la demande des intéressés.

La revision aura pour effet d'accorder aux bénéficiaires les mêmes droits que si la présente convention avait été en vigueur au moment de la liquidation.

Article 31.

§ 1er. — La présente convention est conclue pour une durée d'une année à partir de la date où elle entrera en vigueur, conformément aux dispositions de l'article 30. Elle sera renouvelée tacitement d'année en année, sauf dénonciation qui devra être notifiée trois mois avant l'expiration du terme.

§ 2. — En cas de dénonciation, les stipulations de la présente convention et des accords complémentaires visés à l'article 28 resteront applicables aux droits acquis, nonobstant les dispositions restrictives que les régimes intéressés prévoiraient pour les cas de séjour à l'étranger d'un assuré.

§ 3. — Les droits en cours d'acquisition afférents aux périodes d'assurances accomplies antérieurement à la date à laquelle la présente convention cessera d'être en vigueur seront déterminés dans les conditions qui devront être prévues par les accords complémentaires.

En foi de quoi, les plénipotentiaires dûment autorisés par leur gouvernement respectif ont signé la présente convention et l'ont revêtue de leurs cachets.

Fait en double exemplaire à Paris, le 11 juin 1948, en anglais et en français, les deux textes faisant également foi.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre plénipotentiaire, directeur général des conventions administratives et sociales,
RAYMOND BOUSQUET.

Le ministre de l'assurance nationale,
JAMES GRIFFITHS.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne,
OLIVER HARVEY.

PROTOCOLE SPECIAL

RELATIF A L'ALLOCATION AUX VIEUX TRAVAILLEURS SALARIÉS PRÉVUE PAR LA LÉGISLATION FRANÇAISE ET AUX ALLOCATIONS D'ASSISTANCE PRÉVUES PAR LA LÉGISLATION DU ROYAUME-UNI

Considérant que les lois sur l'assistance nationale en vigueur en Grande-Bretagne attribuent, à compter du 5 juillet 1948, à toute personne résidant en Grande-Bretagne quelle que soit sa nationalité, dès lors qu'elle remplit les conditions d'âge et d'insuffisance de revenus prévues par la loi, une allocation d'un montant équivalent à celui d'une pension de vieillesse non contributive, les plénipotentiaires respectifs, au moment de signer la convention générale sur la sécurité sociale entre les gouvernements de la République française et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, conviennent que l'allocation aux vieux travailleurs salariés prévue par la législation française sera accordée, à compter du 1er juillet 1948, et dans les conditions prévues pour les travailleurs français, aux vieux travailleurs salariés britanniques remplissant les conditions d'âge et d'insuffisance de ressources prévues par la loi; cette allocation cessera d'être servie aux bénéficiaires de nationalité britannique qui quitteront le territoire français.

Fait en double exemplaire à Paris, le 11 juin 1948, en anglais et en français, les deux textes faisant également foi.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre plénipotentiaire, directeur général des conventions administratives et sociales,
RAYMOND BOUSQUET.

Le ministre de l'assurance nationale,
JAMES GRIFFITHS.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne,
OLIVER HARVEY.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre des affaires étrangères et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 janvier 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, ministre du travail et de la sécurité sociale par intérim,
CHRISTIAN PINEAU.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret n° 49-130 du 31 janvier 1949 relatif à l'indemnité de poste des comptables d'Algérie appartenant aux administrations des contributions diverses et de la trésorerie d'Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu l'ordonnance du 17 mars 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires en Algérie;

Vu l'arrêté du 11 juillet 1945 portant réglementation générale des conditions d'attribution d'indemnités de toute nature aux personnels de l'Algérie, des départements, des communes et des établissements publics algériens;

Vu l'arrêté gubernatorial du 2 août 1946 relatif à l'indemnité de poste allouée aux receveurs des contributions diverses et aux comptables de la trésorerie d'Alger;

Vu la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles et le décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de cette loi en date du 9 novembre 1853;

Vu la loi du 14 avril 1924 modifiée par le décret du 30 juin 1943 portant réforme du régime des pensions civiles et des pensions militaires, notamment l'article 6 de ladite loi;

Vu le décret portant règlement d'administration publique du 2 septembre 1924;

Vu le décret du 28 avril 1925 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 6 de la loi du 14 avril 1924, notamment l'article 2 dudit décret, ensemble les décrets qui l'ont modifié;

Vu l'ordonnance du 27 décembre 1943 portant revision des rapports financiers entre l'Algérie, les départements et les communes;

Vu le décret du 31 décembre 1947 portant modification de l'article 2 du décret du 28 avril 1925 précité,

Décrète:

§ 1er. — *Dispositions générales.*

Art. 1er. — Les comptables d'Algérie appartenant aux administrations des contributions diverses et de la trésorerie d'Algérie, reçoivent sur les fonds de l'Algérie, en représentation des remises ordinaires, traitements communaux et syndicaux et toutes autres indemnités (à l'exception de celles visées à l'article 10 ci-après) alloués à raison de leur responsabilité, une indemnité de poste soumise à retenues pour la constitution de pension civile, calculée dans les conditions ci-après:

Les remises, traitements et indemnités visés à l'alinéa précédent, alloués par les collectivités autres que les communes, les sociétés indigènes de prévoyance et les syndicats obligatoires sont encaissés par le budget de l'Algérie.

Art. 2. — Il est procédé tous les trois ans à la revision des indemnités de poste ainsi qu'au reclassement des bureaux dans les diverses catégories.

Ces revisions et reclassements sont effectués conformément aux dispositions visées aux articles 5, 6, 7 et 8 du présent décret.

La première revision triennale portera effet à partir du 1er janvier 1949.

Art. 3. — Lorsqu'au cours d'une période triennale la consistance d'un bureau augmente par adjonction de services préexistants, l'indemnité de poste du bureau considéré pourra, si la nouvelle indemnité est supérieure à l'ancienne de plus de 10 pour 100, être revisée avec effet du 1er janvier de l'année qui suit et jusqu'à expiration de la période triennale en cours.

Lorsque l'augmentation de la consistance est consécutive à la création d'un service nouveau, la date d'effet de la revision est celle de cette création.

En cas de création de bureau au cours d'une période triennale, l'indemnité sera calculée en prenant pour base les éléments considérés au 1er janvier de ladite période.

Art. 4. — *a*) Lorsque la consistance d'un bureau de recette diminue par suite du transfert d'un ou plusieurs services, l'indemnité de poste afférente au bureau au moment du transfert est maintenue intégralement, à titre personnel, au comptable, tant qu'il gère ce bureau;

b) Toutefois, lorsque la consistance d'un bureau diminue par suite de la suppression d'un ou plusieurs services, l'indemnité de poste de ce bureau n'est maintenue, à titre personnel, au comptable en fonction que jusqu'à la plus prochaine revision triennale.

§ 2. — *Mode de calcul des indemnités.*

Art. 5. — L'indemnité de poste allouée aux receveurs des contributions diverses est déterminée par l'application des tarifs énumérés ci-dessous à la moyenne des recouvrements effectués au cours des trois derniers exercices sur les produits suivants;

a) Amendes et condamnations pécuniaires: 2 p. 100. Cette remise est élevée à 4 p. 100 lorsqu'il s'agit d'articles qui, ayant été admis en non valeurs et reportés au sommier des surséances, sont ultérieurement recouvrés;

b) Recettes ordinaires des communes, hôpitaux, bureaux de bienfaisance, établissements communaux, centres professionnels ruraux, sociétés indigènes de prévoyance, fonds communs des douars, syndicats obligatoires, canaux régis administrativement et organismes assimilés aux précédents, étant entendu que le montant des centimes additionnels communaux sera, le cas échéant, retenu au profit exclusif du comptable qui en aura effectivement assuré le recouvrement pour la

compte de tiers en vertu des rôles de contributions directes pris en charge par ses soins :

	p. 100.
Sur les premiers 100.000 F	4
De 100.000 à 400.000 F.....	3
De 400.000 F à 1 million.....	1,50
De 1 à 3 millions.....	1
De 3 à 5 millions.....	0,50
De 5 à 10 millions.....	0,25
De 10 à 25 millions.....	0,10
De 25 à 50 millions.....	0,07
Au-delà de 50 millions.....	0,05

En cas de création de service, ce barème sera appliqué au montant des recettes ordinaires prévues au premier budget;

c) Taxe unique globale (taxe unique à la production et taxe communale sur les prestations de service, le montant des recouvrements étant retenu au profit exclusif du comptable qui en est effectivement chargé :

	p. 100.
Sur les premiers 50 millions.....	1
De 50 à 75 millions.....	0,75
De 75 à 100 millions.....	0,50
De 100 à 150 millions.....	0,25
De 150 à 250 millions.....	0,10
Au-delà de 250 millions.....	0,05

d) Remboursement des prêts consentis par le fonds commun des sociétés indigènes de prévoyance : 2 p. 100;

e) Taxations et commissions ordinaires de la caisse des dépôts et consignations, pour les recettes provenant des paieries particulières du Trésor, supprimées à compter du 1er mars 1947, calculées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Art. 6. — Pour l'attribution des indemnités de poste, les recettes des contributions diverses sont classées en neuf catégories ordinaires auxquelles s'ajoute une hors catégorie comprenant les bureaux de gestion difficile réservée aux agents figurant sur un tableau spécial d'aptitude arrêté annuellement par le gouverneur général.

Pour les postes hors catégorie, l'indemnité est individuelle par bureau et correspond au résultat de calcul lui-même arrondi aux 5.000 F les plus voisins s'il est est inférieur à 100.000 F, aux 10.000 F les plus voisins s'il est supérieur à ce chiffre.

L'indemnité de poste sera attribuée sur la base du taux maximum à la recette des contributions diverses d'Alger municipal.

Les autres bureaux sont classés dans la catégorie supérieure ou inférieure selon que le résultat des décomptes prévus aux articles 7 et 8 excède ou n'excède pas le chiffre de la catégorie inférieure de plus du tiers de la différence entre les deux catégories.

Le classement des bureaux dans les différentes catégories et le montant de l'indemnité de poste afférente à chaque recette hors catégorie et à chacune des neuf catégories ordinaires sont fixés par décision du gouverneur général de l'Algérie.

Art. 7. — § 1er. — L'indemnité de poste des payeurs particuliers de la trésorerie d'Algérie est déterminée en ajoutant à l'allocation de 0,2 p. 100 du montant des intérêts produits par les fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics, acquise à ces agents au titre de l'année 1943, le produit moyen au cours des trois dernières années des taxations et commissions ordinaires de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit national, de la ville de Paris et des établissements publics métropolitains, calculées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

§ 2. — L'indemnité de poste du trésorier général et des payeurs principaux de la trésorerie d'Alger est fixée ainsi qu'il suit pour l'année 1946 et l'année 1947 jusqu'au 28 février :

Trésorier général	240.000 F
Payeur principal d'Oran.....	210.000 »
Payeur principal, chef des services de la trésorerie générale	195.000
Payeur principal de Constantine	175.000

§ 3. — A compter du 1er mars 1947, l'indemnité de poste du trésorier général et des receveurs principaux des finances de la trésorerie d'Algérie est égale au produit moyen, au cours des trois dernières années, des taxations et commissions ordinaires de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit national, de la ville de Paris et des établissements publics métropolitains, calculé conformément aux dispositions réglementaires en vigueur sans que son montant puisse être inférieur aux chiffres ci-après :

Trésorier général, montant maximum des remises ordinaires d'une trésorerie générale de première catégorie;

Receveur principal d'Oran, receveur principal, chef des services de la trésorerie générale, montant maximum des remises ordinaires d'une trésorerie générale de troisième catégorie;

Receveur principal de Constantine, montant maximum des remises ordinaires d'une trésorerie générale de quatrième catégorie;

Autres receveurs principaux, 50 p. 100 du montant maximum des remises ordinaires d'une trésorerie générale de 3e classe.

Art. 8. — Pour l'ensemble des services les résultats partiels ainsi obtenus par application des articles 5 et 6 sont totalisés et comptés pour :

100 p. 100 jusqu'à 100.000 F;
70 p. 100 de 100.000 F à 200.000 F;
50 p. 100 de 200.000 F à 300.000 F;
20 p. 100 de 300.000 F à 400.000 F,

la tranche au-dessus de 400.000 F est négligée.

Art. 9. — Les agents de la trésorerie d'Algérie et de l'administration des contributions diverses investis des fonctions d'agent comptable des budgets annexes de l'Algérie, des comptes spéciaux du Trésor algérien et des établissements publics algériens, reçoivent dans les conditions fixées pour chaque poste, par un arrêté du gouverneur général, une indemnité de poste calculée selon l'importance et la responsabilité de l'emploi sans pouvoir être inférieure au taux minimum des indemnités de poste des receveurs des contributions diverses, ni supérieure à la moitié du montant maximum des remises d'un trésorier général de 3e catégorie.

Art. 10. — Indépendamment des indemnités de poste, les comptables visés par le présent texte continueront à percevoir des remises extraordinaires non soumises à retenue pour pensions civiles.

Ces remises sont allouées :

1° Par le gouverneur général de l'Algérie, au titre :

a) Des obligations de crédit;

b) De la délivrance aux débitants d'Algérie des produits du S. E. I. T. A.;

c) Des placements de billets de la loterie algérienne;

d) Des souscriptions recueillies par les comptables aux émissions d'emprunts algériens;

e) Et de toutes autres opérations intéressant le Trésor algérien et pour lesquelles l'allocation de remise extraordinaire aura été consentie par le gouverneur général de l'Algérie, après approbation du ministre des finances;

2° Par le ministre des finances au titre :

a) Des placements de bons du Trésor, d'emprunts publics autres que les emprunts algériens et de billets de la loterie nationale;

b) Des dépôts de fonds particuliers;

c) Et de toutes autres opérations intéressant le crédit public et pour lesquelles l'allocation de remises extraordinaires aurait été décidée par le ministre des finances;

3° Par la caisse des dépôts et consignations au titre :

a) De l'indemnité fixe et du supplément variable de 10 p. 100;

b) De la propagande en faveur des caisses nationales d'assurances ou de retraites.

Ces remises extraordinaires seront déterminées conformément aux prescriptions des textes en la matière.

Le montant de ces remises ne pourra pas être supérieur à 50 p. 100 du total du traitement hiérarchique du comptable et de l'indemnité de poste qui lui est servie.

Art. 11. — Les dispositions du présent décret, qui est applicable aux territoires du Sud, auront effet à compter du 1er janvier 1946. Une revision générale des indemnités de poste sera effectuée à cette date.

A titre exceptionnel les titulaires des postes pour lesquels le présent mode de calcul conduirait à l'attribution d'une indemnité inférieure à la moyenne des indemnités soumises à retenue dont ils ont bénéficié pendant les années 1943 à 1945 conserveront jusqu'au 31 décembre 1948 le bénéfice d'une indemnité arrêtée à ce dernier chiffre, arrondi aux 5.000 F supérieurs. Cette disposition transitoire aura un caractère personnel, attaché au comptable et au poste occupé par celui-ci à la date du 1er janvier 1946.

Art. 12. — Le deuxième alinéa de l'article 2 du décret du 28 avril 1925 est modifié ainsi qu'il suit :

« Les receveurs des contributions diverses en Algérie subissent les retenues pour pensions civiles sur le traitement fixe et sur l'indemnité de poste ».

Art. 13. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret et notamment celles ayant fait l'objet du décret n° 46-1123 du 20 mai 1946.

Art. 14. — Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 31 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Décret n° 49-131 du 31 janvier 1949 relatif aux indemnités de permanence au cabinet du ministère de l'intérieur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu l'article 7 de l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les administrateurs civils ou agents supérieurs de l'administration centrale du ministère de l'intérieur chargés d'effectuer au cabinet du ministre la permanence de nuit de vingt heures à neuf heures recevront, pour chaque permanence et à l'exclusion de toute autre rémunération pour travaux supplémentaires, une indemnité forfaitaire de 1.150 F. Pour les permanences effectuées les dimanches et jours fériés, de neuf à vingt heures, le taux de cette indemnité est fixé à 1.500 F.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et dont les dispositions auront effet à compter du 1er janvier 1948.

Fait à Paris, le 31 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Décret du 31 janvier 1949 portant homologation de décisions votées par l'Assemblée algérienne.

Par décret en date du 31 janvier 1949, ont été homologuées les décisions suivantes votées par l'Assemblée algérienne au cours de ses sessions ordinaire et extraordinaire de novembre-décembre 1948:

Décision relative à l'assiette des impôts sur les revenus en 1949;

Décision portant modification et aménagement du régime fiscal en matière d'impôts assis et recouvrés par les administrations des contributions diverses et des douanes;

Décision concernant les droits, impôts et taxes recouvrés par l'administration de l'enregistrement;

Décision concernant les droits de timbre;

Décision portant modification et aménagement pour l'année 1949 du mode d'assiette et de recouvrement de l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères;

Décision instituant une taxe spéciale de pilotage en vue du remboursement d'une avance effectuée par le Trésor algérien au personnel du pilotage.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Maximum des dépenses de gestion des organismes d'assurances sociales agricoles.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 modifié, fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés de l'agriculture, et notamment l'article 19 (§ 2);

Vu la loi validée du 4 janvier 1944 relative à la perception des cotisations d'assurances sociales agricoles,

Arrête:

Art. 1er. — Au cours de l'année 1948, les organismes d'assurances sociales agricoles peuvent effectuer sur les fonds de l'assurance, les prélèvements nécessaires à leurs dépenses de gestion ou à l'amortissement des déficits antérieurs jusqu'à concurrence des maxima fixés par le présent arrêté. Les prélèvements susvisés ne peuvent avoir pour effet de porter la réserve de gestion à plus de 50 p. 100 des dépenses de la dernière année inventoriée.

Art. 2. — § 1er. — Le maximum des frais de gestion des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles est fixé au total des sommes définies ci-après:

1° Une somme calculée à raison de 10 p. 100 du montant des cotisations reçues de leurs affiliés au cours de l'année;

2° Une somme calculée à raison de 60 F pour chaque cotisation versée au nom de leurs affiliés au cours de l'année;

3° Une somme calculée à raison de 30 F par employeur ayant cotisé au cours de l'année;

4° Une somme calculée conformément aux dispositions de l'article 2 (§ 1er) de l'arrêté du 10 août 1945 sur les cotisations qui leur seraient éventuellement créditées au cours de l'année 1948 par les directions régionales de la sécurité sociale.

§ 2. — Les caisses qui justifient de charges exceptionnelles pourront être autorisées par le ministre de l'agriculture à effectuer un prélèvement supplémentaire dont le montant devra rester inférieur:

A 30 p. 100 du prélèvement normal prévu au précédent paragraphe pour les organismes dont le siège social est situé dans les villes de 500.000 habitants et plus et les circonscriptions assimilées dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Rhône;

A 20 p. 100 du même prélèvement pour tous les autres organismes.

Art. 3. — Le maximum des frais de gestion de la caisse autonome centrale de retraites mutuelles agricoles est fixé au total des sommes définies ci-après:

1° Une somme calculée à raison de 11 F par écriture passée au cours de l'année aux comptes individuels sans que le nombre des écritures prises en compte puisse dépasser 4;

2° Une somme calculée à raison de 8 p. 100 du montant des cotisations encaissées au cours de l'année au titre des assurances invalidité-décès;

3° Une somme calculée à raison de 150 F par retraité.

Entrent en compte pour ce calcul tous les titulaires, soit de retraites ou pensions de vieillesse ou d'invalidité acquises sous le régime de la loi du 5 avril 1910, de la loi du 30 avril 1930 ou du décret-loi du 30 octobre 1935, soit de l'allocation instituée par la loi du 14 mars 1941, ayant donné lieu en 1948 à un payement d'arrérages par la caisse d'assurance.

Art. 4. — Le maximum des frais de gestion de la caisse centrale de secours mutuels agricoles est fixé au total des deux sommes définies ci-après:

Une somme calculée à raison de 8 p. 100 de la fraction des cotisations et majorations qu'elle aura encaissées au cours de l'année 1948, soit au titre de la réassurance, soit au titre de l'assurance invalidité;

Une somme calculée conformément à l'article 3 (3°) du présent arrêté;

Une somme calculée à raison de 50 F par immatriculation effectuée au cours de l'année 1948 et des années antérieures.

Art. 5. — § 1er. — Lorsqu'un des organismes susvisés effectue des prestations pour le compte d'un autre organisme, les dépenses de gestion remboursées par l'organisme responsable des prestations n'interviennent pas pour l'application du maxima à l'organisme chargé du service des prestations.

§ 2. — La caisse centrale de secours mutuels agricoles rembourse aux organismes d'assurance maladie-maternité les frais de gestion occasionnés par le service des soins aux invalides. Ce remboursement est calculé forfaitairement d'après le montant des sommes payées pour le compte de la caisse centrale de secours mutuels agricoles sans pouvoir être inférieur à 5 p. 100 desdites sommes.

Art. 6. — § 1er. — Indépendamment des ressources prévues aux articles ci-dessus, le produit des intérêts de retard dus par les employeurs qui n'ont pas effectué le versement des cotisations dans les délais fixés est affecté à la couverture des frais de gestion des organismes d'assurances sociales agricoles à concurrence de:

50 p. 100 au profit de la caisse mutuelle d'assurances sociales agricoles intéressée;

25 p. 100 au profit de la caisse centrale de secours mutuels agricoles;

25 p. 100 au profit de la caisse autonome centrale de retraites mutuelles agricoles.

§ 2. — Les dispositions du paragraphe précédent s'appliquent à tous intérêts de retard encaissés postérieurement au 1er janvier 1948.

Art. 7. — Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables à l'assurance facultative agricole.

Art. 8. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1949.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRARD.

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret n° 49-80 fixant, à titre provisoire, l'organisation et le statut du personnel civil d'administration de l'inscription maritime.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 janvier 1949, page 814, 3e colonne, 25e ligne et suivantes:

Au lieu de:

« Art. 7. — Les sous-chefs de section administrative sont recrutés exclusivement au choix parmi les attachés d'administration principaux de 2e classe réunissant au moins deux ans d'ancienneté dans cette classe ».

Lire:

« Art. 7. — Les sous-chefs de section administrative sont recrutés exclusivement au choix parmi les attachés d'administration principaux de 1re classe et parmi les attachés d'administration principaux de 2e classe réunissant au moins deux ans d'ancienneté dans cette classe ».

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

MUTATIONS

ARMÉE ACTIVE

Sont prononcées ou régularisées les mutations ou affectations ci-après.

Il est rappelé qu'en application de la règlementation en vigueur, les officiers doivent rejoindre leur nouveau poste le 1er mars 1919, sauf indication contraire.

Les chefs de corps ou de service sont personnellement responsable de la mise en route en temps voulu des officiers intéressés.

NOTA. — L'affectation suivie de la mention « S. C. R. » s'applique aux officiers dont la mutation ne comporte pas un changement de résidence.

1° Armes et services communs.

GENDARMERIE NATIONALE

Par décision du 1er février 1919, les mutations suivantes sont prononcées:

Chef d'escadrons.

M. Colinet (Y.-R.), de la 2e légion de gendarmerie d'occupation, adjoint au chef de corps, affecté à la 3e légion de garde républicaine, adjoint administratif à Nantes. Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra immédiatement (régularisation) (service)

Capitaines.

M. Dasnias (J.), de la 1re légion de gendarmerie d'intervention, commandant l'escadron porté n° 2, affecté à la 3e légion de garde républicaine (recevra le commandement d'un escadron implanté sur le territoire de la 3e région militaire). Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra immédiatement (régularisation) (service).

M. Edmond (G.-J.), de la 2e légion de gendarmerie d'occupation, commandant provisoirement le groupe d'escadrons mobiles, affecté à la 5e légion *bis* de gendarmerie, commandant la section de Castres. Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra immédiatement (régularisation) (service).

M. Fradin (E.), de la 4e légion de gendarmerie d'occupation, commandant la section de Oalw, affecté à la 5e région *ter* de gendarmerie, commandant la section d'Argelès. Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra immédiatement (régularisation (service).

M. Hettinger (A.-P.), de la 1re légion de gendarmerie d'occupation, commandant provisoirement la compagnie de Ravensburg, affecté à la 3e légion de gendarmerie, commandant par intérim la compagnie du Morbihan, à Vannes. Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra immédiatement (régularisation) (service).

M. Lavenue (J.-E.), de la 2e légion de gendarmerie d'occupation, commandant la section de Fribourg, affecté à la 10e légion de gendarmerie, commandant la section de Maison-Carrée. Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra immédiatement (régularisation) (service).

M. Le Bouédec (A.), de la 3e légion de gendarmerie, commandant la section de Saint-Brieuc, affecté à la 3e légion de gendarmerie, commandant la section de Lorient. Rejoindra après le passage de ses consignes à son successeur (convenances personnelles).

M. Nerrière (P.-P.), de la 3e légion de gendarmerie, adjoint au commandant de la section de gendarmerie maritime de Brest, affecté à la 3e légion de gendarmerie, commandant la section de gendarmerie maritime de Brest (service) (S. C. R.).

M. Picard (P.), de l'école d'application de gendarmerie de Melun, professeur, affecté à la 10e légion de gendarmerie, commandant la section de Blida. Rejoindra le 10 avril 1919 (service).

M. Théollier (J.-A.-J.), de la 4e légion de gendarmerie d'occupation, commandant l'escadron mobile n° 8, affecté à la 9e légion de gendarmerie, commandant la section d'Arles. Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra immédiatement (régularisation) (service).

M. Vaissière (J.), de la 3e légion de gendarmerie, commandant la section de gendarmerie maritime de Brest, affecté à la 3e légion de gendarmerie, commandant la section de Saint-Brieuc (service).

Lieutenants.

M. Bagnouls (H.-R.-V.), de la 2e légion de gendarmerie d'occupation, escadron mobile de Baden-Baden, affecté à la 7e légion de garde républicaine, 9e escadron, à Verdun. Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra immédiatement (régularisation) (service).

M. Bohler (J.-E.), de la 2e légion de gendarmerie d'occupation, commandant la section de Waldshut, affecté à la 6e légion *ter* de gendarmerie, commandant la section de Molsheim. Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra immédiatement (régularisation) (service).

M. Castaing (P.-J.), de la compagnie autonome de gendarmerie du Palatinat, commandant la section de Ludwigshafen, affecté à la 5e légion de gendarmerie, commandant la section de Castelnaudary. Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra immédiatement (régularisation) (service).

M. Coquidé (L.-L.), de la 3e légion de gendarmerie d'occupation, comptable matières, affecté à la 2e légion *bis* de gendarmerie, commandant la section de Douilens. Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra immédiatement (régularisation) (service).

M. Fink (A.), de la 6e légion *ter* de gendarmerie, commandant la section de Molsheim, affecté à la 6e légion de gendarmerie, commandant la section de Forbach. Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra après le passage de ses consignes à son successeur (régularisation) (service).

M. Gauthier (V.-L.-M.), de la 3e légion de gendarmerie d'occupation, commandant la section de Bad-Kreuznach, affecté à la 1re légion *ter* de gendarmerie, commandant la section de Bourganeuf. Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra immédiatement (régularisation) (service).

M. Gotteland (J.-G.-G.), du centre d'administration de la gendarmerie à Nogent-sur-Marne, à la suite, affecté à la 8e légion de garde républicaine, 6e escadron, à Annecy. Mutation à compter du 21 janvier 1919 (régularisation) (service).

M. Guy (R.), de la 1re légion de gendarmerie d'occupation, commandant la section de Rottweil, affecté à la 5e légion *bis* de gendarmerie, commandant la section d'Esnalon. Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra immédiatement (régularisation) (service).

M. Leroux (G.-E.-C.), de la 3e légion *bis* de gendarmerie, commandant la section de Mortain, affecté à la 3e légion de gendarmerie, commandant provisoirement la section de Fougères (convenances personnelles).

M. Rivière (J.-E.-V.), de la 1re légion *bis* de gendarmerie, commandant la section des Andelys, affecté au détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française. Mutation à compter du 11 décembre 1918. Embarqué le 11 décembre 1918 (service).

M. Vray (F.-L.), de la compagnie autonome de gendarmerie du Palatinat, commandant la section de Pirmassens, affecté à la légion de la garde républicaine de Paris (infanterie). Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra immédiatement (régularisation) (service)

M. Winum (C.-G.), de la 3e légion de gendarmerie d'occupation, faisant fonctions d'adjoint au chef de corps, affecté à la 7e légion de garde républicaine, faisant fonctions de comptables-deniers à Dôle. Mutation à compter du 1er janvier 1919. Rejoindra immédiatement (service).

Sous-lieutenant.

M. Waquet (R.), de la 6e légion de garde républicaine, 8e escadron, à Briey, affecté à la 6e légion de garde républicaine, 8e escadron, peloton de Longuyon (service).

OFFICIERS MIS A LA DISPOSITION DU GÉNÉRAL COMMANDANT SUPÉRIEUR DES TROUPES FRANÇAISES EN EXTRÊME-ORIENT (RÉGULARISATION)

Débarqués à Saïgon le 8 janvier 1919.

Chef d'escadrons.

M. Lefort (A.), de la 2e légion *bis* de gendarmerie, commandant la compagnie de la Somme à Amiens.

Capitaines.

M. Villemin (R.), de la 2e légion *bis* de gendarmerie, commandant la section d'Abbeville

M. de La Mensbruge (G.), de la 3e légion de garde républicaine.

Lieutenant.

M. Ribault (R.), de la 8e légion de garde républicaine.

Sous-lieutenant.

M. Derome (G.), de la 3e légion de garde républicaine.

Embarqués à Marseille le 28 décembre 1918.

Chef d'escadrons.

M. Lecroix (R.-E.), de l'état-major de la 5e région militaire.

Capitaines.

M. Lepère (E.), de la 9e légion de gendarmerie, commandant la section d'Arles.

M. Oudot (A.-L.-J.), de la 3e légion *bis* de gendarmerie, commandant la section de Mortagne.

Sous-lieutenant.

M. Deffaisse (A.-C.), de la légion de la garde républicaine de Paris.

Embarqués par voie aérienne le 6 janvier 1919.

Capitaine.

M. Bellet (L.-E.), de la 9e légion de gendarmerie, commandant la section d'Apt.

Lieutenants.

M. Demur (P.-J.), de la 4e légion de garde républicaine.

M. Jeanneau (A.-D.), du détachement de gendarmerie de Berlin.

Sous-lieutenants

M. Garnier (M.-L.), de la 2e légion de garde républicaine.

M. Sollignac (R.-J.), de la 1re légion *ter* de garde républicaine.

JUSTICE MILITAIRE

Capitaines de justice militaire.

M. Petitjean (J.-M.), tribunal militaire du quartier général du commandant en chef français en Autriche (substitut), affecté au tribunal militaire permanent de Lyon (substitut). Mutation pour compter du 1er mars 1919 (service).

M. Damoy (R.-M.), tribunal militaire permanent de Metz (substitut), affecté au tribunal militaire aux armées des troupes françaises de l'Annam à Hué (substitut). Sera mis en route par la voie aérienne à l'expiration de la permission de départ coloniai à laquelle il peut prétendre.

SERVICE DES POUDRES

Ingénieurs des travaux de poudreries.

M. L'Ecrivain (M.), ingénieur de 1re classe des travaux de poudreries de la poudrerie nationale de Sorgues, est affecté à la poudrerie nationale de Vonges (service).

SERVICE DES ESSENCES DES ARMEES

1 — *Ingénieurs des travaux.*

M. Ducros (L.-F.), ingénieur de 2e classe des travaux (rapatrié d'Extrême-Orient), compagnie administrative régionale n° 8, Affecté à la direction des essences du Nord (service) (régularisation).

II. — *Adjoints et attachés d'administration.*

M. Dubreuil (P.-G.), adjoint d'administration principal, direction centrale des essences des armées Affecté à la direction du service des essences des armées en Extrême-Orient (service) (régularisation).

2° Armes et services (guerre).

SERVICE D'ETAT-MAJOR

Lieutenants-colonels.

M. Oziol (J.-E.-E.), infanterie, breveté d'état-major, du 30e régiment de pionniers nord-africains à Kehl (commandant le régiment), à l'état-major de la base militaire de Marseille (service).

M. Roguet (A.-L.-M.), infanterie, du secteur social de Nantes, à l'état-major de la subdivision de Nantes (régularisation) (S. C. R.).

M. Roussanne (V.-E.-L.), infanterie, breveté d'état-major, de la direction générale des prisonniers de guerre de l'Axe à Paris, à l'école d'état-major à Paris (régularisation) (S. C. R.).

M. Vial (U.-V.-A.), chancellerie, hors cadres, en mission, direction régionale des prisonniers de guerre de l'Axe de la 8e région militaire à Lyon, cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'état-major de la subdivision de Marseille (régularisation) (service).

M. Voulgre (M.-A.-J.), infanterie, breveté d'état-major, du camp de Baumholder (commandant le camp) (Allemagne), à l'état-major de la subdivision de Saint-Etienne (régularisation) (service).

Commandants.

M. André (J.-E.), infanterie, 61e promotion de l'école supérieure de guerre, de l'état-major du groupement d'infanterie n° 3 (chef d'état-major) à Besançon, à l'état-major de la 7e région militaire à Dijon (régularisation) (service).

M. Baugnet (G.-J.), artillerie, de la direction du personnel militaire de l'armée de terre à Paris, à l'état-major de la 10e région militaire à Alger (régularisation) (service).

M. Boulat (P.-L.-L.), chancellerie, du service central d'action sociale des forces armées à Paris, à l'état-major de la 1re région militaire à Paris (régularisation) (S. C. R.).

M. Evrard (J.-M.-P.), artillerie, de l'école d'application d'artillerie à Idar-Oberstein, à l'état-major du général commandant supérieur des troupes d'occupation en Allemagne (régularisation) (service).

M. Lacapelle (J.-M.-M.), infanterie, breveté d'état-major, de l'école d'appui aérien de Meersburg, placé hors cadres, en mission, et mis à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes service).

M. Leroy (J.-J.-E.), infanterie, du 5e bataillon de chasseurs portés (commandant le bataillon) à Fort-National, à l'état-major de la subdivision de Versailles (service).

M. Lopez (E.), génie, du service de reclassement des militaires de carrière à Paris, au bureau du logement de la 1re région militaire à Paris (régularisation) (S. C. R.).

M. Mangieu (G.), chancellerie, du secteur social de Lille, à l'état-major de la subdivision de Saint-Etienne (régularisation) service).

M. Orliac (P.-J.), infanterie, breveté d'état-major, de l'état-major de la 1re région militaire à Paris, à la direction du personnel militaire de l'armée de terre à Paris (régularisation) (S. C. R.).

M. Pépin (H.-A.-R.), artillerie, du secteur social de Saint-Etienne, à l'état-major de la subdivision de Saint-Etienne (S. C. R.).

Pierre dit Méry (A.-L.-J.), infanterie, breveté d'état-major, rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, à l'état-major de la 1re région militaire à Paris. Rejoindra à l'expiration de son congé de fin de campagne (service).

M. Robert (J.), artillerie coloniale, du 1/7e régiment d'artillerie coloniale à Casablanca, à l'état-major particulier de l'artillerie coloniale, état-major de la base militaire de Marseille (régularisation) (service).

Capitaines.

M. Bastelica (M.), chancellerie, du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) à Paris, à l'état-major de la subdivision de Paris (régularisation) (S. C. R.).

M. Bourgeois (P.), infanterie coloniale, rapatrié de Chine, dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille, à l'état-major particulier de l'infanterie coloniale, état-major général des forces armées (guerre) à Paris (régularisation) (service).

M. Chandioux (F.-H.), chancellerie, de l'état-major de la 2e région militaire à Lille, à la direction des transports militaires par voie ferrée en Allemagne service).

M. Degrege (R.-G.-L.), chancellerie, de l'état-major du commandement supérieur des troupes du Maroc à Rabat, à l'état-major de la subdivision d'Arras service).

M. Dumont (R.-L.), cavalerie, diplômé d'état-major, de l'état-major du commandement supérieur des troupes du Maroc à Rabat, à l'état-major du groupement blindé n° 3 à Reims (régularisation) (service).

M. Houin (R.-G.-F.), infanterie, de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, placé hors cadres, en mission, et mis à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes (régularisation) (S. C. R.).

M. Lemaire (J.-P.-L.), cavalerie, du 11e régiment de chasseurs d'Afrique (Allemagne), à l'état-major de la 5e division blindée (Allemagne) régularisation) (service).

M. Lhéritier (P.-E.-J.), artillerie, du 401e régiment d'artillerie antiaérienne à Romainville, à la section technique de l'armée à Paris (S.C.R.).

M. de Mareschal de Luciane (G.-C.-E.), train, diplômé d'état-major, de l'état-major du groupement d'infanterie n° 1 à Compiègne (dissous), à l'état major du groupement blindé n° 1 à Limoges (régularisation) (service).

M. Marguerittat (G.-C.-L.), génie, rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 7, à Dijon, à la section technique de l'armée à Paris (régularisation) (service).

Lieutenants.

M. Bagard (A.-V.), artillerie, du groupement d'aviation d'observation d'artillerie n° 2 (Allemagne), au centre d'interprétation photographique de l'armée de terre, section détachée en Allemagne (régularisation) (service).

M. Chatras (J.-B.), chancellerie, de l'état-major de la subdivision de Paris, à la direction du personnel militaire de l'armée de terre à Paris (régularisation) (S.C.R.).

M. Chevreuil (M.-A.), cavalerie, du 4e groupe d'escadrons de spahis tunisien à Sfax (dissous), au cabinet du résident général de France en Tunisie à Tunis (régularisation) (service).

M. Dewasnes (A.-J.), chancellerie, de la direction générale des prisonniers de guerre de l'Axe à Paris, à l'état-major de la subdivision de Paris (régularisation) (S.C.R.).

M. Lasmar ben Ali Bouzaiem, infanterie, du cabinet du résident général de France en Tunisie à Tunis, à l'état-major des territoires Sud-tunisien à Gabès (provisoirement et en surnombre) (regularisation) (service).

M. Pirez (A.), chancellerie, du bureau de garnison de Marrakech, à l'état-major de la division de Marrakech (régularisation) (S.C.R.).

SERVICES SPÉCIAUX

Lieutenant.

M. Vizioz (P.-J.-M.), infanterie coloniale, du 6e régiment de tirailleurs sénégalais à Casablanca, à l'état-major particulier de l'infanterie coloniale. Mis à la disposition du général d'armée résident général au Maroc pour le service des affaires indigènes (service).

SERVICE MILITAIRE PRÉPARATOIRE

Commandants.

M. Fromonot (L.-G.), infanterie, de l'état-major de la subdivision d'Arras, au bataillon d'instruction n° 520 du service militaire préparatoire à Lille (service).

M. Lesnard (G.-H.), infanterie, de l'état-major de la subdivision de Marseille, au bataillon d'instruction n° 590 du service militaire préparatoire à Marseille (régularisation) (S.C.R.).

M. Pire (E.-P.-C.), infanterie, de la 31e demi-brigade du service militaire préparatoire, camp des Glières (commandant le camp) à Fontainebleau, à l'unité cadres d'infanterie n° 581 du service militaire préparatoire à Privas (convenances personnelles).

Capitaines.

M. Astoul (R.-A.-B.), cavalerie, du 5e groupe d'escadrons de spahis marocains (dissous), détaché à l'état-major de la 5e division blindée (Allemagne), à l'unité cadres de cavalerie n° 551 du service militaire préparatoire à Auch (service).

M. Dantier (P.-G.-J.), infanterie, hors cadres, en mission, du dépôt de prisonniers de guerre de l'Axe n° 44 à Nantes. Cesse d'être placé hors cadres et est affecté au bataillon d'instruction n° 532 du service militaire préparatoire à Nantes (régularisation) (S.C.R.).

M. Georges (L.-M.), artillerie, du 401e régiment d'artillerie antiaérienne à Romainville, à l'unité cadres d'artillerie n° 510 du service militaire préparatoire à Noisy-le-Sec (S.C.R.).

M. Gloanec (F.-L.-F.), infanterie, de la 101e compagnie du 32e bataillon d'infanterie à Caen, à l'unité cadres d'infanterie n° 535 du service militaire préparatoire à Caen (régularisation) (S.C.R.).

M. Lavigne (P.), infanterie, hors cadres, en mission, du dépôt de prisonniers de guerre de l'Axe n° 148 à Saint-Etienne. Cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'unité cadres d'infanterie n° 554 du service militaire préparatoire à Mont-de-Marsan (régularisation) (service).

M. Le Corre (H.-M.), infanterie, hors cadres, en mission, du service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 1re région militaire à Paris. Cesse d'être placé hors cadres et est affecté au bataillon d'instruction n° 510 du service militaire préparatoire à Vincennes (régularisation) (S.C.R.).

M. Le Jolis de Villiers de Saintignon (J.-F.-M.), infanterie, de la 101e compagnie du 93e régiment d'infanterie à Courbevoie, au bataillon d'instruction n° 511 du service militaire préparatoire à Noisy-le-Sec (S.C.R.).

M. Passerat de Silans (B.), cavalerie, de l'école d'application du génie à Angers, à l'unité cadres de cavalerie n° 533 du service militaire préparatoire à Angers (régularisation) (S.C.R.).

M. Penduff (F.-R.), infanterie, du 1er régiment de chasseurs parachutistes à Sétif, au bataillon d'instruction n° 542 du service militaire préparatoire à Versailles (service).

M. Plassard (G.-C.-F.), infanterie, du 1er régiment de chasseurs parachutistes à Sétif, à l'unité cadres d'infanterie n° 572 du service militaire préparatoire à Châlon-sur-Saône (service).

Lieutenants.

M. Dumont (A.-L.-E.), train, de la compagnie régionale du train n° 9 à Marseille, à l'unité cadres du train n° 590 du service militaire préparatoire, service de sélection, à Marseille (régularisation) (S.C.R.).

M. Gondallier de Tugny (H.-G.), infanterie, de la 101e compagnie du 93e régiment d'infanterie à Courbevoie, à l'unité cadres d'infanterie n° 514 du service militaire préparatoire à Versailles (S.C.R.).

M. Lambron (R.-J.), chancellerie, du secteur social de Bourges, au bataillon d'instruction n° 571 du service militaire préparatoire à Nevers (service).

M. Molinier (M.-L.-E.), infanterie, hors cadres, en mission, de la direction régionale des prisonniers de guerre de l'Axe de la 5e région militaire à Toulouse. Cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'unité cadres d'infanterie n° 540 du service militaire préparatoire à Bordeaux (régularisation) (service).

M. Pauget (J.-E.), infanterie, de la 101e compagnie du 4e bataillon d'infanterie à Nevers, à l'unité cadres d'infanterie n° 571 du service militaire préparatoire à Lons-le-Saunier (régularisation) (service).

M. Peaudecerf (J.), infanterie, de la 101e compagnie du 32e bataillon d'infanterie à Laon, au bataillon d'instruction n° 531 du service militaire préparatoire à Vannes (régularisation) (service).

M. Provent (A.-E.-V.), infanterie, de la 101e compagnie du 4e bataillon d'infanterie à Nevers, au bataillon d'instruction n° 571 du service militaire préparatoire à Nevers (régularisation) (S.C.R.).

SERVICE D'ACTION SOCIALE

Commandant.

M. Pasquier de Franclieu (M.-M.-H.), artillerie, du secteur social de Rouen (chef du secteur), au secteur social de Lille (chef du secteur faisant fonction de délégué régional pour la 2e région sociale) (régularisation) (service).

CORPS DES OFFICIERS DES AFFAIRES MILITAIRES MUSULMANES

Capitaine.

M. Matricon (G.-C.), à la disposition du général d'armée résident général au Maroc, placé hors cadres, en mission, et maintenu à la disposition du général d'armée résident général au Maroc (régularisation) (S.C.R.).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Capitaines.

M. Bereni (J.), hors cadres, missions, dépôt de prisonniers de guerre n° 10 T. A. à Ajaccio. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est mis à la disposition du général commandant la subdivision de la Corse à compter du 1er janvier 1949. En instance de désignation coloniale (régularisation) (service).

M. Berthezène (H.-R.), hors cadres, missions, direction régionale des prisonniers de guerre de la 5e région à Toulouse. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté à la 5e compagnie régionale du train à Toulouse à compter du 1er janvier 1949 (emploi administratif) (régularisation) (S. C. R.).

M. Geraud (M.-F.), du bureau régional d'archives de Lyon, à la compagnie régionale du train à Lyon (emploi administratif) (S. C. R.).

M. Rumeau (L.), du bureau régional d'archives de Toulouse, au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 5 à Toulouse (emploi administratif) (S. C. R.).

M. Taisne (J.), du bureau régional d'archives de Lille, à la 2e compagnie régionale du train à Lille (emploi administratif) (S. C. R.).

M. Valade (M.), du bureau régional d'archives de Lyon, à la compagnie administrative régionale n° 8 au camp de Sathonay (service).

M. Velin (D.-J.-R.), du bureau mobilisateur des troupes d'occupation à Strasbourg provisoirement en surnombre, au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris (major), à compter du 10 janvier 1949 (régularisation) (service).

Lieutenants.

M. Antony (V.-J.), hors cadres, missions, direction générale des prisonniers de guerre à Paris. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté au bureau régional d'archives à Paris à compter du 1er janvier 1949 (régularisation) (S. C. R.). Rejoindra après liquidation de son service.

M. Bargain (J.-L.), hors cadres, missions, dépôt de prisonniers de guerre n° 114 à Lorient. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté à l'école d'application d'artillerie à Idar-Oberstein (chargé du matériel) à compter du 1er janvier 1949 (régularisation) (service).

M. Blanc (J.-R.), hors cadres, missions, dépôt de prisonniers de guerre n° 151 à Marseille. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté au cours pratique de tir antiaérien à Nîmes (chargé du matériel) à compter du 1er janvier 1949 (régularisation) (service).

M. Chevalier (J.-P.-A.), du bureau régional d'archives de Dijon, au 5e régiment de tirailleurs marocains à Belfort (emploi administratif) (service).

M. Degenne (R.-G.), hors cadres, missions, dépôt de prisonniers de guerre n° 183 à Saint-Médard-en-Jalles. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté au 1er groupe du 403e régiment d'artillerie antiaérienne à Bordeaux à compter du 1er janvier 1949 (emploi administratif) (régularisation) (service). Rejoindra après liquidation de son service.

M. Delhes (L.-A.), du bureau régional d'archives de Nancy, au 118e bataillon de transmissions à Nancy (emploi administratif) (S. C. R.).

M. Faussier (R.-E.-L.), du bureau régional d'archives de Bordeaux, à la 4e compagnie régionale du train à Bordeaux (emploi administratif) (S. C. R.).

M. Gadal (E.), hors cadres, missions, de l'annexe de la direction générale des prisonniers de guerre Allemagne-Autriche. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté à la compagnie de quartier général n° 54 des troupes d'occupation en Allemagne à compter du 1er janvier 1949 (emploi administratif) (régularisation) (service).

M. Gobin (H.-L.-E.), hors cadres, missions, bureau spécial de comptabilité des prisonniers de guerre à Nancy. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté au 8e régiment d'artillerie à Nancy à compter du 1er janvier 1949 (emploi administratif) (régularisation) (S. C. R.).

M. Larrieu (R.), de l'état-major général de la défense nationale, au bureau régional d'archives de Paris (régularisation) (S. C. R.).

M. Marchandise (E.), hors cadres, missions, dépôt de prisonniers de guerre n° 145 à Grenoble. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté au 1er groupe du 93e régiment d'artillerie de montagne à Grenoble à compter du 1er janvier 1949 (emploi administratif) (régularisation) (S. C. R.).

M. Pinzuti (P.), hors cadres, missions, direction régionale des prisonniers de guerre de la 9e région à Marseille. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté à la compagnie administrative régionale n° 9 à Marseille, provisoirement en surnombre, à compter du 1er janvier 1949 (régularisation) (S. C. R.).

M. Streicher (J.-A.), hors cadres, missions, de l'annexe de la direction générale des prisonniers de guerre Allemagne-Autriche. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté à la compagnie de quartier général n° 53 des troupes d'occupation en Allemagne à compter du 1er janvier 1949 (emploi administratif) (régularisation) (service).

M. Talabardon (J.-M.), hors cadres, missions, direction régionale des prisonniers de guerre de la 7e région à Dijon. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté à la compagnie administrative régionale n° 7 à Dijon à compter du 1er janvier 1949 (régularisation) (S. C. R.). Rejoindra après liquidation de son service.

M. Thiriat (F.-L.), hors cadres, missions, dépôt de prisonniers de guerre n° 261 à Epinal. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté à la compagnie de quartier général n° 52 à Nancy à compter du 1er janvier 1949 (emploi administratif) (régularisation) (service).

M. Thomas (A.-L.-J.), du bureau régional d'archives de Lyon, à la compagnie administrative régionale n° 8 au camp de Sathonay (service).

M. Watelet (J.-A.), hors cadres, missions, dépôt de prisonniers de guerre n° 21 à Sedan. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 2 à Laon à compter du 1er janvier 1949 (emploi administratif) (régularisation) (service).

M. Zvinger (V.-R.), du bureau mobilisateur régional de Nancy, provisoirement en surnombre, à la compagnie de quartier général n° 52 à Nancy à compter du 20 janvier 1949 (emploi administratif) (régularisation) (S. C. R.).

Sous-lieutenant.

M. Sciolla (P.), du bataillon d'instruction n° 520 du service militaire préparatoire à Lille, à la compagnie administrative régionale n° 2 à Lille à compter du 1er février 1949 (régularisation) (S. C. R.).

TROUPES AEROPORTEES

Infanterie.

Chef de bataillon.

M. Miremont (A.-J.-H.), breveté parachutiste, de l'école de sous-officiers de Saint-Maixent, à l'école des troupes aéroportées à Pau (service).

Lieutenants.

M. Bailly (G.-P.), breveté parachutiste, de la 41e demi-brigade de parachutistes de Philippeville, au 3e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes à Sétif (service).

M. Domingo (E.-H.), breveté parachutiste, de la 41e demi-brigade de parachutistes à Philippeville, au 3e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes à Sétif (service).

M. Dufour (J.-R.), breveté parachutiste, de la 41e demi-brigade de parachutistes à Philippeville, au 3e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes à Sétif (service).

M. Louis-Calixte (H.-J.-M.), breveté parachutiste, de la 41e demi-brigade de parachutistes à Philippeville, au 3e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes à Sétif (service).

Sous-lieutenants.

M. Gerault (R.-L.-J.), état-major de la 41e demi-brigade de parachutistes à Philippeville, au 3e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes à Sétif (service).

M. Gomane (Y.-P.-C.-O.), 1er bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes en Extrême-Orient (n'a pas rejoint), en service à la 41e demi-brigade de parachutistes à Philippeville, au 3e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes à Sétif (service).

Génie.

Lieutenant.

M. Cramont (G.-J.), breveté parachutiste, du centre des spécialités aéroportées à Alger, à la 191e compagnie de commandement à Philippeville (service).

INFANTERIE

Lieutenants-colonels.

M. Babonneau (R.-L.-P.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, au commandement du 1er régiment étranger d'infanterie (Tunisie) (service).

M. Berny (F.-H.), du service militaire préparatoire de la 8e région à Lyon, au commandement du 92e régiment d'infanterie à Clermont-Ferrand (service).

M. Daguet (P.-F.-J.), du commandement permanent du camp de Mailly, au dépôt central des isolés à Versailles, à la disposition du général commandant la 1re région en attendant sa mise à la retraite (régularisation).

M. de Widerspach-Thor (D.-H.-M.), hors cadres missions, annexe à la direction générale des prisonniers de guerre de l'axe (Allemagne-Autriche). Cesse d'être placé dans la position hors cadres missions. Est affecté au 5e régiment d'infanterie (T. O. A.) à compter du 1er janvier 1949. A la disposition du chef de corps (service).

M. Lemoine (A.-A.), du service social de la 1re région à Paris, au commandement du 3e régiment de tirailleurs marocains (Maroc) (service).

Chefs de bataillon.

M. Abauzit (L.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'axe de la 1re région à Paris. Cesse d'être placé dans la position hors cadres missions. Est affecté au 43e régiment d'infanterie à Lille, major du régiment, à compter du 1er janvier 1949 (service).

M. Balac (R.-L.), hors cadres missions, annexe de la direction générale des prisonniers de guerre de l'axe (Allemagne-Autriche). Cesse d'être placé dans la position hors cadres missions. Est affecté au 7e régiment de tirailleurs algériens (T. O. A.) à compter du 1er janvier 1949 (service).

M. Balcon (Y.-O.), du bureau de garnison de Tlemcen, à la 120e demi-brigade d'infanterie à Tlemcen (S. C. R.).

M. Bouvier (C.-C.), de l'état-major de la subdivision d'Alger, à la 110e demi-brigade à Alger (S. C. R.).

M. Bredeau (A.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 8e région à Grenoble. Cesse d'être placé dans la position hors cadres missions. Est affecté à la 8e demi-brigade d'infanterie à Lyon à compter du 1er janvier 1949 (service).

M. Brothier (A.-E.), de la compagnie administrative régionale no 3 à Rennes (en congé de fin de campagne), au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès (service).

M. Calmettes (J.-J.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 9e région à Nîmes. Cesse d'être placé dans la position hors cadres missions. Est affecté au 159e régiment d'infanterie alpine, major du régiment, à Villefranche-sur-Mer à compter du 1er janvier 1949 (service).

M. de Carne-Marcein (O.-M.-A.), de l'état-major de la 1re région à Paris, au 3e régiment de tirailleurs marocains (Maroc) (service).

M. Chabrier (E.-P.), du 7e régiment de tirailleurs algériens (T. O. A.) de l'annexe de Strasbourg de l'école de sous-officiers de Saint-Maixent (service).

M. Clerc (L.-A.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 4e région à Bordeaux. Cesse d'être placé dans la position hors cadres missions. Est affecté au 57e bataillon d'infanterie à Talence, commandant en second, à compter du 1er janvier 1949 (S. C. R.).

M. Colonna (J.-F.), de l'état-major de la subdivision de Bougie, à la 130e demi-brigade d'infanterie à Constantine (service).

M. Conchou (J.-J.-R.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 4e région à Bordeaux. Cesse d'être placé dans la position hors cadres missions. Est affecté à la 110e demi-brigade d'infanterie à Bordeaux à compter du 1er janvier 1949 (S. C. R.).

M. Ducret (J.-S.), de l'état-major de la 10e région à Alger, au commandement du centre d'entraînement physique militaire de Maison-Carrée (S. C. R.).

M. Ernould (J.-M.), de la section technique de l'armée à Paris, à l'annexe de Langonargen de l'école de sous-officiers de Saint-Maixent (service).

M. Fuant (M. L. E.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 7e région à Dijon. Cesse d'être placé dans la position hors cadres missions. Est affecté au 27e régiment d'infanterie à Dijon, major du régiment, à compter du 1er janvier 1949 (S. C. R.).

M. Gilbert (J.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'axe de la 6e région à Sarralbe. Cesse d'être placé dans la position hors cadre missions. Est affecté au 26e régiment d'infanterie à Sarrebourg, major du régiment, à compter du 1er janvier 1949 (service).

M. Goujat (J.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'axe de la 6e région à Metz. Cesse d'être placé dans la position hors cadres missions. Est affecté au 151e régiment d'infanterie à Metz, major du régiment, à compter du 1er janvier 1949 (service).

M. Jarrige (G.-L.), du service social de la 8e région à Lyon, au 92e régiment d'infanterie à Clermont-Ferrand (service).

M. Khellafi Ali, chef de bataillon à titre nord-africain, du 11e régiment de tirailleurs algériens à Sarrebourg, au 2e bataillon du 201e régiment de pionniers nord-africains à Epinal (service).

M. Le Diraison (P.-M.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 6e région à Metz. Cesse d'être placé dans la position hors cadres missions. Est affecté au 151e régiment d'infanterie à Metz à compter du 1er janvier 1949 (service).

M. Ledis (G.-R.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 6e région à Strasbourg. Cesse d'être placé dans la position hors cadres missions. Est affecté au 152e régiment d'infanterie à Strasbourg, major du régiment, à compter du 1er janvier 1949 (S. C. R.).

M. Le Moine (M.-M.-R.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 3e région à Rennes. Cesse d'être placé dans la position hors cadres missions. Est affecté au 41e régiment d'infanterie à Rennes à compter du 1er janvier 1949 (S. C. R.).

M. Luccioni (F.-D.), du service militaire préparatoire de la 9e région à Ajaccio, au 1er régiment de tirailleurs algériens à Douera (service).

M. Nasica (E.), de l'état-major de Grande-Kabylie à Dellys, au 1er régiment de tirailleurs algériens à Blida (service).

M. Nogues (F.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 3e région à Rennes. Cesse d'être placé dans la position hors cadres missions. Est affecté au 41e régiment d'infanterie à Rennes, major du régiment, à compter du 1er janvier 1949 (S. C. R.).

M. Orsini (J.-A.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, au 1er régiment étranger d'infanterie (Tunisie) (service).

M. Pannier (R.-J.-A.), de l'état-major du commandant supérieur des troupes d'occupation en Autriche à Innsbruck, au 7e régiment de tirailleurs algériens (T. O. A.) (service).

M. Perrossier (Y.), de la direction générale des prisonniers de guerre de l'Axe à Paris, au 26e régiment d'infanterie à Sarrebourg, à compter du 1er janvier 1949 (service).

M. Poirier (J.), hors cadres, missions, annexe de la direction générale des prisonniers de guerre de l'Axe (Allemagne-Autriche). Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté au 5e régiment de tirailleurs marocains à Belfort, major du régiment, à compter du 1er janvier 1949 (service).

M. Rambaud (A.-A.), de la compagnie administrative régionale no 8 à Sathonay (en congé de fin de campagne), au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès (service).

M. Rouzaud (M.), hors cadres, missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 4e région à Bordeaux. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté à la 101e demi-brigade d'infanterie à Bordeaux, à compter du 1er janvier 1949 (service).

M. Spitz (C.-C.), de l'état-major de la subdivision de Mostaganem, au 2e régiment de tirailleurs algériens à Oran (service).

M. Thivet (A.-R.), hors cadres, missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 4e région à Bordeaux. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté à la première demi-brigade de chasseurs à Vincennes, major de la demi-brigade, à compter du 1er janvier 1949 (service).

M. Tisne (A.), hors cadres, missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 2e région à Lens. Cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions. Est affecté au 93e régiment d'infanterie à Courbevoie, major du régiment, à compter du 1er janvier 1949 (service).

M. de Vaugelet (G.), de la direction générale des prisonniers de guerre de l'Axe, à Paris, au 26e régiment d'infanterie à Sarrebourg, à compter du 1er janvier 1949 (service).

Capitaines.

M. de Bejarry (A.-J.-B.), du bureau de garnison de Constantine, au 1er bataillon du 3e régiment de tirailleurs algériens à Constantine (S. C. R.).

M. Bousquet (E.-A.-L.), du 11e bataillon d'infanterie à Toulouse, à l'école d'administration de l'intendance de Montpellier (instructeur) (convenances personnelles).

M. Breart de Boisanger (A.-M.-P.), du 3e régiment de tirailleurs marocains, au 8e bataillon d'infanterie à Rouen (service).

M. Cabanes (R.-R.-G.), du 3e bataillon de la 4e demi-brigade de zouaves, à la compagnie administrative régionale no 4 à Bordeaux (service).

M. Cahuzac (G.-L.-P.-A.), de la compagnie administrative régionale no 1 à Versailles, au 1er régiment étranger d'infanterie, le Kef. Rejoindra le 9 mars 1949 (service).

M. Chambert (R.-G.), du bureau de garnison de Tunis au 1er bataillon de la 1e demi-brigade de zouaves à Tunis (S. C. R.).

M. Chapot (C.-J.), rapatrié d'Extrême-Orient. Affecté à la compagnie administrative régionale no 1 à Versailles (régularisation).

M. de Charpin-Feugerolles (R.-C.-M.), du 1er bataillon étranger parachutiste, au dépôt central des isolés à Versailles (service).

M. Collin (Y.-M.-C.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, au 1er régiment étranger d'infanterie, le Kef (service).

M. Desmartin (R.), rapatrié d'Extrême-Orient. Est affecté à la compagnie administrative régionale no 7 à Dijon (régularisation).

M. Dubreuil (R.-E.), de l'état-major de la division de Constantine, au 1er bataillon du 3e régiment de tirailleurs algériens à Constantine (S. C. R.).

M. Durr (R.-G.), du 1er bataillon du 6e régiment de tirailleurs algériens à Tlemcen, au 1er bataillon du 6e régiment de tirailleurs algériens à Marnia (service).

M. Espitallier (J.-L.), de la compagnie administrative régionale no 3, à Rennes, à la compagnie administrative régionale no 1 à Versailles.

M. Guegot (J.-J.-E.), de la compagnie administrative régionale no 6 à Metz, à la compagnie administrative régionale no 3 à Rennes (en congé de longue durée).

M. Guidon (J.), du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, à la 4e demi-brigade de zouaves à Tunis (service).

M. Guilland (G.-L.), du 2e régiment de tirailleurs marocains à Marrakech, au 92e régiment d'infanterie à Clermont-Ferrand (service).

M. Guillory (M.-H.-J.), du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, au 5e régiment de tirailleurs marocains à Belfort (service).

M. Herr (M.), du bureau des logements de la place de Paris au 67e bataillon d'infanterie à Soissons (service).

M. Huillet (L.-F.-A.), du bureau de garnison de Blida à la compagnie administrative régionale n° 101 à Blida (encadrement) (S. C. R.).

M. Krug (M.-E.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Maillot (M.-E.), du 1er bataillon du 3e régiment de tirailleurs algériens à Constantine, au 5e régiment de tirailleurs marocains à Belfort (service).

M. Marchand (G.-E.-M.), du service central de l'action sociale des forces armées à Paris, au 1er bataillon du 6e régiment de tirailleurs algériens à Tlemcen (service).

M. Masseiot (G.-F.-H.), de la compagnie administrative régionale n° 111 à Casablanca, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès. Rejoindra le 2 mars 1949 (service).

M. Migeon (P.-E.), de l'état-major de la subdivision de Tlemcen, au 1er bataillon du 6e régiment de tirailleurs algériens à Tlemcen (S. C. R.).

M. Ottaviani (L.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 9 à Marseille (régularisation).

M. de Peretti (J.-A.), du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, au 3e bataillon du 3e régiment d'infanterie en Allemagne (service).

M. Pfirmann (P.-H.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès affecté au 1er régiment étranger d'infanterie (n'a pas rejoint). Est affecté au 1er régiment étranger d'infanterie, le Kef (régularisation) (service).

M. Rannou (A.-J.-P.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 3 à Rennes (régularisation).

M. Robert (J.-J.), du bureau de garnison de Bône, au 2e bataillon du 3e régiment de tirailleurs algériens à Bône (S. C. R.).

M. Rochette-Castel (E.-Y.), du service des affaires indigènes du Maroc, au 5e régiment de tirailleurs marocains à Belfort (service).

M. de Saint-Meloir (J.-J.), du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, au 67e bataillon d'infanterie à Soissons (service).

M. Sandrin (C.-G.-M.), de la compagnie administrative régionale n° 4, à Bordeaux, à l'annexe de Strasbourg de l'école de sous-officiers de Saint-Maixent (service).

M. Villiers (P.-L.-A.), de la compagnie administrative régionale n° 4 à Bordeaux, au dépôt des isolés métropolitains à Bordeaux (encadrement) (S. C. R.).

Capitaines nord-africains.

M. Ben Ammar Ahmed ben si Miliani ben Ahmed ben Youssef, du 14e régiment de tirailleurs algériens à Sarrebourg, à la disposition du général commandant la 10e région militaire à Alger qui rendra compte de l'affectation donnée (service).

M. Djebali Abdelahmed ben Salah, du 14e régiment de tirailleurs algériens à Sarrebourg, à la disposition du général commandant la 10e région militaire à Alger, qui rendra compte de l'affectation donnée (service).

Lieutenants.

M. Allaire (B.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, au 1er régiment étranger d'infanterie au Kef (service).

M. Basquin (R.-P.), du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, à l'annexe de Strasbourg de l'école de sous-officiers de Saint-Maixent (service).

M. Baudry (R.-A.), de la compagnie administrative régionale n° 3 à Rennes, au 1er régiment étranger d'infanterie au Kef (service).

M. Baxerres (J.-J.-L.), de la compagnie administrative régionale n° 4 à Bordeaux, à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles.

M. Biard (J.-F.-F.), du 151e régiment d'infanterie à Metz, au 159e régiment d'infanterie alpine à Villefranche-sur-Mer (service).

M. Birraux (P.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Blarez (O.-M.-J.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 3 à Rennes (régularisation).

M. Brem (J.-H.), du 3e régiment de chasseurs parachutistes à Sétif, à l'école spéciale militaire interarmes, Coëtquidan (service).

M. Chegorce (A.-A.), du 14e régiment de tirailleurs tunisiens à la section de discipline à Mareth (service).

M. Chevalier (C.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Clémentin (B.-J.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-Bel-Abbès, au groupement porté de légion étrangère du Maroc à Agadir (service).

M. de Clercq (G.-R.-N.-A.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Cohendy (G.-L.-A.), de la compagnie administrative régionale n° 8 à Sathonay, au 6e régiment de tirailleurs marocains à Casablanca. Rejoindra le 11 février 1949 (service).

M. Cosset (G.-M.), du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, au 8e bataillon d'infanterie à Rouen (service).

M. Cuzin (R.-J.), de la compagnie administrative régionale n° 103 à Constantine, au 3e bataillon de zouaves à Philippeville. Rejoindra le 6 mars 1949 (service).

M. de Coux (A.-M.-R.-L.), du 6e régiment de tirailleurs marocains à Casablanca, au 1er régiment de tirailleurs marocains à Port-Lyautey (service).

M. Damblenne (J.-G.-J.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Debelle (M.-L.), de la 2e compagnie saharienne portée de légion étrangère au peloton de réparation de légion étrangère n° 1 à Ouargla (régularisation) (service).

M. Debeney (C.-A.-E.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté au 1er régiment étranger d'infanterie au Kef (service). Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne.

M. Decomble (J.-H.-M.), de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, à la compagnie administrative régionale n° 5 à Toulouse.

M. Duclos (R.-L.), de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-Bel-Abbès. Rejoindra le 22 mars 1949 (service).

M. Dupoux (C.-T.-M.), de l'école spéciale militaire interarmes à Coëtquidan, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-Bel-Abbès (service).

M. Durand (G.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-Bel-Abbès, au 1er régiment étranger d'infanterie au Kef (régularisation) (service).

M. Faulques (R.-L.), de la compagnie régionale n° 5 à Toulouse, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-Bel-Abbès. Rejoindra le 3 mars 1949 (service).

M. Fleuriaudt (P.-R.-A.), du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, au 126e bataillon d'infanterie à Brive (service).

M. Fonfrock (C.-G.), de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au 1er bataillon du 151e régiment d'infanterie à Metz (service).

M. Gatti (P.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 8 à Sathonay (régularisation).

M. Gaudefroy (C.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-Bel-Abbès, affecté au 4e régiment étranger d'infanterie à Fès (n'a pas rejoint), est affecté au 1er régiment étranger d'infanterie au Kef (régularisation) (service).

M. Genet (R.-M.), du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique à Foum-Tatahouine, au 3e bataillon de la 4e demi-brigade de zouaves à Tabarka (service).

M. Girard (C.), du service des affaires indigènes du Maroc au 2/8e demi-brigade de zouaves à Ouezzane (service).

M. Goater (J.-B.), du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, au 6e régiment de tirailleurs marocains à Casablanca (service).

M. Gouze (Y.-R.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 7 à Dijon (régularisation).

M. Hamacek (G.-M.-P.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Jarrige (J.-A.), de la compagnie administrative régionale n° 8 à Sathonay, à l'annexe de Strasbourg de l'école des sous-officiers de Saint-Maixent (service).

M. Labrousse (R.-.), du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, au 67e bataillon d'infanterie à Soissons (service).

M. Laffargue (F.), du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, au 159e régiment d'infanterie alpine à Villefranche-sur-Mer (service).

M. Lecomte (R.-J.), de la compagnie administrative régionale n° 113 à Meknès, au 4e réziment étranger d'infanterie à Fez. Rejoindra le 3 mars 1949 (service).

M. Levallois (P.-L.-J.), de la compagnie administrative régionale n° 8 à Sathonay, au 92e régiment d'infanterie à Clermont-Ferrand. Rejoindra le 7 février 1949 (service).

M. Lorey (M.-E.), de la compagnie administrative régionale n° 8 à Sathonay (en traitement au sanatorium Martel de Janville).

M. Malet (G.-L.-V.), de l'unité cadres d'infanterie n° 580 du service militaire préparatoire à Lyon, à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence (service).

M. Meyer (L.-C.), du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, au 151e régiment d'infanterie à Metz (service).

M. Mezzetta (A.), de la compagnie administrative régionale n° 7 à Dijon, au 7e bataillon de chasseurs alpins en Autriche. Rejoindra le 7 février 1949 (service).

M. Miclot (R.-R.), de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au 5e régiment de tirailleurs marocains à Belfort. Rejoindra le 14 mars 1949 (service).

M. Moisset (J.-J.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, au groupement porté de légion étrangère du Maroc à Agadir (service).

M. Poquet (E.-A.), du centre école des troupes aéroportées à Pau, au 2e bataillon de zouaves à Oran (service).

M. Rignaud (B.-L.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Richard (P.-J.-C.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 5 à Toulouse (régularisation).

M. Rigot (P.-M.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, au 1er régiment étranger d'infanterie au Kef (service).

M. Roth Le Gentil (E.-P.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la C. A. R. n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Santini (M.-P.), du 23e bataillon d'infanterie à Strasbourg, à l'annexe de Cherchell de l'école de sous-officiers de Saint-Maixent (service).

M. de Suremain (M.-M.), du 4e régiment étranger d'infanterie à Fès, au 1er régiment étranger d'infanterie au Kef (service).

M. Templier (D.-R.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Thiriet (R.-J.), du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, au 151e régiment d'infanterie à Metz (service).

M. Vannesson (G.-A.), du 159e régiment d'infanterie alpine à Villefranche-sur-Mer, à la compagnie administrative régionale n° 8 à Sathonay.

M. Vergereau (A.-G.), du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, à la compagnie administrative régionale n° 3 à Rennes (service).

Lieutenant nord-africain.

M. Adda Abdelkader ould Abdelkrim, du 11e régiment de tirailleurs algériens à Sarrebourg, à la disposition du général commandant la 10e région militaire à Alger qui rendra compte de l'affectation donnée (service).

Sous-lieutenants.

M. Bonnet (P.-M.-C.), du 71e bataillon d'infanterie à Dinan, à l'école de sous-officiers de Saint-Maixent (régularisation) (service).

M. Despont (L.-R.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Merriadec (L.-P.-A.-J.), du 71e bataillon d'infanterie à Dinan, à la compagnie administrative régionale n° 1 à Paris (régularisation).

Sous-lieutenants nord-africains.

M. Ali ou Mohamed ou el Hadj Derkaoui, du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, au 5e régiment de tirailleurs marocains, à Belfort (service).

M. Daoudi Ahcene, du 11e régiment de tirailleurs algériens à Sarrebourg, au 7e régiment de tirailleurs algériens en Allemagne (service).

M. Driss ben Mohamed Chebli, du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, au 2e régiment de tirailleurs marocains à Marrakech (service)

M. Harbi Mohamed, du 11e régiment de tirailleurs algériens à Sarrebourg, à la disposition du général commandant la 10e région militaire à Alger (service).

M. Laouani Mohamed ben Ali ben Mohamed, du 11e régiment de tirailleurs algériens à Sarrebourg, à la disposition du général commandant la 10e région militaire à Alger pour l'encadrement d'un bataillon destiné à l'Extrême-Orient (service).

M. Mokrani Baderdine ben El Hadj Mohamed, du 11e régiment de tirailleurs algériens à Sarrebourg, au 7e régiment de tirailleurs algériens en Allemagne (service).

ARME BLINDEE ET CAVALERIE

Lieutenants-colonels.

M. Delarue (J.-L.-A.), rapatrié d'Extrême-Orient, à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (S. C. R.).

M. Dumas de Champvallier (P.-F.-M.), du 5e groupe d'escadrons de spahis marocains (T.O.A.) au 3e régiment de chasseurs d'Afrique (T.O.A.) (service).

M. Henry (M.-M.-A.), du 13e régiment de dragons à Alençon, au 1er régiment de cuirassiers à Reims (pour ordre).

M. Schneider (G.-R.), du 3e groupe d'escadrons de spahis marocains à Rabat, au 12e régiment de chasseurs d'Afrique à Meknès (service).

Chefs d'escadrons.

M. Abdesselem ben Aomar Daoudi, du 12e régiment de chasseurs d'Afrique à Meknès, au 4e régiment de spahis marocains à Fès (S.C.R.).

M. Baggio (A.-E.-P.), du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées « guerre », au dépôt central des isolés à Versailles (S.C.R.).

M. Balotte (J.), du 8e groupe d'escadrons de spahis algériens à Saïda, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Berthelot (A.-E.-M.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Cherid Mohamed, du 8e groupe d'escadrons de spahis algériens à Saïda, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Vignon (B.-M.-J.), du 3e groupe d'escadrons de spahis marocains à Rabat, au 1er régiment de chasseurs d'Afrique à Rabat (S. C. R.).

Capitaines.

M. Adam de Beaulieu (G.-M.-J.), rapatrié d'Extrême-Orient, à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (S.C.R.).

M. Ambroise (G.), du 6e groupe d'escadrons de spahis algériens à Aumale, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Bardy (A.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 7 à Dijon, au 3e régiment de chasseurs d'Afrique (T.O.A.). Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Bernard (M.-J.-V.), de la direction générale des prisonniers de guerre de l'Axe à Paris, à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (S.C.R.).

M. Bertoni (C.-H.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Brunet d'Evry (A.-A.), de l'état-major du général commandant supérieur des troupes d'occupation en Allemagne, au 2e régiment de dragons (T.O.A.) (service).

M. Challon-Belval (P.-M.-H.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Chauvin (J.-P.), du 3e groupe d'escadrons de spahis marocains à Rabat, au 3e escadron de spahis marocains à Rabat (S.C.R.).

M. de Cuniac (E.-M.-L.-P.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 112 à Taza, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Dieudonné (J.-A.), du 31e régiment de dragons à Lunéville, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès (service).

M. Duprat (R.-D.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 3 à Rennes, à la disposition du général commandant les forces terrestres en Extrême-Orient. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Erlacher (F.-X.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Falgade (G.-M.), du 3e groupe de spahis marocains à Rabat, au commandement des goums marocains à Rabat (S. C. R.).

M. Franco (H.-A.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Galan (P.-L.), de l'état-major de la subdivision de Médéa, au 1er régiment de spahis algériens à Médéa (S. C. R.).

M. Gondicart (V.), de l'état-major de la 10e région militaire à Alger, au 5e régiment de chasseurs d'Afrique à Alger (S. C. R.).

M. Le Corre (E.), du 13e régiment de dragons à Alençon, au 11e régiment de cuirassiers à Orange (service).

M. Le Mithouard (G.-L.-M.), du 6e groupe d'escadrons de spahis algériens à Aumale, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Mangin (J.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au 2e régiment étranger de cavalerie à Oudja. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Perrin (J.-S.), du 8e groupe d'escadrons de spahis algériens à Saïda, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Ratard (G.-R.), du 101e escadron subdivisionnaire du 13e régiment de dragons au Mans, au 8e régiment de chasseurs d'Afrique à Roanne (service).

M. Saluden (P.-M.), du 9e groupe d'escadrons de spahis algériens à Batna, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Tartinville (G.-A.-A.), de l'état-major de la division d'Alger, au 5e régiment de chasseurs d'Afrique à Alger (S. C. R.).

M. de Lagarde (M.-M.-J.), du 5e groupe d'escadrons de spahis marocains (T. O. A.), au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient (service).

Lieutenants.

M. Abraini (A.-L.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 9 à Marseille, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Adrien (L.-N.-J.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Bapst (H.-J.), du 6e groupe d'escadrons de spahis algériens à Aumale, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Breuil (L.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Brottier (P.), du 8e groupe d'escadrons de spahis algériens à Saïda, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Chaperon (J.-C.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient, à la compagnie administrative n° 1 à Versailles (S. C. R.).

M. de Chazelles (J.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative n° 2 à Marseille, au 8e régiment de chasseurs d'Afrique à Roanne. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Cherif Mohamed Ben Hadj, du 9e groupe d'escadrons de spahis algériens à Batna, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Clément-Bollée (C.-M.), du 3e groupe d'escadrons de spahis marocains à Rabat, au 4e régiment de cuirassiers à Reims (service).

M. Corporon (A.-J.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Coulhures (B.-M.), du 3e groupe d'escadrons de spahis marocains à Rabat, au 1er régiment de chasseurs d'Afrique à Rabat (S. C. R.).

M. d'Estriche de Barace (A.-M.-L.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Farine (A.-C.-L.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Garnier (J.-M.-C.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (service).

M. Haag (G.-C), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 2e régiment étranger de cavalerie à Oudja (service).

M. Lamblin (J.-V.-X.), du 13e régiment de dragons à Alençon, à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (S. C. R.).

M. Lamotte (R.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 2 à Lille, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Larrieu (R.-V.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Mariani (P.-P.), du 4e régiment de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Mohamed Ben Abdesselem Cherkaoui, du 3e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 3e escadron de spahis marocains à Rabat (S. C. R.).

M. Mustapha Ben Smaël, du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Noël (A.-P.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 8 à Lyon, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-Bel-Abbès. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Ormès (R.-L.), du 13e régiment de dragons à Alençon, au 2e régiment de hussards à Orléans (pour ordre) (S. C. R.).

M. Paradis (G.), du 6e groupe d'escadrons de spahis algériens à Aumale, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Petit (R.-H.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Pichon (A.-J.-M.), du 3e groupe d'escadrons de spahis marocains à Rabat, au 3e escadron de spahis marocains à Rabat (sans changement de résidence).

M. Robbe (C.-P.), du 5e groupe d'escadrons de spahis marocains (T. O. A.), au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Roussel (R.), du bataillon d'instruction n° 512 du service militaire préparatoire de la 4e région à Niort, au 12e régiment de cuirassiers (T. O. A.) (service).

M. Stéphan (P.-R.), du 1er groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Seguy (J.-P.-F.), du 3e groupe d'escadrons de spahis marocains à Rabat, au 3e escadron de spahis marocains à Rabat (sans changement de résidence).

M. Velu (J.-M.-J.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 6 à Metz, au 2e régiment étranger de cavalerie à Oujda. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Ventre (M.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Willing (P.-O.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 3e escadron de spahis marocains à Rabat (service).

M. Cordonnier (R.), du 9e groupe d'escadrons de spahis algériens à Batna, au 9e régiment de chasseurs d'Afrique à Batna (sans changement de résidence).

M. Le Compasseur Créqui Montfort de Courtivran (J.-B.), du 9e groupe d'escadrons de spahis lagériens à Batna, au 9e régiment de chasseurs d'Afrique à Batna (sans changement de résidence).

M. de Chérade de Montbron (M.-J.-E.), de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, à la compagnie administrative régionale n° 4 à Bordeaux (sans changement de résidence).

M. Carabasse (G.-L.), du 8e groupe d'escadrons de spahis algériens à Saïda, à l'école de l'arme blindée et de la cavalerie d'Alger, à Hussein-Dey (régularisation) (service).

Sous-lieutenants.

M. Brouillon (J.-C.), du 6e groupe d'escadrons de spahis algériens à Aumale, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Bey Boumezrac Dehilis, du 6e groupe d'escadrons de spahis algériens à Aumale, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Benadjna Mohamed, du 8e groupe d'escadrons de spahis algériens à Saïda, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Darrieu (G.), du 8e groupe d'escadrons de spahis algériens à Saïda, au 8e groupe de de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Dartencet (R.-M.), du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Le Gouvello (P.), du 8e groupe d'escadrons de spahis algériens à Saïda, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Marceau (M.-G.), du 9e groupe d'escadrons de spahis algériens à Batna, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Mimoun ou Bakkal ou Youssef, du 5e groupe d'escadrons de spahis marocains (T. O. A.), au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Mohamed ben Saïd Azziki, du 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à Fès, au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Ouarab ou Mohamed, du 5e groupe d'escadrons de spahis marocains (T. O. A.), au 6e groupe de spahis marocains à pied (Extrême-Orient) (service).

M. Smati Smaïl, du 6e groupe d'escadrons de spahis algériens à Aumale, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. de Solms (X.-M.), du 9e groupe d'escadrons de spahis algériens à Batna, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

M. de Vanssay (J.), du 9e groupe d'escadrons de spahis algériens à Batna, au 8e groupe de spahis algériens à pied (Extrême-Orient) (service).

ARTILLERIE

Colonels.

M. Augereau (E.-F.-L.-C.), de l'école d'application d'artillerie à Idar-Oberstein, au 24e régiment d'artillerie à Landau (chef de corps à compter du 31 janvier 1949) (régularisation) (sans changement de résidence).

M. Capello (P.-J.), de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au commandement de l'artillerie de la 1re division blindée à Tours (régularisation) (service).

M. Charles-Messance (L.-M.-J.), du 61e régiment d'artillerie antiaérienne à Belfort (chef de corps), à l'état-major de la subdivision de Nancy (service).

M. Monier-Vinard (G.-L.-M.-E.), breveté d'état-major du commandement de l'artillerie de la 9e région militaire à Marseille, au commandement de l'artillerie de la 4e région militaire à Bordeaux (régularisation) (service).

M. Pomes (C.-F.), breveté d'état-major de la compagnie administrative régionale n° 9 à Marseille (à la disposition du général commandant la 9e région militaire), au commandement de l'artillerie de la 9e région militaire à Marseille (régularisation) (sans changement de résidence).

Lieutenant-colonel.

M. Puycouyoul (L.), de l'état-major de l'artillerie de la 4e division d'infanterie à Waldkirch, au 451e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. A.) (commandant le groupe à compter du 31 janvier 1949) (sans changement de résidence).

Chefs d'escadron.

M. Banse (E.-E.-N.), hors cadre, commandant le groupement d'auxiliaires étrangers à Waldkirch, cesse d'être placé dans la position hors cadres, affecté au 12e régiment d'artillerie à Waldkirch (sans changement de résidence).

M. Cardot (P.-C.-J.), du service central de l'action sociale des forces armées, service de reclassement des militaires de carrière à Paris, au 401e régiment d'artillerie antiaérienne à Romainville (régularisation) (sans changement de résidence).

M. Duthell de La Rochère (P.-M.-L.-F.), de l'état-major de l'artillerie de la 3e division d'infanterie à Stromberg au 453e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. A.) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Goubet (M.-G.-A.), de la B.H.R. de l'artillerie de la 5e division blindée à Landau, au 485e groupe d'artillerie antiaérienne (T.O. Allemagne) (commandant le groupe à compter du 31 janvier 1949) (sans changement de résidence).

M. Kauffer (H.-M.-F.-J.), diplômé d'état-major, de l'état-major du groupement d'infanterie n° 42 (T.O. Allemagne), au 453e groupe d'artillerie antiaérienne (T.O. Allemagne) (commandant le groupe à compter du 31 janvier 1949) (sans changement de résidence).

M. Lavandier (R.-C.-A.), du 25e régiment d'artillerie à Thionville, au 25e régiment d'artillerie à Thionville (major à compter du 1er janvier 1949) (régularisation) (sans changement de résidence).

M. Paris (L.-J.), du 25e régiment d'artillerie à Thionville, au 25e régiment d'artillerie à Thionville (commandant le 1er groupe) (sans changement de résidence).

Capitaines.

M. Aimond (R.-L.), de l'état-major du groupement d'infanterie n° 7 (T.O. Allemagne), au 453e groupe d'artillerie antiaérienne (T.O. Allemagne), à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Birckel (C.-M.-C.), du 1/21e régiment d'artillerie à Reutlingen, au 485e groupe d'artillerie antiaérienne (T.O. Allemagne), à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Bruneau (H.-M.-C.), rapatrié d'Extrême Orient, de la compagnie administrative régionale n° 8 à Sathonay, au 401e régiment d'artillerie antiaérienne à Romainville (régularisation) (service).

M. Chotel (R.-J.-E.), du camp de Baumholder (compagnie de camp n° 300), au 8e régiment d'artillerie à Nancy (régularisation) (service).

M. Daspet (L.), de l'unité cadres d'artillerie n° 522 du service militaire préparatoire à Laon. L'affectation au 401e régiment d'artillerie antiaérienne (*J. O.* du 31 décembre 1948) est annulée. Affecté au 1/403e régiment d'artillerie antiaérienne à Bordeaux (régularisation) (service).

M. Desplanches (P.-G.-A.), du 1/60e régiment d'artillerie à Wittlich, au 453e groupe d'artillerie antiaérienne (T.O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Ferrier (J.-A.-E.), du 1/7e régiment d'artillerie à Landau, au 485e groupe d'artillerie antiaérienne (T.O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Le Normand (J.-G.-C.), du bureau de garnison d'Alger, au 1/65e régiment d'artillerie à Blida (service).

M. Malet (J.-P.), rapatrié d'Afrique occidentale française, de la compagnie administrative régionale n° 4 à Bordeaux, au 1/403e régiment d'artillerie antiaérienne à Bordeaux. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (sans changement de résidence).

M. Nicolas (G.-J.), du 1/47e régiment d'artillerie à Idar-Algenrodt, au 453e groupe d'artillerie antiaérienne (T.O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Peter (G.-P.-R.), du 1/12e régiment d'artillerie à Spaichingen, au 454e groupe d'artillerie antiaérienne (T.O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Poupet (A.-P.), du 1/11e régiment d'artillerie à Landstuhl, à l'école de sous-officiers de Langenargen (régularisation) (sans changement de résidence).

M. Seitz (J.-R.), de l'état-major de la subdivision de Blida, au 1/65e régiment d'artillerie à Blida (régularisation) (sans changement de résidence).

M. Sourmail (H.-E.), rapatrié d'Extrême Orient de la compagnie administrative régionale n° 2 à Lille, au 64e régiment d'artillerie à Meknès (régularisation) (service).

Lieutenants.

M. d'Aboville (P.-C.-M.-J.), rapatrié d'Extrême Orient de la compagnie administrative n° 1 à Versailles, au 1er régiment d'artillerie à Mulhouse. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Auriacombe (J.), rapatrié d'Extrême Orient de la compagnie administrative régionale n° 101 à Blida, au 1/65e régiment d'artillerie à Blida. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Belmont (R.A.A.), du 1/21e régiment d'artillerie à Reutlingen, au 485e groupe d'artillerie antiaérienne (T.O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Choquet (G.-M.-J.-B.), du 1/11e régiment d'artillerie à Landstuhl, au 485e groupe d'artillerie antiaérienne (T.O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Christophe (A.-N.-F.), rapatrié d'Extrême-Orient. Affecté à la compagnie administrative régionale n° 7, à Dijon (régularisation).

M. Delevotte (E.-M.), du 1/12e régiment d'artillerie, à Spaichingen, au 454e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Dorbessan (H.-A.), du 1/4e régiment d'artillerie à Singen, à l'école de sous-officiers de Strasbourg (régularisation) (service).

M. Eysserie (F.-H.), du 1/60e régiment d'artillerie à Wittlich, au 453e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Fontes (G.-F.), du 1/24e régiment d'artillerie à Reutlingen, au 485e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Gourier (P.-A.), du 1/60e d'artillerie à Wittlich, au 453e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Guichane (J.-M.-A.), du 1/60e régiment d'artillerie à Wittlich, au 453e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Guillaumet (R.-A.-A.), du 1/47e régiment d'artillerie à Idar-Algenrodt, au 453e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Henriet (R.-L.-G.), rapatrié d'Afrique occidentale française, de la compagnie administrative régionale n° 4 à Bordeaux, au 12e régiment d'artillerie à Waldkirch. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Roblin (P.-D.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 7 à Dijon, au 13e régiment d'artillerie à Bourges (régularisation) (service).

M. Semblat (G.-M.-G.), du 1/32e régiment d'artillerie à Bendorf, à l'école de sous-officiers de Strasbourg (régularisation) (service).

M. Taulemesse (J.-P.-E.), du 1/12e régiment d'artillerie à Spaichingen, au 454e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Vinot (P.-R.), de l'unité cadres d'artillerie n° 510 du service militaire préparatoire à Paris, au 1/54e régiment d'artillerie à Lure (régularisation) (service).

M. Villet (E.-V.), du 1/4e régiment d'artillerie à Singen, au 454e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Zeller (J.-M.-L.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au 401e régiment d'artillerie antiaérienne à Romainville. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (sans changement de résidence).

Sous-lieutenants.

M. Bernard (J.-J.-A.) (lieutenant à titre temporaire), du 1/403e régiment d'artillerie antiaérienne à Bordeaux, au 401e régiment d'artillerie antiaérienne à Provins (régularisation) (convenances personnelles).

M. Clavel (A.-J.-L.), du 1/47e régiment d'artillerie à Idar-Algenrodt, au 453e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Giros (A.-H.), du 1/12e régiment d'artillerie à Spaichingen, au 454e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Gonin (V.-M.-J.), du 1/4e régiment d'artillerie à Singen, au 454e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Lagabrielle (J.-L.), du 1/24e régiment d'artillerie à Reutlingen, au 485e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Perrier (E.-A.) (lieutenant à titre temporaire), du 1/32e régiment d'artillerie à Bendorf, au 453e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Ragot (J.-C.), du 1/12e régiment d'artillerie à Spaichingen, à l'école de sous-officiers de Langenargen (régularisation) (sans changement de résidence).

M. Venet (J.-A.), du 1/60e régiment d'artillerie à Wittlich, au 453e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Vieillard (A.-P.), du 1/7e régiment d'artillerie à Landau, au 485e groupe d'artillerie antiaérienne (T. O. Allemagne) à compter du 31 janvier 1949 (sans changement de résidence).

TRAIN

Lieutenants-colonels.

M. Cluset (A.-P.-F.), du commandement du train de l'élément divisionnaire blindé n° 5 des troupes d'occupation en Allemagne, au commandant du train et à la direction des transports militaires de la 6e région à Metz (régularisation) (service).

M. Frutière (M.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris, commandant le centre (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

Chefs d'escadron.

M. Bonnefoy-Clere (R.-A.-P.), de la compagnie de quartier général et transport n° 160 des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 529 des troupes d'occupation en Allemagne, commandant le groupe (service) (sans changement de résidence).

M. Bruch (G.-A.-A.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

M. Gendre (R.-F.-M.), du groupe de transport n° 507 à Sathonay, au commandement du train et à la direction des transports de la 8e région militaire à Lyon (service).

M. Germaine (R.-A.-B.), de la compagnie de quartier général et transport n° 159 des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 530 des troupes d'occupation en Allemagne (service) (sans changement de résidence).

M. d'Hauteville (M.-J.-A.-H.-J.), de la compagnie de quartier général et transport n° 162 des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 530 des troupes d'occupation en Allemagne, commandant le groupe (service) (sans changement de résidence).

M. Martin (C.-H.), du groupe de transport n° 521 à Aubagne, au commandement du train et à la direction des transports de la 9e région militaire à Marseille (service).

Capitaines.

M. Aucharles (H.-C.-Th.), de la compagnie de quartier général et transport n° 162 des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 530 des troupes d'occupation en Allemagne (service) (sans changement de résidence).

M. Caillard (R.-L.), de la compagnie de quartier général et transport n° 157 des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 529 des troupes d'occupation en Allemagne (service) (sans changement de résidence).

M. Caude (R.-J.-A.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

M. Delplanque (G.), du 34e escadron du train à Meknès, à la 126e compagnie de quartier général et transport à Meknès (service) (sans changement de résidence).

M. Demoule (R.-J.), du groupe de transport n° 354 des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 529 des troupes d'occupation en Allemagne (service) (sans changement de résidence).

M. Garnier (J.-H.), chef d'escadron à T.T., de la compagnie de quartier général et transport n° 157 des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 529 des troupes d'occupation en Allemagne (service) (sans changement de résidence).

M. Lochereau (R.-G.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Rouvillois (Y.-G.), de la compagnie de quartier général et transport n° 160 des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 129 des troupes d'occupation en Allemagne (service) (sans changement de résidence).

M. Vigouroux (Fr.-M.-M.), du groupe de transport n° 502 des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 530 des troupes d'occupation en Allemagne (service) (sans changement de résidence).

Lieutenants.

M. Bachelet (E.-A.-A.), de la compagnie administrative régionale n° 8 à Lyon. L'affectation au groupe de transport n° 514 à Marrakech (*J. O.* n° 282 du 30 novembre 1948) est annulée. Affecté à la compagnie régionale du train n° 8 à Lyon (régularisation) (service).

M. Birembaut (H.), de la compagnie de quartier général et transport n° 159 des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 530 des troupes d'occupation en Allemagne (service) (sans changement de résidence).

M. Bonafos (Fr.-A.P.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 101 à Blida, au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 5 à Toulouse. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Bouille (A.-G.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

M. Carsoule (J.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

M. Collet (L.-J.-J.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

M. Delmas (A.-B.-H.), du centre d'instruction du train des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 530 des troupes d'occupation en Allemagne (service) (sans changement de résidence).

M. Delmas (P.-A.-L.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 2 à Lille, au groupe de transport n° 527 à Auxonne. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Demotte (M.-E.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

M. Devimeux (J.-P.-D.), de la compagnie de quartier général et transport n° 160 des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 529 des troupes d'occupation en Allemagne (service) (sans changement de résidence).

M. Dupluvinage (V.-L.-A.), du groupe de circulation routière n° 521 des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 529 des troupes d'occupation en Allemagne (service) (sans chnagement de résidence).

M. Fernando (R.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 101 à Blida, à la compagnie régionale du train n° 2 à Lille. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Goubin (E.-M.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

M. Guibourgeau (P.-A.-S.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 4 à Bordeaux, à l'école d'application du train à Tours. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Jan (R.-V.-E.-A.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

M. Jariel (J.-Ph.), du centre de formation technique du train des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 530 des troupes d'occupation en Allemagne (service) (sans changement de résidence).

M. Lacour (G.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au groupe de transport n° 527 à Auxonne. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Lancelle (P.-L.-E.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

M. Leclercq (D.-A.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Martin (P.-R.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 na Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

M. Moinard (G.-A.-A.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

M. Monjot (A.-L.), de la compagnie de quartier général et transport n° 162 des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 530 des troupes d'occupation en Allemagne (service) (sans changement de résidence).

M. Persuy (M.-F.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 2 à Lille, au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Piro (L.-P.-M.), de la section cadres du train n° 590 du service militaire préparatoire à Marseille, au groupe de transport n° 524 à Aubagne (régularisation) (service).

M. Schumacher (R.-G.), du groupe de transport n° 554 des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 529 des troupes d'occupation en Allemagne (service) (sans changement de résidence).

M. Toury (R.-A.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 a Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

Sous-lieutenants.

M. Belair (A.-M.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 a Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

M. Bernier (P.-P.-A.-D.), de la compagnie de quartier général et transport n° 157 des troupes d'occupation en Allemagne, au groupe de transport n° 529 des troupes d'occupation en Allemagne (service) (sans changement de résidence).

M. Cherel (Y.-V.-A.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

M. Cuzin (A.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction et d'organisation du train n° 1 a Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

M. Lenoir (H.-Ch.-M.-J.), lieutenant à T. T., rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 8 à Lyon, au groupe de transport n° 507 à Sathonay. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Potet (E.-J.), du 1er escadron du train à Paris (centre d'instruction), au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 1 à Paris (régularisation) (service) (sans changement de résidence).

OFFICIERS MIS A LA DISPOSITION DU GÉNÉRAL COMMANDANT SUPÉRIEUR DES TROUPES FRANÇAISES EN EXTRÊME-ORIENT (RÉGULARISATION)

Capitaine.

M. Vuillemin (R.-M.-F.), du commandement du train et de la direction des transports militaires de la 6e région à Metz (service).

Lieutenants.

M. Chauvel (R.-M.), du 33e escadron du train à Fès (service).

M. Duffau (P.-J.), de la compagnie régionale du train n° 5 à Toulouse (service).

M. Hospital (R.-J.-F.), capitaine à T. T., du 31e escadron du train à Meknès (service).

M. Jan (R.-P.), du 23e escadron du train à Oran (service).

M. Jeannin (R.), du groupe de transport n° 507 a Sathonay (service).

M. Lehir (E.-F.-M.), du centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 3 a Meucon (service).

M. Mainguène (J.-V.), du centre d'instruction du train n° 10 à Alger (service).

M. Martzoff (P.), de la compagnie muletière n° 551 des troupes d'occupation en Autriche (service).

Sous lieutenant.

M. Seignour (M.-L.), du groupe de transport n° 520 à Alger (service).

TRANSMISSIONS

Capitaine.

M. Duhamel (A.-M.), infanterie coloniale, du 2e bataillon colonial de transmission à Nogent-le-Rotrou, détaché au bureau scientifique de l'armée, admis en stage dans les transmissions en vue de son intégration dans cette arme, au service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement, détaché au bureau scientifique de l'armée (sans changement de résidence).

Lieutenants.

M. Crousillac (P.), du service technique des installations et de l'exploitation des transmissions à Paris, au 8e régiment de transmissions, 2e bataillon à Versailles. Rejoindra le 1er février 1949 (régularisation) (service).

M. Degatier (G.-C.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 8 à Lyon, à l'école d'application des transmissions à Montargis. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Lombard (P.), du 8e régiment de transmissions, 2e bataillon à Versailles, au 15e régiment de transmissions a Alger. Rejoindra le 1er février 1949 (régularisation) (service).

M. Reichardt (J.-H.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 6 à Metz, au 8e régiment de transmissions, 2e bataillon à Versailles. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

Sous-lieutenants.

M. Chaumel (R.-P.), rapatrié d'Extrême-Orient, à la compagnie administrative régionale n° 4 a Bordeaux (régularisation).

M. Perrier (M.-B.), mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes d'occupation en Allemagne. L'affectation au 6e bataillon de transmissions en Allemagne *J. O.* du 31 décembre 1948) est annulée. Affecté au 47e bataillon de transmissions en Allemagne (régularisation) (sans changement de résidence).

RECRUTEMENT. — STATISTIQUE

Lieutenant-colonel.

M. de La Grange (L.), de la direction régionale du recrutement et de la statistique de la 3e région a Rennes, à la direction régionale du recrutement et de la statistique de la 5e région à Toulouse (service). Exercera les fonctions de directeur régional au départ du titulaire.

Commandant.

M. Friedel (R.), de la direction régionale du recrutement et de la statistique de la 6e région à Nancy, à la sous-direction du recrutement et de la statistique à Strasbourg (service).

Capitaines.

M. Anfriani (J.-M.-D.), de la direction régionale du recrutement et de la statistique de la 9e région de Marseille, à la sous-direction du recrutement et de la statistique à Strasbourg (service).

M. Raspiller (F.-A.), de la direction régionale du recrutement et de la statistique de la 1re région à Paris, à la sous-direction du recrutement et de la statistique à Strasbourg (service).

M. Thiebaut (H.-A.), de la direction régionale du recrutement et de la statistique de la 6e région à Nancy, à la sous-direction du recrutement et de la statistique à Strasbourg (service).

GENIE

Chefs de bataillon.

M. Bourrely (F.-P.), arme, direction provinciale du pays de Bade, est nommé directeur du génie à Berlin (service).

M. Dauvergne (M.-L.), arme, chef de l'arrondissement de travaux du génie à Alger, nommé chef des services techniques à la direction des travaux du génie à Alger (service) sans changement de résidence).

M. Dussans (M.-E.-J.), de l'arrondissement de travaux à Vannes, au 4e régiment du génie à Grenoble (commandant le bataillon d'électromécaniciens) (service).

M. Gombert (A.-C.-A.), arme, de l'inspection des services du génie et de la fortification à Paris, au 5e régiment du génie à Versailles (service). Rejoindra immédiatement.

M. Marqueritte (J.-A.), arme, de la direction des travaux du génie à Versailles, à l'inspection technique des services du génie et de la fortification à Paris (service).

M. Rousset F.-L.), arme, 19e régiment du génie à Hussein-Dey, nommé chef des services administratifs à la direction des travaux du génie d'Alger (service) (sans changement de résidence).

Capitaines.

M. Barraque (M.-G.-J.), arme, à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne, affecté au 1er régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Bataille (J.-C.), arme, à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne, affecté au 1er régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Boucard (R.-C.-T.), arme, du 1er régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne, à l'arrondissement de travaux du génie à Nantes service).

M. Bousch (J.-E.), arme, hors cadres, mission, à la disposition du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation) (service).

M. Branciard (J.-M.-L.), arme, école supérieure technique du génie à Versailles, à la section technique des bâtiments, fortifications et travaux à Paris (régularisation) (service).

M. Charli R.-P.-P.), arme, mis à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne, affecté au 3e régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Charlier (F.), arme, mis à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne, affecté au 10e régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Delavaud G.-R.), arme, rapatrié d'Extrême-Orient, compagnie administrative régionale n° 9 à Marseille, affecté au 7e régiment du Génie à Avignon (régularisation) (service).

M. Gonon (R.-M.), arme, de l'état-major général des forces armées guerre), sécurité militaire, à la section technique des bâtiments, fortifications et travaux à Paris — pour ordre — (service) (sans changement de résidence).

M. Granjon (J.-L.-M.), arme, du 7e régiment du génie à Avignon, à l'arrondissement de travaux du génie à Avignon (service) (sans changement de résidence).

M. Josserand (M.-L.), arme, rapatrié d'Extrême-Orient, compagnie administrative régionale n° 2 à Lille, affecté au 31e régiment du génie à Port-Lyautey (régularisation) (service).

M. Legrand (M.), arme, du 5e régiment du génie à Versailles, au commandement et direction régionale du génie de la 1re région militaire à Paris. Rejoindra le 10 février 1949 (service).

M. Le Saouter J.-J.), arme, arrondissement de travaux du génie à Avignon, nommé chef de l'arrondissement de travaux du génie à Vannes. Rejoindra le 20 février 1949 (service).

M. Semin (G.-E.), arme, mis à la disposition du colonel commandant et directeur régional du génie à Metz, affecté à l'arrondissement de travaux du génie à Reims (annexe de Mourmelon) (service).

M. Servais (A.-L.), arme, mis à la disposition du colonel commandant et directeur régional du génie à Paris, affecté à l'arrondissement de travaux du génie à Versailles (détaché à Fontainebleau) (service).

M. Sudrat (A.-V.-M.), arme, de la direction des travaux du génie à Toulouse, arrondissement de travaux de Montauban, à la direction des travaux du génie de Montauban, arrondissement de Montauban (service) (S.C.R.).

M. Brehier (J.-C.), cadre des adjoints du service des bâtiments, de la direction du génie à Berlin, à la direction du génie de la zone Sud des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Chalnas (G.-F.), cadre des adjoints du service des bâtiments, direction des travaux du génie de Constantine (gérant), nommé chef des services administratifs à la direction des travaux du génie à Constantine (service) (S.C.R.).

M. Lajeunie (P.-J.-J.-M.), cadre des adjoints du service des bâtiments de la direction des travaux du génie de Toulouse, arrondissement de travaux à Castres, à la direction des travaux du génie de Montauban, arrondissement de travaux à Castres (service) (S.C.R.).

Lieutenants.

M. Bautista (G.-A.-E.), arme, de la direction des travaux du génie de Toulouse, arrondissements de travaux du génie à Montauban, à la direction des travaux du génie de Montauban, arrondissement de Montauban (service) (S.C.R.).

M. Bernard (E.-P.), arme, de l'école d'application du génie à Angers (instructeur), au 11e bataillon du génie à Libourne (service).

M. Blanchard (P.-H.-A.), arme, arrondissement des travaux du génie à Tunis, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (volontaire) (service).

M. Bourgeois R.-J.-H.), arme, mis à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne, affecté au 9e bataillon du génie des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M Cros (M.-I.-A.), arme, rapatrié d'Extrême-Orient, compagnie administrative régionale n° 9 à Marseille, mis à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne (régularisation) (service).

M. Deshaies (A.-J.), arme, du 6e régiment du génie à Angers, à l'école d'application du génie à Angers (cadres de l'école) (service) (S.C.R.).

M. Ferro (A.), arme, à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne, affecté au 10e régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Foul (H.), arme, rapatrié d'Extrême-Orient, compagnie administrative régionale n° 102 à Oran, au 7e régiment du génie à Avignon, en attendant de suivre, en octobre 1949, le cours de l'école d'application du génie à Angers (régularisation) (service).

M. Geron (M.-A.), arme, du 31e régiment du génie à Port-Lyautey, à la compagnie du génie 31/125 à Fès (service).

M. Gery (F.-J.), arme, à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne, affecté au 1er régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Grether (M.-E.-Y.), arme, à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne, affecté au 10e régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Haugadez (P.-C.), arme, du 14e bataillon du génie des troupes d'occupation en Allemagne, à la direction du génie de la zone Nord des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Hervé (A.-J.), arme, du 3e régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne, à l'arrondissement de travaux du génie à Briançon. Rejoindra le 10 février 1949 (service).

M. Jean (L.-R.), arme, du 32e bataillon du génie des troupes d'occupation en Allemagne, à la direction des travaux du génie de la zone Sud des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M Marsac (R.), arme, du 32e bataillon du génie des troupes d'occupation en Allemagne, au parc du génie des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Martin (A.-M.), arme, du 14e bataillon du génie des troupes d'occupation en Allemagne, à la direction du génie des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Noel (R.-E.), arme, de l'école d'application du génie à Angers, au 6e régiment du génie à Angers (service) (sans changement de résidence).

M. Perrais (L.-M.), arme, de la direction du génie de Berlin, au 3e régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Prost (M.-A.-L.), arme, de la section cadres du génie n° 61 à Metz, à la section cadres du génie n° 570 à Besançon (service).

M. Rousseau (F.-J.), arme, rapatrié d'Extrême-Orient, compagnie administrative régionale n° 2 à Lille, affecté au 1er bataillon du génie à Strasbourg pour être détaché à l'école de sous-officiers de Strasbourg (service).

M. Verstraete (E.), arme, de l'arrondissement de travaux du génie de Nantes, à l'arrondissement de travaux du génie à Caen (service).

M. Chevalier (J.-B.-M.), arme, de l'école d'application du génie à Angers (instructeur), au 6e régiment du génie à Angers Rejoindra immédiatement (service) (S.C.R.).

M. Lebaut (L.-F.), arme, de l'école d'application du génie à Angers (instructeur), au 6e régiment du génie à Angers Rejoindra immédiatement (service) (S.C.R.).

M. Chanel (J.), cadre des adjoints du service des bâtiments, direction des travaux du génie à Casablanca, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (volontaire) (service).

M. Guilmot (L.-C.), cadre des adjoints du service des bâtiments de l'arrondissement de travaux du génie à Paris rive droite, à l'arrondissement de travaux du génie à Paris rive gauche (service) (S.C.R.).

M. Lohez (K.-J.), cadre des adjoints du service des bâtiments, de l'inspection technique des services du génie et de la fortification à Paris, à la direction des travaux du génie à Versailles (service).

M. Ravallier (G.-C.), cadre des adjoints du service des bâtiments, arrondissement de travaux du génie à Strasbourg, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (volontaire) (service).

M. Valentini (L.), cadre des adjoints du service des bâtiments de l'arrondissement de travaux du génie d'Ouargla, à la direction des travaux du génie à Constantine (gérant) (service).

M. Bernardini (J.-J.), cadre des adjoints du service des matériels (génie) à la disposition du colonel directeur régional du génie à Lyon, affecté à l'arrondissement de travaux du génie à Lyon rive droite (service).

M. Le Gall (J.), cadre des adjoints du service des matériels (génie) du 3e régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne, à la direction du génie à Berlin (service).

Sous-lieutenants.

M. Allouis (P.-M.-R.-J.), arme, 1er régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (volontaire) (service).

M. Battzinger (A.), arme, 1er bataillon du génie à Strasbourg, à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (volontaire) (service).

M. Bernard de Courville (H.-C.-M.-X), arme, de l'école supérieure technique du génie à Versailles, à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation) (service).

M. Coste (J.-M.), arme, à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne, affecté au 12e bataillon du génie des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Juzanx (O.), arme, 6e régiment du génie à Angers, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (volontaire) (service).

M. Poirault (J.-M.-R.), arme, 31e régiment du génie à Port-Lyautey, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (volontaire) (service).

M. Siess (J.), arme, de l'école d'application du génie à Angers (instructeur), au 6e régiment du génie à Angers. Rejoindra immédiatement (service) (S.C.R.).

M. Zambeaux (P.-C.-C.), armé rapatrié d'Extrême-Orient, compagnie administrative régionale n° 2 à Lille, affecté au 5e régiment du génie à Versailles en attendant de suivre en octobre 1949 les cours de l'école d'application du génie à Angers (régularisation) (service).

M. Aubron (P.-A.-M.), cadre des adjoints du service des bâtiments, de la direction centrale du génie à Paris, à l'inspection technique des services du génie et de la fortification à Paris (service) (S.C.R.).

M. Buet (C.-A.), cadre des adjoints du service des bâtiments de la direction des travaux du génie de Versailles, en résidence à Evreux, à la direction des travaux du génie d'Orléans, en résidence à Evreux (service) (S.C.R.).

M. Cholet (R.-A.), cadre des adjoints du service des bâtiments de la direction des travaux du génie de Toulouse, arrondissements de travaux du génie de Montauban à la direction des travaux du génie de Montauban, arrondissement de travaux du génie à Montauban (service) (S.C.R.).

M. Fredefon (B.-A.), cadre des adjoints du service des bâtiments de la direction des travaux de Toulouse, arrondissement de travaux du génie à Montauban, à la direction des travaux du génie à Montauban (gérant) (S.C.R.).

CORPS DU MATERIEL

SUBDIVISION ARTILLERIE

Colonels.

M. Nobili (B.-F.-B.), établissement régional du matériel de Toulouse, affecté à la direction du matériel des troupes d'occupation en Autriche (directeur) (service).

M. Thaler (F.-J.), école d'application du matériel (commandant l'annexe de Bourges), affecté au 15e bataillon de réparation du matériel (T. O. A.) (pour ordre), chef du détachement de l'inspection technique du matériel des troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Trioche (R), directeur du matériel des troupes d'occupation en Autriche, affecté à l'établissement régional du matériel de Casablanca (directeur) (service).

Lieutenants-colonels.

M. Blanc (A.-J.-L.), établissement régional du matériel de Toulouse. Maintenu (directeur) (sans changement de résidence).

M. Darra (J.-H.-L.), direction du matériel de la 4e région militaire, affecté à l'école d'application du matériel (commandant l'annexe de Bourges) (service).

M. Joly (A.-L.), établissement régional du matériel de Casablanca, affecté à la direction du matériel de la 4e région militaire à Bordeaux (service).

Capitaines.

M. Champeix (P.-M.), direction du matériel du commandement militaire de la zone d'occupation Sud (T. O. A.), affecté à la 54e compagnie de réparations divisionnaire, commandant l'unité (T. O. A.), à compter du 1er février 1949.

M. Dindoleux (E.-C.), 162e compagnie de réparations du matériel (T. O. A.), affecté à la 302e compagnie de réparations (pour ordre) centre d'instruction de Stetten (T. O. A.) à compter du 1er février 1949.

M. Gazele (L.-P.-R.), 159e compagnie de réparations du matériel (T. O. A.), affecté à la direction du matériel du commandement militaire de la zone d'occupation Sud (T. O. A.) à compter du 1er février 1949.

M. Lefebvre (A.-A.), service de sécurité militaire de la 10e région militaire à Alger, affecté à l'établissement annexe du matériel de Colomb-Béchar (directeur). Rejoindra immédiatement (service).

M. Petitbon (H.-L.), rapatrié d'Extrême-Orient, compagnie administrative régionale n° 102 à Oran, affecté à l'établissement régional du matériel d'Alger. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Rommelaere (F.), 157e compagnie de réparation divisionnaire (T. O. A.), affecté au 251e bataillon de réparation du matériel (pour ordre), détachement d'inspection technique du matériel des troupes d'occupation en Allemagne, à compter du 1er février 1949.

M. Thuillier (A.-L.-A.), établissement annexe du matériel de Colomb-Béchar, affecté à l'établissement du matériel d'Oran. Rejoindra dès qu'il aura passé le service à son successeur (service).

M. Vauthier (M.-L.), 16e compagnie de réparations divisionnaire (T. O. A.), affecté à la 53e compagnie de réparations divisionnaire (commandant l'unité) (T. O. A.), à compter du 1er février 1949.

Lieutenants.

M. Avril (A.), 401e compagnie moyenne de réparations du matériel en Autriche, affecté à l'entrepôt de réserve générale du matériel d'artillerie de Bourges (service).

M. Bastide (C.-A.), établissement général du matériel de Besançon (pour ordre), en service au 1/54e régiment d'artillerie à Lure, affecté à l'établissement annexe du matériel de Belfort (pour ordre), en service au 1/54e régiment d'artillerie à Lure (sans changement de résidence).

M. Chevallier (M.-M.-H.), section administrative des services temporaires de l'établissement central du matériel d'Aubervilliers, affecté au secrétariat d'Etat aux forces armées « Guerre », direction centrale du matériel (sans changement de résidence).

M. Delrieu (P.-J.-L.), 18e escadron de réparations de division blindée (T. O. A.), affecté à la 302e compagnie moyenne de réparations pour le centre d'instruction de Stetten (T. O. A.).

M. Didier (P.-J.), 162e compagnie de réparations divisionnaire (T. O. A.), affecté à la 54e compagnie de réparations divisionnaire (T. O. A.) à compter du 1er février 1949.

M. Ensuque (J.-M.), 159e compagnie de réparations divisionnaire (T. O. A.), affecté à la 54e compagnie de réparations divisionnaire (T. O. A.), à compter du 1er février 1949.

M. Fynnaert (G.-F.), établissement régional du matériel de Lille, atelier de Roual, affecté à la 54e compagnie de réparations divisionnaire (T. O. A.) (service).

M. Garin (G.), rapatrié d'Extrême-Orient, compagnie administrative régionale n° 4 à Bordeaux, affecté au service du matériel des troupes françaises d'Extrême-Orient (volontaire). Toutes dispositions seront prises afin que cet officier reçoive éventuellement les vaccinations réglementaires et bénéficie de sa permission de départ, de façon que sa mise en route puisse avoir lieu à partir du 11 mars 1949 (service).

M. Gaudichaud (J.), 160e compagnie de réparations divisionnaire (troupes d'occupation Allemagne), affecté à la 53e compagnie de réparations divisionnaire (troupes d'occupation Allemagne) à compter du 1er février 1949.

M. Gegas (M.-W.-C.), direction du matériel de la 4e région militaire, affecté à l'établissement central du matériel, à Aubervilliers (service).

M. Henry (P.-R.), 159e compagnie de réparations divisionnaire (troupes d'occupation Allemagne), affecté à la 54e compagnie de réparations divisionnaire (troupes d'occupation Allemagne) à compter du 1er février 1949.

M. Hoffer (P.-Ch.-G.), 157e compagnie de réparations divisionnaire (troupes d'occupation Allemagne), affecté à la 53e compagnie de réparations divisionnaire (troupes d'occupation Allemagne) à compter du 1er février 1949.

M. Imberdis (L.), 162e compagnie de réparations divisionnaire (troupes d'occupation Allemagne), affecté à la 54e compagnie de réparations divisionnaire (troupes d'occupation Allemagne) à compter du 1er février 1949.

M. Jacques (R.-F.), école des sous-officiers de Strasbourg, affecté à l'établissement régional du matériel de Strasbourg à compter du 26 janvier 1949 (sans changement de résidence).

M. Jubré (I.-A.), 126e compagnie de réparations du matériel, Meknès, affecté au service du matériel des troupes françaises d'Extrême-Orient (volontaire). Toutes dispositions seront prises afin que cet officier reçoive éventuellement les vaccinations réglementaires et bénéficie de sa permission de départ de façon que sa mise en route puisse avoir lieu à partir du 15 mars 1949 (service).

M. Lagrive (M.-E.), 160e compagnie de réparations divisionnaire (troupes d'occupation Allemagne), affecté à la 53e compagnie de réparations du matériel (troupes d'occupation Allemagne) à compter du 1er février 1949.

M. Pellet (M.-A.), secrétariat d'Etat aux forces armées « Guerre », direction centrale du matériel, affecté à l'établissement central du matériel, à Aubervilliers (sans changement de résidence).

M. Pierrot (A.-A.), magasin détaché du matériel de Tours, affecté au 255e bataillon de réparations du matériel, à Châteauroux (service).

M. Schall (R.-A.), 160e compagnie de réparations divisionnaire (troupes d'occupation Allemagne), affecté à la 53e compagnie de réparations divisionnaire (troupes d'occupation Allemagne) à compter du 1er février 1949.

M. Thion (W.), 157e compagnie de réparations divisionnaire (troupes d'occupation Allemagne), affecté à la 53e compagnie de réparations divisionnaire (troupes d'occupation Allemagne) à compter du 1er février 1949.

Officier des armes en instance d'admission dans le corps du matériel (subdivision artillerie).

M. Philippot (J.-C.), capitaine de cavalerie, 11e régiment de chasseurs d'Afrique (troupes d'occupation Allemagne), affecté à la 303e compagnie moyenne de réparations auto (troupes d'occupation Allemagne).

Officier des troupes coloniales mis provisoirement à la disposition du corps du matériel (subdivision artillerie).

M. Serres (C.-R.-M.), chef d'escadron d'artillerie coloniale, état-major de la 4e région militaire, action sociale des forces armées, classé à l'état-major particulier de son arme et affecté à la direction du matériel de la 4e région militaire, Bordeaux (sans changement de résidence).

Aspirant du corps du matériel.

M. Veran (X.), école militaire préparatoire technique de Tulle, affecté à l'établissement central du matériel à Aubervilliers (service).

INTENDANCE

I. — FONCTIONNAIRES

Intendants militaires de 1re classe.

M. Cornu (R.-C.-A.), adjoint au directeur de l'intendance de la 6e région à Metz, est affecté en qualité de directeur de l'intendance de la division d'Oran (service).

M. de Lacoste de Laval (J.-M.-A.-J.), de la direction des prisonniers de guerre de l'Axe à Paris (organe dissous), est affecté à la 1re région et détaché provisoirement à l'état-major de la défense nationale à Paris (S. C. R.).

Intendant militaire de 3e classe.

M. Lecocq (E.-A.-A.), de l'intendance des corps de troupe de Paris, est affecté à l'intendance de Fontainebleau (chef de service) (service).

II. — FONCTIONNAIRES DE L'INTENDANCE COLONIALE MIS A LA DISPOSITION DE L'INTENDANCE MÉTROPOLITAINE

Intendants militaires de 1re classe.

M. Besse (J.-L.-H.), de l'intendance coloniale mixte de Paris (organe dissous), est affecté à l'intendance A. G. de Paris (S. C. R.).

M. Courtant (G.-G.-A.), du service technique de l'intendance coloniale à Paris (organe dissous), est affecté à l'inspection technique de l'habillement à Paris (S. C. R.).

Intendant militaire de 3e classe.

M. d'Esposito (J.-F.), de l'intendance mixte des troupes coloniales de Paris (organe dissous), est affecté à l'intendance de Versailles (service).

III. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Service des bureaux.

Commandant.

M. Bastelica (J.-M.), d'Alger, est affecté à Constantine (service).

Capitaines.

M. Arnou (M.), de Constantine, est affecté à Alger (service).

M. Gas (H.-M.), du Mans, est affecté aux troupes du Maroc (service).

M. Dessolle (G.-A.), du service central de la solde à Paris, est affecté à la direction centrale de l'intendance (S. C. R.).

Lieutenant.

M. Formont (J.), de Rennes, est affecté au Mans (service).

Sous-lieutenants.

M. Noël (J.-M.), des troupes d'occupation en Allemagne, est affecté au centre d'instruction des commis et ouvriers militaires d'administration à Brétigny-sur-Orge (service).

M. Santallier (M. P. R. S.), en non-activité pour infirmités temporaires, est rappelé à l'activité et affecté aux troupes d'occupation en Autriche (service).

Service des subsistances.

Commandant.

M. Leyre (A.-J.), gestionnaire de la station-magasin de la base 901, est affecté, en qualité de sous-directeur, à l'école militaire d'administration à Montpellier (service).

IV. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION DE L'INTENDANCE COLONIALE MIS A LA DISPOSITION DE L'INTENDANCE MÉTROPOLITAINE

Service des bureaux.

Capitaine.

M. Casanova (J.), de la 1re intendance coloniale de Paris (organe dissous), est affecté à l'inspection technique de l'habillement à Paris (S. C. R.).

Lieutenant.

M. Citel (P.-A.), de l'intendance coloniale mixte de Paris (organe dissous), est affecté à l'état-major de la défense nationale à Paris (S. C. R.).

Sous-lieutenant.

M. Mazza (O.), du service technique de l'intendance coloniale à Paris (organe dissous), est affecté à l'inspection technique de l'habillement à Paris (S. C. R.).

Service des magasins.

Commandant.

M. Doloir (G.-E.), du service technique de l'intendance coloniale à Paris (organe dissous), est affecté à l'inspection technique de l'habillement à Paris (S. C. R.).

Lieutenant.

M. Coustenoble (D. A. C.), de la 1re intendance coloniale de Paris et magasin central (Val d'or) (organe dissous), est mis à la disposition du directeur de l'intendance de la 1re région (S. C. R.).

SERVICE DE SANTE

Médecin lieutenant-colonel.

M. Hamon (J.-M.-M.), professeur agrégé du Val-de-Grâce, 8e région militaire, compagnie administrative régionale n° 8 à Lyon, affecté à la direction du service de santé de la 8e région à Lyon (S. C. R.).

Médecins commandants

M. Camelin (A.-P.-E.), médecin des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction Desgenettes à Lyon, nommé agrégé du Val-de-Grâce, affecté à l'école du service de santé militaire à Lyon à compter du 1er janvier 1949 (S.C.R.).

M. Dautane (R.-E.), 1re région militaire, direction du service de santé à Paris, affecté aux troupes de Tunisie, à la disposition du directeur du service de santé (service).

M. Geisert (H.-J.), 6e région militaire, 1er régiment d'artillerie lourde à Mulhouse, affecté à la 1re région militaire, centre médico-social de Versailles (service).

M. Meunier (J.-P.), chirurgien des hôpitaux militaire, hôpital militaire Dominique-Larrey, à Versailles, nommé agrégé du Val-de-Grâce (chaire de chirurgie de guerre et réparatrice), affecté à l'école d'application du service de santé militaire à Paris, à compter du 1er janvier 1949 (en service à l'hôpital militaire d'instruction Percy, à Clamart (service).

M. Molinier (A.-D.), médecin des hôpitaux militaires, école d'application du service de santé militaire à Paris, nommé agrégé du Val-de-Grâce (chaire de législation, expertises et sélection médicale dans l'armée), est maintenu à compter du 1er janvier 1949.

M. Pages (F.-V.), médecin des hôpitaux militaires (école d'application du service de santé militaire à Paris, nommé agrégé du Val-de-Grâce (chaire d'hygiène militaire et d'hygiène appliquée à l'entraînement physique dans l'armée), est maintenu à compter du 1er janvier 1949.

M. Rescanières (A.-S.), spécialiste des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, à Paris, nommé agrégé du Val-de-Grâce (chaire d'électro-radiologie et physiothérapie dans l'armée), affecté à l'école d'application du service de santé militaire à Paris à compter du 1er janvier 1949 (S.C.R.).

M. Reynaud (G.-E.), 1re région militaire, direction du service de santé à Paris, affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles.

Médecins capitaines.

M. Bertojo (H.-R.), 7e région militaire, 4e bataillon de chasseurs à pied à Besançon, affecté au 27e bataillon d'infanterie à Dijon (service).

M. Chaduc (P.-M.-P.), 2e région militaire, compagnie administrative régionale n° 2 à Lille, affecté à la 1re région militaire, compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles.

M. Imbert (J.-P.), 2e région militaire 1/106e régiment d'artillerie antiaérienne à Amiens, affecté au centre d'instruction du train n° 2 à Laon. Rejoindra immédiatement (service).

M. Jeanne (A.-E.), troupes d'occupation en Allemagne, à la disposition du directeur du service de santé, mis à la disposition du directeur du service de santé du haut commissariat de la République française en Autriche. Rejoindra immédiatement (service).

M. Lafontaine (J.-G.), 6e région militaire, 183e compagnie médicale à Reims, affecté à la 9e région militaire, 11e bataillon de chasseurs alpins à Barcelonnette (service).

M. Peuch (R.-L.), troupes du Maroc, à la disposition du directeur du service de santé, affecté à la 7e région militaire, 5e régiment de tirailleurs marocains à Belfort. Rejoindra immédiatement (service).

M. Philippon (J.), 3e région militaire, 3e régiment de tirailleurs marocains à la Roche-sur-Yon, affecté au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 3 à Auvours. Rejoindra immédiatement (service).

M. Renault (R.), troupes d'occupation en Allemagne, à la disposition du directeur du service de santé, affecté à la 6e région militaire, 1er régiment d'artillerie lourde à Mulhouse (service).

Médecin lieutenant.

M. Borland (J.-A.), 3e région militaire, prytanée militaire de la Flèche, affecté à la 1re région militaire, groupe de transports n° 522 et place d'Evreux (service).

Pharmacien lieutenant-colonel.

M. Chassende-Baroz (N.-J.-M.), direction des approvisionnements, des fabrications et établissements centraux d'études et d'instruction des services de santé des armées à Paris, affecté à l'établissement central d'électro-radiologie de l'armée au fort de Vanves, à Malakoff (gestionnaire). Rejoindra dès l'arrivée de son successeur (S.C.R.).

Pharmaciens commandants.

M. Coulouma (J.-G.-L.), troupes de Tunisie, hôpital militaire « Louis-Vaillard », à Tunis, affecté à la 9e région militaire, hôpital militaire « Michel-Lévy », à Marseille (service).

M. Le Faou (A.-H.), troupes d'occupation en Allemagne, à la disposition du directeur du service de santé, affecté à la direction des approvisionnements, des fabrications et établissements centraux d'études et d'instruction des services de santé des armées à Paris. Rejoindra immédiatement (service).

Pharmacien lieutenant.

M. Fremond (Y.), 2e région militaire, hôpital militaire Scrive à Lille, mis à la disposition du directeur du service de santé des troupes d'occupation en Allemagne. Rejoindra immédiatement (service).

Capitaines d'administration.

M. Aumard (G.-J.), 10e région militaire, direction du service de santé de la division d'Oran, affecté à la direction des approvisionnements, des fabrications et établissements centraux d'études et d'instruction des services de santé des armées, établissement central des organes et appareils techniques du service de santé au fort de Vanves à Malakoff (service).

M. Darros (J.-A.), rapatrié d'Extrême-Orient, 5e région militaire, compagnie administrative régionale n° 5 à Toulouse, affecté à la direction des approvisionnements, des fabrications et établissements centraux d'études et d'instruction des services de santé des armées, pharmacie centrale de l'armée au fort de Vanves à Malakoff. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne le 11 février 1949 (service).

Sous-lieutenants d'administration.

M. Mangot (A.-G.-G.), rapatrié d'Extrême-Orient, 4e région militaire, compagnie administrative régionale n° 4 à Bordeaux, affecté à la 2e région militaire, hôpital militaire Scrive à Lille. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne le 3 mars 1949 (service).

M. Michaud (J.-A.), 10e région militaire, hôpital militaire de Sidi-bel-Abbès, aspirant d'administration nommé sous-lieutenant d'administration par décret du 4 janvier 1949 (*Journal officiel* du 7 janvier 1949). Maintenu dans son affectation actuelle.

SERVICE VETERINAIRE

Vétérinaire commandant.

M. Bardez (L.-V.), de la place de Strasbourg, est affecté au groupe vétérinaire autonome des T. O. A. (commandant le groupe) (service).

Vétérinaires capitaines.

M. Mathon (P.-E.-C.), de l'ambulance vétérinaire 541, à la disposition du général commandant supérieur des troupes françaises en Extrême-Orient à compter du 1er avril 1949 (service).

M. Barrairon (E.-P.-M.), de l'établissement hippique no 21, est affecté au centre d'instruction vétérinaire de l'armée à Compiègne (service).

M. Boyer (A.-P.), de l'ambulance vétérinaire 541, détaché au centre national des sports équestres, est affecté au centre d'instruction du service vétérinaire de l'armée à Compiègne à compter du 1er février 1949. Rejoindra à l'issue de son stage (service).

M. Lebailly (J.-E.-M.), du centre national des sports équestres, est affecté au 9e régiment de chasseurs d'Afrique à Balna (service).

SERVICE DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Ingénieur en chef de 2e classe.

M. Pitrat (A.-M.-P.), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne, détaché à l'atelier de fabrication de Saint-Priest pour y exercer les fonctions de directeur au départ du titulaire. Rejoindra immédiatement.

Ingénieur principal.

M. Givry (R.-C.), direction des études et fabrications d'armement (administration centrale), en fonctions à la mission permanente en territoires occupés, affecté à la direction régionale du Sud-Est de surveillance des fabrications (service).

Ingénieur de 2e classe.

M. Viviez (P.-F.-X.), atelier de construction de Rueil, détaché à la direction centrale, services techniques.

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE COLONIALE

Colonels.

M. Cluset (R.-L.-L.), de l'école d'application d'infanterie d'Auvours, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales de Paris (service) (régularisation).

M. Jung (H.-L.), du dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille, est affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon (service) (régularisation) (S. C. R.).

M. Virey (J.), de l'état-major particulier de son arme, en service à l'action sociale des forces armées, Paris, est affecté au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon (service) (régularisation).

Lieutenants-colonels.

M. Jacquinot (G.-E.), de l'état-major particulier de son arme, en service à l'action sociale des forces armées de la 1re région militaire, est affecté pour ordre au dépôt des isolés des troupes coloniales, à Marseille. En instance de désignation coloniale. Rejoindra sur convocation du colonel commandant le dépôt, en vue de son embarquement (service) (régularisation).

M. Pougeart-Dulimbert (M.-M.), rapatrié d'Indochine, est affecté au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. Rejoindra le 4 mars 1949 (service).

M. Correard (H.-F.), du 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables, à Agen, est classé à l'état-major particulier de son arme et affecté au service de l'action sociale des forces armées (délégué régional du secteur social de Bordeaux) (service) (régularisation).

Chefs de bataillon.

M. Raze (P.-A.-R.), de l'état-major particulier de son arme, en service à l'action sociale des forces armées de Tunisie, à Tunis, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille. Rejoindra sur convocation du colonel commandant le dépôt, étant en instance de désignation coloniale (service) (régularisation).

M. Arnault de La Ménardière (R.-G.-F.), de l'état-major particulier de son arme, en service à l'action sociale des forces armées de la 10e région militaire, à Alger, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille. Rejoindra sur convocation du colonel commandant le dépôt, étant en instance de désignation coloniale (service) (régularisation).

M. Sere de Rivière (H.-C.-M.-A.), de l'état-major particulier de son arme, en service à l'action sociale des forces armées de la 9e région militaire, est affecté au cadre permanent du dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille. Rejoindra immédiatement (service) (S. C. R.) (régularisation).

M. Bouchart (G.-A.), de l'état-major particulier de son arme, en service à l'action sociale des forces armées de la 5e région militaire, à Perpignan, est affecté au 13e régiment de tirailleurs sénégalais, à Alger. Rejoindra immédiatement (service) (régularisation).

M. Dumy (P.), de l'état-major particulier de son arme, en service à l'action sociale des forces armées de la 3e région militaire, à Rennes, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales, à Marseille. Rejoindra, sur convocation du colonel commandant le dépôt, étant en instance de désignation coloniale (service) (régularisation).

M. Pierrestiger (L.-R.), de l'état-major particulier de son arme, en service au bureau du logement de la 1re région militaire, est affecté au 3e régiment d'infanterie coloniale, à Paris. Rejoindra dans les meilleurs délais (service) (régularisation).

M. Houssin (F.-E.-C.), de l'état-major particulier de son arme, en service à la subdivision de Sousse, est affecté au 3e régiment de tirailleurs sénégalais, à Tunis (service) (régularisation).

M. Ravoux (J.-E.), de l'état-major particulier de son arme, en service à l'action sociale des forces armées de la 9e région militaire, à Toulon, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales, à Marseille. Rejoindra immédiatement (service) (régularisation) (S. C. R.).

M. de Vathaire (M.-S.-F.), rapatrié d'Indochine, est classé à l'état-major particulier de son arme et nommé au commandement du service régional d'exploitation des transmissions de la 5e région militaire, à Toulouse. Rejoindra le 14 mars 1949 (régularisation) (service).

M. Le Guevel (P.), du centre d'instruction colonial de l'arme blindée, à Tarascon, est affecté au 1er régiment d'infanterie coloniale, à Versailles. Rejoindra le 15 février 1949 (régularisation) (service).

M. Dutot (J.-R.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes du Maroc, à Rabat. Rejoindra le 15 avril 1949 (service).

M. Aballain (P.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté au 8e bataillon d'infanterie coloniale, à Nantes. Rejoindra le 18 avril 1949 (service).

M. Lenormand (M.-E.), rapatrié de Madagascar, est affecté au 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables, à Agen. Rejoindra le 23 avril 1949 (service).

M. Amilhat (A.-P.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes du Maroc, à Rabat. Rejoindra le 18 avril 1949 (service).

M. Perceval (L.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 1er régiment de marche du Tchad, à Pontoise. Rejoindra le 11 avril 1949 (service).

Capitaines.

M. Gaullier de Carville (M.-J.-M.-J.), affectation à la direction des troupes coloniales (*Journal officiel* du 31 décembre 1948) annulée. Est affecté au 1er régiment d'infanterie coloniale, à Versailles (service) (régularisation).

M. Vervelle (G.), de la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, à Vannes. (N'a pas rejoint), est affecté à l'annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, à Paris (service) (régularisation).

M. Vaudrey (R.-S.-A.), du 3e régiment d'infanterie coloniale, à Paris. (N'a pas rejoint), est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille. Rejoindra, sur convocation du colonel commandant le dépôt, en vue de son embarquement pour l'Extrême-Orient (service) (régularisation).

M. Brion (J.), du 3e régiment d'infanterie coloniale, à Paris, est classé à l'état-major particulier de son arme et affecté à la direction des troupes coloniales (section d'études et d'information des troupes coloniales) (service) (régularisation).

M. Cogniet (J.-A.-M.), de l'état-major particulier de son arme, en service à la section d'études et d'information de la direction des troupes coloniales, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, à Vannes (service) (régularisation).

M. Le Jan (J.-G.), rapatrié d'Indochine, est affecté au cadre permanent de l'annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales de Paris (régularisation) (service).

M. Lechapt (R.), rapatrié de Madagascar, est affecté au 3e régiment de tirailleurs sénégalais, à Sfax. Rejoindra le 10 avril 1949 (service) (régularisation).

M. Comte (R.-L.-F.), de l'état-major particulier de son arme, en service à l'état-major de la zone d'occupation Sud en Allemagne, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille, étant en instance d'embarquement pour l'Extrême-Orient (service) (régularisation).

M. Béguin (J.-L.), du 21e régiment d'infanterie coloniale à Carcassonne, est affecté au centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole à Fréjus (instructeur au centre d'instruction précolonial de Fréjus). Rejoindra immédiatement (service) (régularisation).

M. François (M.-R.), rapatrié d'Indochine, est affecté au centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole à Fréjus (instructeur au centre d'instruction précolonial à Fréjus). Rejoindra le 16 février 1949 (régularisation) (service).

M. Moulinas (R.-G.-M.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon (service).

M. Laporte (J.-B.-M.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 15e régiment de tirailleurs sénégalais à Constantine. Rejoindra le 20 mars 1949 (service).

M. Milhe de Saint-Victor (C.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes. Rejoindra le 21 avril 1949 (service).

M. Chabriet (R.), rapatrié d'Indochine, est affecté au régiment colonial des transmissions à Toulouse. Rejoindra le 25 avril 1949 (service).

M. Dumas (A.-M.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté au 3e régiment de tirailleurs sénégalais à Sfax. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Grandin (P.-A.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté au 3e régiment d'infanterie coloniale à Paris (service).

M. Glenat (L.-A.), rapatrié de Madagascar, est affecté au 3e régiment de tirailleurs sénégalais à Sfax. Rejoindra le 5 mars 1949 (service).

M. Galut (J.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille. Cadre permanent. Rejoindra le 9 avril 1949 (service).

M. Carrières (L.), rapatrié de l'Afrique équatoriale française, est affecté au régiment colonial des transmissions à Toulouse. Rejoindra le 10 avril 1949 (service).

M. Severyns (J.-M.-G.), rapatrié d'Indochine, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes. Rejoindra le 29 avril 1949 (service).

M. Lambert (P.-H.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 15e régiment de tirailleurs sénégalais à Constantine. Rejoindra le 19 avril 1949 (service).

M. Binet (L.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté au centre d'instruction colonial de l'arme blindée à Tarascon. Rejoindra le 19 avril 1949 (service).

M. Farret (C.-M.-P.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté au 4e bataillon de tirailleurs sénégalais à Marseille. Rejoindra le 1er avril 1949 (service).

M. Navarro (A.-A.), du 6e régiment de tirailleurs sénégalais à Casablanca, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes. Rejoindra le 3 mars 1949 (service).

M. Simon (J.-L.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté au 1er régiment de marche du Tchad à Pontoise. Rejoindra le 25 avril 1949 (service).

Lieutenants.

M. Lacrampe Quinta (R.), du centre d'instruction colonial de l'arme blindée à Tarascon, est affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales à Toulon, étant placé dans la position de congé sans solde interrupteur d'ancienneté pour une période de deux ans à compter du 30 décembre 1948. N'aura pas à rejoindre (service) (S. C. R.)

M. Bouguen (A.), du régiment colonial de chasseurs de chars à Mulheim, est affecté au centre d'instruction colonial de l'arme blindée à Tarascon (service) (régularisation)

M. Senée (J.-P.-A.), officier de réserve, admis à servir outre-mer en situation d'activité au titre des réserves, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes. Rejoindra immédiatement (service)

M. Durcudoy (L.-P.), du 13e regiment de tirailleurs sénégalais à Alger (n'a pas rejoint), est affecté au 21e régiment d'infanterie coloniale à Carcassonne (service) (régularisation)

M. Planchon (B.-H.-E.), de la compagnie administrative régionale no 7 à Dijon, est affecté au 3e régiment d'infanterie coloniale à Paris. Rejoindra le 3 avril 1949 (service) (régularisation).

M. Prea (P.), affectation au Maroc (*Journal officiel* du 21 novembre 1948) annulée, est affecté au cadre permanent du centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon. Rejoindra le 2 mars 1949 (service) (régularisation).

M. Thyss (C.), officier de réserve, rapatrié d'Indochine, est affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon, en vue de sa démobilisation à l'issue de son congé de fin de campagne le 22 janvier 1949 (service) (S. C. R.)

M. Fustier (M.-M.-R.), mise à la disposition du général commandant supérieur des troupes du Maroc (*Journal officiel* du 31 décembre 1948) annulée, en instance de désignation hors tour pour l'Extrême-Orient, reste affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille. Rejoindra le dépôt en vue de son embarquement (service) (S. C. R.).

M. Huet (L.-J.-F.), de l'annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales à Paris, rapatrié sanitaire d'Indochine, est affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole, étant en traitement à l'hôpital Villemin à Paris.

M. Roche (R.-H.), du 1er régiment d'infanterie coloniale à Versailles est affecté au centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole à Fréjus. Instructeur au centre d'instruction précolonial de Fréjus. Rejoindra le 3 février 1949 (régularisation) (service).

M. Goulrand (P.-J.-L.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté au 3e régiment de tirailleurs sénégalais à Sfax. Rejoindra le 15 avril 1949 (service).

M. Montredon (P.-A.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté au 21e régiment d'infanterie coloniale à Carcassonne. Rejoindra le 15 avril 1949 (service).

M. Keller (G.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté au 13e régiment de tirailleurs sénégalais à Alger. Rejoindra le 15 avril 1949 (service).

M. Crastres (J.-L.), rapatrié d'Indochine, est affecté au centre de rassemblement et de transit colonial dans la Métropole à Fréjus (service).

M. Sechaud (P.), rapatrié de l'Afrique équatoriale, est affecté au 1er régiment de marche du Tchad à Pontoise. Rejoindra le 21 avril 1949 (service).

M. Mesmin (C.-A.-J.-M.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes. Rejoindra le 21 avril 1949 (service).

M. Guiraud (E.-G.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté au 4e bataillon de tirailleurs sénégalais à Marseille. Rejoindra le 21 avril 1949 (service).

M. Peroz (E.-J.-A.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté au régiment colonial de chasseurs de chars à Mulheim. Rejoindra le 3 mai 1949 (service).

M. Hubert (H.-M.-J.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes. Rejoindra le 13 avril 1949 (service).

M. Gras (Y.-H.-L.-A.), rapatrié de Madagascar, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes. Rejoindra le 22 avril 1949 (service).

M. Besançon (J.-L.-H.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 13e régiment de tirailleurs sénégalais à Alger. Rejoindra le 22 avril 1949 (service).

M. Erramuzpe (M.-H.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 13e régiment de tirailleurs sénégalais à Alger. Rejoindra le 24 avril 1949 (service).

M. Pousse (A.), rapatrié d'Indochine, est affecté au centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole à Fréjus (centre d'instruction précolonial). Rejoindra le 25 avril 1949 (service).

M. Tillier (A.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté au 13e régiment de tirailleurs sénégalais à Alger. Rejoindra le 11 avril 1949 (service).

M. Ferry (R.-H.-J.), rapatrié de la Côte française des Somalis, est affecté au 1er régiment d'infanterie coloniale à Versailles. Rejoindra le 24 mai 1949 (service).

M. Pissot (P.-E.-P.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes du Maroc. Rejoindra le 30 avril 1949 (service).

M. Deschard (F.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 3e régiment de tirailleurs sénégalais à Sfax. Rejoindra le 26 avril 1949 (service).

M. Berthoud (F.-E.), rapatrié d'Indochine, est affecté au régiment colonial de chasseurs de chars à Mulheim. Rejoindra le 6 avril 1949 (service).

M. Causse (G.-L.-P.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 13e régiment de tirailleurs sénégalais à Alger. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Olivier (E.), du 1er régiment de marche du Tchad à Pontoise, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes (service).

M. Morelli (J.), affectation à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes (*Journal officiel* du 31 décembre 1948) annulée, est affecté au 1er régiment d'infanterie coloniale à Versailles. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (régularisation) (service).

M. d'Escrienne (J.-E.), rapatrié de l'Afrique équatoriale française, est affecté au centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole à Fréjus, instructeur au centre d'instruction précolonial à Fréjus. Rejoindra le 29 avril 1949 (service).

Sous-lieutenants.

M. Cocaing (P.-L.), du régiment des transmissions à Toulouse, est affecté au centre d'instruction colonial de l'arme blindée à Tarascon (service) (régularisation).

M. Catalan (B.), du 6e régiment de tirailleurs sénégalais à Casablanca, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille, étant en instance de désignation coloniale. Rejoindra sur convocation du colonel commandant le dépôt (service) (régularisation).

M. Le Rest (G.), du régiment colonial des transmissions à Toulouse, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes. Rejoindra immédiatement (régularisation) (service).

ARTILLERIE COLONIALE

Colonel.

M. Vernet (G.-R.), de l'état-major particulier de son arme en service à l'état-major particulier du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), est affecté pour ordre au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille. L'intéressé rejoindra sur convocation (service) (régularisation).

Chefs d'escadron.

M. Bertrand (M.-E.-R.), rapatrié d'Indochine, est classé à l'état-major particulier de son arme et affecté à la direction des troupes coloniales à Paris. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service) (régularisation).

M. Serres (C.-R.-M.), de l'état-major particulier de son arme en service à l'action sociale (délégation régionale de Bordeaux), est affecté à la direction du matériel de la 4e région militaire. Rejoindra immédiatement (service) (régularisation).

M. Hervouet (L.-L.-M.), rapatrié d'Indochine, est classé à l'état-major particulier de son arme et affecté au commandement des formations coloniales de sapeurs et du matériel dans la métropole à Vincennes. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service) (régularisation).

Capitaines.

M. Deleage (J.-E.-J.-B.), de l'état-major particulier de son arme (état-major des troupes du Maroc), est affecté au 1/3e régiment d'artillerie coloniale à Vernon (service) (régularisation).

M. Richard de Vesvrotte (H.), rapatrié de la Côte française des Somalis, est affecté au 1/7e régiment d'artillerie coloniale à Casablanca. Rejoinndra le 26 mars 1949 (service).

M. Camboulives (D.-E.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est affecté au 2/1er régiment d'artillerie coloniale à Castres. Rejoindra le 15 avril 1949 (service).

M. Noël (R.-R.-E.), rapatrié d'Indochine, est affecté au régiment artillerie coloniale de Tunisie. Rejoindra le 25 avril 1949 (service).

Lieutenants.

M. Gaudon (J.-H.-N.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 1/7e régiment d'artillerie coloniale à Casablanca. Rejoindra le 9 avril 1949 (service).

M. Lavau (L.J.G.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 2/1er régiment d'artillerie coloniale à Castres Rejoindra le 12 mai 1949 (service).

M. Ruther (H.-C.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 1/1er régiment d'artillerie coloniale à Dinan. Rejoindra le 17 avril 1949 (service).

M. Le Bihan (V.), rapatrié d'Afrique occidentale française, est affecté au 2/1er régiment d'artillerie coloniale à Castres. Rejoindra le 1er mai 1949 (service).

Sous-lieutenants.

M. Loregnard (R.), du 11e groupe d'artillerie anti-aérienne colonial, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille (service) (régularisation).

SERVICE DES MATERIELS ET BATIMENTS COLONIAUX

Capitaine.

M. Crozet (L.-A.), rapatrié d'Afrique occidentale française, est affecté au bataillon colonial autonome du matériel à Nîmes. Rejoindra le 1er avril 1949 (service).

Lieutenant.

M. Choequet (H.-C.-G.). L'affectation au bataillon colonial autonome du matériel à Nîmes (*J. O.* du 29 novembre 1948) est annulée. Reste affecté au 13e régiment de tirailleurs sénégalais à Alger et détaché à la direction des travaux du génie à Oran (sera inscrit au tour de départ colonial du 1er février 1949) (service) (régularisation).

SERVICE DE SANTE

MÉDECINS

Colonels.

M. Viallard-Goudou (R.-J.-A.), du centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre, et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 9e région militaire (hôpital « Michel-Lévy », Marseille) (service).

M. Loisseau (R.-L.), en service hors cadres en qualité de directeur de l'Institut Pasteur d'Athènes, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre et détaché à l'Institut Pasteur à Paris pour compter du 1er janvier 1949 (service) (régularisation).

Commandants.

M. Coupigny (J.-M.-J.-G.), rapatrié de l'Afrique équatoriale française, est affecté au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole (pour ordre). L'intéressé n'aura pas à rejoindre étant placé dans la position de disponibilité à compter du 14 novembre 1948 en qualité de sénateur membre du Conseil de la République (service) (régularisation).

M. Gillot (X.), rapatrié du Cameroun le 17 décembre 1948, est affecté au centre de rassemblement et de transit des troupes coloniales dans la métropole à Fréjus. Rejoindra le 18 avril 1949 (service).

M. Gras (B.-F.), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 1re région militaire, est affecté à l'annexe à Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales (cadre permanent) (service).

M. Lafontaine (J.-C.), rapatrié d'Extrême-Orient le 17 novembre 1948, est affecté à l'hôpital militaire 294 à Fréjus (service) (régularisation).

M. Thibaux (P.-H.-A.), rapatrié de Madagascar le 29 octobre 1948, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille (stage) (service). Rejoindra le 28 février 1949.

M. Le Huludut (E.-R.-J.-M.), du 13e régiment de tirailleurs sénégalais à Alger, est affecté au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon. Rejoindra immédiatement (service).

Capitaines.

M. David (Y.-M.-P.), de l'hôpital militaire 294 à Fréjus, est affecté au centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole à Fréjus (service) (régularisation).

M. Chariol (P.-Y.), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, est affecté au centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole à Fréjus (service) (régularisation).

M. Grappin (G.-P.-E.), du centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole à Fréjus, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille et détaché à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce à Paris, (stage d'assistanat) (service) (régularisation).

M. Robert (P.-E.-C.-M.), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, mis à la disposition du service de santé de la 9e région militaire à Marseille, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille et détaché à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce à Paris (stage d'assistanat) (service) (régularisation).

M. Brygoo (E.-R.), rapatrié du Cameroun le 18 novembre 1948 est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille (stage d'assistanat). Rejoindra le 1er février 1949 (service) (régularisation).

M. Villa (T.), rapatrié d'Afrique occidentale française le 9 décembre 1948, est affecté à l'école d'application du service de santé à Marseille. Rejoindra le 1er février 1949 (service) (régularisation).

M. Cleret (F.), du dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille (n'a pas rejoint), est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille et détaché à l'hôpital militaire Percy à Clamart (service) (régularisation).

M. Conjeaud (J.), rapatrié d'Extrême-Orient le 30 novembre 1948, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre, et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 1re région militaire à Paris. Rejoindra le 5 avril 1949 (service).

M. Demarchi (J.-L.), rapatrié d'Extrême-Orient le 1er décembre 1948, est affecté à l'hôpital militaire 294 à Fréjus. Rejoindra le 2 avril 1949 (service).

M. de Saint-Pastou de Bonrepeaux (M.-P.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté au 21e régiment d'infanterie coloniale. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service) (régularisation).

M. Dulac (P.-H.), rapatrié d'Extrême-Orient le 21 octobre 1948, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille pour ordre, et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 1re région militaire. Rejoindra le 2 mars 1949 (service).

M. Escolivet (J.-H.-L.), rapatrié du Togo, le 19 octobre 1948, est affecté au centre d'instruction colonial de l'arme blindée à Tarascon. Rejoindra le 20 février 1949 (service).

M. Guillemeteau (R.-P.-G.-L.), rapatrié de Madagascar le 4 décembre 1948, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre, et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire. Rejoindra le 23 avril 1949 (service).

M. Kerignard (R.-E.-L.-J.), rapatrié de la Guyane le 23 décembre 1948, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes. Rejoindra le 24 mars 1949 (service).

M. Labbe (P.-L.-E.), de la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes, est affecté au centre de rassemblement et de transit des troupes coloniales dans la métropole à Fréjus (service).

M. Lamou (P.-J.-J.), rapatrié d'Extrême-Orient le 9 décembre 1948, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes. Rejoindra le 10 mai 1949 (service).

M. Mear (Y.-F.-R.-J.-M.), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre, et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 8e région militaire, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille (stage d'assistanat) (service) (régularisation).

M. Perrot (M.-L.), du centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille (stage d'assistanat) (service).

M. Piganiol (G.-G.), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre, et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 9e région militaire, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille (stage d'assistanat) (service).

M. Reyjal (A.-P.-L.), rapatrié d'Extrême-Orient le 6 novembre 1948, est affecté au 24e régiment d'infanterie coloniale à Carcassonne. Rejoindra le 7 mars 1949 (service).

M. Roux (J.-A.-J.-L.), rapatrié d'Extrême-Orient, le 3 novembre 1948, est affecté au 24e régiment d'infanterie coloniale à Carcassonne. Rejoindra le 1er avril 1949 (service).

M. Salles (P.-E.-C.), du 21e régiment d'infanterie coloniale à Carcassonne, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille (stage d'assistanat) (service).

M. Soubre-Pere (F.-A.), rapatrié d'Afrique équatoriale française le 9 octobre 1948, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre, et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire. Rejoindra le 10 février 1949 (service).

M. Trouillot (R.-J.-J.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre, et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire. Rejoindra le 24 mars 1949 (service).

M. Blandin (M.-L.-H.-R.), rapatrié de Madagascar le 24 décembre 1948, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre, et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire à Bordeaux. Rejoindra immédiatement (service).

M. Gaille (J.-C.), rapatrié d'Afrique occidentale française le 16 décembre 1948, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre, et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 6e région militaire à Metz pour servir hors cadres au ministère de la France d'outre-mer, direction des travailleurs indochinois, centre de Metz. Rejoindra le 7 mai 1949 (service).

Lieutenant.

M. Durin (H.-M.-J.) de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 1re région militaire à Paris, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille, étant en instance de désignation hors cadres pour l'Extrême-Orient (service) (régularisation). Rejoindra sur convocation du colonel commandant le dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille en vue de son embarquement.

SERVICE DE SANTE

PHARMACIENS

Commandants.

M. Clamen (F.-C.-J.), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre, et mis à la disposition de la direction centrale du service de santé à Paris (direction des approvisionnements) est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille (en instance d'embarquement) (service).

M. Pille (G.), rapatrié d'Extrême-Orient le 17 janvier 1949, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille. Rejoindra le 1er mars 1949 (service).

Lieutenant.

M. Gauthier (Albert), du centre administratif des troupes coloniales à Toulon, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille (centre de recherches et de documentation de médecine tropicale) (service).

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'INTENDANCE

Lieutenants.

M. Racine (P.-J.), de la 1re intendance coloniale de Marseille, est mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer pour servir à l'intendance des colonies à Marseille (service) (régularisation).

M. Carre (R.-A.), de l'intendance coloniale mixte de Paris, détaché à l'état-major de l'armée (bureau scientifique), est affecté au ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires, bureau intendance) et rattaché pour ordre à la section des commis et ouvriers d'administration coloniaux du Val-d'Or à Saint-Cloud (service) (régularisation).

M. Augier de Crémiers (J.-L.), de la direction de l'intendance de la 1re région militaire à Paris, est affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales à Toulon, étant placé en congé de trois mois avec solde d'absence pour compter du 1er février 1949. N'aura pas à rejoindre (service) (régularisation).

M. Sauvebois (A.-M.-H.), du centre administratif des troupes coloniales à Toulon (pour ordre), étant placé dans la position de congé de trois mois valable jusqu'au 15 février 1949, renonce par demande en date du 20 décembre 1948 à ses droits à congé. Est affecté à la section des commis et ouvriers d'administration coloniaux au Val-d'Or (Saint-Cloud) (service) (régularisation).

M. Johner (G.-L.-A.), rapatrié d'Indochine le 28 novembre 1948, est mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires), Paris. Rejoindra le 23 mars 1949 (service).

M. Perrot (P.-F.-J.-M.), rapatrié d'Indochine le 30 novembre 1948, est affecté au service administratif de la direction des troupes coloniales, Paris. Rejoindra le 19 avril 1949 (service).

M. Tigli (H.-A.), rapatrié d'Afrique occidentale française le 18 novembre 1948, est affecté à l'intendance mixte de Toulon pour être détaché au centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole à Toulon. Rejoindra le 17 mars 1949 (service).

M. Llopez (R.-G.), rapatrié de la Côte française des Somalis le 29 décembre 1948, est mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires, bureau intendance, Paris. Rejoindra le 15 avril 1949 (service).

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Commandant.

M. Chabal (M.-C.), rapatrié d'Indochine le 21 décembre 1948, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour assurer les fonctions de major. Rejoindra le 22 mars 1949 (service).

Capitaine.

M. Bourguignon (R.-D.), du 3e régiment d'infanterie coloniale à Paris, en congé de trois mois avec solde valable jusqu'au 1er février 1949, est affecté au 1er régiment d'infanterie coloniale à Versailles. Rejoindra à l'issue de son congé (service) (régularisation).

Lieutenant.

M. Rutili (F.), rapatrié d'afrique équatoriale française le 9 décembre 1948, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes. Rejoindra le 10 avril 1949 (service).

CHANCELLERIE COLONIALE

Lieutenant.

M. Brun (E.-A.-H.), rapatrié d'Indochine le 22 décembre 1948, est affecté à la direction des troupes coloniales (cabinet) et rattaché pour ordre à la 39e compagnie autonome de secrétaires d'état major coloniaux à Paris (service) (régularisation).

Tableau de départ colonial du 1er février 1949.

NOTA. — Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe en instance de rengagement.

Ils adresseront d'urgence à la direction des troupes coloniales, et au plus tard pour le 15 février 1949, les certificats d'aptitude réglementaires (état Mle « C » *recto* et *verso*). Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude aura été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

A. — Infanterie coloniale.

Lieutenants-colonels.

MM.

Daboval (Maurice), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 25 avril 1947 (1).

Sompairac (René), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 26 juin 1947.

Chefs de bataillon.

MM.

Dubois (Roger), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — N'a jamais servi.

Hautefeuille (Pierre), E. M. P. I. C., état-major du général commandant en chef en Allemagne. — 8 mai 1945.

Laure (René), E. M. P. I. C., état-major défense nationale, section Afrique. — 25 août 1946.

Dumy (Pierre), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 17 septembre 1946.

Beillard (Jean), 1er régiment de marche du Tchad. — 13 mars 1947.

Blouch (Noël), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (séjour interrompu). — 14 avril 1947.

Juvanon de Vachat (Rambert), E. M. P. I. C., état-major de la subdivision de Chambéry. — 14 avril 1947.

Alberny (Félicien), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (A. F. N.). — 18 mai 1948.

Hersard (Joseph), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (A. F. N.), 10 juillet 1948.

Blanc (Jean), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (A. F. N.). — 24 janvier 1949.

Capitaines.

MM.

Cogniet (Jean), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 20 avril 1946.

Pomies (Auguste), régiment colonial de transmissions. — 15 septembre 1946.

Chastel (Henri), E. M. P. I. C., état-major de la 10e région militaire. — 17 septembre 1946.

Diverres (Pierre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 6 décembre 1946.

Rottier (André), compagnie des services n° 1 13 décembre 1946.

Carisey (Gilbert), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 17 janvier 1947.

Metayer (Gaston), E. M. P. I. C., état-major commandant supérieur en Tunisie. — 5 avril 1947.

Euphrasie-Clotilde (Roger), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 14 juillet 1947.

Deles (Auguste), 3e régiment d'infanterie coloniale (séjour interrompu). — 26 juillet 1947.

Mathieu (Albert), 16e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables. — 27 août 1947.

(1) Date de prise de rang.

Larochette (Georges), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 27 août 1947 (1).

Salvat (André), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (A. F. N.). — 25 mai 1948.

Supplisson (Henri), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (A. F. N.). — 10 décembre 1948.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Edme (André), régiment colonial de transmissions. — N'a jamais servi.

Claveries (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — N'a jamais servi.

Blin (Robert), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — N'a jamais servi.

Delestras (René), 1er régiment de marche du Tchad. — N'a jamais servi.

Millet (Gérard), 1er régiment de marche du Tchad. — N'a jamais servi.

Lauzier (Jean), 1er régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Feig (Jacques), 1er régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Kirsch (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Bonneau (Jacques), 3e régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Juteau (Bernard), 4e bataillon d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Faivre (Francis), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Corcuff (Marcel), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Bigotte (Edmond), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Gros (André), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Meguin (Georges), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Gangneron (Xavier), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Bardout (Valentin), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — N'a jamais servi.

Daubas (Jean), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — N'a jamais servi.

Bourdy (Pierre), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Conquy (Bernard), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Beauvir (Loick), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Bossu (Jean-Marie), 4e bataillon de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Ponnavoy (René), 8e bataillon d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Lopez (Jean), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 5 octobre 1912.

Le Guen (Yves), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 17 septembre 1946.

Rogeon (Michel), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 9 juin 1947.

D'André (Christian), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 12 août 1947.

Murray (Robert), régiment colonial de chasseurs de chars. — 27 août 1947.

Gillet (Félicien), régiment colonial de chasseurs de chars. — 27 août 1947.

Gastaldi (Pierre), centre de rassemblement et de transition colonial dans la métropole. — 27 août 1947.

Bonnerue (Georges), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (A. F. N.). — 21 mai 1948.

B. — Artillerie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Bich (Jean), E. M. P. A. C. commandant les formations de sapeurs et du matériel en métropole. — 31 octobre 1947.

Chef d'escadron.

M. Gamonet (Louis), 2e groupe du 1er régiment d'artillerie coloniale. — 28 août 1947.

(1) Date de prise de rang.

Capitaines.

MM.

Rivière (Robert), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 24 janvier 1946 (1).

Carnier (Henri), 2e groupe du 1er régiment d'artillerie coloniale. — 26 octobre 1947.

Scudier (Jacques), 1er groupe du 1er régiment d'artillerie coloniale. — 26 octobre 1947.

Guilleminot (Eugène), 1er groupe du 2e régiment d'artillerie coloniale. — 26 août 1947.

Girauden (Louis), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (A. F. N.). — 23 mars 1948.

Melo (Pierre), 1er groupe du 7e régiment d'artillerie coloniale (A. F. N.). — 2 juillet 1948.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Galigny (Pierre), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — N'a jamais servi.

Dahil de Benaze (Jean), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — N'a jamais servi.

Bassi (Joseph), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — N'a jamais servi.

Bedeche (Raoul), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — N'a jamais servi.

Decaudaveine (Yves), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — N'a jamais servi.

Ambroise (Pierre), 1er groupe du 7e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Trillat (Jean), 1er groupe du 3e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Delpit (Martial), 1er groupe du 3e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Goester (Robert), 1er groupe du 7e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Carre (Bernard), 1er groupe du 7e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Rouillon (Pierre), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — N'a jamais servi.

Peyresaubes (Henri), 1er groupe du 1er régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Sel (Roland), 2e groupe du 1er régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Courtois (Maurice), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — N'a jamais servi.

Quantin (Louis), 2e groupe du 1er régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Cazeux (Etienne), 12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale. — N'a jamais servi.

Pouchard (Daniel), 1er groupe du 3e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Perrot (Henri), 11e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale. — N'a jamais servi.

Benoist (Roger), 11e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale. — N'a jamais servi.

Gregoire (Paul), 1er groupe du 1er régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Laparra (Pierre), 1er groupe du 7e régiment d'artillerie coloniale. — 26 octobre 1947.

Thichault (Georges), 2/1er régiment d'artillerie coloniale. — 26 octobre 1947.

Malheas (Rémy), 11e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale. — 26 octobre 1947.

Rague (Albert), 1er groupe du 7e régiment d'artillerie coloniale (A. F. N.). — 21 mars 1948.

POUR ÊTRE DÉSIGNÉS AU TITRE DU SERVICE DES MATÉRIELS ET BATIMENTS COLONIAUX

Lieutenant et sous-lieutenant.

ADMINISTRATIFS

MM.

Colombo (René), bataillon colonial autonome du matériel. — N'a jamais servi.

Tortey (Pierre), bataillon colonial autonome du matériel. — N'a jamais servi.

(1) Date de prise de rang.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ADMINISTRATIF

Commandant.

M. Bontemps (Robert), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires. — 2 septembre 1946 (1).

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Capitaine.

M. Pacini (François), bataillon colonial autonome du matériel, détaché à la 9e région militaire (génie), Toulon. — 11 septembre 1947.

Lieutenant.

M. Chocquet (Henri), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (A. F. N.). — 19 juin 1948.

D. — Chancellerie coloniale.

Lieutenants.

MM.

Perennes (Yves), annexe autonome du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris. — 17 mai 1947.

Gueguen (Henri), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires. — 17 mai 1947.

E. — Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 1re classe.

M. Hornn (Louis), 9e région militaire, Marseille. — 25 août 1946.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenant-colonel.

M. Bourcizeau (Joseph), 4e région militaire. — 21 mai 1947.

Capitaine.

M. Jaubert (Marie), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires. — 6 août 1946.

F. — Service de santé colonial.

MÉDECINS

Commandants.

MM.

Lezequel (Alain), école application service santé troupes coloniales, pour ordre ministère de la France d'outre-mer (direction service santé colonial). — 26 mai 1946.

Monfort (Jean), hôpital militaire 294, Fréjus. — 20 décembre 1947.

Pelon (Robert), centre de rassemblement et de transition colonial dans la métropole. — 3 janvier 1948.

Blanchet (Marcel), école application service santé troupes coloniales, pour ordre ministère France outre-mer, détaché à la direction service santé 5e région militaire, direction des travailleurs indochinois, Toulouse. — 12 janvier 1948.

Capitaines.

MM.

Bermond (Charles), école application service santé troupes coloniales, Marseille. — 27 août 1947.

Vigan (Claude), école application service santé troupes coloniales, pour ordre détaché à l'hôpital Boucicaut, Paris. — 21 janvier 1948.

PHARMACIENS

Capitaines.

MM.

Pesquet (Georges), école application service santé troupes coloniales, Marseille. — 11 juin 1947.

(1) Date de prise de rang.

Weil (Roger), école application service santé troupes coloniales, pour ordre (inspection technique des subsistances), Paris. — 22 juillet 1948 (1).

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Caudron (Albert), école application service santé troupes coloniales, pour ordre, direction service santé 4e région militaire. — 9 juillet 1948.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — Infanterie coloniale.

Aspirant.

Venail (Gaston), 1er régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Adjudants-chefs.

Roger (Alfred), régiment colonial de chasseurs de chars. — N'a jamais servi.

Mamecier (Robert), régiment colonial de chasseurs de chars. — N'a jamais servi.

Dexideuil (René), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — N'a jamais servi.

Mathiers (Jules), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 19 mars 1937.

Negretti (Jacques), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 21 août 1941.

Canouet (Gérard), quartier général 156. — 21 août 1941.

Pinelli (Jean), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 29 décembre 1943.

Buchert (Henri), régiment colonial de chasseurs de chars. — 17 août 1944.

Von Kanel (Robert), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 27 mars 1945.

Bourdy (André), régiment colonial de chasseurs de chars. — 21 août 1945.

Cantou (Jean), 21e régiment d'infanterie coloniale. — 20 octobre 1945.

Darricau (Robert), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 30 décembre 1945.

Josse (Auguste), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 21 janvier 1946.

Noël (Robert), dépôt des isolés des troupes coloniales (Paris). — 25 février 1946.

Michiara (Pierre), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 24 mars 1946.

Mousselard (Pierre), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 28 avril 1946.

Cot (Jean-Marie), quartier général 156. — 13 juin 1946.

Adjudants.

At (Marcel), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — N'a jamais servi.

Francisi (Jérôme), régiment de marche du Tchad. — N'a jamais servi.

Jacquiot (André), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. 5 juin 1941.

Fontan (Gabriel), quartier général 156. — 11 janvier 1943.

Piccinoli (Joseph), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 1er avril 1943

Moal (Jean), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 29 septembre 1943.

Lalanne (André), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 8 octobre 1943.

Villalonga (Henri), 13e régiment de tirailleurs sénégalais — 31 octobre 1943.

Louisy (Adolphe), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 8 novembre 1943.

Bayle (Marc), centre de comptabilité des troupes coloniales dans la métropole. — 23 mars 1944

(1) Date de prise de rang.

Barranger (Rene), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 2 mai 1915 (1).
Tallaucher (André), régiment colonial de transmissions. — 20 mai 1915.
Angli (Henri), 21e régiment de tirailleurs sénégalais. — 5 novembre 1915.
Mouguier (Dieudonné), centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole. — 15 janvier 1916.
Guatteri (Boniface), dépôt des isolés des troupes coloniales (Marseille). — 15 janvier 1916.
Certain (André), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 5 février 1916.
Lippo (Maurice), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 12 février 1916.
Colombani (Augustin), 4e bataillon de tirailleurs sénégalais. — 13 mars 1916.
Baret (Georges), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 31 mars 1916.
Santenac (Xavier), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 1er mai 1916.
Renard (André), régiment colonial de chasseurs de chars. — 14 août 1916.
Rundstadler (Joseph), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 20 juin 1916.
Gagnier (Robert), 4e bataillon d'infanterie coloniale. — 13 août 1916.
Jacquot (Jean), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 20 août 1916.
Barbe (Ferdinand), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 23 août 1916
Fazerlet (Fernand), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 25 août 1916.

Sergents-majors.

Abba (Désiré), 1er régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.
Jegou (Auguste), régiment de marche du Tchad. — 1er septembre 1911.
Trunud (Pierre), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 29 mai 1915.
Denis (Marcel), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 7 février 1916.
Perlin (Ferdinand), 1er régiment de marche du Tchad. — 26 août 1916.
Grieu (Denis), 21e régiment de tirailleurs sénégalais. — 20 septembre 1916.

Sergents-chefs.

Escarra (Georges), 1er régiment de marche du Tchad. — N'a jamais servi.
Le Goff (Jean), 1er régiment de marche du Tchad. — N'a jamais servi.
Merabeth (Boudjema), centre instruction colonial de l'arme blindée. — N'a jamais servi.
Repiquet (Lucien), 4e bataillon d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.
Teruteraahaumea (Edmond), 4e bataillon d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.
Marty (Gay), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — N'a jamais servi.
Pastre (Roger), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.
Viale (Charles), 1er régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.
Bertrand (Raymond), régiment colonial de chasseurs de chars. — N'a jamais servi.
Le Roux (René), 3e régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.
Poggi (Jean), régiment colonial de chasseurs de chars. — N'a jamais servi.
Gaudron (Roger), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 18 décembre 1912.
Bloud (Raymond), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 27 mars 1913.
Kerdraon (Paul), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 6 juin 1913.
Butstraen (Jean), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 3 février 1915.
Lise (Pascal), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 8 mai 1915.

(1) Date de prise de rang.

Néant (Louis), dépôt des isolés des troupes coloniales (Marseille). — 2 novembre 1915 (1).
Athiel (Marcel), 21e régiment d'infanterie coloniale. — 24 décembre 1915.
Simonet (Marcel), centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole. — 4 février 1916.
Maizières (André), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 28 février 1916.
Santoni (Charles), 1er régiment de marche du Tchad. — 10 mars 1916.
Loiseau (Jean), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 24 mars 1916.
Darquin (Louis), 4e bataillon d'infanterie coloniale. — 7 mai 1916.
Boher (Raymond), 21e régiment de tirailleurs sénégalais. — 5 juin 1916.
Lastrajoli (Jean), quartier général 51. — 2 juillet 1916.
Boquel (Jean), régiment de marche du Tchad. — 8 août 1916.
Fillippi (Philippe), 4e bataillon de tirailleurs sénégalais. — 14 août 1916.
Goyeneiche (Jean), 21e régiment de tirailleurs sénégalais. — 23 août 1916.
Merle (Marcel), 4e bataillon d'infanterie coloniale. — 25 août 1916.
Defenin (Daniel), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 25 août 1916.
Trebouville (Constant), dépôt des isolés des troupes coloniales (Marseille). — 28 août 1916.
Minion (Corentin), 21e régiment de tirailleurs sénégalais. — 28 août 1916.
Ramonet (Jean), 21e régiment de tirailleurs sénégalais. — 28 août 1916.
Blois (Marcel), centre de rassemblement et de transit dans la métropole. — 28 août 1916.
Rocca (Pierre), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 28 août 1916.
Roseau (François), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 28 août 1916.
Camillieri (Georges), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 10 septembre 1916.
Lyonnais (Gilbert), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 17 septembre 1916.
Adam (Désiré), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 20 septembre 1916.
Puiselvert (André), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 20 septembre 1916.
Tombal (André), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 7 octobre 1916.

B. — **Arme blindée.**

Adjudants-chefs.

Staffin (Henri), régiment colonial de chasseurs de chars. — 11 mai 1918.
Quinque (Henri), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 27 novembre 1911.

Adjudants.

Fournier (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 20 avril 1915.
Reeb (Frédéric), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 14 août 1915.
Ecard (André), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 31 décembre 1916.

Maréchaux des logis chefs.

Seigle (Guy), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — N'a jamais servi.é
Buhaglar (Louis), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 7 mai 1915.
Le Gall (Alexandre), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 12 décembre 1916.
Desoteux (Marcel), régiment colonial de chasseurs de chars. — 12 mai 1917.
Beaudonnet (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 13 août 1917.

(1) Date de prise de rang.

C. — **Sapeurs.**

Sergents-chefs.

Leroy (René), compagnie autonome de sapeurs d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.
Atoch (Henri), compagnie autonome de sapeurs d'infanterie coloniale. — 6 août 1917 (1).
Delalleau (René), compagnie autonome de sapeurs d'infanterie coloniale. — 24 novembre 1917.
Le Nabour (Marcel), compagnie autonome de sapeurs d'infanterie coloniale. — 30 septembre 1917.

D. — **Télégraphistes coloniaux.**

Adjudants-chefs.

Chasserat (Gilbert), régiment colonial des transmissions. — 30 juillet 1916.
Cordier (Pierre), régiment colonial des transmissions. — 24 décembre 1916.
Eugène (Paul), régiment colonial des transmissions. — 9 mai 1917.
Hasse (Marcel), régiment colonial de chasseurs de chars. — 16 mai 1917.

Adjudants.

Temin (Lucien), régiment colonial des transmissions. — 19 mai 1914.
Royol (Emile), régiment colonial des transmissions. — 14 mai 1916.
Sautières (René), régiment colonial des transmissions. — 25 août 1916.
Giacomoni (Charles), régiment colonial des transmissions. — 22 août 1916.
Paolucci (Robert), régiment colonial des transmissions. — 17 septembre 1916.
Harribey (Henri), régiment colonial des transmissions. — 5 mars 1917.
Jordan (Pierre), régiment colonial des transmissions. — 27 mars 1917.
Decoudun (Guy), régiment colonial des transmissions. — 16 mai 1917.

Sergents-chefs.

Colombie (Jean), régiment colonial des transmissions. — 13 mai 1917.
Strachli (Marcel), régiment colonial des transmissions. — 21 mai 1917.
Huillet (Jean), régiment colonial des transmissions. — 3 juillet 1917.
Vignau (Gérard), régiment colonial des transmissions. — 31 août 1917.
Saguy (Pierre), régiment colonial des transmissions. — 31 août 1917.

E. — **Artillerie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Marchi (Paul), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 25 mars 1913.
Barre (Robert), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 2 janvier 1914.
Gibet (Pierre), 11e groupe d'artillerie antiaérienne colonial. — 28 novembre 1918.
Carraj (Valentin), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 13 juin 1916.
Tarby (Paul), I/7e régiment d'artillerie coloniale. — 13 juin 1916.

Adjudants.

Fanton (Pierre), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — N'a jamais servi.
Ursulet (Joachim), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.
Trihino (Marcel), 11e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale. — 7 novembre 1912.
Petitgant (Jean), centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole. — 18 octobre 1914.
Lejay (Jacques), centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole. — 30 mars 1915.

(1) Date de prise de rang.

Maréchal des logis-major.

Hurtaud (Marcel), centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole. — N'a jamais servi.

Maréchaux des logis chefs.

Mattei (Henri), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — N'a jamais servi.

Colombani (Jules), 2/1e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Galle (Emile), 2/1er régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Tristani (Ange), 2/1er régiment d'artillerie coloniale. — 28 décembre 1938 (1).

Antoine (Eugène), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 5 juillet 1943.

Verges (Noël), centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole. — 12 octobre 1943.

Bartoli (Jean), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 21 avril 1945.

Castillon (Gabriel), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 23 avril 1945.

Bischoff (André), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 8 mai 1945.

Morin (André), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 15 mai 1945.

F. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Automobilistes.

Friedrich (Roger), maréchal des logis, bataillon colonial autonome du matériel. — N'a jamais servi.

Kerdraon (Jacques), maréchal des logis, bataillon colonial autonome du matériel. — N'a jamais servi.

Bauby (Georges), adjudant-chef, centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole. — 12 avril 1945.

Pemeja (Albert), adjudant-chef, 2e régiment d'infanterie coloniale. — 27 juin 1947.

Armuriers.

Ferrari (François, maréchal des logis chef, bataillon colonial autonome du matériel. — 15 août 1947.

Bernardini (Eugène), adjudant-chef, 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 26 juin 1948-AFN.

Artificier.

Renucci (Etienne), maréchal des logis chef, bataillon colonial autonome du matériel. — 7 juillet 1947.

Comptables.

Perilla (Marie), maréchal des logis chef, compagnie de sapeurs d'infanterie coloniale. — 17 septembre 1946.

Cardrat (Henri), maréchal des logis major, bataillon colonial autonome du matériel. — 25 décembre 1946.

Queinnec (Emile), adjudant, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 18 janvier 1947.

Gaydier (Antoine), adjudant, 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 7 février 1947.

Charpentier (Gérard), maréchal des logis major, bataillon colonial autonome du matériel. — 10 février 1947.

Spécialiste des armements.

Maître (Robert), adjudant, centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole. — 19 janvier 1947.

Sans spécialité.

Milon (André), maréchal des logis chef, bataillon colonial autonome du service des matériels. — 27 mars 1947.

(1) Date de prise de rang.

G. — Chancellerie coloniale.

Adjudant-chef.

Augustin (Albert), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 23 septembre 1946 (1).

Adjudants.

Coupris (Pierre), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 28 octobre 1946.

Martinon (André), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 18 mars 1948.

Sergents-chefs.

Chassaigne (Hubert), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 1er mai 1947.

Balthazar (Louis), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 27 septembre 1947.

Denaud (Louis), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 8 mai 1946.

Sergents.

Paquet (Albert), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.

Dudouit (Robert), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.

Prieur (Paul), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 30 juillet 1946.

H. — Agents des corps de troupe coloniaux.

Adjudants-chefs.

Pacini (Jean), 4e bataillon de tirailleurs sénégalais. — 17 septembre 1946.

Philip (Louis), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 17 septembre 1946.

Fongauffier (René), régiment colonial des transmissions. — 12 juin 1947.

Adjudants.

Jumel (Aristide), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 3 juillet 1945.

Renault (Raoul), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 20 avril 1946.

Sergent-major.

Fauroux (Léon), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 9 novembre 1946.

I. — Intendance coloniale.

Adjudants.

Salas (Emile), service administratif des troupes coloniales. — 16 août 1946.

Tisseyre (Henri), intendance des colonies, Marseille. — 5 avril 1947.

Gourlay (René), service administratif des troupes coloniales. — 11 juin 1947.

J. — Infirmiers coloniaux.

Adjudants-chefs.

Penel (Joseph), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — 13 août 1946.

Vuillemin (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 7 octobre 1946.

Janvier (Georges), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — 11 août 1947.

Adjudants.

Leclerq (Pierre), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — 29 juin 1945.

Debarge (Francis), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 18 novembre 1947.

Bernardini (Philippe), hôpital 294. — 27 juin 1947.

(1) Date de prise de rang.

Sergents-majors.

Allegre (Emilien), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 28 juin 1946 (1).

Bonin (René), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 10 décembre 1946.

Rasplus (Louis), hôpital 294. — 26 septembre 1946.

Sergent-chef.

Roger (Louis), hôpital 294. — 21 novembre 1947.

Sergents.

Cadot (Michel), hôpital 294. — N'a jamais servi.

Petit (René), hôpital 294. — N'a jamais servi.

Fixary (Eugène), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — 4 mai 1947.

Dupain (Georges), direction du service de santé. — 10 juillet 1947.

(1) Date de prise de rang.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Modification de l'alinéa 2 de l'article 12 de la convention type annexée à l'arrêté du 5 janvier 1948.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'agriculture et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance n° 45-2151 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux professions non agricoles et les textes subséquents;

Vu le décret du 30 octobre 1935 modifié fixant le régime des assurances sociales applicable à l'agriculture et les textes subséquents;

Vu la loi provisoirement applicable du 21 décembre 1941 relative aux hôpitaux et hospices publics;

Vu le décret du 17 avril 1943 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi, et notamment l'article 48;

Vu l'arrêté interministériel du 5 janvier 1948 concernant les honoraires des praticiens des hôpitaux et hospices publics;

Vu l'avis émis par le conseil d'Etat (section sociale),

Arrêtent:

Art. 1er. — L'alinéa 2 de l'article 12 de la convention type annexée à l'arrêté du 5 janvier 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« Les tarifs d'honoraires en vigueur dans les consultations externes sont fixés conformément à l'article 48 du règlement d'administration publique provisoirement applicable du 17 avril 1943 ».

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail et de la sécurité sociale, le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux au ministère de la santé publique et de la population et le directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1949.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT WIRTH.

Pour le ministre de l'agriculture et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRARD.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Officiers de l'instruction publique et officiers d'académie.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu les décrets des 24 décembre 1885, 25 mars 1921, 4 février 1922, 13 septembre 1921 et 23 juin 1928,

Arrête :

Art. 1er. — Sont promus et nommés officiers de l'instruction publique et officiers d'académie :

AIN

Officiers de l'instruction publique.

M. Besson (Pierre-Jean), délégué cantonal à Miribel.

M. Bouvard (Alexandre-Auguste-Joseph), à Bourg : services rendus à l'éducation nationale.

M. Courvoisier (Félix-Louis-Eugène), délégué cantonal à Ceyzériat.

M. Mazul (Emile), délégué cantonal à Collonges.

M. Patey (Emile), à Crépieux-la-Pape : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Rougeot (Victor), à Nantua : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Sibuet (Eugène-Louis-Marius), à Tenay : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Officiers d'académie.

M. Bessard (Félix), délégué cantonal à Lescheroux.

Mme Bocchetti, née Ponchon (Madeleine), à Saint-Rambert-en-Bugey : services rendus aux œuvres scolaires.

Mme Devoisin, née Nodot (Alvina), à Vieu : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Favre (Antoine), délégué cantonal à Bellegarde.

M. Garioud (Anthelme), à Peyrieu : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Genty (Lucien-Louis), délégué cantonal à Villereversure.

M. Grégoire (Joanny), à Replonges : services rendus aux arts.

M. Guillot (Denis-Louis-Jacques-Joseph), à Belley : services rendus aux arts et lettres.

M. Maitrepierre (Henri-Gustave-Amédée), délégué cantonal à Saint-Nizier-le-Bouchoux.

M. Marin (Georges), à Bellegarde : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Mathieu (Paul-Joseph-François), à Montrevel : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Mermillon (Clarisse), à Bourg : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Monnet (Albert), à Montluel : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Pizzera (Louis), à Priay : services rendus à l'art musical populaire.

M. Revel (Marius), délégué cantonal à Saint-Nizier-le-Désert.

M. Touton (Louis), à Replonges : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Tremble (Henri-Léopold), à Beynost : services rendus à l'art musical populaire.

AISNE

Officiers d'instruction publique.

M. Bleuse (André), à Saint-Quentin : services rendus à l'art musical.

M. Bry (Pierre-Charles-Virgile), à Saint-Quentin : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Couvrecelle (Ernest-Gabriel), à Château-Thierry : services rendus à l'art musical populaire.

M. Lambolez (Henri-René), à Saint-Quentin : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Legée (André-Adrien), à Braine : services rendus à l'art musical populaire.

M. Massart (François-Xavier), à Soissons : services rendus à l'éducation nationale.

M. Michel (Frédéric), à Marle : services rendus à l'art musical.

M. Sauvage (Lucien), à Saint-Quentin : services rendus à l'art musical populaire.

M. Trocme (Paul-Robert), à Saint-Quentin : services rendus à l'enseignement technique.

M. Turpin (Kléber-René-Marcel), à Fargniers : services rendus à l'éducation nationale.

M. Valdelièvre (Pierre), à Leschelles : services rendus aux lettres.

Officiers d'académie.

M. Ancien (Bernard-Clément), à Soissons : services rendus à l'archéologie et à l'histoire.

M. Baillet (René-Alfred-Louis), à Hirson : services rendus à l'art musical populaire.

M. Charpentier (René), à Château-Thierry : services rendus à l'art musical populaire.

M. Cornaille (Georges-Marcel), à Saint-Quentin : services rendus à l'art musical populaire.

M. Davignicourt (Adolphe-Charles), délégué cantonal à Selens.

M. Duchemin (Joseph-Albert-René), à Harly : services rendus à l'art musical populaire.

M. Frailion (René-Victor), à Laon : services rendus à l'art musical populaire.

M. Grégoire (Robert), à Saint-Quentin : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Gremmel (André-Julien), à Villiers-sur-Marne : services rendus à l'enseignement technique.

M. Israël (Albert-Gustave-Henri), à Saint-Quentin : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Jérome (André), à Condren : services rendus à l'éducation physique.

M. Lasseron (Fernand-Paul), à Bohain : services rendus à l'art musical populaire.

M. Mauruc (Pierre-Raymond), à Laon : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Mercier (Jean-Edmond-Jules), à Hirson : services rendus à l'art musical populaire.

M. Pipart (Marcel), à Saint-Quentin : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Sarazin (Marcel-Martial), à Saint-Quentin : services rendus à l'art musical populaire.

M. Thelliez (Maurice-Charles-Jean-Baptiste), délégué cantonal à Brissay-Choigny.

M. Triboulin (Maurice), à Saint-Quentin : services rendus à l'enseignement technique.

M. Vaugon (Bernard), sous-préfet de Soissons : services rendus à l'éducation nationale.

M. Vitasse (Gaston), à Saint-Quentin : services rendus aux œuvres postscolaires.

ALLIER

Officiers d'instruction publique.

Mme Bailly, née Baron (Alice), à Montluçon : services rendus à l'enseignement technique.

M. Bernet (Henri), à Yzeure : services rendus à l'art musical.

M. Bramard (Auguste-Alexandre), à Avermes : services rendus aux arts et lettres.

M. Chevrier (Hilaire-Auguste), à Souvigny : services rendus à l'art musical populaire.

M. Crauland (Louis-Gilbert), délégué cantonal à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Mme Durafour, née David (Cécile-Marie-Charlotte), à Moulins : services rendus à l'art musical.

M. Gardes (Julien-Paul-Jean-Marie), aux Grivats : services rendus à l'art musical populaire.

M. Mélenier (Louis-Jean-Lazare), délégué cantonal à Bourbon-l'Archambault.

M. Rondeau (Louis-Joseph-Lucien), à Montluçon : services rendus à l'art musical.

M. Vérité (Victor-Joseph), à Montluçon : services rendus aux arts.

Officiers d'académie.

M. Berger (Amédée), à Vichy : services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Cognard (Emilie-Augustine), à Bourbon-l'Archambault : services rendus à l'enseignement technique.

M. Dumas (Amédée), à Vichy : services rendus à l'art musical populaire.

M. Dussour (Claude), à Moulins : services rendus à l'éducation nationale.

M. le docteur Giraudoux (Léon-Lucien-Alexandre), à Cusset : services rendus à l'éducation nationale.

M. Guerrier (Eugène-Jean), à Cusset : services rendus à l'art musical populaire.

M. Maumy (Louis-Antoine-Amédée), à Moulins : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Morlon (Lucien), au Petit Moulin, par Prémilhat : services rendus aux arts.

M. Relin (André), à Vichy : services rendus à l'art musical.

M. Susini (Simon-Paul), à Vichy : services rendus à l'enseignement technique.

M. Villard (Georges), à Cusset : services rendus aux œuvres postscolaires.

Mlle Vivier (Marie-Antoinette), à Montluçon : services rendus à l'enseignement technique.

M. Worms (Raymond), à Moulins : services rendus à l'art musical.

ALPES (BASSES-)

Officiers d'académie.

Mlle Bus (Marie-Antoinette), à Manosque : services rendus à l'art populaire.

M. Chambarel (Paul), à Digne : services rendus aux lettres.

M. Rolland (Justin-Félix), délégué cantonal à Sisteron.

M. Roman (Ferdinand-Lucien), à Digne : services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Signoret (Marguerite-Marie-Noélie), à Digne : services rendus à l'éducation nationale.

M. Tomasi, préfet des Basses-Alpes, à Digne.

ALPES (HAUTES-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Haas (Marcel-Léonce-Toussaint), à Gap : services rendus aux arts.

Officiers d'académie.

M. Faure (Gaston-Félix-Marius), à Gap ; services rendus à l'art musical populaire.

M. Genty (François-Joseph), à Gap : services rendus à l'art musical populaire.

ALPES-MARITIMES

Officiers de l'instruction publique.

M. Benoît (Fernand-Marceau), à Nice : services rendus à l'éducation physique.

M. Caron (Henri), à Nice : services rendus à l'éducation physique.

M. Cerlier (Joseph-Eugène), à Nice : services rendus à l'enseignement technique.

Mme Charasse-Vivarel (Hortense-Rose-Marie), à Nice : services rendus à l'enseignement post-scolaire.

M. Chiaverini (Marc-Antoine), à Beausoleil : services rendus à l'éducation physique.

M. Cials (Henri-Alphonse-Dominique), à Nice : services rendus à l'éducation physique.

Mlle Faussemagne (Irène-Clémentine-Marthe), à Nice: services rendus à l'art musical.
Mme Godet, née Rouve (Berthe), à Nice: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Martin (Marguerite), à Nice: services rendus à l'enseignement post-scolaire.
M. Philipps (Aloyse), à Cannes: services rendus à l'éducation nationale.
M. Trabaud (Lucien-Joseph), à Grasse: services rendus aux sciences.

Officiers d'académie.

M. Adler de la Villurent (Elie), à Nice: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Ailhaud (Justin), à Nice: services rendus aux œuvres post et péri-scolaires.
Mme Baille (Marie-Joséphine-Eugénie-Françoise), à Nice: services rendus aux œuvres péri et post-scolaires.
M. Beasse (Pierre-Camille-Henri-Joseph), à Nice: services rendus aux arts et lettres.
M. Borra (Barthélémy-François-Joseph), à Nice: services rendus aux arts et lettres.
M. Chanel (Benoît), à Nice: services rendus à l'enseignement technique.
M. Dubreuil (Henri-Joseph-Jean-Baptiste), à Nice: services rendus aux arts et lettres.
M. Dugelay (Alfred), à Nice: services rendus aux arts et lettres.
M. Gaber (Louis-Joseph), à Nice: services rendus à l'enseignement technique.
M. Monge (Simon-Antoine), à Nice: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Philip (Albert-Marie-Jean-Antoine-Maxime), à Nice: services rendus aux arts et lettres.
M. Poilleux (René), à Nice: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Poiret (Désiré-Georges), à Antibes: services rendus aux arts et lettres.
M. Quilichini (Jean-Baptiste), à Nice: services rendus aux arts et lettres.
M. Richter (François-Zacharie), à Nice: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Tabourel (Jean-Auguste-Albert-Constant), délégué cantonal à Cagnes-sur-Mer.
M. Valery (Jean-Sauveur-Blaise), à Nice: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Vérola (Auguste), à Nice: services rendus à l'éducation physique.
M. Vincent (Albert-Henri-Raoul) à Antibes: services rendus à l'enseignement technique.

ARDECHE

Officiers de l'instruction publique.

M. Aizon (Elie) à Flaviac: services rendus aux sciences.
M. Faure (Auguste), à Entraigues: services rendus aux œuvres périscolaires.

Officiers d'académie.

Mlle Bernard (Gabrielle), à Tournon: services rendus à l'éducation nationale.
M. Bourelly (Etienne), à Labastide-de-Virac: services rendus à l'éducation nationale.
M. Chante (Franck), délégué cantonal à Vallon.
M. Colomb (Marius-Louis), les Vans: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Dubois (Marius-Casimir), à Aubenas: services rendus aux œuvres scolaires.
Mme Gaillard, née Gire (Marie-Nelly-Blandine, à Tournon: services rendus aux œuvres péri-scolaires.
M. Maridat (Valentin), à Largentière: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Rochette (Charles), à Saint-Martin-de-Valamas: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Veuillens (Marius-Jean), à Saint-Martin-de-Valamas: services rendus aux œuvres scolaires.

ARDENNES

Officiers de l'instruction publique.

Mme Blairon, née Despas (Léa-Joséphine), à Charleville: services rendus à l'éducation nationale.
M. Dauby (Pol), à Mohon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gallet (Louis-Maurice), à Sedan: services rendus à l'éducation nationale.
M. Grison (Arthur-Isidore-Vincent), à Rethel: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Amiral (Jean), à Sedan: services rendus à l'éducation nationale.
M. Barthiaux (Charles), à Charleville: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Carrère (Antoinette), à Charleville: services rendus à l'art musical.
M. Collignon (Louis), à Charleville: services rendus à l'art musical populaire.
M. Duchêne (Georges), à Charleville: services rendus à l'art musical populaire.
M. Garot (Albert), à Mohon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Jardinier (Albert), à Mohon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Louvieaux (Léon), à Rethel: services rendus à l'art musical populaire.
M. Poulin (Augustin), à Machault: services rendus à l'éducation nationale.

ARIEGE

Officiers d'académie.

M. Astre (Jean-François-Joseph), à Pamiers: services rendus à l'enseignement technique.
M. Balansa (Georges), à Foix: services rendus aux arts et lettres.
M. Esquirol (Alfred-Gabriel), à Oust: services rendus aux arts et lettres.
M. Estrade (Marcellin), à Foix: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gaston dit Lagorre (Joseph-René), à Seix: services rendus aux arts.
M. Vignole (Jean-Marie-Joseph), à Tarascon-sur-Ariège: services rendus à l'éducation physique.

AUBE

Officiers de l'instruction publique.

M. Cuynet (Henri), délégué cantonal à Troyes.
M. Linger (Jules-Honoré), à Troyes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Maucert (Arthur-Célestin), à Sainte-Savine: services rendus à l'art musical populaire.
M. Nermerick (Jules), à Saint-Parres-aux-Tertres: services rendus à l'éducation nationale.
M. Peyratout (Pierre-Abel), à Nogent-sur-Seine: services rendus à l'enseignement.

Officiers d'académie.

M. Brochot (René-Albert), à la Chapelle-Saint-Luc: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bourdon (Arthur-Henry), à Saint-Parres-aux-Tertres: services rendus à l'art musical populaire.
M. Donati (Oreste), à Troyes: services rendus à l'éducation nationale.
M. Durand (André-Fernand), à Proverville: services rendus à l'art musical populaire.
M. Giraud (Camille-Antoine), à Sainte-Savine: services rendus à l'art musical populaire.
M. Labarde (Jules-Eugène), à Saint-Mesmin: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Lemagny (Marcel-Robert), à Troyes: services rendus aux arts.
Mlle Lenormand (Yvonne), à Troyes: services rendus à l'éducation nationale.
M. Marchant (Henri-Georges-Louis), à Troyes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Martin (Emile-Alexandre), à Vendeuvre-sur-Barse: services rendus à l'art musical populaire.
M. Prugnot (René-Lucien), à Troyes: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Roussel (Henri), à Bar-sur-Seine: services rendus aux arts.

AUDE

Officiers de l'instruction publique.

M. Bastide (Noël-Alexandre), à Narbonne: services rendus aux arts.
M. Groc (Victor-François), à Bram: services rendus aux arts et lettres.
M. Rivet (Raymond-Georges), à Narbonne: services rendus à l'art musical.

Officiers d'académie.

M. Benazeth (Maurice-Paul-Célestin), à Carcassonne: services rendus à l'art musical populaire.
M. Cassan (Jean-Joseph-Henri), sous-préfet de Limoux.
M. Dagues (Roger-Jean-René), à Narbonne: services rendus à l'éducation nationale.
M. Falcou (Henri-Joseph-Jean-Baptiste), à Carcassonne: services rendus aux arts.
M. Mourey (Marc-François-Félicien), à Carcassonne: services rendus à l'éducation nationale.
M. Reverdy (Auguste-Paul-Aimé), à Carcassonne: services rendus à l'art musical populaire.
M. Sarraute (Gabriel), à Carcassonne: services rendus aux œuvres scolaires.

AVEYRON

Officiers de l'instruction publique.

M. Chabbert (Alfred-Pierre), à Villefranche-de-Rouergue: services rendus à l'art musical populaire.
M. Derrendinger (François-Léon), à Marcillac: services rendus à l'art musical populaire.
M. Douziech (Pierre-Eugène), à Rodez: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Artières (Albin-Maurice-Hiram-Hamlet), délégué cantonal à Millau.
M. Batut (Jean), à Rodez: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Boyer (Joseph-Gabriel-Alexandre), à Najac: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Cambon, née Gabou (Marie-Louise), à Combret: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Delmas (Camille-Ernest), délégué cantonal à la Capelle-Bleys.
M. Devies (Maurice-Denis), à Decazeville: services rendus à l'art musical populaire.
M. Faure (Roger-Auguste-Henri), à Rodez: services rendus à l'enseignement technique.
M. Frot (Marcel-Frédéric), à Decazeville: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lafon (Bernard-André), à Rodez: services rendus à l'art musical populaire.
M. Marty (Joseph-Baptiste), à Capdenac: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Masson (Roger-Henri-Louis), à Rodez: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mennecier (Maurice-Omer), à Villefranche-de-Rouergue: services rendus à l'éducation nationale.

M. Pégorier (Aimé-Marius-Calixte), délégué cantonal à Sainte-Geneviève.
M. Prieur (Camille), à Saint-Affrique. services rendus à l'art musical populaire.
M. Raynal (Georges-Ernest-Marius), à Rodez: services rendus aux arts.
M. Rivière (Pierre), à Saint-Affrique. services rendus à l'art musical populaire.
M. Taurines (Joseph-Jules-Marie), à Millau services rendus à l'art musical populaire.

BOUCHES-DU-RHONE

Officiers de l'instruction publique.

M. Archier (Louis-Claudius), à Arles-sur-Rhône: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Arnoux, née Vautrin (Jeanne), à Salon-de-Provence : services rendus à l'art musical.
M. Barbier (Arsène), délégué cantonal à Graveson.
M. Castinel (Henri-Marius), à Marseille : services rendus à l'art lyrique.
M. Cheylan (Félicien), à Aix-en-Provence: services rendus à l'art musical populaire.
M. Climent (Vincent-Antoine), à Marseille: services rendus à l'art musical populaire.
M. Delorme (Albin-François-Pierre), à Marseille: services rendus aux arts et lettres.
M. Deniau (Elie-Marius-Joseph), à Marseille: services rendus aux œuvres scolaires.
Mme Espoullier, née Cadenat (Marie-Rose), à Marseille: services rendus aux arts.
M. Freidmuth (Auguste-Charles-Paul), à Salon-de-Provence : services rendus à l'art musical.
M. Giraud (Joseph-Jacques), à la Ciotat : services rendus à l'art musical populaire.
M. Guiran (Antoine-Marie-Joseph-Charles), à Aix-en-Provence: services rendus aux arts.
M. Hutre (Jules-Antoine), à Marseille: services rendus à l'art musical populaire.
M. Jullian (Louis-Philippe), à Arles : services rendus aux arts et lettres.
M. Marc (Léon), à Saint-Antoine: services rendus à l'art musical populaire.
M. Perrinet (Marius-Joseph-Hilaire), à Marseille: services rendus aux beaux-arts.
M. Picot (Hubert-Jules-Paul), à Marseille : services rendus aux beaux-arts.
M. Pincède (Joseph-Henri), à Marseille : services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Piotti (Victor-Marius), à Arles: services rendus aux lettres.
M. Raymond (Charles), à Marseille : services rendus à l'enseignement technique.
M. Robert (Léon-Germain-Pierre), à Marseille: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Sicard, née Cassagne (Marie-Eugénie), à la Ciotat: services rendus à l'art musical et aux œuvres scolaires.
M. Soubeyras (Claude-César), à Arles: services rendus à l'art musical.
M. Wolff (Louis-Ambroise-Joseph), à Marseille: services rendus aux lettres.

Officiers d'académie.

M. Ancelin (René), à Marseille: services rendus à l'éducation physique.
M. Augias (Marius), à Marseille: services rendus à l'art musical populaire.
M. Baylot (Jean-Joseph), préfet des Bouches-du-Rhône, à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Bigonnet (Roger), à Aix-en-Provence : services rendus aux arts.
M. Blain (Charles), à Marseille : services rendus à l'art musical populaire.
M. Bosc (Jean-Baptiste), à Marseille: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bourdet (Philippe), à Eyragues: services rendus à l'art lyrique.
M. Bresson (Eugène-Pierre), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Canavy (Paul-Louis-Antoine-Marie), à Aubagne: services rendus à l'éducation populaire.
M. Cardi (Charles-Marie), à Marseille: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Codde, née Passini (Henriette), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Dannel (Marie-Julie), à Marseille: services rendus à l'enseignement.
M. David (Paul-Jean), à Marseille: services rendus à l'éducation populaire.
M. Dine (René-Edouard-Auguste), à Marseille: services rendus aux arts.
Mme Floret, née Postier (Germaine), à Tarascon: services rendus à l'art musical.
M. Guet (Henri), à Marseille: services rendus à l'art lyrique populaire.
M. Harent (Henri-Louis), à Marseille: services rendus à l'enseignement technique.
M. Hunziker (Paul), à Salon-de-Provence: services rendus à l'art musical.
M. Jamet (Marcel), à Martigues: services rendus à l'enseignement technique.
M. Jayne (André-Rosin-Bienvenu), à Aubagne: services rendus à l'éducation populaire.
M. Laffont (Gaston-Georges), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale et aux œuvres postscolaires.
M. Lagreze (Georges), à Marseille: services rendus à l'éducation populaire.
M. Legros (Adrien-Lucien-Antonin), à Aix-en-Provence: services rendus à l'art lyrique.
M. Marciano (Paul), à Marseille: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Marquette (Jean-Baptiste), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Métairie (Joseph), à Eyragues: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Million (Marguerite-Léontine-Frédérique), à Aubagne: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Pascal, née Reynier (Laure-Jeanne-Antoinette), à Salon-de-Provence: services rendus à l'art musical.
Mme Payan, née Monlaud (Berthe), à Marseille: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Pignon (Maximilien), à Marseille: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Ponsat (Louis-Antonin), à Arles: services rendus aux arts.
M. Portail (Lazare-Raymond), à Marseille: services rendus à l'art musical populaire
M. Raoul-Jourde (Jean-Louis-Georges), à Marseille: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Ravel (François-Paul), à Arles: services rendus à l'art musical populaire.
M. Reboa (Jean-Baptiste), à Marseille: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Reinier, née Balanca (Suzanne-Augustine), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Roche (Victor-Ange), à Marseille: services rendus à l'art musical populaire.
M. Sicard (Georges-Elzéard-Léon), à Aubagne: services rendus aux arts.
M. Teissere (Raymond-Louis-Marie), à Marseille: services rendus à l'art musical populaire.
M. Toche (Joseph), à Marseille: services rendus à l'éducation populaire.
M. Tourville (Pierre-Marius), à Saint-Rémy: services rendus à l'art musical.
Mme Trautwein, née Hauy (Magali), à Maillane: services rendus aux lettres.
M. Trujas (Joseph-Marius), à Tarascon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Varésio (Marius-Jean), à la Ciotat: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Vuichard, née Fromond (Céline), à Salon-de-Provence: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

CALVADOS

Officiers de l'instruction publique.

M. Amiot (Ernest-Morice), délégué cantonal à Caen.
M. Coty (Auguste-Désiré), à Caen: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Debergue, née Barlin (Lucie-Marie-Elisa), à Caen: services rendus à l'art musical populaire.
M. Defoy (Edmond-Maurice), à Lisieux: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dolivet (Paul), à Deauville-sur-Mer: services rendus à l'art musical populaire.
M. Hélaine (Robert-Marcel-Clément), à Caen: services rendus à l'éducation nationale.
M. Le Guevel (Jules), à Saint-Pierre-sur-Dives: services rendus à l'art musical populaire.
M. Petelle (Paul-Victor-Félix), à Bayeux: services rendus aux arts et lettres.

Officiers d'académie.

M. Berger (Emile), délégué cantonal à Saint-Martin-de-Tallevende.
M. Bienfait (Louis-Auguste), à Caen: services rendus aux arts et lettres.
M. Costes (Kléber), à Caen: services rendus à l'enseignement technique.
M. Decroux (Louis-Philippe), à Cambremer: services rendus à l'art musical populaire.
M. Fresne (Jacques-Louis), à Caen: services rendus à l'éducation nationale.
M. le docteur Gosselin (Louis-Gustave-Ulysse), à Caen: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Jeannette, née Berthaux (Camille), délégué cantonal au Tourneur.
M. Langlois (Gustave-Eugène-Marcel), à Bayeux: services rendus à l'éducation nationale.
M. Leconte (Norbert-Henri-Désiré), à Orbec: services rendus à l'éducation nationale.
M. Lenrouilly (Robert-Emile), à Venoix: services rendus aux œuvres périscolaires.
M. Marescot (Albert-Eugène-Alexandre), à Saint-Martin-de-Mailloc: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Martin (René-Maurice), à Villers-sur-Mer: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Mauger (Yvonne-Marie-Albertine-Eugénie), à Bayeux; services rendus à l'enseignement technique.
M. Moureaux (Léon-Fernand), à Trouville: services rendus à l'éducation nationale.
M. Philippon (Jean-Joseph), délégué cantonal à Venoix.
M. Plouvier (Paul-Ernest), à Trouville: service rendus à l'éducation nationale.
M. Rouard (Henri-Jean-Marie), à Trouville: services rendus à l'éducation physique.
M. Savey (Alphonse-Gaston-Marcel), délégué cantonal à Vire.
M. Théodore (Eugène), à Saint-Martin-des-Besaces: services rendus aux œuvres scolaires,

CANTAL

Officiers de l'instruction publique.

M. Dusserre (Antoine-Eugène), délégué cantonal à Chaudes-Aigues.
M. Selves (Antoine), directeur de société musicale à Saint-Flour.

Officiers d'académie.

M. Babut (Noël), délégué cantonal à Champagnac-les-Mines.
M. Baraduc (Pierre), à Saint-Bonnet-de-Condat : services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Delpeuch (Jean), à Aurillac: services rendus à l'éducation physique,

M. Destruels (Pierre-Paul-Joseph-Emile-Gérard), à Aurillac: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

Mme Fremant, née Jouffin (Alice), à Talizat: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Maisonobe (Louis-Jean), à Aurillac: services rendus à l'éducation physique.

M. Maury (Germain), à Saint-Flour: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Pignol (Louis-Jean-Charles), à Saint-Flour: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Pons (Pierre), à Saint-Flour: services rendus aux œuvres postscolaires.

Mlle Pradel (Marie), à Saint-Flour: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Talandier (Léon), délégué cantonal à Neuvéglise.

M. Terrisse (Pierre), à Aurillac: services rendus aux œuvres postscolaires.

CHARENTE

Officiers de l'instruction publique.

M. Bonnin (Constant-Alphonse), à Bernac: services rendus à l'éducation nationale.

M. Brunelière (Engène), à Angoulême: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Devienne, née Péloquin (Solange-Jeanne-Andrée-Marie), à Verteuil-sur-Charente: services rendus aux arts et lettres.

Officiers d'académie.

M. Bertrand (René), à Trois-Palis: services rendus à l'éducation nationale.

M. Blancher (Jean-Marius), délégué cantonal à Montbron.

M. Brucher (Louis), délégué cantonal à Boucx.

M. Castay (Jean), à Angoulême: services rendus à l'enseignement technique.

M. Castillon (Marcel), à Angoulême: services rendus à l'éducation physique.

Mme Comandon, née Gaschet (Odette-Marie-Antoinette), à Jarnac: services rendus aux arts et lettres.

M. Coulon (Henri), à Angoulême: services rendus à l'éducation nationale.

M. Crouzille (Ernest), à Montbron: services rendus à l'art musical populaire.

M. Delage (Georges), à Angoulême: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Delamain, née Boutelleau (Anna-Germaine), à Saint-Brice: services rendus aux lettres.

M. Garandeau (Paul), délégué cantonal à Chèrves-de-Cognac.

Mme Hine, née Walbaum (Solange), délégué cantonal à Jarnac.

M. Jacques (Alban), à Villebois-Lavalette: services rendus à l'art musical populaire.

M. Joubert (René-Charles), à Angoulême: services rendus à l'éducation physique.

M. Vincent-La Ramée (Raoul), à Soyaux: services rendus à l'éducation nationale.

M. Voisin (René-Jean-Edmond), délégué cantonal à Angoulême.

CHARENTE-MARITIME

Officiers de l'instruction publique.

M. Boniface (Eugène), à Rochefort-sur-Mer: services rendus à l'art musical.

M. Brunereau (Marcel-Alfred-Adrien), à la Rochelle: services rendus à l'art musical populaire.

M. Chagneau (Abel-Alexandre), à Saint-Jean-d'Angély: services rendus à l'art musical populaire.

M. Drochon (Ernest-Auguste-Hippolyte), à la Rochelle: services rendus à l'art musical populaire.

M. Porsin (Valentin), délégué cantonal à Rivedoux.

Mlle Pujo (Marguerite), à Châtelaillon: services rendus à l'art musical.

M. Sauvageot (Charles-Emile), à Rochefort-sur-Mer: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Audebert (Henri-Louis), à Jonzac: services rendus à l'art musical populaire.

M. Baudin (Jules), délégué cantonal à la Vergne: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Bellegy (Gualbert-Eugène), à la Rochelle: services rendus à l'art musical.

M. Bibard (Philippe), à Saint-Xandre: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bithonneau (Albert), à Saint-Denis-d'Oléron: délégué cantonal.

M. Boucq (Anatole), à Echebrunes: services rendus à l'éducation nationale.

M. Boutet (Armand-Eugène), délégué cantonal à Saint-Savinien.

M. Calmel (Maurice-Emile-Henri), à Marans: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dahl (Erick-Alexandre-René), à la Rochelle: services rendus à l'éducation nationale.

M. Froidefond (Maurice), délégué cantonal à Marennes: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Gerard (Laurentine-Françoise), déléguée cantonale à Pollignac.

M. Guillard (Edgard), à Esnandes: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Huert, née Vergnaud (Jeanne-Marcelle), à Saintes: services rendus à l'éducation nationale.

M. Labbé (Aristide), à Chadeniers-Gémozac: services rendus à l'éducation nationale.

M. Lapiteaud-Balloni (Paul), à Forges: services rendus à l'art musical populaire.

M. Merlin (Oscar), à Arthenac: services rendus à l'art musical populaire.

M. Merzeau (Jean-Auguste-Elie-Daniel), à Saint-Jean-d'Angély: services rendus à l'éducation nationale.

M. Moinard (Auguste), à la Rochelle: services rendus à l'éducation nationale.

M. Peroche (Firmin), à Rochefort-sur-Mer, services rendus à l'éducation nationale.

M. Richard (Marcel), à Courcelles, services rendus aux œuvres scolaires.

M. Texier (Marcel), au Chay, par Saujon: services rendus aux arts et lettres.

M. Vidal (Jean), sous-préfet de Rochefort: services rendus à l'éducation nationale.

CHER

Officiers d'instruction publique.

M. Caviezel (Louis), délégué cantonal à Bourges.

M. Champy (Ludovic), délégué cantonal du Cher à Réverlen (Nièvre).

M. Habault (Jean-Alphonse), délégué cantonal à Lury.

M. Mayault (Charles), délégué cantonal à Sancergues.

M. Moulon (Aristide), délégué cantonal à Bourges.

M. Renon (Léon), à Saint-Amand: services rendus à l'art musical populaire.

M. Sériau (Léon), à Saint-Amand: services rendus à l'art musical populaire.

M. Thomas (François), délégué cantonal à Vierzon.

Officiers d'académie.

M. Ancel (Aimé), délégué cantonal à Bourges.

M. Antoine (Henri), à Dun-sur-Auron: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Balanger, née Goin (Georgette-Blanche-Marie), à Bourges: services rendus à l'éducation nationale.

M. Berger (Louis), à Bourges: services rendus à l'enseignement technique.

M. Brisset (François-Joseph), à Saint-Martin-d'Auxigny: services rendus à l'art musical populaire.

M. Collet (Albert-Fernand), à Vierzon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Delaire (Maurice), délégué cantonal à Châteaumeillant.

M. Malfuson (Jacques), délégué cantonal à Sancerre.

M. Mérigot (Roger-Serge-Léo), délégué cantonal à Vierzon.

M. Rousset (André), à Bourges: services rendus à l'éducation nationale.

M. Tardy (Fernand-Alexis), à Bourges: services rendus aux lettres.

CORREZE

Officiers de l'instruction publique.

M. Chalaux (Germain-Emile), à Tulle (Corrèze): services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Faure (Jean), délégué cantonal à Saint-Cernin-de-Larche.

M. Jarrige (Félix), délégué cantonal à Lapleau.

M. Leblanc (Jean-Pierre), délégué cantonal à Juillac.

M. Marcou (Henri-Guillaume-Ferdinand), délégué cantonal à Allassac.

M. Mons (Jean-Baptiste), à Meymac: services rendus aux œuvres postscolaires.

Mme Vergne, née Taverne (Jeanne), à Brive: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

Mme Bardac, née Manevy (Anna), déléguée cantonale à Meyssac.

M. Bayle (Georges-Thomas), à Neuvic: services rendus à l'éducation nationale.

M. Blondel (Bazile-Léon), à Juillac: services rendus à l'art musical populaire.

M. Borde (Jean-Pierre-Antoine-Gabriel), à Tulle: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Boussinesq, née Chapelle (Marie-Germaine), à Brive: services rendus à l'éducation nationale.

M. Clary (Pierre), à Egletons: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Courteix, née Cougnoux (Anna), déléguée cantonale à Chaumeil.

M. Grassin (Jean), à Tulle: services rendus aux œuvres scolaires et périscolaires.

M. Josnard (Louis), à Juillac, services rendus à l'art musical populaire.

M. Plat (Georges), à Bort: services rendus à l'enseignement technique.

M. Uminski (Louis), délégué cantonal à Sainte-Férréole.

M. Vinatier (Jean), délégué cantonal à Seilhac.

CORSE

Officiers de l'instruction publique.

M. Giuseppi (Pascal-Jean), à Bastia: services rendus à l'art musical populaire.

M. Mattei (Jean-Sel), à Bastia, services rendus aux arts et lettres.

M. Roux (François-Dominique), à Ajaccio: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Santelli (François), à Bastia, service rendus à l'art musical populaire.

M. Zevaco (Ange-Marie), à Ajaccio: services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. Agostini (Antoine-Edouard), à Ajaccio: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Deliau (Jean), à Ajaccio: services rendus à l'éducation nationale.

M. Filippi (Hector), à Bastia: services rendus aux arts.

M. Léandri (Antoine-Paul), à Petreto-Bicchisano : services rendus à l'éducation nationale.

M. Lodovici (Jean-Dominique-Antoine), à Ajaccio, services rendus à l'éducation nationale.

M. Micheletti (Louis), à Ajaccio: services rendus à la préparation militaire.

M. Silvani (Michel), à Corte, services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Valot, née Freschi (Lucie), à Ajaccio, services rendus à l'enseignement technique.

COTE-D'OR

Officiers de l'instruction publique.

M. Collot (Philippe), à Plombières-lès-Dijon: services rendus aux lettres.

Mme Deroche, née Picot (Marie), à Dijon services rendus à l'art musical.

Mlle Etienne (Jeanne-Marie), à Dijon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Huguenin (Marcel), à Dijon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Joussier (Joseph, dit Henri), à Dijon : services rendus à l'art musical.

M. Lapostolle (Raymond-Alfred), aux Maillys: services rendus à l'art musical populaire.

M. Maitre (René-Alfred), à Dijon : services rendus à l'enseignement technique.

M. Perruchot (Georges), à Dijon: services rendus à l'art musical.

M. Pin (Eugène-Adolphe), à Dijon: services rendus aux lettres.

Officiers d'académie.

M. Bertin (Lucien-Jean-Léger-René), à Saulieu: services rendus à l'éducation nationale et aux œuvres scolaires.

M. Claudon (Georges), à Dijon: services rendus à l'éducation nationale.

M. Collet (Louis-Jean), à Dijon : services rendus à l'art musical populaire.

M. Gauthier (Charles), à Saulieu: services rendus à l'art musical populaire.

M. Guyard (Marie-Jean), à Dijon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Michelot (Emile-Philibert), à Nuits-Saint-Georges. services rendus à l'art musical populaire

M. Mignot (André-Louis-Constant), à Arnay-le-Duc: services rendus à la préparation militaire.

M. Noirot (Jules-Pierre), à Nuits-Saint-Georges: services rendus à l'art musical populaire.

M. Perrouin (Auguste), à Dijon : services rendus à l'éducation nationale.

M. Pillet (Charles), à Dijon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Terrasse (Antoine-Aristide-Gaston), à Dijon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Vachet (Jean), à Dijon: services rendus aux lettres.

COTES DU NORD

Officiers de l'instruction publique.

M. Le Saint (Lucien-Paul-Louis), à Dinan: services rendus à l'art théâtral.

Officiers d'académie.

M. Balliot (Eugène), à Saint-Brieuc: services rendus à l'enseignement technique.

M. Benoist (Maurice), à Dinan: services rendus à l'éducation physique.

M. Bézie (Pierre-Lucien), à Dinan: services rendus à l'art musical

M. Chevalier (Jean-François-Samson-Marie), à Plouer: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Douard, délégué cantonal à Langouhèdre en Plené-Jugon.

M. Droumaguet (Louis-Alexis-Gabriel), délégué cantonal à Plouha.

M. Dupré (Joseph), délégué cantonal à Loudéac.

Mme Gaillard, née Scheel (Berthe-Fernande-Juliette), à Plounes: services rendus à l'enseignement technique.

M. Hélary (Eugène), à Saint-Brieuc: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Jamet (Gustave), à Saint-Brieuc: services rendus à l'éducation physique.

M. Laisne (Francis-Jean-Jérôme), délégué cantonal à Loudéac.

M. Le Bruno (Joseph), à Belle-Isle-en-Terre: services rendus à l'éducation nationale.

M. Le Guillou (Albert-Francis), à Pédernec: services rendus aux œuvres postscolaires

M. Le Rolland (Arsène), à Cavan: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Le Verre (Albert), délégué cantonal à Corlay

Mlle Marcus (Elisabeth-Paule), à Saint-Brieuc: services rendus à l'art musical.

M. Martin (Jean-Marie), délégué cantonal à Uzel.

M. Moal (Jacques), à Saint-Brieuc: services rendus à l'éducation nationale

Mme Morvan, née Gicquel (Marie), à Moncontour: services rendus aux œuvres scolaires.

Mme Pasdeloup, née Tillet (Henriette), à Plouasne: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Préau (Charles-Fernand), à Saint-Brieuc: services rendus à l'éducation nationale.

M. Quignard (René-Joseph-Théodore), à Saint-Brieuc: services rendus à l'art musical.

M. Sangan (Charles), délégué cantonal à Broons.

M. Saunier (Gaston-Francis), à Saint-Brieuc: services rendus à l'art musical.

CREUSE

Officiers de l'instruction publique.

Mme Beaufret, née Reuge (Marie), déléguée cantonale à Aubusson.

M. Chambonnet (Auguste-Léon), délégué cantonal à Aubusson.

M. Jouannet (Auguste-Lucien), à Guéret: services rendus à l'art musical.

M. Moluçon (Louis-Emile-Léo), délégué cantonal à Aubusson.

Officiers d'académie.

M. Béletout (Henri), délégué cantonal à la Souterraine.

M. Brisset (Joseph), délégué cantonal à Guéret.

M. Chapon (Alphonse), à Lavaveix-les-Mines: services rendus à l'art musical populaire.

M. Decressac (Daniel), à Aubusson: services rendus à l'art musical populaire.

M. Gouiller (Jean-Ernest), à la Souterraine: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Lachambre, née Bernard (Yvonne), déléguée cantonale à Aubusson.

M. Lavaud (Alfred), à Reix, par Arrènes: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Moreau (Jean-Théophile), à Gartempe: services rendus aux œuvres postscolaires.

Mlle Mouzeler (Marie-Louise), à la Souterraine: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Pasquet (Jules), à Nouzerines: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Pigois (Emile-Jules), à la Fouette: services rendus à l'art musical populaire.

DORDOGNE

Officiers de l'instruction publique.

Mlle Barnier (Odette-Marie-Blanche), à Périgueux: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Bor (Pierre-Henri), à Bergerac: services rendus à l'art musical populaire.

M. Boulin (Achille-Auguste), à Bergerac: vices rendus aux œuvres péri-scolaires.

M. Bousquet (Victor), à Périgueux: services rendus aux lettres et aux arts.

M. Daubeville (Alfred), à Eymet: services rendus à l'éducation nationale.

M. Frit (Baptiste), à Sarlat: services rendus aux œuvres postscolaires.

Mme de La Motte (Cécile-Anne-Marie), à Périgueux: services rendus aux lettres.

M. Lasserre (André-Pierre), à Sarlat: services rendus à l'art musical populaire.

M. Tallet (Firmin-Roger), à Saint-Pierre-de-Cole: services rendus aux œuvres postscolaires

Officiers d'académie.

M. Boutet (Maurice), à Bergerac: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bramerie (Max), à Laforce: services rendus à l'éducation populaire.

M. Chaffaud (Jean), à Bergerac: services rendus à l'enseignement technique.

M. Clergerie (Noël), délégué cantonal au Pare, par Salagnac.

M. Daudou (Jean-Raoul), à Périgueux: services rendus aux lettres et aux arts

M. Degail (Paul-Jacques-Eugène), à Mareuil-sur-Belle: services rendus aux œuvres post et périscolaires.

M. Delacour (Jules), à Biras: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dubernard (Charles), à Périgueux: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Dubesset (Pierre), à Tocane-Saint-Apre: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dumas (Robert), à Périgueux: services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Fortin, à Grand-Brassac: services rendus à l'éducation nationale.

M. Gay (Pierre-Henri), à Périgueux: services rendus aux arts et lettres.

M. Germain (Emile), à Bergerac: services rendus à l'art musical populaire.

M. Grossoleil (Charles), à Eymet: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Guinot (Raphaël-Bernard-Jacques), à Cénac: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Huet (Maurice), à Montazeau: services rendus aux œuvres postscolaires.

Mme Labrou, née Labrou (Jeanne-Marie), à Périgueux: services rendus à l'enseignement technique.

M. Mathieu (René), à Saint-Cernin-de-l'Herm: services rendus à l'éducation populaire.

M. Mazières (Jean), à Périgueux: services rendus à l'éducation physique.

Mme Mérignant, née Guinle (Marie), à Périgueux: services rendus aux œuvres périscolaires.

Mme Nepveu, née Couchard (Marthe), à Bergerac: services rendus à l'enseignement technique.

M. Parlange (Gabriel), à Périgueux: services rendus à l'art musical.

Mme Pigeard, née Champarnaud (Denise-Marie), à Bussière-Badil: services rendus aux œuvres post et périscolaires

M. Rey (Edmond-Victor), à Périgueux: services rendus à l'éducation physique.

M. Vaugelade (Pierre), à Périgueux; services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

DOUBS

Officiers de l'instruction publique.

M. Briffod (Marcel-Léon-Jean), à Besançon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Caille (Auguste), à Villers-le-Lac: services rendus à l'art musical populaire.

M. Gauthier (Pierre), à Ornans: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Guillint, née Bertin (Fernande-Sophie-Virginie), à Pontarlier: services rendus à l'enseignement technique

M. Hyacinthe (Jules-Léon), à Montbéliard: services rendus à l'art musical populaire.
M. Roth (Louis-Emile), à Montbéliard: services rendus à l'art musical populaire.
M. Senyorich (Paul-Jean-Pierre), à Besançon: services rendus à l'art musical.

Officiers d'académie.

M. Barbier (Georges-Marie-Isidore-Albert), délégué cantonal à Amancey.
Mlle Bernard (Germaine), à Besançon: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Binetruy (Alexandre-Eugène), à Lac-ou-Villers: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bobillier-Chaumont (Louis-Constant-Alphonse), à Morteau: services rendus à l'art musical populaire.
M. Canel (Emile), à Montbéliard: services rendus à l'art musical populaire.
M. Carel (Jean-Marcel), sous-préfet de Montbéliard: services rendus à l'art musical.
M. Clerc (Marcel-Charles), à Audincourt: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dodane (Marie-Charles-Albert), à Besançon: services rendus aux arts.
M. Favre-Bulle (Marcel-Léon), à Besançon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Hugues (Joseph-Stéphane), délégué cantonal, à Reugney.
M. Lorach (Jacques), délégué cantonal, à Besançon.
Mlle Maillard-Salin (Léontine-Emilie), à Besançon: services rendus à l'art musical.
M. Marguet (Joseph-Arsène), à Jougne: services rendus à l'art musical populaire.
M. Parguey (Paul-Marie-Frédéric), à Besançon: services rendus à l'éducation nationale.
M. Perrot (Armand-Maurice), à Maiche: services rendus à l'art musical populaire.
M. Weil (Fernand-Edmond), à l'Isle-sur-le-Doubs: services rendus à l'art musical populaire.

DROME

Officiers de l'instruction publique.

M. Autiéro (Jean-Gualbert-Frédéric), à Nyons: services rendus à l'art musical populaire.
M. Donnadieu (Albert-François-Ernest), à Romans: services rendus à l'éducation physique.
Mlle Giraud (Honorine-Françoise), à Saillans: services rendus à l'art musical populaire.
M. Malossane (Victorien-Laurent), à Romans: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mourier (Georges-Jean), à Valence: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ressayre (Gustave), à Valence: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. André (Gustave), à Chabeuil: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bournas (Edmond-Julien-Henri), à Montélimar: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Bouvier (Rose-Marie-Magdeleine), à Bourg-de-Péage: services rendus aux lettres.
M. Carlon (Alexis-Antoine), à Die: services rendus à l'art musical populaire.
M. Finand (Marc), à Saint-Barthélémy-de-Vals: services rendus à l'art musical populaire.
M. Linsolas (Paul-Henri-Louis), à Nyons: services rendus à l'art musical populaire.
M. Manain (Paul-Joseph), à Châtillon-Saint-Jean: services rendus à l'art musical populaire.
M. Milan (René-Eugène), à Saint-Vallier-sur-Rhône: services rendus à l'art musical populaire.
M. Monier (Marcel-Aimé), à Nyons: services rendus à l'art musical populaire.
M. Reboul (Louis-Paul-Henri), à Valence: services rendus aux œuvres post et périscolaires.
M. Riols (Adam-Pierre), à Valence: services rendus à l'enseignement technique.
M. Serre (Clément-Hubert), à Valence: services rendus aux œuvres périscolaires.
M. Vigne (Ernest-Célestin-Saint-Cyr), à Clérieux: services rendus à l'éducation nationale.

EURE

Officiers de l'instruction publique.

M. Aileaume (Marie-Gaston), délégué cantonal à Verneuil-sur-Avre.
M. Chenaud (André), à Evreux: services rendus à l'art musical.
M. Dumontier (Georges-Ernest), délégué cantonal à Ecaquelon.
M. Lemoine (Léon-Joseph), délégué cantonal à Vernon
M. Maillard (Eugène), à Evreux: services rendus aux arts.
M. Niquet (Marcel-Charles), à Poses: services rendus aux arts.
M. Renoult (Jules-Maurice), à Bernay: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Aczmia (Georges-André), délégué cantonal à Vernon
Mme Bernard (Jeanne-Marie-Octavie), à Evreux: services rendus à l'art musical.
M. Brocq (Georges-René), à Beaumont-le-Roger: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bruneaux (Julien-Louis), délégué cantonal à Saint-Georges- du-Vièvre.
M. Dubos (Roger-Paul-Léon), délégué cantonal à Vannecrocq.
M. Fromentin (Auguste), délégué cantonal à Louviers.
M. Gallois (Albert-Eugène), délégué cantonal à Lieurey
M. Huchon (Marius-Paul), délégué cantonal à Beuzeville.
M. Lecoq (Ernest), à Vernon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Letellier (Jules-Georges), à la Barre-en-Ouche: services rendus à l'art musical populaire.
M. Levasseur (Alphonse-Léon-Charles), à Louviers: services rendus à l'éducation nationale.
M. Luéry (Léon-Julien), à Bois-le-Roy: services rendus à l'art musical populaire.
M. Michel (Raoul-Gaston), à Saint-André-de-l'Eure: services rendus à l'art musical populaire.
M. Roux (Jean-Marie-Bernard-Louis), à Evreux: services rendus à l'art musical.

EURE-ET-LOIR

Officiers de l'instruction publique.

M. Constantin (Robert-Joseph-Jules), à Luce: services rendus à l'éducation nationale et à l'art musical populaire.
M. Legrand (Maurice), à Dreux: services rendus à l'art théâtral populaire.
M. Lhomme (Jules-Gaston), à la Loupe: services rendus aux arts et aux lettres.
M. Patou (Gaston-Paul), à Chartres: services rendus aux œuvres d'éducation populaire.
M. Riguet (Victor-Isidore), au Mousseau: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. le docteur Astor (Amable-Casimir), à Bailleau-le-Pin: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Blanche (Raoul-Emilien), à Châteaudun: services rendus aux arts.
M. Bouchard (Francis), délégué cantonal à Tremblay-le-Vicomte.
M. Brault (Charles-Henri-Maurice), à Chartres: services rendus à l'éducation nationale et aux sports.
M. Cabart (Ferdinand-Aymar-Alphonse), à Mainvilliers: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Delorme (Jean-Louis-Marie-Joseph), à Châteaudun: services rendus à l'enseignement technique.
M. Fournier (Raymond-Désiré), à Senonches: services rendus à l'éducation nationale.
M. Gendron (Fernand-Henri), à Châteaudun: services rendus à l'éducation nationale.
M. Gindro (Charles), à Châteaudun: services rendus aux arts.
M. Gouzy (Jules-Théodore), à Bonneval: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Herrenschmidt (Charles-Jean-Daniel), sous-préfet à Dreux: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Lemoine (Julie), à Chartres: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Maunoury (Jean-René), à Chartres: services rendus à l'éducation nationale.
M. Ponchot (Auguste-Clément), à Nogent-le-Rotrou: services rendus à l'art musical populaire.
M. Robert (Charles-Marcel), à Dreux: services rendus à l'art musical populaire.
M. Robbé (Georges-Henri), à Nogent-le-Rotrou: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Severe, née Petit (Yvonne-Elise-Jeanne), à Luisant: services rendus aux œuvres scolaires.

FINISTERE

Officiers de l'instruction publique.

M. Billant (Joseph-Alexis), délégué cantonal à Brest.
M. Corolier (René-Charles-Marie), délégué cantonal à Kéraoulet en Langolen
M. Pouliquen (Yves-Marie), à Kerfeunteun: services rendus à l'éducation nationale.
M. Quéran (Guillaume-François-Joseph-Marie), délégué cantonal à Brest.
M. Theillou (Gilbert-Emile), à Quimper: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Baron (René-Marie), à Saint-Martin-des-Champs: services rendus aux œuvres post et périscolaires
M. Bernes (Jean-Hippolyte), délégué cantonal à Fouesnant.
M. Derrien (Jean-Louis), délégué cantonal à Port-Launay.
M. Elleouët (François), délégué cantonal à Ploudiry.
M. Fagot (François-Louis), délégué cantonal à Sizun.
Mme Flatres, née Lazou (Lucile-Marie), à Ergue-Armel: services rendus à l'éducation nationale.
M. Guégan (François-Vincent), à Lambezellec: services rendus à l'éducation nationale.
M. Hélias (Jean), délégué cantonal à Concarneau.
M. Hervé (Yves), à Carhaix: services rendus aux œuvres scolaires et périscolaires.
M. Husiaux (René-Alfred), délégué cantonal à Lampaul-Plouarzel.
M. Kérinec (Pierre), délégué cantonal à Crozon
M. Kerjean (Gabriel-Louis-Marie), à Quimper: services rendus à l'enseignement technique.
M. Lagathu (Alphonse), à Quimper: services rendus à l'enseignement technique.
M. Le Cossec (Guillaume-Marie), délégué cantonal à Kerlesquenet en Plobannalec.
M. Lefeuvre (Francis-Victor), à Ergué-Armel: services rendus à l'éducation nationale.

M. Le Goff (François-Marie), délégué cantonal à Plougastel-Daoulas.
M. Le Grevelec (Julien), délégué cantonal à Kerrien en Clohars-Carnoët.
M. Le Moal (Léon), délégué cantonal à Pont-l'Abbé.
M. Le Moal (René), à Douarnenez-Ploaré. services rendus à l'art musical populaire.
Mme Le Moigne, née Rouault (Augustine), déléguée cantonale à Brest.
M. Le Roux (Emile), à Morlaix: services rendus aux œuvres post et périscolaires.
M. Linement (Charles-Emmanuel), délégué cantonal à Concarneau.
Mme Nicolas, née Quère (Hélène), à Douarnenez: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Paul (François-Marie), délégué cantonal à Porspoder.
M. Pencoat (Félix), à Rosporden: services rendus à l'enseignement technique.
M. Postic (Francis), à Audierne : services rendus à l'enseignement technique.
Mme Postollec, née Guillemin (Suzanne), à Carhaix: services rendus aux œuvres périscolaires.
M. Quelennec (Pierre), délégué cantonal à Sizun.
M. Robin (Emmanuel), délégué cantonal à Bannalec.
M. Roger (Henri), délégué cantonal à Châteauneuf-du-Faou
M. Struillou (François), délégué cantonal à Lanmlis
M. Villard (Robert-Jean), à Quimper: services rendus aux arts

GARD

Officiers de l'instruction publique.

M. Bonnet (Louis-Emile), à Nimes: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Boyer (Jean-Marie-Emilien-Pierre), à Nimes: services rendus à l'art musical.
M. Buisson (Pierre), à Nimes: services rendus à l'art musical.
M. Chaumeil (Paul), préfet du Gard, à Nimes. services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Laignelot (Marguerite-Marie-Thérèse-Hélène), à Nimes: services rendus à l'art musical.
M. Leblond (Gaston-Louis-Henri), à Nimes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Nermel (Alexandre), à Nimes: services rendus à l'art musical.
M. Pons (Francis-Antonin), à Nimes: services rendus à l'art musical.
M. Portal (Antoine), à Nimes: services rendus à l'art musical.
Mme Zboromirsky, née Bonnet (Madeleine), à Nimes: services rendus à l'art musical.

Officiers d'académie.

M. Barbut (Etienne), à Tamaris: services rendus à l'art musical populaire.
M. Besombes (Pierre-Adrien), à Alès: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bonaud (Paul-Pierre), à Bagnols-sur-Cèze: services rendus à l'art musical.
Mlle Dubois (Madeleine-Henriette), à Nimes: services rendus à l'art musical.
M. Durand (Henri-Firmin), les Salles-du-Gardon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ginoux (Paul-Louis), à la Grand'Combe: services rendus à l'art musical populaire.
M. Granier (Edouard-Albert-Lucien), à Nimes: services rendus aux arts.
M. Guy (Emile-Désiré), à Saint-Ambroix: services rendus à l'éducation nationale.
M. Hermet (Jean-Louis-Daniel), à Nimes: services rendus à l'éducation populaire.
M. Joly (Denis-Louis), à Nimes: services rendus à l'art musical.

(1er Supplément.)

M. Lapleau (Jean-Emile), à Sainte-Cécile-d'Andorge: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mariel (Rubens-Marius), les Salles-du-Gardon: services rendus à l'art musical populaire
Mme Molinier, née Argence (Françoise), à Alès: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Rambaud (Gustave), à Nimes: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Servière (Edouard-Ernest), aux Taillades-Branoux: services rendus aux œuvres scolaires et périscolaires.
M. Simil (Henri), à Nimes: services rendus à l'art musical et aux lettres.
M. Suau (Aimé-Louis), à la Grand'Combe: services rendus à l'art musical populaire.
M. Toulouse (Georges-Eugène-Edmond), à Tamaris-lès-Alès. services rendus à l'art musical populaire.
M. Troussier (Aimé-Félix), à la Grand'Combe: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Viala (Marcelle-Andrée-Joséphine), à Nimes: services rendus à l'art musical.

GARONNE (HAUTE-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Amet (Paul-Toussaint), à Toulouse: services rendus à l'enseignement technique.
M. Bosc (René-Louis), à Toulouse: services rendus à l'art théâtral.
M. Dedieu (Pierre), dit Deldi (Pierre), à Toulouse: services rendus à l'art théâtral.
M. Duphil (Jean-Maurice), à Toulouse: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Montauriol (Pierre), à Toulouse: services rendus à l'éducation physique.
M. Muccioli (Frédéric-Jean-Edouard), à Toulouse: services rendus à l'art musical.
M. Navarra (Joseph), à Toulouse: services rendus à l'art musical
M. Pelletier (Emile-Amédée), préfet inspecteur général en mission extraordinaire à Toulouse
M. Rouquier (Antonin-Joseph), à Toulouse: services rendus aux arts et aux lettres.
M. Tourrié (Jean-Gaston-Alexandre), à Toulouse: services rendus à l'art musical.

Officiers d'académie.

Mme Arnaut, née Sougue (Henriette), à Toulouse: services rendus à l'éducation physique.
M. Bazerque (Louis-François-Joseph-Paul), à Toulouse: services rendus à l'éducation physique.
M. Belbèze (Georges-Jules), à Toulouse: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mlle Bonnardel (Louise-Ernestine), à Toulouse: services rendus à l'enseignement technique.
M. Brouzes (André-Jean-Baptiste), à Montastruc-la-Conseillère : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Brun (René-Noël), à Toulouse: services rendus à l'art musical
M. Chabrol (Régis-Benoît-Paul), à Toulouse: services rendus aux sciences
M. Crespy (Antoine), à Toulouse: services rendus aux œuvres postscolaires
M. Decorce (Léon-Joseph-Gaston), à Toulouse: services rendus à l'art théâtral.
M. Duboureau (François-Emile), à Toulouse: services rendus à l'éducation nationale.
M. Durel (Paul-Jean), à Toulouse: services rendus à l'art lyrique
M. Epinchard (Marcel), à Toulouse; services rendus à l'art musical.
M. Gaujac (Adrien), à Toulouse; services rendus à l'art musical.
M. Izar (Louis), à Toulouse; services rendus à l'art théâtral.
M. Jausseran (Pierre-Joseph-Marie), à Toulouse; services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Laborde (Auguste), à Toulouse; services rendus à l'art théâtral.
M. de Lachèze Murel dit Jef de Murel, à Toulouse; services rendus à l'art musical.
M. Marquie (Paul-Marius), à Toulouse; services rendus à l'art musical.
M. Nadal (Agapito), à Toulouse; services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Roques (André-Joseph), à Toulouse; services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Rouillon (Gabrielle-Hélène-Marie), à Toulouse; services rendus à l'art musical.
M. Safon (Joseph-Marius), à Toulouse; services rendus à l'éducation physique.
M. Semont (Jean-François-Xavier), à Toulouse; services rendus à l'art théâtral.

GERS

Officiers de l'instruction publique.

M. Castex (Jean), à Mirande; services rendus à l'éducation nationale.
M. Daury (Robert-Adrien), à Lauze; services rendus aux œuvres post et périscolaires.
M. Souriguère (Jean-Louis), à Auch; services rendus aux œuvres périscolaires.

Officiers d'académie.

M. Beaudran (André), à Mirande; services rendus à l'art musical populaire.
M. Curon (Louis-Adolphe), à Cazaubon; services rendus à l'art musical populaire.
Mme Ferret (Félicie-Marie-Claire), à Auch; services rendus à l'éducation nationale.
M. Fourtet (Lucien-Louis), à Condom; services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Lauze (Odon), à Valence-sur-Baïse; services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Lousteau (Etienne), à Miclan; services rendus à l'éducation physique.
M. Toulouse (Roger), à Marciac; services rendus à l'art musical populaire.

GIRONDE

Officiers de l'instruction publique.

M. Abribat (Joseph), à Bordeaux: services rendus aux arts.
M. Bernom (Jean-Pierre), à Caudéran: services rendus à l'enseignement technique.
M. Beziat (Léon-Emile), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement professionnel.
M. Bremond (Georges-Pierre), à Bordeaux: services rendus aux œuvres périscolaires.
M. Carmouze (Marcel-Pierre-Bernard), à Caudéran: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Charninade (Jean-Louis-Jeanis), à Bordeaux: services rendus à l'éducation physique.
M. Cossaune (Robert-Auguste-Victorien), à Bordeaux: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Cruzin (Georges-Jean), à Caudéran: services rendus à l'art musical populaire.
M. Delcamp (Robert), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement technique.
Mlle Labardacq (Françoise), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement technique.
M. Lacamesure (Jean-Jacques), à Bordeaux: services rendus à l'art musical populaire.
M. Maucouvert (Michel), à Hourtin: services rendus à l'art musical populaire.
M. Morin (Bernard), à Bordeaux: services rendus à l'art musical populaire.
M. Olivier (Mathurin), à Blanquefort: services rendus à l'art musical populaire.
M. Poujaut (Georges Jean), à Talence: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ronzié (Marcel-Louis-Martin), à Bordeaux: services rendus à l'éducation physique.
Mlle Sango (Marie Antoinette), à Bordeaux; services rendus à l'enseignement technique.

M. Seillant (Philippe-Henri-Jean), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement professionnel.

M. Terlet (David-Charles), à Macau: services rendus à l'art musical populaire.

M. Touya (Joseph-Henri), à Bordeaux: services rendus à l'éducation nationale.

M. Verlaguet (Firmin), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. Audouin (Paul-Elie), à Ares: services rendus à l'art musical populaire.

M. Auriol (Edmond-Laurent-Noël), à Bordeaux; services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Auriol (Sylvain), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Barkey (Jeanne-Renée), née Hesdin, à Bordeaux: services rendus à l'enseignement technique.

M. Barry (Jean-Pierre), délégué cantonal à Bordeaux.

M. Belougne (Pierre-Jérôme), à Berson: services rendus à l'art musical populaire.

M. Biamouret (Marcelin-Julien), à Bordeaux: services rendus à l'éducation physique.

M. Bouyssou (Roger), à Bordeaux: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Briand (Jean-Louis-René), à Bonnetan: services rendus aux œuvres postscolaires.

Mme Calbet (Suzanne-Augustine-Mélina), à Lormont; services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Chambon (Emmanuel-Marc), à Sainte-Foy-la-Grande: services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Clavet (Gérard), à Lacanau-Océan: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Conrié (Roger-Raymond), à Bordeaux: services rendus à l'éducation physique.

M. Constantin (Ismaël), à Lugon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Déjean (Pierre-Charles), à Listrac-Médoc; services rendus à l'art musical populaire.

Mme Doubard, née Rolfo (Marie-Thérèse), à Saint-Julien-Beychevelle : services rendus à l'art musical.

Mme Ducomet, née Blondet (Jeanne-Amélie), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement technique.

M. Eyssartier (Jules), à Bordeaux: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Fronsacq (Georges-Martin-Adrien), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Hérande (Marie-Louise-Elisabeth), à Bordeaux: services rendus aux arts.

M. Hodié (Georges), à Talence; services rendus aux arts.

Mme Labataille, née Piron (Marie-Marthe), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement technique.

M. Laborde (Albert Jean-Marie), à Bordeaux; services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Lacroix (Henri-Raymond), à Bordeaux services rendus à l'enseignement technique.

M. Lahitte (Emile-Jean), à Bordeaux: services rendus à l'éducation physique.

M. Lalande (Jean), à Mérignac: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lalanne (Basile-Louis), à Bordeaux: services rendus à l'art choral.

M. Lapeyre (Pierre-Albert), à Grignols: services rendus à l'art musical populaire.

M. Laumond (Pierre), à Mérignac: services rendus aux œuvres post-scolaires.

M. Meynard (Georges-Louis), à Bordeaux: services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Nora (Pierre), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement technique.

M. Peyramard (Jean-Martin), à Bordeaux: services rendus à l'éducation physique.

M. Poey (Gabriel-Paul-Jean), à Bordeaux: services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Pomarède (Jeanne), au Fieu: services rendus à l'éducation nationale.

M. Rodeau (Louis-Joseph), à Caudéran: services rendus à l'enseignement technique.

M. Viaud (André-Pierre), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement technique.

HERAULT

Officiers de l'instruction publique.

M. Clareton (André-Louis), à Béziers: services rendus aux arts et lettres.

M. Delonca (Aimé), à Béziers: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mlle Gailhaguet (Anne-Marie), déléguée cantonale à Béziers.

M. Membrat (Maurice-Charles-Emile), à Cruzy: services rendus à l'art musical populaire.

M. Pons (Emile-Pierre), à Castelnau-le-Lez: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Rouge (Albin-Gaston-Victor), à Béziers: services rendus à l'enseignement technique.

M. Seguron (Adrien-Joseph), délégué cantonal à Servian.

M. Valentin (Félix-Joseph), à Lunel: services rendus à l'éducation populaire.

Officiers d'académie.

M. Bonnel (Albert), à Montpellier: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bonniol (Jean-Oswald-Paul), à Montpellier: services rendus à l'enseignement technique.

M. Calvet (André-Marcel), à Montpellier: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Delon (Edmond-Henri), délégué cantonal à Nissan.

M. Fabre (Evariste-Jules-Louis-Emile), à Florensac: services rendus à l'éducation artistique.

M. Gaye (René-Victor-Emile-Jean), à Puisserguier: services rendus à l'art musical populaire.

M. Grasset-Morel (Jean-Marie-Henri-Pierre), à Montpellier: services rendus à l'éducation professionnelle.

M. Jourda (Jean-Marie-Joseph), à Montpellier: services rendus à l'éducation physique.

M. Lamouroux (Fernand-Antoine), à Montpellier: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Parguel (Paul-Charles), à Montpellier: services rendus aux œuvres scolaires et à l'éducation populaire.

M. Peyre (Emile), délégué cantonal à Béziers.

M. Peyrière (Yvan-Alphonse), à Montpellier: services rendus à l'enseignement technique.

M. Privat (Léopold), délégué cantonal à Caussiniojouls.

Mme Roget, née Bonnafoux (Laure), à Montpellier: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Stéfanini (Pierre-Roger), à Montpellier services rendus aux œuvres postscolaires.

ILLE-ET-VILAINE

Officiers de l'instruction publique.

M. Bernard (René-Simon), délégué cantonal à Vitré.

M. Bourges (Georges-Pierre-Joseph), à Rennes: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Bréard (Jean-Marie), conservateur adjoint du musée de Rennes.

M. Cœuret (Yves), délégué cantonal à la Guerche-de-Bretagne.

M. Derval (Alfred), à Rennes: services rendus à l'enseignement technique.

M. Duval (Léopold-Jules-René), à Rennes: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Fleury, née Ruellan (Berthe), à Rennes: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Grosvalet (Jules-Alphonse-Blaise), à Saint-Malo: services rendus à l'art musical populaire.

M. Harvut (René-Louis-Joseph), à Paramé: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Larcher (Julien-Louis), à Rennes: services rendus aux œuvres scolaires et à l'enseignement technique.

M. Lohard (Julien), à Rennes: services rendus à l'art musical populaire.

M. Raymond (Pierre), délégué cantonal à Dol

M. Rettel (Louis-Marie-Joseph-Léon), à Paramé: services rendus à l'éducation musicale populaire.

M. Valet (Amand-Julien-Emile-Joseph), à Combourg: services rendus aux œuvres scolaires.

Officiers d'académie.

M. Batisse (René-Emile), à Rennes: services rendus à l'enseignement technique.

M. Blin (Théophile), délégué cantonal à Cherrueix.

Mlle Bouillon (Yvonne), à Saint-Servan: services rendus aux œuvres postscolaires

M. Boulmer (Jean-Julien), délégué cantonal à Cuguen

M. Brethenoux (Augustin), à Rennes: services rendus à l'art musical populaire.

M. Buard (Joseph-René-Lonis), à Rennes: services rendus à l'art musical populaire.

M. Cornillet (Eugène), à Saint-Malo: Services rendus à l'art musical populaire.

Mme Coudray, née d'Hangest (Gabrielle-Eugénie), déléguée cantonale à Louvigne-du-Désert

M. Duchesne (Alphonse), à Rennes: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dugas (Pierre), à Rennes: services rendus à l'art musical populaire.

M. Coatec (Bertrand), à Pipriac: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Godet (René), à Rennes: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Lelavandier, née Eustache (Georgette), à Dol-de-Bretagne: services rendus à l'art musical.

M. Leroux (Marcel-Yves), à Saint-Servan: services rendus aux œuvres postscolaires.

Mlle Level (Marie-Françoise), à Rennes: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Lévin (Jeanne-Yvonne), à Saint-Servan: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Lohard (Maurice), à Rennes: services rendus à l'art musical.

M. Oger (Gustave), à Vitré: services rendus à l'art musical populaire.

M. Pihan (Pierre-Marie-René), à Vitré: services rendus à l'enseignement

M. Pitel (Théodore), à Pleine-Fougères: services rendus aux œuvres scolaires.

Mme Primault, née Robert (Jeanne-Marie-Joséphine), à Rennes: services rendus à l'enseignement technique.

M. Ribot (Alphonse-Constant-Louis), à Rennes: services rendus aux arts.

M. Royer (Louis-Jean-Marie), à Rennes: services rendus à l'art musical populaire.

M Tannou (Guillaume), délégué cantonal à Rennes

INDRE

Officiers de l'instruction publique.

M. Sassier (Marcel-Jean-Henri), à la Châtre: services rendus à l'art musical populaire et à l'éducation nationale.

M. Siboulet (Henri-Jean-Jules-Ernest), à Châteauroux: services rendus à l'art musical populaire

M. Terlin (Georges-Léon), à Villedieu: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Aimont (Jules-Raymond), à Issoudun: services rendus à l'art musical populaire.
M. Auclair (Jean-François-Joseph-Firmin), délégué cantonal à Aigurande.
M. Aujeu (Pierre-Alphonse), délégué cantonal à Arthon
M. Benaise (Emile-Désiré), au Blanc: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bouillon (Marcel-Raoul), à Levroux: services rendus aux arts et lettres.
M. Bruère (Fernand-Noël), à Châteauroux: services rendus à l'éducation nationale.
M. Cantagrel (Marcel-Albert), à Châteauroux: services rendus aux arts et lettres.
M. Cerclier (Henri), sous-préfet à la Châtre: services rendus à l'éducation nationale.
M. Cluis (Robert-Joseph-Denis), à Châteauroux: services rendus aux arts et lettres.
M. Faucard (Michel), à Châteauroux: services rendus à l'art musical et aux œuvres péri et postscolaires.
M. Malbran (Marcel), à Ecueillé: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Mijoin (Georges-Henri), à Châteauroux: services rendus à l'art musical populaire
M. Prompt (Louis), à Vatan: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Turmeau (Jeanne-Marie-Clémentine), à Châteauroux: services rendus à l'éducation nationale.
M. Yvernault (Emile-Alexis), à Crevant: services rendus à l'éducation nationale.

INDRE-ET-LOIRE

Officiers de l'instruction publique.

M. Barillier (Léopold-Maxime), à Tours: services rendus aux lettres.
M. Collon (Georges), à Joué-lès-Tours: services rendus aux lettres.
M. Cosnier (Edouard-François), délégué cantonal à Neuillé-le-Lierre.
M. Coursault (Paul-Célestin), à Loches: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Cousin, née Laurent (Marie-Charlotte), déléguée cantonale à la Membrolle-sur-Choisille.
M. Dorange (Robert-Edmond), à Tours: services rendus aux arts.
M. Maillet (Camille-Théodore-Raoul), à Saint-Avertin: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Voisin (Adolphe-Louis), à Neuille-le-Lierre: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Audet (Elie-Paul), à la Riche: services rendus aux œuvres éducatives.
M. Berthault (André-Paul), à Loches: services rendus aux arts.
M. Bombezin (Abel), à Tours: services rendus aux arts.
M. Broeders (Marcel), à Francueil: services rendus à l'art musical populaire.
M. Chatain (Charles-Robert-Georges), à Tours: services rendus aux œuvres péri et post-scolaires
M. Debiard (Marcel), à Tours: services rendus à l'éducation physique.
M. Demarquoy (Clément-Emile-Joseph), à Tours: services rendus à l'éducation physique.
M. Destouches (Edouard-Aimé-Théophile), délégué cantonal à Tours.
M. Dorléans (Ferdinand-Charles), délégué cantonal à Rochecorbon.
M. le docteur Esnault (Bernard), à Tours: services rendus à l'éducation nationale.
M. Ferrand (Marius), à Tours: services rendus à l'enseignement artistique.
M. Fontaine (Adolphe-Félix), à Tours: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Jardy (Jeanne), à Tours: services rendus à l'éducation populaire.
Mme Martin, née Leyendecker (Simone), à Tours: services rendus à l'art musical.
M. Richer (Henri), aux Hermites: services rendus à l'éducation nationale.
M. Serrault (Charles-Victor-Alexandre), à Luzillé: services rendus à l'art musical populaire.

ISERE

Officiers de l'instruction publique.

M. Basset (Georges-Alexandre), délégué cantonal à Vienne.
M. Bossant (Joseph-Marius), à Vizille: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Boulle (Charles-Jules), délégué cantonal à la Combe-de-Lancey.
Mlle Chastand (Marthe-Alice), à la Voulte: services rendus à l'art musical populaire.
M. Chatain (Alexis-François-Charles), à Grenoble: services rendus aux arts et lettres.
M. Fortune (Jean), a Bourgoin: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Gerbal (Pierre-Louis-Guillaume), à Grenoble: services rendus aux arts et lettres.
M. Ginet (Joseph-Camille-Constant), à Grenoble: services rendus à l'enseignement technique.
M. Jacquet (Louis-Hippolyte), à Bourgoin: services rendus à l'art musical et aux lettres.
M. Janot (Léon-Eugène), à Grenoble: services rendus à l'art musical populaire.
M. Léty (Marius-Hippolyte), à Vienne: services rendus aux arts et lettres.
M. Moirant (Marius), à Voiron: services rendus à l'enseignement technique.
M. Rougier (Louis-Joachim), à Grenoble: services rendus à l'art musical populaire.
M. Toquet (Alexandre), délégué cantonal à Septeine.

Officiers d'académie.

M. Barbier (François-Claude), délégué cantonal à Pont-l'Evêque.
Mme Bellot, née Col (Louise), déléguée cantonale à Domène.
M. Berlioz (Louis), à Decinés-Charpieu: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. le docteur Berthet (Etienne), à Grenoble: services rendus à l'éducation nationale.
M. Blanc-Tranchant (Albert), à Grenoble: services rendus à l'art musical populaire.
M. But (Henri-Joseph-Paul), délégué cantonal à Varces.
M. Coche (Camille), à Livet-et-Gavet: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Deshairs (Léon), à Grenoble, services rendus à l'art musical et aux lettres.
M. Eynard (Jean), à Grenoble: services rendus aux arts et aux lettres.
M. Fauriel (Auguste-Henri), à Vienne: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Gallet (Aimé), à Pont-de-Beauvoisin: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Gaudin (Joseph-Cyrille-Hippolyte-Jules), à Vienne: services rendus à l'art musical populaire.
M. Georges (Joseph), à Lancey: services rendus à l'art musical populaire.
M. Giudici (Pierre-Eugène), à Grenoble: services rendus à l'enseignement agricole.
M. Grange (Louis-Benoît), à Bourgoin: services rendus à l'enseignement technique.
M. Hollard (Jacques), délégué cantonal à Brignoud-Villard-Bonnot.
M. Jullien (Paul), délégué cantonal à Vienne.
M. le docteur Mollaret (Ernest-Augustin), à Grenoble: services rendus aux arts et lettres.
M. Morel (Louis-Jean-Auguste), à Saint-Alban-de-Roche: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Paget, née Crozier (Joséphine), à Pont-de-Beauvoisin: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Patoully (Pierre), délégué cantonal à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.
M. Paulin (Albert), délégué cantonal à la Motte-d'Aveillans.
M. Rivière (René-Augustin), à Grenoble: services rendus aux lettres
M. Roby (Georges-Antoine), à Rives: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Ruby (Alexandre), à Grenoble: services rendus à l'enseignement technique.
M. Rude (Pierre-Marie-Fernand), sous-préfet de Vienne.
M. Scarbotte, dit Ferdal, à Meyzieu: services rendus aux arts et lettres.
M. Serre-Combe (Marius-Joseph-Desiré), au Gua: services rendus aux œuvres péri et postscolaires
M. Souzy (Yvon-François), à la Côte-Saint-André: services rendus à l'éducation nationale.

JURA

Officiers de l'instruction publique.

M. Habemont (Henri-René), à Saint-Claude: services rendus à l'éducation nationale.
M. Mermet (Edgar), à Saint-Claude: services rendus à l'art musical populaire.
M. Monneret (Maxime-Victor), à Lons-le-Saunier: services rendus à l'éducation physique.
M. Prost (Raoul-Charles-Louis), à Longchaumois: services rendus à l'art musical populaire.
M. Vieille (François-Julien), à Lons-le-Saunier: services rendus aux œuvres scolaires.

Officiers d'académie.

M. Bayle (Charles-Joseph), à Saint-Claude: services rendus à l'éducation physique.
M. Grattepain (Louis), à Saint-Aubin: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Lespinasse, née Pelletier (Suzanne-Berthe), à Dole: services rendus à l'enseignement musical.
M. Maizier (Auguste), délégué cantonal à Petit-Noir.
Mlle Petitjean (Marcelle-Marthe), à Dole: service rendus à l'enseignement technique.
M. Renard (Jean-Alexandre), à Poligny: services rendus à l'éducation nationale.
M. Salvat (Jean-Pierre), à Neufchâtel: services rendus aux arts et lettres.
M. Viard (André), à Dole: services rendus à l'enseignement technique.
M. Vulpillat (Louis-Charles-Henri), à Moirans-en-Montagne: services rendus à l'art musical populaire.

LANDES

Officiers de l'instruction publique.

M. Barsacq-Mongis (Joseph), à Dax: services rendus à l'art musical populaire.
M. Doucet (Jean), à Mont-de-Marsan: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lartigue (Jules-Henri-Eugène), à Mont-de-Marsan: services rendus à l'éducation nationale
M. Planès (Henri-Pierre), à Dax: services rendus à l'éducation nationale.
M. Saint-Jean (Maurice), à Dax: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Bienabé (Joseph), à Hagetmau: services rendus à l'art musical populaire.
M. Butet (Paul), à Dax: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lacaze (Auguslin), à Lesperon: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Lafargue (Bertrand-Antoine-Albert), à Doazit: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lalaude (Constant-Robert), à Hagetmau: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lubert (Charles), à Dax: services rendus à l'art musical populaire.

LOIR-ET-CHER

Officiers de l'instruction publique.

M. Chavigny (Jean), à Blois: services rendus aux arts et lettres.

M. Mahoudeau (Adrien-Julien), à Vendôme: services rendus à l'enseignement technique.

M. Maigret (Albert-Charles-François), à Blois: services rendus à l'art musical populaire.

M. Malbete (Maurice), délégué cantonal à Mennetou-sur-Cher.

M. Patry (Marie-Alphonse), à Vendôme: services rendus à l'art musical populaire.

M. Rippe (Edgar-Arcade), à Blois: services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Roberl-Houdin (Paul-Bernard-Eugène), à Blois: services rendus à l'architecture.

Officiers d'académie.

M. Bartier (Alphonse-Julien-Joseph), à Bracieux: services rendus à l'art musical populaire.

M. Chaillou (Albert-Narcisse), à Villiers-sur-Loir: services rendus à l'art musical populaire.

M. David (Gaston-Pierre-Jules), à Blois: services rendus à l'éducation nationale.

M. Gougeaud (Jean), à Mer: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Mole (Roger), à Mer: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Nezot (Pierre), à Blois: services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Rabot (Alexandre-Rémi), à Authon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Renard (Marcel-Henri-Paul), à Blois: services rendus à l'enseignement technique.

M. Roulleau (Camille-Victor-Jacques), à Thoré-la-Rochette: services rendus à l'art musical populaire.

LOIRE

Officiers de l'instruction publique.

M. Auboyer (René-Marius), délégué cantonal à Saint-Priest-en-Jarez.

M. Clémaron (Joseph), à Rive-de-Gier: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Desbenoit, née Gauthier (Frédérique), à Roanne: services rendus à l'art musical.

M. Ely (Jean-Antoine), délégué cantonal à Boën-sur-Lignon.

M. Goujon (Pierre), à Chalmazel: services rendus à l'éducation nationale.

M. Guillaume (Gabriel), à Saint-Jean-Bonnefonds: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Induni (Louis-Léonard), à Saint-Etienne: services rendus aux lettres et aux arts.

M. Magand (Jean), à Saint-Etienne: services rendus à l'art musical populaire.

M. Pigat (Joannès), à Mably services rendus à l'art musical populaire et aux œuvres scolaires.

M. Priolet (Pierre-Marc-Edmond), à Roanne: services rendus aux arts.

M. Sabatier (Paul-Ferdinand), à Saint-Etienne: services rendus à l'art musical populaire.

M. Samouillet (Lucien-Maxime-Jean), à Saint-Etienne: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Béraud (Antoine), à Veauche: services rendus à l'éducation nationale.

M. Boissonnade (Camille), à Roanne: services rendus aux œuvres postscolaires et périscolaires.

M. Brinjean (Jean), à Chazelles-sur-Lyon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Charbonnel (André), à Saint-Chamond: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Chovet (Juliette-Charlotte), à Saint-Etienne: services rendus à l'enseignement technique.

M. Debayle (Jean-Louis), à Roche-la-Molière: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dechelette (François), à Roanne: services rendus à l'éducation populaire.

M. Dourdein (Auguste-Lucien), à Roanne: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Dubrue (Etienne-Marius-Urbain), à Montbrison: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Ducreux (Henri-Marius), à Panissières: services rendus à l'art musical populaire.

M. Ebrard (Léon-Benoît-Marius), à Fraisse: services rendus à l'art musical populaire.

M. Ferlay (Henri), à Saint-Etienne: services rendus à l'art musical.

M. Gaillard (Vincent), à l'Horme: services rendus à l'éducation physique.

M. Gallet (Charles-Claudius), au Coteau: services rendus à l'éducation nationale.

M. Henry (Jean-Xavier), à Roanne: services rendus à l'art musical.

M. Joubert (Mathieu), à Saint-Etienne: services rendus à l'art musical.

Mlle Lamaizière (Marguerite), à Saint-Etienne: services rendus à l'enseignement technique.

M. Larrivière (Jean-Léopold), à Roanne: services rendus à l'art musical populaire.

M. Le Métayer (André), à Saint-Etienne: services rendus à l'art musical

M. Longeon (Jean-Baptiste), à Saint-Etienne: services rendus à l'art musical.

M. Marchand (Frédéric), à Rive-de-Gier: services rendus à l'art musical populaire.

M. Monod (Henri-Gilbert), à Roanne: services rendus aux lettres.

M. Perrin (Jean-Louis-Antoine), à Saint-Chamond: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Pouzet, née Mathieu (Simone), à Saint-Etienne: services rendus aux arts.

M. Raimond (Albert), délégué cantonal à Saint-Priest-en-Jarez.

M. Ravel (Antoine-Pierre-Benoît), délégué cantonal à Saint-Galmier.

M. Rouchon (Jean), à Saint-Etienne: services rendus à l'art musical populaire.

M. Schneider (Eugène), à Roanne: services rendus aux œuvres scolaires

M. Tauleigne (Jean-Baptiste), à Rive-de-Gier: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Terras (Pierre), à Rive-de-Gier: services rendus à l'art musical populaire.

M. Tixier (Jean-Marie), délégué cantonal à Boën-sur-Lignon.

Mlle Vidal (Claire), à Saint-Etienne: services rendus aux œuvres postscolaires

M. Vilaut (Louis-Jean), à Charlieu: services rendus aux arts.

M. le docteur Vuillemin (Georges-Joseph-Marcelin), à Firminy: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

LOIRE (HAUTE-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Alibert (Ernest), à Craponne-sur-Arzon: services rendus aux œuvres postscolaires

M. Baleydier (Jean-Louis), à Saint-Pal-en-Chalençon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bérard (Auguste), au Puy: services rendus à l'éducation physique.

M. Gerphagnon (Antoine-Auguste-Georges), à Saint-Pal-en-Chalençon: services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Sicard (Jeanne-Claire), au Puy: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Officiers d'académie.

M. Barbier (Jean-Baptiste), à Vorey-sur-Arzon: services rendus aux œuvres postscolaires

M. Jouhannel (Henri-Léonce), délégué cantonal à Landos.

M. Martin (Charles), au Puy: services rendus à l'éducation physique.

M. Martin (Louis-Jean), à Saint-Julien-Chapteuil: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Montchamp (Lucien), à Craponne-sur-Arzon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Morel (Noël-Ferdinand), à Brioude: services rendus à l'éducation physique

M. Pion (Jean-Baptiste), à Brioude: services rendus à l'art musical populaire.

M. Pontvianne (Henri), à Retournac: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Robert (Pascal), à Arlempdes: services rendus à l'éducation nationale.

M. Tavernier (Pierre), à Yssingeaux; services rendus à l'éducation nationale.

M. Vernet (Lucien-Henri), au Puy: services rendus à l'éducation nationale.

LOIRE-INFERIEURE

Officiers de l'instruction publique.

M. Balot (Francis-Emile-Eugène), délégué cantonal à Saint-Nazaire.

M. Chadefaux (Octave), à Nantes; services rendus à l'éducation nationale.

M. Daguin (Roger-Edmond), à Sion-les-Mines: services rendus à l'éducation nationale.

M. Fleury (Charles-Auguste), à Nantes: services rendus à l'enseignement technique.

M. Gilard (Auguste-Baptiste), à Nantes: services rendus à l'art musical populaire.

M. Henry (Pierre-Edouard-Joseph), à Nantes. services rendus à l'enseignement technique.

M. Hery (Raymond), à Pornichet: services rendus à l'éducation nationale.

M. Martin (Félix-Charles), à Nantes: services rendus aux œuvres scolaires.

Mme Moumetou, née Rousse (Janie), à Nantes: services rendus à l'art musical.

M. Saivin (Maurice-Hippolyte), à Nantes: services rendus à l'art musical.

M. Soil (Fernand-René), à Nantes: services rendus à l'éducation nationale.

M. Thomassin (Emile-Eugène-Dominique), à Nantes: services rendus à l'enseignement technique.

M. Yvernogeau (Pierre-Arthur-Marie), à Nantes: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Allaire (Joseph-Pierre-Marie), à Nantes: services rendus à l'éducation nationale.

M. Anizon (Emile), à Nantes: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Banes, née Chantarau (Madeleine), à Saint-Nazaire: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Bonnin (Robert-Marcel), à Nantes: services rendus à l'art musical.

M. Busson (Henri-Yves-Louis), à Nantes: services rendus à l'éducation nationale.

M. Cazaux (Bernard-Eugène-Albert), à la Baule: services rendus à l'art musical populaire.

M. Chanteux (Gabriel), à Châteaubriant: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Deshusses (Victor), à Nantes: services rendus à l'enseignement technique.

M. Dubreuil (Jacques), à Nantes: services rendus à l'éducation nationale.

M. Dubus (Maurice-Augustin), à Nantes: services rendus à l'art musical.

M. Forget (Henri-Jean-Marie), à Nantes: services rendus à l'art musical populaire.

M. Guérin (Jean), à Nantes: services rendus à l'éducation nationale et aux œuvres péri et postscolaires.
M. Haudebourg (Paul-Henri), à Nantes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Houssais (Ludovic), à Treffieux: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Houssay (Georges-Joseph), à Saint-Nazaire: services rendus aux œuvres post et périscolaires.
M. Husson (Alexandre), à Nantes: services rendus à l'éducation nationale.
M. Janeau (Camille-Louis-Pierre), à Nantes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Juin (Léon-Elie), à Guérande: services rendus aux œuvres post et périscolaires.
M. Lafra (Robert-Maurice), à Nantes: services rendus à l'art musical.
M. Lambert (Clair), à Rezé: services rendus à l'éducation nationale.
M. Lardeux (Joseph-Emmanuel-Albert), à Soudan: services rendus à l'éducation nationale.
M. Ledenmat (Charles-Henri), à Nantes: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
Mme Lelord, née Métayer (Henriette), à Saint-Etienne-de-Montluc: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Lemée (Henri), à Nantes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Lemée (Charles), à Nantes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Lestrat (Lucien-Albert), à Saint-Sébastien-sur-Loire: services rendus à l'enseignement technique.
M. Loday (Louis), délégué cantonal, au Pouliguen.
M. Lumineau (Auguste), à Rezé: services rendus à l'enseignement technique.
M. Nicol (Eugène), à Saint-Malo-de-Guersac: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Nicolas (Georges-Marie-Joseph), à Nantes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Nicolleau (Albert), à Nantes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Ordronneau (Victor-Jean-Marie-Francis), à Blain: services rendus à l'enseignement technique.
M. Pabois (Ernest), à Nantes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Reliiet (Joseph), à Nantes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Romenié (François), à Nantes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Rousseau (Jacques-Félix-Albert), à Nantes: services rendus à l'art lyrique.
M. Saugrin (Eugène-Louis-Paul), à la Baule-les-Pins: services rendus aux arts et lettres.
M. Terras (Lucien-Louis-Joseph), à Saint-Nazaire: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

LOIRET

Officiers de l'instruction publique.

M. Archambault (Charles-André-Henri), à Orléans: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Bourderon (Maurice-Victor), à Corbeilles-en-Gâtinais: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gillet (Charles-Henri), à Orléans: services rendus à l'art musical.
M. Hatry (Maurice-Alphonse-René), à Orléans: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Houssaut (Emile-Léon), à Charnies: services rendus à l'art musical populaire.
M. Martin (René-Félix-Julien), à Orléans: services rendus à l'éducation populaire.
M. Oger (Georges-Emile), à Orléans: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Proust (Henri-Joseph), à Orléans: services rendus à l'art musical

Officiers d'académie.

M. Barré (Joseph), à Orléans: services rendus à l'enseignement et aux arts.
M. Chapeau (Albert-Jules), à Gien: services rendus à l'art musical populaire.
M. Charpentier (René-Gabriel-Camille-Fernand), à Orléans: services rendus à l'éducation populaire.
M. Cornichon (René-Charles), à Orléans: services rendus à l'art musical populaire.
M. Crançon (René), à Bonny-sur-Loire: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Delannoy (Laure-Félicie), à Orléans: services rendus à l'éducation nationale.
M. Fleury (Pierre-François), à Gien: services rendus à l'art musical populaire.
M. Fournier (Charles), à Corbeilles-en-Gâtinais: services rendus à l'art musical populaire.
M. Hot (Valentin-Emile), à Male-herbes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Jacquelin (Marceau), à Saint-Jean-de-la-Ruelle: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Leroy (Jean), à la Ferté-Saint-Aubin: services rendus à l'éducation physique.
M. Marchin (Georges-Victor), à Beaulieu: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mercier (Robert-Aristide), à Montargis: services rendus à l'art musical.
M. Minouflet (Pierre-Lucien-Albert), à Orléans: services rendus aux œuvres postscolaires et à l'éducation physique.
M. Page (Henri-Gustave), à Orléans: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Papin (Henri-René), à Saint-Jean-de-la-Ruelle: services rendus à l'éducation nationale.
M. Pomme (Eugène), à Saint-Jean-de-la-Ruelle: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Raynaud (Alexandre), à Châtillon-sur-Loire: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ruet (Henri), à Orléans: services rendus à l'éducation populaire.

LOT

Officiers d'académie.

M. Causse (Edouard-Joseph-Sylvain), à Cahors: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gayet (Henri-Antoine-Gabriel), à Cahors: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lacroix (Fernand-Jean-Marie), à Figeac: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Larribe (Gabriel), à Martel: services rendus aux œuvres périscolaires.
M. Lestrade (Pierre-Olivier-Manuel-Camille), à Cahors: services rendus à l'art musical populaire.
M. Roussilhes (Alphonse-Zacharie), à Gagnac: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Segala (Jean-Baptiste), à Cabrerets: services rendus à l'éducation nationale.

LOT-ET-GARONNE

Officiers de l'instruction publique.

M. Hourteillan (Marcel), à Mézin: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Labat (Ernest-André), à Agen: services rendus aux arts.
M. Robert (Jean), à Marmande: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Bouges-Dorcel (Pierre), à Meilhan-sur-Garonne: services rendus à l'art musical populaire.
M. Claverie (André), délégué cantonal à Paulhiac,
Mme Demay, née Damourant (Rachèle), au théâtre, Rachel Damour, à Marmande: services rendus à l'art lyrique.
M. Dufau (René), à Francescas: services rendus à l'art musical populaire.
M. Eloy-Agey (Pierre), à Agen: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Lang ((Simon-Gustave), à Villeneuve-sur-Lot: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Mansencal (Elie), à Tonneins: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Massoula (Raymond-Antoine), à Fumel: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Mondin (Alexandre), à Agen: services rendus à l'art musical populaire.
M. Payen (Jean), à Agen: services rendus à l'éducation nationale.
M. Raffy (Jean-René), à Pont-du-Casse: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Rigal (Marius-Franck), à Libos: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Troquereau (Robert-Pierre), sous-préfet à Marmande: services rendus à l'éducation nationale.
M. Vivarès (Louis), à Agen: services rendus à l'éducation physique.

LOZERE

Officiers de l'instruction publique.

M. Chaptal (Henri), à Mende: services rendus aux arts et lettres.
M. Suau (Martin-Gabriel), à Auroux: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Benoit (Arthur), délégué cantonal à Saint-Germain-de-Calberte.
M. Monestier (Henri-Pierre-Jean), délégué cantonal à Bleymard.
M. Roche (André), à Mende: services rendus à l'éducation nationale.
M. Saint-Julhan (Auguste-Arthur), à Villefort: services rendus à l'éducation nationale.

MAINE-ET-LOIRE

Officiers de l'instruction publique.

M. Allard (Pierre-Auguste), à Angers: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Arthemalle (Abel-Robert-Pierre), à Segré: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Bibard, née Vigneau (Marie-Léonie), à Angers: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Bonnin (André-Louis), délégué cantonal à Savennières.
M. Dalmace (Louis), à Saumur: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Pélit (André-Jules-Arthur), à Angers: services rendus à l'éducation nationale.
M. Pironneau (Aymard), à Longue: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Plaud (Eugénie), à Angers: services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. Becker (Henri), à Angers: services rendus à l'art musical populaire.
M. Berthomé (Gustave), à Angers: services rendus à l'enseignement technique.
M. Berthonneau (Georges), délégué cantonal à Saumur.
M. Boissin (Lucien-Jean-Gabriel), à Longue: services rendus à l'éducation nationale
M. Castel (Yves), à Angers: services rendus à l'art musical.
M. Couet (Georges-Louis-Victor-Pierre), délégué cantonal à Pouancé.
M. Courant (Eugène), à Angers: services rendus à l'enseignement technique.

M. David (Albert), à la Daguenière : services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Diguet (Franciscque-Henri), à Angers : services rendus à l'art musical populaire.
M. Durand (Georges), à Cholet : services rendus à l'art musical populaire.
Mme Férard, née Moulon (Marthe), à Angers: services rendus aux œuvres scolaires
M. Frelat (Etienne), à Angers : services rendus à l'art musical populaire.
M. Friant (Marcel), à Angers: services rendus à l'enseignement technique.
M. Graule (Jean), à Angers: services rendus à l'art musical.
M. Hamard (Eugène), à Villevêque: services rendus à l'éducation nationale.
M. Laurent (Hilaire), à Angers : services rendus à l'enseignement technique.
Mlle Legros (Marguerite), à Angers. services rendus à l'éducation nationale.
M. Lequille (Marcel-Julien-Marie), à Cholet: services rendus à l'éducation nationale
M. Loire (Emile-Jean), à Pouancé: services rendus aux lettres.
M. Moreau (Emile-Constant), à Montreuil-Bellay: services rendus à l'éducation nationale
M. Perrgois (Charles), à Longue: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Poirier (André), à Saint-Georges-sur-Loire: services rendus aux œuvres postscolaires
M. Retailleau (Edouard), à Cholet: services rendus à l'art musical populaire.
M. Thomas (René), à Chemillé: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Viette (Roger-Lucien-Louis), à Angers: services rendus à l'éducation nationale.

MANCHE

Officiers de l'instruction publique.

M. Allais (Edouard-Paul-Victor), à Benoistville: services rendus à l'éducation nationale
M. Daniel (Maurice-Cyprien-Casimir), à Cherbourg: services rendus aux arts et lettres.
M. David (Auguste-Eugène), à Cherbourg: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Delaval (Auguste-Charles-Théophile), à Octeville: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Henry (Richard), à Saint-Lo: services rendus à l'éducation nationale.
M. Houelbecq (René-Yves-Jean-Louis), à Tourlaville: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Launey (Edouard-Emile), à Cherbourg: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Lavieille (Edouard), à Saint-Jean-de-Daye: services rendus à l'éducation nationale.
M. Le Barbenchon (Félix-Paul-Emile), à Cherbourg: services rendus à l'enseignement technique.
M. Lebrun (Alcime), à Tessy-sur-Vire: services rendus à l'éducation nationale.
M. Pulney (Louis-Désiré-Jules), à Cherbourg: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Anfray (Roger), à Donville-les Bains: services rendus aux œuvres post et périscolaires.
M. Cordhomme (Ferdinand-Edouard-Pierre), à Gulberville: services rendus à l'éducation nationale.
M. Gilles (Ernest), délégué cantonal à Monsur-Elle.
M. Grandguillotte (Charles-Albert-Henri), à Cherbourg: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
Mlle Groult (Raymonde-Emilienne), à Villedieu-les-Poêles: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Herpin (René), à Cherbourg: services rendus à l'éducation nationale.
M. Houssin (Charles-Emile-Albert), à Cherbourg: services rendus aux œuvres post et périscolaires.
M. Labroise (Ferdinand), à Saint-Lô: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Lamotte (Jules), délégué cantonal au Mesnil-Vigot.
M. Lefèvre (Raymond-Georges), à Cherbourg: services rendus aux lettres.
M. Lehec (Fernand), à Saint-Hilaire-du-Harcouet: services rendus à l'enseignement technique.
M. Lepelit (Raymond-Jacques-Albert), à Equeurdreville: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Lerebourg (Edmond-Arsène-Gustave), à Avranches: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Loivel (Louis), à Saint-Hilaire-du-Harcouet: services rendus à l'art musical populaire.
M. Loyer (Aimable-Pierre), délégué cantonal à Villedieu-les-Poêles.
M.le Mesnage (Blanche-Marie-Augustine), à Cherbourg: services rendus à l'éducation nationale.
M. Michel (André), à Granville: services rendus à l'éducation physique.
M. Parent (Emile-Pascal-Alphonse), à Avranches: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Paris (Maurice-Baptiste), à Avranches: services rendus aux arts.
M. Roquier (Pierre-Jean-André), à Cherbourg: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Sauvey (Henri-François-Marin), à Cherbourg: services rendus à l'éducation physique.

MARNE

Officiers d'instruction publique.

M. Brun (Robert), à Epernay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Chauvet (Gaston), a Reims: services rendus aux œuvres postscolaires et à l'enseignement des beaux-arts.
M. Duchesne (Louis), à Chigny-les-Roses: services rendus aux œuvres périscolaires.
M. Feliz (Charles), à Epernay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Jantzy (Henri-Julien), à Reims: services rendus à l'art musical populaire.
M. Piat (Camille-Armand), à Jussecourt-Minecourt: services rendus à l'art musical populaire.
M. Rouge (Alfred-Félicien), à Reims: services rendus à l'architecture.
M. Valentin (Emile-Gabriel), dit Géo Soiny, à Reims: services rendus aux arts et lettres
M. Vilain (Charles-Joseph), à Châlons-sur Marne: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Aubert (Georges), à Châlons-sur-Marne: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Bauer (Henri-Marcel), à Vitry-le-François: services rendus à l'art musical populaire.
M. Coaquet (Gaëtan), à Epernay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Clouet (Paul), à Chouilly: services rendus à l'art musical populaire.
M. Crété (Henri-Alfred), à Moussy: services rendus à l'art musical populaire.
M. Galoteau (Georges-Marcel), à Bulson-Orquigny: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gautier (Lucien-Marie-Eugène), à Reims: services rendus à l'art musical populaire.
M. Hourdilliat (Marcel-Joseph), à Châlons-sur-Marne: services rendus à l'art musical populaire.
M. Jonquet (Maurice), à Châlons-sur-Marne: services rendus aux arts.
M. Mangeot (Elie), à Epernay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Michel (Jean-Charles), à Reims: services rendus à l'art musical populaire.
M. Pérardel (Georges), à Francheville: services rendus à l'art musical populaire.
M. Petitjean (Pierre-Luc-Fernand), à Reims: services rendus aux lettres.
M. de Piétri (Georges-Alexandre), à Reims: services rendus aux pupilles de la nation.
M. Popon (Jean), à Châlons-sur-Marne: services rendus à l'éducation nationale.
M. Reynaud (Julien), à Vertus: services rendus aux pupilles de la nation.
Mme Ribon-Mercier (Madeleine), à Vitry-le-François: services rendus à l'art musical.
M. Simon (Marie-Jean-Paul), à Reims: services rendus à l'art théâtral populaire.
M. Sourin (Raoul-Paul), à Châlons-sur-Marne; services rendus à l'art musical populaire.
M. Volbart (Célestin-Adolphe-Joseph), à Vitry-le-François: services rendus aux arts et lettres.

MARNE (HAUTE-)

Officiers de l'instruction publique.

Mlle Cousin (Cécile), à Montigny-le-Roi: services rendus à l'éducation nationale.
M. Dedieu (Jean-François), à Chaumont: services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie

M. Dupuy (Maxime), sous-préfet de Saint-Dizier: services rendus à l'éducation nationale.
M. Flevez (Gaston), à Chaumont: services rendus à l'art musical populaire.
M. Geffroy (Jean-Marie), à Provenchères-sur-Meuse: services rendus à l'éducation nationale
M. Girardot (Pierre), à Chaumont: services rendus à l'éducation physique.
M. Jacquemin (Fernand), à Marnaval-Saint-Dizier: services rendus à l'art musical populaire.
M. Miche. (Gaston-Emile), a Chaumont: services rendus à l'enseignement technique.
M. Petit (Marie-Auguste-Camille), à Saint-Dizier: services rendus aux lettres.
M. Ravier (Maurice-Auguste-Adrien), à Chaumont: services rendus à l'art musical populaire.

MAYENNE

Officiers de l'instruction publique.

M. Bourdoiseau (Léonard-Baptiste), à Valges: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bouvier (André-Auguste-Emile), à Laval: services rendus a l'enseignement technique.
M. Dufourd (Emmanuel-Joseph), à Andouillé: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Lasserre, née Gruau (Clotilde), à Renazé: services rendus à l'éducation nationale.
M. Vanin (Charles-Aristide), à Laval: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Armingaud (François), à Laval: services rendus au développement des sciences.
M. Bapsolle (Alfred-Marie), à Mayenne: services rendus à l'enseignement technique.
M. Branchereau (Yves), délégué cantonal à Ambrières-le-Grand.
M. Buat (Gustave), à Pré-en-Pail: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Charlot, née Hardy (Juliette), à Laval: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Denis, née Bazin (Anne-Marie-Flavie), déléguée cantonale à Saint-Georges-Buttavent.

M. Gougeon (Ernest-Georges), à Laval: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Hallier (Maurice-Edouard), à Pré-en-Pail: services rendus à l'art musical populaire.
M. Heuzard (Désiré-François), à Château-Gontier: services rendus à l'enseignement technique.
M. Joly (Henri), délégué cantonal à Saint-Denis-d'Anjou.
M. Martin (Constant-Georges), délégué cantonal à Ernée.
M. Roger (Moïse-Raoul), à Laval: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mlle Tardivel (Sylvie), à Laval: services rendus aux œuvres périscolaires.
M. Thibault (Joseph-Julien), à Laval: services rendus à l'art musical populaire.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Officiers de l'instruction publique.

M. Ainée (Jean-Paul), à Longwy: services rendus à l'éducation physique.
M. Bussière (Edmond), délégué cantonal à Nancy.
M. Celzard (Henri-Charles-Paul), à Lunéville: services rendus à l'art musical.
M. Grenetier (Ferdinand), délégué cantonal à Rehon.
M. Harmant (Léon-Jean-Baptiste), délégué cantonal à Cirey-sur-Vezouze.
M. Louis (Fernand), à Longlaville: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Meyer (Ferdinand-Paul-Joseph), à Mont-Saint-Martin: services rendus aux œuvres scolaires et post scolaires.
M. Monipellier (Georges-Auguste), à Briey: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Noire (Marcel), à Jœuf: services rendus à l'art musical populaire.
M. Perrin (Henri-Philippe-Marie), délégué cantonal à Leyr.
M. Schmidt (Pierre), à Toul: services rendus à l'éducation physique.
M. Thirion (Fernand-Louis), à Nancy: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Benoit (Henri-Joseph), à Nancy: services rendus aux arts.
M. Bérard (Victor-Nicolas), à Jarny: services rendus à l'enseignement technique.
M. Berthaud (Lucien-Louis), à Villerupt: services rendus à l'enseignement technique.
M. Beurey (Paul-Alix), à Nancy: services rendus à l'éducation nationale.
M. le docteur Bichat, à Lunéville: services rendus à l'éducation physique.
M. Bultin (Pierre), à Nancy: services rendus à l'art musical.
M. Crabouillet (Louis), à Lunéville: services rendus à l'art musical populaire.
M. Delbac (Joseph), à Jœuf: services rendus à l'éducation physique.
M. Flageul (René), à Nancy: services rendus à l'éducation physique.
M. Gosserez (François-Roger), à Pont-à-Mousson: services rendus à l'enseignement technique.
M. Laubacher (Joseph-Georges), à Lunéville: services rendus à l'enseignement technique.
M. Melard (André), à Longwy: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Mienville (Roger-Luc-Alexis), à Nancy: services rendus à l'architecture.
M. Mougin (Armand-Louis-Eugène), à Nancy: services rendus à l'enseignement technique.
M. Parant (Georges-Louis-Charles-Marie), à Nancy: services rendus à l'enseignement technique.
M. Rémy (Henri), délégué cantonal à Longwy.
M. Riegert (André), à Nancy: services rendus aux œuvres postscolaires.

MEUSE

Officiers de l'instruction publique.

M. Goubet (Eugène-Boniface-Alexandre), délégué cantonal à Thierville.
M. Jacquin (Albert-Joseph-Emile), délégué cantonal à Saint-Joire.
M. Joly (César-Auguste-Désiré), délégué cantonal au Ménil-au-Bois.
M. Mollard (Pierre-Achille-Ernest-Félicien), à Verdun: services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. Desjardin (Jean-Emile-Nicolas), à Marville: services rendus aux arts.
M. Faussemagne (Jean-Antoine-Joseph), sous-préfet à Verdun: services rendus à l'éducation nationale.
M. Fenaux (Marcel), à Bar-le-Duc: services rendus à l'art musical populaire et aux sports.
M. Martin (Joseph-Marie-Gabriel), à Verdun: services rendus à l'art théâtral populaire.
Mlle Schmitt (Simone-Marguerite-Eugénie), à Commercy: services rendus à l'éducation nationale.
M. Seiligmann (André), délégué cantonal à Vaucouleurs.
M. Tran Minh Phuong, à Bar-le-Duc: services rendus aux arts et aux sports.
M. Verpillier (Maurice-Pierre-Joseph), à Commercy: services rendus à l'art musical populaire.

MORBIHAN

Officiers de l'instruction publique.

M. Bonnaud (Camille-Antoine-Henri), à Vannes: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mlle Croizé (Marie-Yvonne), à Lorient: services rendus à l'enseignement technique.
M. Dufeix (Max), délégué cantonal à Lorient.
M. Flatres (Robert), à Vannes: services rendus aux œuvres périscolaires.
M. Gicquello (Vincent-Marie), à Vannes: services rendus à l'éducation physique.
M. Gousset (Edmond-Baptiste), à Pontivy: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Le Borgne, née Guillaume (Marthe-Cécile-Marie), à Hennebont: services rendus à l'éducation nationale.
M. Montmayeur (Charles), délégué cantonal à Guémené-sur-Scorff.

Officiers d'académie.

M. Chaucheprat (Armand-François-Louis), à Vannes: services rendus à l'éducation physique.
M. Dorléans (Eugène), à Ploermel: services rendus à l'éducation nationale.
M. Fichet (Joseph), délégué cantonal à Pontivy.
M. Gaigneux (Georges), à Lorient: services rendus à l'éducation nationale et aux œuvres périscolaires.
M. Glais (Marcel), à Naizim: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Gougeon (Joseph), à Vannes: services rendus aux œuvres scolaires.
Mlle Guiol (Simone), à Lorient: services rendus à l'art musical.
M. Le Métayer (Joseph-Marie), délégué cantonal au Sourn.
Mlle Le Nestour (Annie-Pauline), à Vannes: services rendus à l'éducation nationale.
M. Le Pan (Julien), à Lorient: services rendus à l'éducation nationale.
M. Le Visage (Emmanuel), délégué cantonal à Locmiquélic.
Mlle Lucas (Virginie), à Locmiquélic: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Mansion (Gustave), délégué cantonal à Lorient.
Mlle Minière (Madeleine), à Lorient: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Morrot (Jean-Auguste), à Kerglaw en Inzinzac: services rendus à l'enseignement technique.
M. Petitcorps (Victor-Marie), à Pontivy: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Poncet (Marguerite), à Vannes: services rendus aux œuvres périscolaires.
M. Rousseau (Francis), délégué cantonal à Ploermel.
M. Rozo (Louis-Marie), à Vannes: services rendus à l'éducation physique.
M. Scolan (Marcel), délégué cantonal à Locmiquélic.

MOSELLE

Officiers de l'instruction publique.

M. Baumgartner (Léon), à Metz: services rendus à l'enseignement technique.
M. Bellard (Firmin-François-André), à Novéant-sur-Moselle: services rendus aux arts.
M. Bouvier (Albert), à Metz: services rendus à l'éducation nationale.
M. Caré (Georges-Henri-Abel), à Metz: services rendus à l'éducation nationale.
M. Cornilé (Edouard dit Paul), à Puttelange-lès-Farschwiller: services rendus à l'éducation nationale.
M. Dorr (François-Xavier), à Sarrebourg: services rendus à l'éducation nationale.
M. Fridrici (Roger), à Sarreguemines: services rendus à l'éducation nationale.
M. Latour (Charles-Joseph-Robert), à Sainte-Fontaine: services rendus à l'enseignement technique.
M. Périllier (Louis-Marcellin-Marie), à Metz: services rendus à l'éducation nationale.
M. Pierron (Henry-Marie-François), à Thionville: services rendus à l'éducation nationale.
M. Rogeau (Fernand-Lucien-Gaston), à Metz: services rendus à l'art musical.
M. Schaaff (André), à Sarreguemines: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Braun (Mathias), à Guenange: services rendus à l'enseignement technique.
M. Bronner (René), à Thionville: services rendus à la culture française.
M. Charff (Robert-Louis), à Metz: services rendus à l'éducation physique et à la préparation militaire.
M. Cheilletz (Augustin), à Ars-sur-Moselle: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Claveau, née Bergeret-Jeannet (Marguerite-Marie), à Metz: services rendus à l'éducation nationale.
M. Clément (Marcel), à Montoy-Flanville: services rendus à l'éducation nationale.
M. Collard (Louis), à Creutzwald: services rendus à l'éducation nationale.
M. Ernest (Emile-Nicolas), à Thionville: services rendus à l'éducation nationale.
M. Gangloff (Robert), à Metz: services rendus à l'art musical.
M. Grob (Jean-Marie-Joseph), à Nilvange: services rendus à l'éducation physique.
M. Hadot (Eugène), à Château-Salins: services rendus aux lettres.
M. Heitz (Louis-Ferdinand), à Sarralbe: services rendus à l'éducation populaire.
M. le docteur Hoffmann (Charles), à Delme: services rendus à l'éducation nationale.
M. Houpert (Albert-Michel), à Metz: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Lafond, née Meyer (Yvonne), à Metz: services rendus à l'art musical.
M. Lajeunesse (Paul), à Metz: services rendus à l'éducation nationale.
M. Magis (Jacques), à Sarreguemines: services rendus à l'enseignement technique.
M. Mathiez (Hippolyte-Léon-Michel), à Metz: services rendus à l'enseignement technique.
M. Mazeran (Jules), à Sarrebourg: services rendus à l'art musical populaire.

M. Mercier (Emile-Alexandre), à Sarreguemines: services rendus à l'éducation nationale.

M. Michaton (Roger), à Saint-Avold: services rendus à l'éducation nationale.

M. Moncelle (Edmond-Marcel), à Lorry-Mardigny: services rendus à l'éducation nationale.

M. Pelire (René), à Dieuze: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Pincemaille (Charles), à Ars-sur-Moselle: services rendus à l'art musical populaire.

M. Robach (Georges), à Phalsbourg: services rendus aux arts et aux lettres.

M. Scheffer (Joseph), à Metz: services rendus aux arts.

M. Schwalier (Joseph), à Bitche: services rendus à l'éducation nationale.

M. le docteur Wolff (Robert), à Metz: services rendus à l'éducation nationale.

NIEVRE

Officiers de l'instruction publique,

Mme Boisard, née Lavenet (Alexandrine-Louise-Marguerite), à la Charité-sur-Loire: services rendus à l'enseignement technique.

M. Bouiller (Louis-Philippe), à Saint-Pierre-le-Moutier: services rendus à l'art musical populaire.

M. Giblin (Louis-Auguste), à Cosne: services rendus aux arts et lettres.

M. Hauser (Ernest-Jacob), à la Charité-sur-Loire: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Pradaud (Eugène), à Fourchambault: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Officiers d'académie.

M. Bardin (Jean-François-René), à Nevers: services rendus à l'art musical populaire.

M. Charpin (Adrien), à Guérigny: services rendus à l'art musical populaire.

M. Daugy (Pierre), à Guérigny: services rendus à l'art musical populaire.

M. Duly (René-Emile), à Nevers: services rendus à l'art musical.

M. Grambert (Edmond), à Fourchambault: services rendus à l'art musical populaire.

M. Guillemain (Jacques-Eugène), à Saint-Pierre-le-Moûtier: services rendus à l'art musical populaire.

M. Guyot (Gilbert), à Saint-Pierre-le-Moûtier: services rendus à l'art musical populaire.

M. Hamelin (Edmond), à Nevers: services rendus à l'enseignement technique.

M. Hervier (Octave), à Fourchambault: services rendus à l'art musical populaire.

M. Joliveau (Jules), à Nevers: services rendus à l'art musical populaire.

M. Palisson (Lucien-Emile-Auguste), à Nevers: services rendus à l'art musical populaire.

M. Sainson (Léon-Maurice-Anatole), à Nevers: services rendus à l'éducation nationale.

NORD

Officiers de l'instruction publique.

M. Bataille (Paul), à Santes: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Behiels (Léopold-Florimond-Charles), à Roubaix: services rendus à l'art musical et aux œuvres postscolaires.

M. Benique (Urbain), à Tourcoing: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Bocquet (Léo-Charles), délégué cantonal à Roubaix.

M. Bottin (Louis-Charles), à Saint-André: services rendus à l'art musical populaire.

M. Caron (Emile-Georges), délégué cantonal à Tourcoing.

M. Caron (Marcel-Henri-Robert), à Cambrai: services rendus à l'art musical populaire.

M. Chieyssens (Paul), à Tourcoing: services rendus à l'enseignement artistique.

M. Copin (Charlemagne-Léon), à Abscon: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Coppin (Roger-Charles), délégué cantonal à Tourcoing.

M. Corbé (Maurice-François-Eugène), à Hellemmes: services rendus aux œuvres postscolaires.

Mlle Cuignet (Céline), à Lille: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Delepierre (Georges-Maurice), à Ronchin: services rendus à l'art musical populaire.

M. Delval (Georges-Louis-Jean-Baptiste), à Lille : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Dennequin (Noël-Auguste), à Mons-en-Barœul: services rendus à l'art musical populaire.

M. Depaepe (Charles), à Lille: services rendus à l'art musical populaire.

M. Depommier (Gustave), délégué cantonal à Beauvois-en-Cambrésis.

M. Deroo (Marcel-Désiré-Julien), à Lille : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Desbonnet (Paul-Louis-Joseph), à Tourcoing: services rendus à l'art musical populaire.

M. Desruennes (Moïse), à Iwuy: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dorchies (François-Joseph), à Templemars: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dubois (Florent), à Roubaix: services rendus aux œuvres postscolaires et à l'art musical populaire.

M. Duquesnoy (Charles-Maurice-Henri), à Tourcoing: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dutholt (Fernand), à Lille: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dutoit (Edmond-Edouard), à Lille. services rendus à l'art musical populaire.

M. Florin (Carlos-Antoine-Joseph), à Tourcoing: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Gambart (François), à Denain: services rendus à l'art musical populaire.

M. Guilliet (Charles-Georges), à Lille : services rendus à l'art musical populaire.

M. Joveniaux (Emile-Anselme), à Lambersart : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Laignel (Emile), à Tourcoing: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lebecq (Georges-Théodomire), à Hellemmes: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lecomte (Maurice), à Mons-en-Barœul: services rendus aux arts.

M. Lestienne (Jean-Jules), à Lille: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Lévy (Jean), délégué cantonal à la Madeleine.

M. Liagre (Jules), à Loos: services rendus à l'art musical populaire.

M. Linders (Léon-François), délégué cantonal à Lambersart.

M. Luchart (André-Henri-Victor), délégué cantonal à la Madeleine.

M. Mathieu (Marius-Charles), délégué cantonal à Lille.

M. Miroux (Philippe), à Valenciennes: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Mortier (Pierre), à Mouvaux: services rendus à l'art musical populaire.

M. Plantain (Paul), à Cambrai: services rendus à l'éducation populaire.

M. Quivrin (Eugène), à Tourcoing: services rendus à l'art musical populaire.

M. Saveion (André-Théodule), à Lille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. le docteur Triqueneaux (Louis), délégué cantonal à Avesnes-sur-Helpe.

M. Vasseur (Henri-Louis), à la Chapelle-d'Armentières: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Allavoinne (Henri-Joseph), à Hellemmes; services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Ayroulet (Jules-Charles), à Lille: services rendus aux œuvres postscolaires.

Mme Bailleu., née Vasseur (Claire-Marie), à Wavrin: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Barat (Jean-Baptiste), à Saint-André: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Beaumont (Ulysse-Yvon), à Sancourt: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bernard (Joseph-Ernest-Alfred), sous-préfet d'Avesnes: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Beusquart (Honorine), à Tourcoing: services rendus à l'éducation physique.

M. Blanquart (Fernand-Henri-Joseph), à Estaires: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Blanquart (Maurice), à Tourcoing: services rendus à l'art musical populaire.

M. Blas (Jules), à Lille: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Boidin (Paul), à Bourg-Bois-Grenier: services rendus à l'art musical populaire.

M. Boilly (Léopold-Eugène-Adolphe), délégué cantonal à la Bassée.

M. Bouche (Henri), à Haubourdin: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bougrat (René), sous-préfet de Valenciennes: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bruneau (René), à Bruille-Saint-Amand, par Hergnies. services rendus à l'art musical populaire.

M. Callens (Jules-Victor), à Tourcoing: services rendus à l'art musical populaire.

M Caron (Maurice), à Saint-Hilaire: services rendus à l'art musical populaire.

M. Carrez (Omer), à Armentières: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Chatelain (Georges-Edouard), à Saulzoir: services rendus à l'art musical.

M. Cibié (Jean), à Lille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M Collin (Louis-Gaston), délégué cantonal à Lille.

M. Cornu (François), à Cuincy: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Crombet (Henri), délégué cantonal à Lesquin.

M. Danis (Jules-César), à Beuvrages: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Degryse (Urbain-Jérôme), à Roncq: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Dekeuwer, née Wyckaert (Blanche-Henriette), à Hazebrouck: services rendus à l'art musical.

Mme Delacroix, née Hochart (Marthe), à Lille: services rendus aux lettres.

M. Delcroix (Victor), à Lille: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Delcroix (Clovis), à Loos: services rendus à l'art musical populaire.

M. Delhaye (Albert-Jean), à Valenciennes; services rendus à l'art musical populaire.

M. Demenge (Arthur-Ernest), à Lille: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

De Muynck (Victor-Joseph), à Mouvaux: services rendus à l'art musical populaire.

M. Deplanque (Alphonse), à Hellemmes: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Deramaux (Jules), à Fresnes-sur-Escaut: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Deshonnet (Fernand), à Tourcoing: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Deshayes (Claude-Joseph-Sylvain), sous-préfet de Dunkerque: services rendus à l'éducation nationale.

M. Desmarchelier (Louis), à Wattrelos: services rendus à l'art musical populaire.

M. Desmons (André), à Lille: services rendus à l'art choral.

M. Desouter (Marcel-François), à Lille: services rendus à l'art musical populaire.

M. Desprez (Henri-Louis), à Monvaux: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Desse, née Montay (Elise), au Trélon: services rendus à l'éducation nationale.

M. Dhalluin (Fernand-Charles-Désiré), à Lille: services rendus à l'art musical populaire.

M. Droulez (Georges), à Tourcoing: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Dubois (Constant-Louis), à Armentières: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dubois (Emile-Jules-Victor), à Wattignies: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Duflet (André-Victor-Gaston), à Lille: services rendus à l'éducation prémilitaire.

M. Dufrénois (Irénée), à Rumilly: services rendus à l'art musical populaire.

M. Duriez (Henri-Victor), à Armentières: services rendus à l'art musical populaire.

M. Duriez (Gustave-Louis), délégué cantonal à Armentières.

M. Dutoo (Charles-Joseph), à Tourcoing: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Emiz (Léon), à Lille: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Fauvarque (Raoul), à Lille: services rendus à l'éducation nationale.

M. Fervin (Fernand-Gaston), à Lille: services rendus à l'art musical populaire.

M. Florin (Robert-Paul-Eugène), à Tourcoing: services rendus à l'art musical populaire et aux œuvres postscolaires.

M. Foucart (Eugène-Albert), à Lille: services rendus à l'art musical populaire.

M. Gailliez (Paul-Jean-Maurice), à Roncq: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Gautier (Emile-Auguste), délégué cantonal à Lille.

Mme Gilquin, née Leboucq (Madeleine), à Lille: services rendus à l'art choral populaire.

M. Glorieux (Léon-Henri), à Tourcoing: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Gravet (André-Barthélémy), à Saint-Amand-les-Eaux: services rendus à l'éducation physique.

M. Guillemyn (Marcel-Charles-Pierre-Jean), à Roubaix: services rendus aux arts.

M. Hautcœur (Félicien), à Mons-en-Barœul: services rendus à l'art musical populaire.

M. Huyghe (Charles), à Mons-en-Barœul: services rendus à l'art musical populaire.

M. Joly (Henri), à Cambrai: services rendus à l'art musical populaire.

M. Koehl (Fernand-Joseph), à Lille : services rendus à l'éducation physique et à la préparation militaire.

Mme Leboucq, née Corbu (Angèle), à Lille: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Leclerc (Eugène-Louis), à Roubaix: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Leclercq (Louis-Joseph), à Tourcoing : services rendus aux œuvres postscolaires.

Mme Lecomte, née Voyez (Marguerite), à Mons-en-Barœul: services rendus à l'art choral.

M. Lefebvre (Emile-Edouard), à Lille: services rendus aux œuvres postscolaires.

Mme Leire, née Fenaux (Simone), à Lille: services rendus à l'éducation nationale.

M. Lemaire (Charles-Eugène-Gustave), à Lille: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Lesage (Robert-André-Jean), délégué cantonal à Lille.

M. Letaux (Emile-Henri-Joseph), à Thumesnil: services rendus aux œuvres postscolaires

M. Lhotellerie (Eugène), à Anzin: services rendus à l'art choral et musical populaire.

M. Madoux (Jean-Henri-Ferdinand), délégué cantonal à Douai.

M. Montreuil (Maurice-Jules), délégué cantonal à Lille.

M. Nicolle (Charles), à Lille: services rendus à l'éducation nationale.

M. Ovarlez (Léon), à Denain: services rendus à l'art musical populaire.

M. Pezin (André-Ambroise-Adolphe), à Iwuy: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Pieters (Victor-Joseph-Firmin), à la Madeleine: services rendus à l'art musical populaire.

M. Poissonnier (Marcel-Louis-Alexandre), à Mons-en-Barœul: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Pontie (Marcel-Hector), à Lille: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Provensal (Arthur), à Condé-sur-Escaut: services rendus à l'art musical populaire.

M. Queverue (Paul-Gaston), à Hellemmes-Lille: services rendus aux œuvres postscolaires

M. Rembert (André-Edouard-Alfred), à Tourcoing: services rendus à l'art musical populaire.

M. Richard (Gustave), à Villers-Pol: services rendus à l'art musical populaire.

M. Sauvage (Edouard), à la Madeleine: services rendus à l'éducation nationale.

M. Schepens (Edmond), à Loos: services rendus à l'art choral.

M. Smal (Marcel-Jean-Célestin), à Marcq-en-Barœul: services rendus à l'éducation physique et à l'art musical populaire.

M. Tiberghien (Achille), à Tourcoing: services rendus à l'art musical populaire.

M. Vandels (Hippolyte), à la Chapelle-d'Armentières: services rendus à l'art musical populaire.

M. Vandeville (Maurice-Emile), à Roubaix: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Van Maldjer (Jean), à Lille: services rendus à l'art musical populaire.

M. Vermauwt (Robert), à Tourcoing: services rendus à l'art musical populaire et aux œuvres postscolaires.

M. Watelle (Emile-Louis), à Hellemmes-Lille: services rendus à l'art musical populaire.

OISE

Officiers de l'instruction publique.

M. Autin (Albert), délégué cantonal à Saint-Félix.

M. Defrance (Théophile), délégué cantonal à Croer.

M. Demailly (Maurice), délégué cantonal à Ribécourt.

M. Fontaine (Louis-Emile-Georges), à Compiègne: services rendus à l'éducation nationale.

M. Haulleville (Maurice), délégué cantonal à Maignelay.

Mme Piant, née Rigaut (Jeanne-Gabrielle), déléguée cantonale à Pont-Sainte-Maxence.

M. Pinchot (Lucien), à Beauvais: services rendus à l'art musical populaire.

M. Taboureur (Léon-Georges), à Méru: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Beugnet (Pierre), à Beauvais: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bride (André), délégué cantonal à Gondreville.

M. Cadet (Charles-Théophile), à Clermont: services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Choquet (Paule-Isabelle), à Beauvais: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Degueurce (Albert), à Montataire: services rendus à l'art musical populaire.

M. Depessemier (Norbert-Cyrille), à Creil: services rendus à l'art musical populaire.

M. Fréminet (Victor-Hippolyte), à Cuise-la-Motte: services rendus à l'art musical populaire.

M. Gatoux (Aimé-François), à Andeville: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lavielle (Henri-Jean-Joseph), à Creil: services rendus à l'art musical populaire.

M. Leclond (Maurice), à Notre-Dame-du-Thil-Beauvais: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Messager (Raymond-Henri-Louis), à Beauvais: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Monnet (Emile), à Senlis: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Olivier (Louis-Charles), à Creil: services rendus à l'art musical populaire.

M. Paris (Alfred-Honoré-Prosper), à Bury: services rendus à l'art musical populaire.

M. Pinault (Ernest), délégué cantonal au Mesnil-Théribus

M. Pommery (André), à Breuil-le-Sec: services rendus à l'art musical populaire.

M. Rattier (Isidore-Félix), délégué cantonal à Liancourt.

M. Riche (Julien-Eugène), à Compiègne: services rendus à l'enseignement technique.

M. Wallet (Albert), à Bessans-sur-Matz: services rendus à l'art musical populaire.

M. Warin (Jean-Eugène-Albert), à Beauvais: services rendus aux œuvres postscolaires et à l'art musical.

ORNE

Officiers de l'instruction publique.

M. Charlemagne (Edmond-Anselme), à Alençon: services rendus à l'art musical.

M. Grégoire (Henri-Gustave), à Sainte-Gauburge; services rendus à l'art musical populaire.

Mme Tirouflet, née Tommeret (Jeanne-Eugénie-Florence), à Alençon: services rendus à l'enseignement professionnel.

Officiers d'académie.

Mme Barrière, née Daubech (Marie-Léonie), à Alençon: services rendus aux œuvres scolaires.

Mlle Besnard (Germaine-Marie-Cécile), à Tinchebray: services rendus aux œuvres scolaires

M. Corbière (René), à Flers: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Fauvel (Maurice-Frédéric-Marcelin), à Carrouges: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lajoie (Jean), à Alençon: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Paris (Fernande), déléguée cantonale à Ronfeugerai.

M. Pelus (Marius-Louis), le Sap: services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Rome (Gustave), à Argentan: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Rousseau (Gaston-Edmond), délégué cantonal à Argentan.

M. Terry (Georges-Alcide-Joseph), à Flers: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Trochut, née Malicot (Marguerite), à Argentan: services rendus à l'éducation nationale.

PAS-DE-CALAIS

Officiers de l'instruction publique.

M. Anne (Jules-Charles), à Saint-Omer: services rendus aux arts.

M. Billeton (Emile-Pierre), organiste à Arras.

M. Broquet (Albert), à Lumbres: services rendus à l'art musical.

M. Catiez (Lucien-Charles), à Calais: services rendus à l'art musical.

M. Chabot (Auguste), à Saint-Laurent-Blangy: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Coutet (Alfred), délégué cantonal à Auchy-lès-Hesdin.

M. Dams (Léon), au Touquet-Paris-Plage: services rendus à l'art musical.

M. Dautricourt (Abel-Camille), à Fouquières-lès-Lens: services rendus à l'art musical populaire.

M. Deguines (Robert-Léon-Noël-Maurice), à Calais: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dessain (François-Eloi), à Metz-en-Couture, services rendus à l'éducation nationale et à l'art musical.

M. Dunem (Maurice), à Bully-les-Mines: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Gallet (Auguste-Justin-Paul), délégué cantonal à Noyelles-sous-Lens.

M. Galvaire (François), à Souchez: services rendus à l'art musical populaire.

M. Jude (Georges-Fernand), à Saint-Omer: services rendus à l'art musical populaire.

L. Lengagne (Emile-Albert-Jean-Baptiste), à Saint-Martin-Boulogne: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lenoir (Victor-Fortuné), délégué cantonal à Saint-Omer.

M. Leuliet (Paul-Chrisostome), à Calais: services rendus à l'art musical populaire.

M. Linglin (Maurice-Léon-Ernest), à Saint-Omer: services rendus à l'art musical.

M. Loock (Louis-Jean-Baptiste), à Calonne-sur-la-Lys: services rendus à l'art musical populaire.

M. Massenot (Henri), à Barbure: services rendus à l'art musical populaire.

M. Moulon (Louis-Joseph), à Lens: services rendus à l'art musical populaire.

M. Ombreux (Octave), à Avion: services rendus à l'art musical populaire.

M. Rogier (Maurice), à Arras: services rendus à l'art musical populaire.

M. Saussaye (Arthur), à Bapaume: services rendus à l'art musical populaire.

M. Trognon (André-Henri), à Arras: services rendus aux œuvres d'éducation populaires et postscolaires.

M. Wery (Ernest-Joseph), délégué cantonal à Bruay-en-Artois.

Officiers d'académie.

M. Attagnant (Augustin), à Verquin: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bar (Louis-Eugène-Octave), à Roclincourt: services rendus à l'enseignement technique.

M. Barbier (Victor-Louis-Joseph), à Auchel: services rendus à l'enseignement technique.

M. Blondel (Paul-Emile), à Aire-sur-la-Lys: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Borel (Henri-Véran), à Bapaume: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bouchart (Gustave-Albert), à Lisbourg, par Heuchin: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bracquart (Procope-Aimé-Eugène), à Verchocq: services rendus à l'éducation populaire.

M. Broquet (Alfred-Emile), à Serques: services rendus aux œuvres scolaires.

Mme Caron, née Boulanger (Germaine), à Boulogne: services rendus à l'art musical.

M. Carré (Jules-Germain-Alexandre), à Hesdin: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Cayat, née Morin (Augustine), à Arras: services rendus aux arts.

M. Danzel (Maxime-François), à Calais: services rendus à l'éducation populaire.

M. Dausque (Emile), à Lumbres: services rendus à l'art musical populaire.

M. Delavault (Etienne-Edmond), à Boulogne: services rendus aux lettres.

M. Delepoulle (Edouard-Paul-Charles-Joseph), à Beuvry: services rendus à l'art musical populaire.

M. Demarle (Arthur-Jean), à Saint-Omer: services rendus à l'art musical populaire.

M. Denceville (Charles), à Haisnes-les-la-Bassée: services rendus à l'art musical populaire.

M. Descamps (Eugène), au Portel: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Dhorne (Fernand), à Boiry-Notre-Dame: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Dollé (Jules), à Vaulx-Vraucourt: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Dollet (Marcel), délégué cantonal à Nédonchel.

M. Duburquoy (Auguste-François-Louis), à Audruicq: services rendus à l'art musical populaire.

M. Duhamel (Maurice-Charles-Albert), à Saint-Omer: services rendus aux œuvres postscolaires et à l'art musical populaire.

M. Dumetz (Léon), à Bruay-en-Artois: services rendus à l'art musical populaire.

M. Durand (Albert-Xavier), à Arras: services rendus à l'art musical populaire.

M. Gobert (Eugène), au Portel: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Grislain (Oscar), délégué cantonal à Noyelle-Vion.

M. Gryseleyn (Benjamin-André-Edouard), à Calais: services rendus à l'art musical et à l'éducation populaire.

M. Haine (Alfred-Charles), délégué cantonal à Rouvroy.

M. Hanon (Maurice-Alphonse-François), à Frévent: services rendus à l'art musical populaire.

M. Heude (Alfred-Louis-Eugène), à Coulogne: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lafforgue (Georges), à Boulogne: services rendus aux lettres.

M. Lancial (Emile-Louis-François-Joseph), à Lapugnoy: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lemaire (Paul-Louis-Auguste), à Longuenesse (Pas-de-Calais) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Lemaire (Georges), délégué cantonal à Transloy.

M. Lengagne (Auguste-Elie-Emile), à Boulogne: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Lepagnol (Arcade-Léonard), à Avion: services rendus à l'art musical populaire.

M. Louchet (Lucien-Jules-Louis), à Neufchâtel: services rendus à l'art musical populaire.

M. Mahutte (Léon-Eustache-Joseph), à Brimeux: services rendus à l'art musical populaire.

M. Maréchal (Eugène-Achille), à Arques: services rendus à l'art musical populaire.

M. Mayeur (Jules-Joseph), à Sailly-Labourse: services rendus à l'art musical populaire.

M. Meriaux (Gaston-Mariel, à Hesdin: services rendus à l'art musical populaire.

M. Morel (Maurice-Isaac-Joseph), à Auchy-lès-Hesdin: services rendus à l'art musical populaire.

M. Pauchet (Philippe-Hippolyte), à Berck: services rendus à l'art musical populaire.

M. Preux (Julien), à Annequin: services rendus à l'art musical populaire.

M. Quenon (César), à Boulogne-sur-Mer: services rendus à l'art musical populaire.

M. Richard-(Michel-Léon-Eugène), à Méricourt: services rendus à l'art musical populaire.

M. Robe (Julius), délégué cantonal à Vis-en-Artois.

M. Sorriaux (Lucien-Emile), à Boulogne-sur-Mer: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Sourdeval (Clovis-Alfred-Joseph), à Lumbres: services rendus à l'art musical populaire.

M. Sylvestre (Gustave-François), à Oignies: services rendus à l'art musical populaire.

M. Thernisien (Georges-Etienne-Emile), délégué cantonal à Méricourt.

M. Tristram (Marcel-Louis-Jean), à Béthune: services rendus à l'éducation nationale.

M. Vasseur (Léon-Paul), délégué cantonal à Auxi-le-Château.

M. Vermelle (Eugène), délégué cantonal à Sarton.

PUY-DE-DOME

Officiers de l'instruction publique.

M. Anglade (Eugène), à Montferrand: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Blanchonnet (Jules-Pierre), délégué cantonal à Saint-Julien-la-Geneste.

M. Clémensac (François-Joseph-Ferdinand), à Clermont-Ferrand: services rendus aux arts.

M. Coulon (Pierre-Maurice), à Chamalières: services rendus à l'enseignement technique.

M. Dosgilibert (Prosper), à Thiers: services rendus à la culture populaire.

M. Duchet (Adolphe-René), sous-préfet à Issoire: services rendus à l'éducation nationale.

M. Gauthier (Pierre), à Clermont-Ferrand: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Juge (Gustave-Jean-Baptiste), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'enseignement technique.

M. Mazet (Antonin-Pierre), délégué cantonal à Sauxillanges.

M. Moulin (Pierre-Alexis), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'éducation physique.

M. Musa (Joseph-Vincent), à Issoire: services rendus à l'art musical populaire.

M. Perreau (Antonin-Auguste), à Clermont-Ferrand: services rendus aux sciences.

M. Secques (Eugène-Marie-Pierre), délégué cantonal à Chanonat.

Officiers d'académie.

M. Babut (François), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'enseignement technique.

M. Barrier (Alfred), délégué cantonal à Saint-Julien-la-Geneste.

M. Bascoulergue (Pierre), délégué cantonal à Messeix (Bogos).

M. Boutin (Lucien-Victor-Annet), à Clermont-Ferrand: services rendus aux arts.

M. Danton (Louis-Georges), à Clermont-Ferrand: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Dessapt (Edmond), à Clermont-Ferrand: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Dumas (Albert-Antoine-Marius), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'enseignement technique.

M. Gournier (Gustave-Jean), à Clermont-Ferrand: services rendus aux arts.

M. Jarry (Charles), à Gerzat: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Labas (Marie-Louis-Joseph), à Giat: services rendus aux œuvres postscolaires.

Mme Laporte, née Montagne (Aline-Marie), déléguée cantonale à Giat.

M. Malignon (Claude-Joseph), à Chamalières: services rendus à l'enseignement technique.

M. Mallet (Paul-Etienne), à Chamalières: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Matussière (Emile-Amable), à Chamalières: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Montgroux (Louis-Baptiste), délégué cantonal à Cébazat.

M. Moreau (Henri), à Saint-Eloy-les-Mines: services rendus à l'éducation nationale.

M. Peyrefitte (Jean), à Saint-Amant-Tallende: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Rauzet (Joseph-Marius), délégué cantonal à Giat.

M. Ricci (Georges-Joseph), sous-préfet à Ambert: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Sabatier (Pierre-Maurice), à Riom: services rendus aux arts et lettres.

M. Sauvadet (Joseph), délégué cantonal à Issoire.

M. Tissot (Henri), à Chamalières: services rendus aux œuvres postscolaires.

PYRENEES (BASSES-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Aube (Emile), à Urt: services rendus à l'éducation nationale.

M. Dubart (Pierre-Charles-Victor), à Billère: services rendus à l'enseignement technique.

M. Dufau (Marie-Maxim n-Joseph), délégué cantonal à Sainte-Marie-d'Oloron.

M. Labadens (Jean), à Pau: services rendus aux lettres et aux arts.

M. Laulom (Alphonse-Léon), à Pau: services rendus aux arts et lettres.

Mme Lhomédé (Madeleine-Louise-Elisabeth), à Biarritz: services rendus à l'enseignement technique.

M. Majesté (Jean-Louis-Victor-Henri), à Bayonne: services rendus à l'art musical populaire et à l'enseignement technique.

M. Rousseaux (Gaston), à Pau: services rendus aux œuvres scolaires.

Officiers d'académie.

M. Andral (Bertrand-Gabriel), à Pau: services rendus aux arts.

M. Beaudel-Barrat (Jacques-Iréné-François-Joseph), à Pau: services rendus aux œuvres scolaires.

Mlle Blanchard (Marthe), à Pau: services rendus à l'enseignement technique.

M. Champo (Jean-Pierre), à Mauléon: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Detchebarne (Adolphe), à Orthez: services rendus aux œuvres scolaires.

Mlle Etchegaray (Adrienne-Adélaïde), à Bayonne: services rendus à l'enseignement technique.

M. Jancène (Jean), délégué cantonal à Mauléon.

Mme Lafargue, née Saint-Loup (Yvette-Jeanne), à Pau: services rendus à l'art musical.

M. Lissalde (Eugène), à Bayonne: services rendus à l'éducation physique.

M. Malaplate (Joseph), à Pau: services rendus à l'éducation nationale.

M. Vincent (Maurice-Jean), à Oloron: services rendus aux arts et lettres.

PYRENEES (HAUTES-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Durand-Dastes (Lucien), à Tarbes: services rendus à l'enseignement.

M. Louit (François-Eugène), à Tarbes: services rendus à l'art musical populaire.

M. Raynaud (Charles), à Vignec: services rendus aux lettres.

Officiers d'académie.

M. Camborde (Victor), à Trie-sur-Baïse: services rendus à l'art musical populaire.

M. Duilhé (François), à Tarbes: services rendus aux arts populaires.

M. Duprat (Paul-Joseph-Siméon), à Tarbes: services rendus à l'art musical.

Mlle Mazel (Yvonne), à Bagnères-de-Bigorre: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Membrey, née Bersot (Marie-Marguerite), à Lannemezan: services rendus aux lettres.

M. Porte (Henri-Bertrand), à Bagnères-de-Bigorre: services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Reisemberg (Juliette-Esther), à Tarbes: services rendus à l'art musical.

M. Tissier (Marcel-Félix-Henri), à Bagnères-de-Bigorre: services rendus à l'art musical populaire.

PYRENEES-ORIENTALES

Officiers de l'instruction publique.

M. Manyach (Albert-François-Joseph), à Céret: services rendus à l'art musical.

M. Mérou (Jean), à Perpignan: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Ponthus (Jules-Joseph), dit Roger, à Perpignan: services rendus aux lettres.

M. Riqué (Louis-Hyacinthe), à Prades, services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Cabal (Jules-Jean-François-Joseph), à Prades: services rendus à l'art musical populaire.

M. Cammage (Jean), à Prades: services rendus aux arts et lettres.

M. Llech (René-Jacques), à Perpignan: services rendus à l'éducation nationale.

M. Mignard (Henri), à Perpignan: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Peus (André-François-Louis), à Perpignan: services rendus à l'art musical.

M. Pouzens (Gustave-Louis-Jean), délégué cantonal à Amélie-les-Bains.

M. Testo (Louis-Gabriel), délégué cantonal à Argelès-sur-Mer.

RHIN (BAS-)

Officiers de l'instruction publique.

Mlle Fenger (Marianne-Joséphine), à Strasbourg: services rendus à l'éducation nationale.

M. Machin (Auguste-Emile), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.

M. Mann (Robert), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.

M. Mertel (Charles), à Strasbourg: services rendus à l'éducation nationale.

M. Meyer (Antoine), à Strasbourg: services rendus à l'enseignement technique.

M. Muller (Michel), à Hirsch-Graffenstaden: services rendus à l'enseignement technique.

M. Pelloud (Emmanuel-Alphonse), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.

M. Spack (Charles-Michel), à Schiltigheim: services rendus aux arts et lettres.

M. Studer (Joseph-Auguste), à Sélestat: services rendus aux arts et lettres.

M. Warin (Fernand-Pierre), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.

M. Weil (Edouard), à Strasbourg: services rendus aux arts.

M. Wendling (Alphonse), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Barthelme (Jean-Baptiste), à Schiltigheim: services rendus à l'art musical populaire et à l'enseignement technique.

M. Braun (Alfred), à Bischwiller: services rendus à l'éducation physique.

M. Burger (Victor), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.

M. Caron (Edouard-Charles-Marc), à Strasbourg: services rendus à l'art musical.

M. Daeschler (Fergus-Albert), à Barr: services rendus à l'enseignement technique.

M. Debus (Frédéric-Bernard), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.

M. Eck (Antoine), à Obernai: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Eeses, née Meck (Lucie), à Strasbourg: services rendus à l'enseignement technique.

M. Eisenbeis (Alphonse), à Strasbourg: services rendus à l'art musical.

M. Ernst (Jules-Jean), à Haguenau: services rendus aux arts et lettres.

M. Glassmann (Georges), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.

M. Hincker (Charles), à Strasbourg: services rendus aux arts et lettres.

M. Jemine (Oscar-Joseph), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.

M. Klein (Rodolphe), à Marlenheim: services rendus aux arts et lettres.

M. Kohler (Auguste), à Hirsch-Graffenstaden: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lieber (Georges), à Strasbourg: services rendus à l'éducation nationale.

M. Marx (Marcel), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.

M. Mayer (Eugène-Jules), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.

M. Meyer (Marcel), à Dambach-la-Ville: services rendus à l'art musical populaire.

M. Michel (Georges), à Vendenheim: services rendus à l'art musical populaire.

M. Mussel (Emile), à Strasbourg-Cronenbourg: services rendus à l'art musical populaire.

M. Neifer (Frédéric), à Strasbourg: services rendus aux arts et lettres.

M. Œsterle (Albert), à Obernai: services rendus aux arts et lettres.

M. Pfrimmer (Valentin), à Vendenheim: services rendus à l'art musical populaire.

M. Poirot (Adrien-Henri), à Strasbourg: services rendus à l'enseignement technique.

M. Rubsamen (Adolphe), à Strasbourg-Neudorf: services rendus à l'art musical.

M. Schaaf (Auguste-Charles-Martin), à Wissembourg: services rendus aux arts et lettres.

M. Schlub (Charles), à Schiltigheim: services rendus à l'art musical populaire.

M. Schmitt (Hippolyte), à Wissembourg: services rendus aux arts et lettres.

M. Schwartz (Alfred), à Saverne: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Solveen (Henri), à Strasbourg: services rendus aux arts et lettres.

M. Stauh (Jean-Paul), à Strasbourg: services rendus à l'éducation nationale.

M. Stengel (Félix), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.

M. Strehlen (Frédéric-Jean), à Bouxwiller: services rendus à l'art musical populaire.

M. Thiry (Alphonse), à Labroque: services rendus aux arts et lettres.

M. Treyens (Jean-Jacques), à Schiltigheim: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Weber (Emile), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.

M. Weil (Chrétien), à Strasbourg: services rendus à l'éducation nationale.

M. Weiss (Jean), à Boofzheim: services rendus à l'art musical populaire.

M. Wolff (Benjamin), à Schiltigheim: services rendus à l'art musical populaire.

RHIN (HAUT-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Fuchs (Joseph-Charles), à Mulhouse: services rendus à l'art musical populaire et aux sports.

M. Gaertner (Joseph), à Brunstatt: services rendus à l'enseignement technique.

M. Gault (Joseph-Fridolin), à Ferrette: services rendus aux œuvres d'éducation populaire.

M. Glesser (Frédéric), à Mulhouse: services rendus à l'art musical populaire.

M. Held (Eugène), à Colmar: services rendus aux sports.

M. Kugler (Georges-Henri), à Ribeauvillé: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lauer (Pierre), à Mulhouse: services rendus à l'enseignement technique.

M. Morhain (Albert), à Mulhouse: services rendus à l'enseignement artistique.

M. Weiss (Joseph), à Thann: services rendus à l'éducation nationale et à l'art musical.

M. Woelflin (Jean-Robert), à Colmar: services rendus à l'art musical.

Officiers d'académie.

M. Aubert (Ernest-Laurent), à Munster: services rendus à l'enseignement technique.

M. Bertrand (René), à Sainte-Croix-aux-Mines: services rendus à l'art musical populaire.

M. Blocsch (Albert), à Saint-Louis: services rendus à l'art musical populaire.

M. Brecht (Léon), à Ribeauvillé: services rendus à l'art musical.

M. Buhl (Georges), à Lutzenbach: services rendus à l'art musical et à l'éducation populaire.

M. Folzer (Armand), à Saint-Louis: services rendus à l'art musical populaire.

M. Fritz (Etienne), à Colmar: services rendus à l'éducation nationale.

M. Gardner (Antoine), à Guebwiller: services rendus à l'éducation populaire.

M. Gressel (Fritz), à Guebwiller: services rendus à l'éducation nationale.

M. Grivel (Arthur), à Guebwiller: services rendus à l'art théâtral populaire.

M. Gross (François-Antoine), à Sainte-Marie-aux-Mines: services rendus à l'enseignement technique.

M. Jaeck (Louis-Jean), à Mulhouse: services rendus à l'art théâtral populaire.

M. Laech (Georges-Christian), à Colmar: services rendus à l'enseignement technique.

M. Malaisé (René), à Sainte-Marie-aux-Mines: services rendus à l'art musical populaire.

M. Scholl (Joseph), à Wittelsheim: services rendus à l'art musical populaire.

M. Schwoh (Auguste-Grégoire), à Altkirch: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Tschantz (Jacques), à Wittenheim: services rendus à l'art musical populaire.

M. Wirth (François-Joseph), à Walheim: services rendus à l'éducation nationale.

M. Zippert (Joseph), à Wintzenheim: services rendus à l'art musical populaire.

RHONE

Officiers de l'instruction publique.

M. Béjuit (Paul), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Bessy (François), à Tarare: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bocabeille (Henri-Alphonse-Jean-Baptiste), à Lyon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Damon (François), à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Duc (Georges), délégué cantonal à Lyon.

M. Durand (Ferdinand-Jean-Baptiste), à Villeurbanne: services rendus à l'art musical populaire.

M. Gelin (Félix-Anne-Marie-Marcel), à Lyon: services rendus aux sciences juridiques.

M. Grenier (Louis-Marcel), à Lyon: services rendus à l'éducation nationale.

M. Guillermin (Guillaume), à Fontaines-sur-Saône: services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Jardel (Marguerite), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Juillard (Paul-Emile-Jean), à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or: services rendus à l'éducation nationale.

M. Lafond (Albert-Camille), à Tarare: services rendus à l'art musical populaire

M. Mermet (Elie-André), à Villeurbanne: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Quintero (James-Thompson), à Lyon: services rendus à l'éducation nationale

Mme Roux, née Didier (Péronne), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Saniaville (Etienne), à Saint-Etienne-des-Oullières: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Varenne (Marius-Antoine), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Veyret (Auguste-Antoine-François), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires.

Officiers d'académie.

M. Batime (Marc), à Villeurbanne: services rendus aux arts.

M. Besson (Louis), à Lyon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Boisson (Pierre), délégué cantonal à Belleville-sur-Saône.

M. Brisset (Jean dit Pierre), délégué cantonal à Lyon.

M. Brugirard (Jean), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Buisson (Henry-André-Albert-Lucien), à Lyon: services rendus à l'éducation nationale.

M. Buthion (Florent-Marius), à Lyon: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Carre (Alcide), à Lyon: services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Cerfogli (Jean), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Chatain (Pierre), à Lyon: services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Condesset (Louis-Augustin-Clovis), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Cottarel (Albert), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Crollard (Claude-Marius), à Lyon: services rendus aux œuvres post et périscolaires.

M. Curty (Louis-Théodore-Paul), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Cyvot (Jacques), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Do (Jean), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Dubouis (Luc), à Villefranche: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Dupré, née Dugelay (Marguerite), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Duque (Edouard), à Villeurbanne: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Escoffier (Joseph-Emile-Alfred), à Lyon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Fillon (Louis), à Oullins: services rendus à l'art musical populaire.

M. Francony (Léon-Germain), à Lyon: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Gallin (Elisée), à Villefranche-sur-Saône: services rendus à l'enseignement technique.

M. Georget (Adolphe), délégué cantonal à Lyon.

M. Germain (Jean-Alexandre), à Anse: services rendus à l'art musical populaire.

M. Gignoux (Paul-Henry), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Gonnet (Jean-Baptiste-Théophile), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Gourd (Aimé-François), à Saint-Romain-en-Gal: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Gros (Marcel-Louis-Roger), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires

M. Hauche-Corne (Lucien-Jean-Marie), à Lyon: services rendus aux œuvres post et périscolaires.

M. Heurtebise (Robert-Louis), à Lyon: services rendus aux œuvres post et périscolaires.

M. Houssiaux-Mariat (Pierre), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Jacquet (Joseph), à Saint-Laurent-d'Oingt: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Lacaton (Francisque-Jean), à Lyon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Marnat (Claude), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Monteillard (Henri-Joanny-Paul), à Lyon: services rendus aux lettres.

Mme Moyroud, née Garay (Marguerite), à Villeurbanne: services rendus à l'enseignement technique

M. Palmero (Louis), à Lyon: services rendus à l'art musical.

M. Perreau-Pradier (Jean-François-Pierre) (préfet du Rhône), à Lyon services rendus à l'éducation nationale.

M. Poncet (Jean-Marie), délégué cantonal à Saint-Genis-les-Ollières.

M. Popu (Gaston-Jean-Baptiste), à Lyon: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Raverat (Jeanne-Léonie), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Raymond (Philippe-Eugène-Marius), délégué cantonal à Curis-au-Mont-d'Or.

Mlle Roget (Annette), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Ruel (Georges-Cyprien), à Lyon: services rendus à l'art musical.

M. Sassus (Jacques-François), à Lyon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Singla (Georges-Emile), à Caluire: services rendus à l'éducation physique.

M. Souchon (André-Paul-Jean), à Lyon: services rendus aux arts.

M. Thomann (Pierre-René), à Villefranche: services rendus aux lettres.

M. Touchant (Jean-Elie), à Lyon: services rendus aux œuvres post et périscolaires.

Mme Urtinette, née Vancecke (Blanche), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Vachon (Joseph), délégué cantonal à Lyon.

Mlle Variot (Jeanne), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Varrambier (Eugène), délégué cantonal à Lyon.

SAONE (HAUTE-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Azière (Jules-Eugène), délégué cantonal à Chargey-lès-Port.

M. Labarbe (Emile), retraité à Joigny: services rendus à l'éducation nationale et aux œuvres postscolaires.

M. Ménéglier (Charles-Auguste), à Barrigand: services rendus aux arts.

Officiers d'académie.

M. Aubry (Gaston), à Luxeuil: services rendus à l'art musical populaire.

M. Buisson (Eugène-René), à Echenoz-la-Meline: services rendus à l'éducation nationale.

M. Chevillard (Léon-Constant dit Maurice), à Frotey-lès-Vesoul: services rendus à l'éducation nationale.

M. Demesy (Marius-Emile), à Lure: services rendus à l'art musical populaire.

M. Etienne (Georges), à Luxeuil: services rendus à l'art musical populaire.

M. Frossard (André-Louis-Gaston), à Lure: services rendus à l'éducation nationale.

M. Mandret (Robert), à Luxeuil-les-Bains: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Perrette (Georges-Armand-André), à Vesoul: services rendus à l'enseignement technique.

M. Travers (Jean-Marie), à Gray: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Voirin (Antoine-Paul), à Luxeuil-les-Bains: services rendus aux œuvres scolaires

SAONE-ET-LOIRE

Officiers de l'instruction publique.

M. Aubrée (Henri-Joseph), à Monceau-les-Mines: services rendus à l'enseignement technique.

M. Barbier (Claude-Joseph), à Mâcon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Barrachant (Maurice), à Mâcon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Coudour (Jean-Stéphane-Marius), à Monceau-les-Mines: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Falsy, née Foulon (Céline-Laure), à Louhans: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Laupretre (Gilbert-François), à Montceau-les-Mines: services rendus à l'art musical populaire.

M. Macherey (René), à Mâcon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Prost (Jacques), à Mâcon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Richon (Louis), à Mâcon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Saverot (Joseph), à Mâcon: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Allier (Jean-André), à Mâcon: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Aubry (Paul-Vincent), à Mâcon: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Augros (Barnabé-François), à Mâcon: services rendus aux sports.

M. Beau (Pierre), à Mâcon: services rendus à l'éducation nationale.

M. Beignier (Claudius), à Sennecé-lès-Mâcon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bourdon (Albert), à Mâcon: services rendus aux arts.

M. Briset (René-Albert), à Mâcon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Brugneaux (Pierre), à Chalon-sur-Saône: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Burlats (Roger-Charles), à Mâcon: services rendus à l'éducation nationale.

M. Charmont (Marius), à Mâcon: services rendus à l'éducation nationale.

M. Colas (Jean-Baptiste), à Mâcon: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Cornuelle (André-Marius), à Saint-Laurent-lès-Mâcon: services rendus à l'éducation nationale.

M. Delhomme (Tony), à Mâcon: services rendus à l'art musical.

M. Dumaine (Emile), à Blanzy-les-Mines: services rendus à l'art musical populaire.

M. Forestier (Michel-Francis), à Mâcon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Gondard (Georges), à la Roche-Vineuse: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Gouet (Claude-Henri), à Saint-Clément-lès-Mâcon: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Guerin (François), à Mâcon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Hislen (René-Gustave-Jules), à Chalon-sur-Saône: services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Jacquet (Joseph), à Mâcon: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Lévêque (Henri), à Bourbon-Lancy: services rendus à l'enseignement technique.

M. Lévêque (Vivant dit Marcel), à Chalon-sur-Saône: services rendus à l'art musical populaire.

M. Marchisio (Michel-Ange), à Mâcon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Margotton (Jean-Julien), à Bourbon-Lancy: services rendus à l'art musical populaire.

M. Marmorat (Francis-Paul), à Cluny: services rendus à l'art musical populaire.

M. Martin (Jean-Marie), à Mâcon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Orizet (Marcel), à Mâcon: services rendus à l'éducation nationale.

M. Paillet (Joanny), à Flace-lès-Mâcon: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Palazzi (Henri), à Mâcon: services rendus aux arts.

M. Patuel (Marcel), à Mâcon: services rendus aux œuvres d'éducation populaire.

M. Pernet (Joanny-Charles), à Vinzelles: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Perraudin (Pierre), délégué cantonal au Creusot.

M. Piolat (Paul-René), à Mâcon: services rendus aux sports.

Mme Pomathiod, née Bérard (Flora), à Mâcon: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Robillard (Claude-François-Marius), à Chalon-sur-Saône: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Regnaud (Jean), à Charnay-lès-Mâcon: services rendus à l'éducation nationale.

M. Rogues (Charles), à Mâcon: services rendus à l'enseignement artistique.

M. Terrade (Pierre), délégué cantonal à Chalon-sur-Saône.

M. Thibert (Gustave-Alphonse), à Romenay: services rendus à l'art musical populaire.

M. Vachet (François), à Mâcon: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

SARTHE

Officiers de l'instruction publique.

Mme Agenet, née Contreau (Berthe-Emilie), au Mans: services rendus à l'art musical.

M. Baffert (Joseph-Pierre-Marie), au Mans: services rendus à l'art musical.

M. Breux (Georges-Henri), au Mans: services rendus à l'art musical.

M. Desnos (Maurice-Edouard), au Mans: services rendus à l'art musical.

M. Heyendal (Eugène-Jacques-Hubert), au Mans: services rendus à l'art musical.

M. Langlais (Henri-René-Désiré), à Saint-Gervais-en-Belin: services rendus à l'art musical populaire.

M. Renard (Louis-Eugène-Albert), à Saint-Calais: services rendus à l'éducation nationale.

M. Sergent (Auguste-Marie-Gustave), délégué cantonal au Mans.

M. Vauchez (Emmanuel-Amédée), à Mamers: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Aubry (Eugène-Henri), délégué cantonal à Connerré.

Mme Barrère, née Tanguy (Hélène-Jeanne), au Mans: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Blotas (André), au Mans: services rendus à l'enseignement technique.

M. Boucard (Louis), à Vaas: services rendus à l'art musical populaire.

M. Caillet (Daniel-Maixent-Pierre), au Mans: services rendus à l'éducation nationale.

M. Cay (Paul-César), sous-préfet à Mamers: services rendus à l'éducation nationale.

M. Delsin (Albert), au Mans: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Drouère, née Bourdas (Aurélie-Eugénie-Françoise), à Saint-Mars-de-Locquenay: services rendus à l'art musical.

Mlle Dubois (Gabrielle-Marie-Louise), à la Flèche: services rendus à l'enseignement technique.

M. Dubois-Chabert (André-Pierre), au Mans: services rendus à l'éducation nationale.

M. Francheteau (Louis-Marcel-Léon-Clément), au Mans: services rendus à l'enseignement technique.

M. Grandsire (Henri-René-André), au Mans: services rendus à l'art musical.

M. Jaffard (Pierre), à Sablé: services rendus à l'éducation nationale.

M. Jeudon (Jean-Alexandre-René-Emmanuel), au Mans: services rendus à l'enseignement technique.

M. Le Breton (Eugène-Charles), au Mans: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lécureuil (Louis), à Mamers (Sarthe): services rendus à l'art musical.

M. Lemaire (Fernand), délégué cantonal à Sablé (Sarthe).

M. Lenoir (Raymond), au Mans (Sarthe): services rendus aux lettres.

M. Maigne (Georges-Joseph), au Mans (Sarthe): services rendus aux arts et aux lettres.

M. Michelon (Jean-Louis-Emile), à Mamers (Sarthe): services rendus à l'art musical populaire.

M. Odiau (Alphonse), à la Flèche (Sarthe): services rendus à l'éducation nationale.

M. Plot (Albert), au Mans (Sarthe): services rendus à l'art musical populaire.

M. Rousseau (Charles), à Château-du-Loir (Sarthe): services rendus aux arts et aux lettres.

SAVOIE

Officiers de l'instruction publique.

M. Bochet (Jules-Bruno), délégué cantonal à Hermillon (Savoie).

M. Gonnet (Auguste), délégué cantonal à Frontenex (Savoie).

M. Laurent (Justin), délégué cantonal à Bonvillard (Savoie).

M. Lavagne (Bruno-François-Adrien), à Ugine (Savoie): services rendus à l'art musical populaire.

M. Savit (Léon-Gilbert), à Jacob-Belle-Combette (Savoie): services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Alex (Albert-Joseph), à Albertville (Savoie): services rendus aux lettres.

M. Besson (Jean-Antoine), délégué cantonal à Montmélian (Savoie).

M. Cressend (Louis-Joseph), à Aimé (Savoie): services rendus à l'art musical populaire.

M. Labansat (Auguste), délégué cantonal à Moutiers (Savoie).

M. Lallier (Emile), à Ugine (Savoie): services rendus à l'art musical populaire.

M. Moine (Francisque), délégué cantonal à la Motte-en-Beauges (Savoie).

Mlle Pascal (Marguerite-Marie-Albine), à Chambéry (Savoie): services rendus à l'art musical.

Mme Pelet, née Guillermin (Clotilde), à la Motte-Servolex (Savoie): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Pettex (Pierre-Célestin), délégué cantonal à Flumet (Savoie).

M. Richard (Joseph), délégué cantonal à Chambéry (Savoie).

M. Rubod (Henri-Louis), délégué cantonal à Yenne (Savoie).

M. Veillard (Antoine), délégué cantonal au Bourget-du-Lac (Savoie).

SAVOIE (HAUTE-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Gondret (Claude), à Chenex (Haute-Savoie): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Guelpa (Pierre-Albin), délégué cantonal aux Clefs (Haute-Savoie).

M. Jacquet (Jean-Claude), à Annecy (Haute-Savoie): services rendus à l'art musical populaire.

M. Laperrousaz (Louis-Constantin), délégué cantonal à Annemasse.

M. Perret (Charles-Henri), délégué cantonal à Bonneville.

M. Pollier (Ernest), à Thonon (Haute-Savoie): services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. Berger (Pierre-Charles), à Annecy (Haute-Savoie): services rendus à l'art musical populaire.

M. Bertone (Joseph-Pierre), à la Clusaz (Haute-Savoie): services rendus à l'éducation physique.

M. Brasier (Serge-Louis), à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie): services rendus à l'art musical populaire.

M. Carraud (Joseph-Edouard), délégué cantonal à Evian (Haute-Savoie).

M. Delamaison (François), à Annemasse.

M. Doncque (Louis-Claude), délégué cantonal à Thonens.

M. Nanjod (Jean-François), à Bonneville (Haute-Savoie) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Pellet (Pierre-Prosper), à Bonneville (Haute-Savoie) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Pissard (Louis-Marie-François), à Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) : services rendus aux arts et lettres.

M. Ritz (François-Maurice), à Annecy (Haute-Savoie) : services rendus aux arts et lettres.

SEINE

Officiers de l'instruction publique.

Mme Abadie, née Bachellier (Jeanne-Charlotte), à Saint-Maur-des-Fossés (Seine) : services rendus à l'art musical.

M. Anneconde (Gaston-Victor-Romain), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Arondel de Hayes (Camille-Marie-Noël), dit Nervers (Camille), à Paris : services rendus à l'art musical.

M. Aufrère (Léon-Arthur), à Paris : services rendus aux sciences.

M. Auger (Paul), à Boulogne-Billancourt (Seine) : services rendus à l'enseignement technique.

Mme Marie d'Avigneau, née Carlier (Marie-Léonie), à Paris : services rendus à l'éducation nationale.

Mme Bollaul (Lucienne), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Barbier (Roger-Gustave), à Paris : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Barrau (Gaston-Auguste), à Vincennes (Seine) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Barthélémy (René-Camille), à Choisy-le-Roi (Seine) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Beche (Maurice), à Colombes (Seine) : services rendus à l'art musical.

M. Benedetto (André-Pierre-Emile), à Alfortville (Seine) : services rendus aux œuvres postscolaires.

Mlle Bertoche (Marie-Marguerite), à Nanterre (Seine) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Bertrand (Gabriel-Emile), à Levallois-Perret (Seine) : services rendus aux œuvres postscolaires.

Mme Blanc, née Audra (Marie-Charlotte), à Paris : services rendus à l'art musical.

Mlle Blavat (Germaine), à Clamart (Seine) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Blin (Maurice-Jean-Louis), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

Mme Bonenfant, née Albert (Denise-Fernande-Renée), à Bois-Colombes (Seine) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Bossert (Charles-Frédéric), à Paris : services rendus à l'art musical populaire.

M. Boudin (Frédéric), à Saint-Maur-des-Fossés (Seine) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Boyer (Pierre), à Clamart (Seine) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Brocard (Charles), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Brullebaut (Auguste-René), à Paris : services rendus à l'art musical.

M. Buffart (Georges), à Paris : services rendus aux arts.

Mlle Cadou (Céline), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Cammas (Anne-Rachel), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Carpentier (Marcel-Lucien), à Paris : services rendus à l'art musical.

Mme Chabin, née Delacour (Anna-Gilberte), au Bourget (Seine) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Charpentier (Julien-Emile-Valentin), à Paris : services rendus à l'art musical populaire.

M. Cochart (Robert-Adrien), à Noisy-le-Sec (Seine) : services rendus à l'art musical et aux œuvres scolaires.

M. Coleman (Edward-Léon), à Paris : services rendus à l'éducation nationale.

M. Colin (Maurice), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Contassot (René-Jacques), à Bois-Colombes (Seine) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Corniou (Maurice), à Paris : services rendus aux sciences.

M. Corrude (Auguste), à Paris : services rendus à l'éducation nationale.

Mme Cottin, née Guérin (Louise) : services rendus à l'éducation nationale.

Mme Coutris, née Chizat (Rose-Fernande), à Clamart (Seine) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Dage (Jacques-Emile-Marie), à Paris : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Damestoy, dit Le Prin (Frédéric), à Paris : services rendus à l'art musical.

M. Defranc (Henri-Emile), à Levallois-Perret (Seine) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Dellandre (Georges-Victor), à Vanves services rendus aux sciences.

Mlle Desevaux (Mathilde), à Boulogne (Seine) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Detaille (Georges-Léon), à Courbevoie (Seine) : services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Devedeux (Eugène-Adélaïde), à Paris : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Ducordeau (Roger-Roland), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Dumas (Pierre-Ludovic), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Dumoulin (Edouard-Auguste), à Paris : services rendus à l'art musical.

M. Dupisson (Désiré-Joseph), à Paris : services rendus à l'art musical.

M. Duval (Clément-Nathanaël), à Paris : services rendus aux sciences.

M. Escoffre (Henri-Casimir), à Paris : services rendus à l'éducation populaire.

Mme Esnault, née Leleu (Yvonne), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Fabre (André), à Montrouge (Seine) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Fargeaud (Jean-Théophile-Philippe), à Paris : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Fontaine (André-Eugène), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Fournier (Yvonne-Louise), à Paris : services rendus à l'éducation nationale.

M. Fréret (Louis-Prosper), à Champigny-sur-Marne (Seine) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Fricquegnon (Henri-Jules-Eugène), à Paris : services rendus à l'art musical.

M. Fuger (Emile-Ernest), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Fumex (Louis-Sylvin), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Gagey (André), à Paris : services rendus aux arts.

M. Galicier (Jean-Marie-Eugène), à Paris : services rendus à la préparation militaire

M. Gallet (Jean-Marie-Gaston), aux Vallées-Colombes (Seine) : services rendus à l'éducation physique.

Mlle Garault (Germaine-Marie), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Gaujot (Marthe-Amélie-Alexandrine), à Paris : services rendus à l'éducation nationale.

M. Gauthier (Pierre-Eugène), à Nanterre (Seine) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Girardot (Pierre-Gabriel-Stanislas), à Paris : services rendus à l'éducation physique.

M. Guénisse (Roger-Charles-Emmanuel), à Paris : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Giraud (Marcel-Jean), à Saint-Mandé (Seine) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Hallot (Jules-Edouard), à Villemomble (Seine) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Heller (Georges-Marcel-Jean), à Paris : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Hermange (René-Georges), à Paris : services rendus à l'art musical.

M. Hervy (Victor-Paul), à Paris : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Hillenmeyer (Marcel-Paul), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Hoppe (Albert), à Neuilly-sur-Seine : services rendus aux œuvres postscolaires.

Mme Jarot, née Gros (Andrée-Marie-Juliette), à Paris : services rendus aux arts.

Mme Jauret, née Jouaneau (Jeanne), à Paris : services rendus à l'art musical.

M. Jeannel, dit Jean Sarral (Gaston-Charles-René-Marie), à Paris : services rendus à l'art lyrique.

M. Juge (Jean), à Saint-Mandé (Seine) : services rendus aux arts.

M. Jullia (Gabriel-Marc), à Paris : services rendus à l'art musical.

Mme Kern (Thérèse-Georgette), à Paris : services rendus à l'éducation nationale.

M. Kieffer (Raymond-Edmond-Félix), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Lacour (Jean-Georges), à Cachan (Seine) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Lanyi (Ladislas), à Paris : services rendus à l'éducation nationale.

M. Lapeyre (Camille), à Paris : services rendus aux sciences.

M. Laurier (Charles), à Neuilly-sur-Seine (Seine) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Laval (Paul), à Paris : services rendus à l'art musical.

M. Leday (Georges), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Leiu (Lucien-Gaston), à Paris : services rendus à l'art musical.

M. Leprince (Maurice-Charles-Lucien), à Paris : services rendus aux œuvres postscolaires

M. Lescat (Henri-Marius), à Paris : services rendus à l'art musical.

M. Le Scurre (René-Paul-Alfred-César), à Paris ; services rendus à l'éducation populaire.

Mlle Lévy (Suzanne-Henriette), à Paris : services rendus aux œuvres postscolaires.

Mlle Lion (Juliette), la Garenne-Colombes : services rendus à l'enseignement technique.

M. Loker (Jean-Baptiste-Charles), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Lucas (Marcel), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Madeline (Louis), à Paris. services rendus à l'architecture.

M. Majou (Lucien-Jean-Bernard), à Paris ; services rendus à l'éducation nationale.

M. Marais (Victor-Albert), à Paris : services rendus à l'enseignement technique

M. Marcel (Maurice-Charles-Pierre-Emile), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Mariage (Gaston), à Paris : services rendus à l'enseignement technique.

M. Marsan (Robert-Alfred), à Paris : services rendus à l'éducation populaire.

M. Massié (Georges-Léon-Auguste-Marie), à Saint-Mandé (Seine) ; services rendus à l'art.

M. Masson (Paul-Marie-Louis), à Gentilly (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Maurice (Georges-Jean-Baptiste), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Mazé (Raymonde-Jeanne), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Millet (Eugène-Louis), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Minazzoli (Edouard-Antoine), à Paris: services rendus aux arts.

M. Moynier (Marie-Edouard-Joseph-Raymond), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Muller, dit Mulhery (Henri-Armand), à Paris: services rendus aux arts dramatiques et lyriques.

Mme Ouint, née Ouint (Charlotte-Jeanne-Marie-Louise), à Boulogne-Billancourt (Seine): services rendus à l'art musical.

M. Pandolfi (Jean-Baptiste-Bonaventure), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

Mme de Paola, née Lafaure (Céline-Rose), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Parmelan (François-André), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Pelletier (Albert-Louis), à Fontenay-sous-Bois (Seine): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Piot (Jean), à Paris: services rendus à l'éducation physique.

M. Portet (Henri), à Vincennes (Seine): services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Poulin (Charles-Louis), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Pradeau, née Encontre (Julie), à Malakoff (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Queudane, dite Paul (Lucienne), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Régnier (Henri-Paul), à Levallois-Perret (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

Mme Richebourg, née Rueff (Marcelle), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires.

Mlle Robley (Lucienne-Marie-Isabelle-Françoise, à Vitry (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Rosières (Jean-Gabriel-Gaston), à Paris: services rendus à l'éducation professionnelle.

M. Rossi (Ion-Jacques), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Rouault (Marcel-Joseph-Marie), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Rouffet (Armand), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Rousseau (Marcelle-Aline-Thérèse), à Boulogne-Billancourt (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Roussel (René-Jean), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Rousselle (Louis-Stephen-Charles-Georges), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Roy (Georges), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Sachet (Gaston-Charles-Alexandre), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Schlicklin (Antoine-Louis), à Saint-Maur (Seine): services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Seigle (Marcel-Louis-François), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Socrate (Josué-Donatien), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Sollier, née Charton (Lucile), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Sordes (René-Alphonse), à Suresnes (Seine): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Souchet (Léon-Albert-Florentin), à Montrouge (Seine): services rendus à l'art musical populaire.

Mme Soyer, née Fillion (Emilienne), à Courbevoie (Seine): services rendus à l'art musical.

M. Thevenet (Antoine), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Thibault (Eugène-Louis-Achille), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Thiébaud (Paul-Marie-Louis), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Thiéle (Jean) dit (Yvan), à Paris: services rendus aux arts.

M. Tourneur (Edouard-Joseph), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Valin (Armand), à Suresnes (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Vandenbrouck (Georges-Auguste-Louis), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Villibord (Marcel), à Paris: services rendus aux arts appliqués.

M. Vincent (Maurice), à Courbevoie (Seine): services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Absil (Marcel), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Agostini, née Chevalier (Emilienne), à Paris: services rendus à l'art choral.

M. Alvergnas (Joseph-Auguste), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Amy (Lucien-Marius), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Arlandis (René), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

Mlle Arnaud (Marie-Louise), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Aubertin (Roger), à Colombes (Seine): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Auclair (André), à Issy-les-Moulineaux (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

Mme Audemard, née Depas (Louise-Laure-Yvonne), à Asnières (Seine): services rendus à l'art musical populaire.

M. Audoul (Marc), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Audoux (Georges), à Paris: services rendus aux œuvres périscolaires.

Mme Badoche, née Gilly (Renée-Rose-Marie), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Balauge (Maurice), à Alfortville (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Balleydier dit Baldy (Sylvain-Isidore), à Paris: services rendus à l'art lyrique.

Mme Barbou, née de La Villéon (Eliane), à Paris: services rendus aux arts.

M. Baret (Richard-Paul-Louis-Antoine), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Barthiot (Jean), à Bagnolet (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Bastard (Pierre-Marie), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bauchet (Jean), à Paris: services rendus à l'art dramatique.

M. Baulot (Charles-Eugène), à Champigny-sur-Marne (Seine): services rendus aux arts.

M. Beaudon (Marcel-Louis-Gaston-Eugène), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Becker (Jean), à Suresnes (Seine): services rendus à l'éducation populaire.

M. Bédé (Gaston-Pierre-Fernand), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Bédicam (Georges-André), à Paris: services rendus aux lettres.

M. le docteur Bégué (Henri-Alexandre-Dominique), à Paris: services rendus à l'école publique.

M. Bellancourt (Léon), à Rosny-sous-Bois (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Bellanger (Jean-Louis), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Bellicard, née Monceau (Jeanne-Marie), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Bellicourt (Constant-Henri-Avilla), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Bénedetti (Fernand), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Besombes (Henri), à Paris: services rendus aux arts.

M. Bester (Samuel), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Beulay (Eugène), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Bezançon (Albert-Jules), délégué cantonal à Boulogne-Billancourt (Seine).

M. Biégnon (Marcel), à Cachan (Seine): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Bisson (Auguste), à Paris: services rendus à l'art lyrique.

M. Blaisot (Jean-Maurice), à Paris: services rendus aux sciences.

Mlle Blanchot (Clémence-Joséphine-Ernestine), à Montreuil (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Blayac (Pierre-Alexandre), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Bloch (Lucien-Sylvain), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Blondé (Marcel-Paul-Pierre), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Bonhenry (Charles), à Paris: services rendus à l'art dramatique.

M. Bonneau (André-Paul), à Paris: services rendus aux lettres.

Mlle Bontemps (Mathilde-Georgette), au Perreux (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Bordet (Maurice-Paul-Eugène), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Bort (Paul), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Boucher (Marie-Henri-Georges), délégué cantonal à Paris.

M. Bouchez (Guillaume), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Bougeard (Jean-Auguste-François), à Paris: services rendus aux sciences.

Mlle Bouet (Georgina-Berthe), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bourdin (Gaston), à Châtillon-sous-Bagneux (Seine): services rendus à l'art musical populaire.

M. Bourgeois (Emile), à Neuilly-sur-Seine (Seine): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Bourul (Pierre-Louis-Gaston), à Paris: services rendus aux arts.

M. Boyer (Bernard-Raoul), à Paris: services rendus aux œuvres périscolaires.

Mlle Brard (Gabrielle-Jeanne), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Brault (Pierre-Alexandre), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bregeron (Félix-Jean), à Paris: services rendus aux arts.

M. Bresset (Emile-Robert), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Brévot (Lucien-Paul-Emile), à Vitry (Seine): services rendus à l'éducation physique.

Mlle Briand (Janine), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Bricloi, née Simanot (Yvonne), à Puteaux: services rendus à l'art musical.

M. Briet (Armand-Céleslin), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Bruyet (André-Louis-Albert), à Paris: services rendus à l'architecture.

M. Bullier (Pierre), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Burgos (Raymond-Adolphe-Gustave), à Suresnes (Seine): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Cabos (Fernand), à Vitry-sur-Seine (Seine): services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Cahn (Marie-Françoise), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Calennec (Charles-Marie-Ange), à Colombes (Seine): services rendus aux œuvres scolaires et périscolaires.

M. Callard (Julien-René), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Cardot (Georges), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Carré (Marcel-Ernest), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Cavène (Gabriel-Louis), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Cazenave (Jean), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires.

Mlle Cébron (Mauricette), à Paris: services rendus à l'art chorégraphique.

Mme Chabal, née Trippier (Yvonne-Emilie), à Vanves (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Chabot de Fontenay (Germaine), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Chamillard (Henri-Gaston), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Charcellet (René), à Neuilly-sur-Seine: services rendus aux sciences.

M. Chartier (Louis-Marius), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Chauvet (Louis), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Chemin (Maxime-Louis-Gustave), à Boulogne-Billancourt (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Chiotti (Michel-Raoul), à Antony (Seine): services rendus aux arts.

M. Chopin (Gérard-Joseph), à Montrouge (Seine): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Chotin (Marcel-Lucien-Emile), à Neuilly-sur-Seine (Seine): services rendus aux arts.

M. Chovin (Paul-Emile-Marcel), à Paris: services rendus aux sciences.

Mme Clabaut, née Kleindienst (Mariette), à Paris, services rendus à l'enseignement technique.

M. Clémenceau (Pierre-Jean-Joseph), à Paris: services rendus à la préparation militaire.

M. Clère (Jacques-Jean), à Paris: services rendus aux lettres.

M. Cluzant (Robert), à Saint-Ouen (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Cochonneau (René-Arthur), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Collard (André), à Paris: services rendus à l'art musical.

Mlle Costantini (Thérèse), à Bois-Colombes (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Colineau (Louis), à Montreuil (Seine): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Coulon (Ernest-Eugène-Maurice), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Crélet (Francis-Jean), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Croisé (Fernand-René), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Curel (Généreux-Mariel, à Maisons-Alfort (Seine): services rendus aux œuvres postscolaires.

Mlle Cusquel (Marie-Louise), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Dalaudière (Désiré-Louis), à Issy-les-Moulineaux (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Darroux (Jean-Lucien), à Paris: services rendus aux lettres.

M. David (Ludovic-Constant), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Deboffle (Alexandre-Jean-Marie), à Fontenay-sous-Bois (Seine): services rendus aux arts.

M. Delarocque (Maurice-Emile-Henri), à Paris: services rendus aux lettres.

M. Delarras (Georges-René), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Delaunay (Louis-Julien), à Paris: services rendus à l'art populaire.

M. Delaville (Maurice-Charles-Eugène), à Saint-Maurice (Seine): services rendus aux sciences.

M. Delcroix (Max-Henri-Germain), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Delpey (André-Jules-Ferdinand), à Paris: services rendus aux arts.

M. Demen (Sylvain-Alcide), à Paris: services rendus aux œuvres artistiques.

M. Denambride (Gaston-Basile), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Depardy (Raymond-Arthur), à Paris: services rendus aux œuvres estudiantines.

M. Derouet (Lucien), à Paris: services rendus aux arts et lettres.

M. Desbœuf (André-Charles), à Paris: services rendus aux arts.

Mme Desmartin, née Gédel (Renée), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Desquaires (Georges-Placide-Antoine-Joseph), à Boulogne-Billancourt (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

Mme Desveaux, née Hahn (Paulette-Alice), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Devaux (Pierre-Frédéric), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Didier (Etienne-Eugène), à Vitry-sur-Seine (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Diem (Germaine-Jeanne-Victorine), à Drancy (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Dijois (Pierre-Marius-Jean-Baptiste), à Asnières (Seine): services rendus aux arts et lettres.

M. Dion (Pierre-Georges), à Paris: services rendus aux œuvres post-scolaires.

Mme Dorade, née Chanteau (Marguerite-Gabrielle-Suzanne-Geneviève), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Doucet (Henri-Jules-Ernest), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Drouin (Raymond), à Paris: services rendus a l'enseignement technique.

M. Dubois (Louis-Joseph-Victor), à Paris services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Dubouchet (Suzanne-Pauline), à Corneilles-en-Parisis (Seine-et-Oise): services rendus à l'enseignement technique.

Mme Duchêne, née Lardy (Raymonde-Marcelle), à Charenton (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Duclos (Pierre), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Ducour (Jean), à Paris: services rendus à l'éducation physique.

M. Dugad (André-Paul), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Dujardin (Jean-Baptiste-Jules-Victor), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Dumont (André-Charles-Léon), à la Courneuve (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. le docteur Dupuy-Dutemps (Pierre-Louis), à Paris: services rendus à l'école publique.

M. Durgeon (Henri), à Asnières (Seine), services rendus à l'art musical populaire.

M. Eche (Maurice-Nazaire-Alphonse), à Nogent-sur-Marne (Seine): services rendus à l'art musical populaire.

Mme Elighoffer, née Bernier (Renée-Rache Andrée), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Ely (Yvonne), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Erdinger (Charles), à Paris: services rendus à l'art lyrique.

M. Eudeline (Louis-Ferdinand), à Paris: services rendus aux arts.

M. Eymard (Roger-Louis-François), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Fagueret (René), à Paris: services rendus a l'enseignement technique.

M. Faisy (Gabriel), à Montrouge (Seine): services rendus aux arts.

M. Fattorelli (Gilbert), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

M. Fau (Louis-Pierre), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Fauchois (Georges-Charles), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Faugère (Georges), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Favre (Alfred), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et périscolaires.

Mlle Féjard (Simone), à Paris: services rendus à l'enseignement de la musique.

Mme Ferreyrolle, née Pair (Marie-Elisabeth-Madeleine), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Fessard (Alfred-Eugène), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Filippi (Joseph), à Paris: services rendus aux lettres.

Mme Fonlès, née Jaladis (Edith), à Asnières (Seine): services rendus à l'art chorégraphique.

M. Fouillard (Henri-Louis), à Fontenay-sous-Bois (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Fouques (Pierre), à Boulogne-sur-Seine: services rendus aux sciences.

M. Fremaux (Louis-Alphonse-Joseph): services rendus à l'art musical populaire.

Mme Friedrich, née Gardes (Marguerite-Catherine), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Gaffard, née Weill (Marie-Cécile-Reine-Madeleine), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Galy (Marcel-Hercule), à Paris: services rendus aux arts.

Mme Garand, née Sarles (Jeanne-Lucienne), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Garralon (Aimé), à Levallois-Perret (Seine): services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Gaubert (Paule), à Montreuil-sous-Bois (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

Mme Gaultier, née Quinet (Germaine-Renée), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Gautier (Pierre), à Asnières (Seine): services rendus à l'art musical populaire.

M. Génevrier (Georges), à Saint-Denis (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Georget (Etienne-Alphonse), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Gianviti (Dominique-Marie), Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Gille (René), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Gillet (Albert-Eugène-François), à Charenton (Seine): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Gilquin (Marcel), Neuilly (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Girardot (Emile-Sulpice), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

M. Girault (Gaston), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Gondré (Henri-Maxime), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

M. Gonzalez (Charles), à Paris: services rendus à l'art musical.

Mlle Gouano (Emilienne-Charlotte), à Charenton-le-Pont (Seine): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Gratiot (André-Maxime-Jules), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

Mme Grelier, née Gatineau (Georgette), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Grépinet, née Milleron (Marie-Magdeleine, à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Grozelier (Jeanne), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Guébin, née Cantin, à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Guérin (Raymond), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Guillaume (Emmanuel), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Guillaume (Louis-Antonin), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Guillemot (Jean-Louis), à Bagneux (Seine): services rendus à l'art choral.

M. Guimond (Etienne), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Gurvitch (Georges), à Paris: services rendus aux lettres.

Mlle Guyot (Louise-Anna-Marie), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. le docteur Halbron (Pierre): services rendus à l'école publique.

M. Hardy (Christian-Georges-Raymond), Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M Herzog (André-Albert-Henri-Marie), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Hincelin (Charles), à Paris: services rendus aux arts.

M Hoyez (Arthur-Hippolyte), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Hude, née Guérineau (Radegonde-Yvonne), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

Mme Hyenne, née Fauchon (Alice), à Saint-Mandé (Seine): services rendus à l'art musical populaire.

M Jacquemard (Jean), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Jamot (Lucien-Alexandre), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Jandot (Téofila-Eva), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Jeannoutot (Robert), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Jeantet (Robert-Joseph-Auguste), à Paris: services rendus à l'art lyrique.

M. Joinard (Achille), à Paris: services rendus à l'éducation physique.

M. Joly (Charles-Armand), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Jourdain, née Magnaval (Marthe), à Courbevoie (Seine): services rendus aux œuvres scolaires.

Mlle Jouteau (Adrienne), à Paris: services rendus à l'éducation physique.

M. Joxe (Louis-Auguste), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Kahn (Théophile), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Kuppel (Henri), à Puteaux (Seine): services rendus à l'éducation physique.

M. Labaye (Aimé-Alexandre-Maurice), à Paris: services rendus à l'art choral.

Mme Lacoste, née Loye (Jeanne), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Lafon (André-Marie-Henry), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Lagrange (Lucienne-Louise-Marie), à Paris: services rendus à l'art choral.

M. Laguilliez (Albert-Paul-Louis), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Lahaye (Marguerite), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Lallemand (André-Gaston-Aimé), à Paris: services rendus aux arts.

M. Lambert (André-Paul), à Paris: services rendus à l'art dramatique.

Mlle Lamy (Anne-Marie), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Lanos (Marcel), à Montgeron (Seine-et-Oise): services rendus à l'enseignement technique.

M. Laurent (Albert), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Lavedrine (Marcel-François), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Lecamp (Maurice-Camille), à Paris: services rendus aux sciences.

Mme Lecan, née Leroyer (Jeanne), à Sceaux (Seine): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Leclerc (René-Jules), à Neuilly-sur-Seine (Seine): services rendus à l'éducation physique.

Mme Le Comte, née Delaunay (Geneviève), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Lecourieux (Paule), née Labeyrie, à Aubervilliers (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Lécu (Robert-Gontran), à Nogent-sur-Marne (Seine): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Le Denmat (Eugène-Ernest), à Suresnes (Seine): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Lefèvre (Auguste-Célestin), à Pantin (Seine): services rendus à l'art musical populaire.

M. Le Garrec (Louis-Marcel), à Paris: services rendus à l'art dramatique populaire.

Mme Le Gay, née Lallemand (Marie-Elisabeth), à Paris: services rendus à l'art choral.

M. Legrand (Georges), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Lége, née Gemant (Jeanne-Charlotte-Pauline), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Le Hodey (Nelly-Louise), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Lelaidier (Victor-Louis), à Paris: services rendus aux arts.

M. Lenepveu (Ferdinand-Auguste-Victor), à Paris: services rendus à l'éducation physique.

M. Leroux (René-Georges-Antoine), à Colombes (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Lesbaudy (Geneviève-Marie), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Loche (Maurice), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Locquet (Albert), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Loiseau (Jacques-Marcel), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Lombard de Gimbral (Max), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

M Longuet (André-Charles-Jean), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M Loridant (Louis-Elie-Joseph), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

M. Macodier (Pierre), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Magistrello (Marcel), à Levallois (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

Mme Maine de Biran, née Vannier (Marguerite-Georgette-Michèle), à Paris: services rendus aux arts et lettres.

M. Mamy (Jacques), à Neuilly-sur-Seine: services rendus à l'art musical.

Mlle Mancini (Alice), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Marcourel (Norbert-Victor), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Marié de Ficquelmont (Armand-Jean-Baptiste), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Marseau (Fernand-Alfred), à Levallois-Perret (Seine): services rendus à l'art musical.

M. Martin (Marcel), à Paris: services rendus à l'art choral.

M. Martin (André-Pierre), à Rungis (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Martin (Stanislas-Victor), à Paris: services rendus aux arts.

M Masson (Eugène-Léon), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

M. Mauduit (Léon-Auguste-Alexandre), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Mavon (Anne-Marguerite), à Paris: services rendus à l'éducation physique.

Mme Mégemont (Lucienne-Alice-Albertine), à Saint-Mandé (Seine): services rendus à l'éducation physique

Mme de Ménorval, née Basse (Eliane-Marguerite), à Paris: services rendus aux sciences.

Mme Michel, née Michel (Marthe-Marie-Isabelle), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires.

Mme Milan, née Conte (Berthe), à Paris: services rendus aux arts.

M. Millart (Pierre-Léon), à Paris: services rendus à l'éducation physique.

Mlle Millet (Germaine-Marie), à Paris: services rendus à l'éducation nationale

M. Minost (Maurice-François-Edouard), à Paris: services rendus aux arts et à l'architecture.

M. Miny (Pierre), à Paris: services rendus aux arts.

M. Monillat (André-Clément-Francis), à Boulogne-Billancourt (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M Morer (Joseph-Jean), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Morgeaux (Henri-Odile-Edgard), à Paris: services rendus à l'art musical et chorégraphique.

Mme Morisseau, née Méry (Odette-Charlotte), à Paris: services rendus à l'art dramatique.

M. Mouchonnet (Michel), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Moureu (Roger-Alfred-Jules), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Moutet (Suzanne-Lucile-Paulette), à Cholsy-le-Roi (Seine): services rendus à l'éducation physique

Mlle Munier (Suzanne-Jeanne-Eugénie), à Boulogne-Billancourt (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Munsch (Alberline-Apolline-Odile), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Musetti (Gabrielle) à Paris: services rendus à l'éducation physique.

M. Mutel (Gaston-Léon-Charles), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Navarre, née Trodoux, dite Drouot (Madeleine-Lucienne), à Boulogne-Billancourt (Seine): services rendus à l'art musical et choral.

Mme Noël, née Chaze (Reine-Marguerite), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Nourry (Léon), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Olivier (Rémi-Rodolphe-Joseph), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Paquet, née Lanssade (Jeanne-Marcelle), à Paris: services rendus à l'éducation nationale

M. Parravez dit de Clereauville (Lucien), à Paris: services rendus aux arts

M. de Passorio Peyssard (Marie-Jean-Louis-Robert), à Paris: services rendus à l'éducation nationale

M Paterne (Ignace-Léon-Mathieu-Victor), à Paris, services rendus à l'éducation nationale.

M. Pavlot (Marcel), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Perie (Daniel-Victor-Pierre-Auguste), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Perrin (Gaston-Victor) à Créteil (Seine): services rendus à l'enseignement technique

M. Person (Charles-Victor), à Clamart (Seine): services rendus à l'art musical populaire.

M. Petit (René-Albert), à Saint-Mandé (Seine): services rendus à l'art musical.

M. Peyrotte (Charles-Louis), délégué cantonal à Paris.

Mlle Pierrard (Madeleine-Suzanne), à Asnières (Seine), services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Plauzeau (Jeanne-Emma-Marie), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Poirot, née Leroy (Irène-Amélie), à Montrouge (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Poly (Jean-Lucien), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Pons (Marie-Joseph-Léon), à Paris: services rendus aux arts et lettres.

M. Potin (Maurice), dit Ouparc, à Paris : services rendus à l'art choral.

M. Presson (René-Henri-Emmanuel), à Paris: services rendus aux arts et aux lettres.

M. Prétet (Paul-Jean-Eugène), aux Lilas (Seine) : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Pruliere (Jean Pierre-François), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Puel (Louis-Edmond-Marie), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Quais (René-Paul-Louis), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Raibaud, née Billey (Augustine-Berthe-Suzanne), à Paris: services rendus à l'éducation physique.

M. Raoul (Francis), à Paris: services rendus aux arts et aux lettres.

M. Rault (Alexandre-Pierre-Marie), à Paris. services rendus à l'art dramatique.

M. Rebiere (Marc-Pierre), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Regnier (Marius-Robert), à Puteaux: services rendus à l'éducation physique.

M. Relliaud (Emile-Joseph), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Revillon d'Apreval (Maurice), à Alfortville: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Reymond (Jean-Emile), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Richard (André-Narcisse-Louis), à Paris: services rendus à l'art lyrique.

Mlle Roberi (Louise-Marthe-Georgette), à Paris: services rendus aux arts.

Mme Robinet, née Paulhiac (Adrienne), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Rortais (Georges-Gustave-Gabriel), à Paris: services rendus aux lettres.

M. Rougeot (Maurice-Marius), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Rousselle, à Paris: services rendus aux œuvres post et périscolaires

M. Roussilhe (André-Léon), à Paris: services rendus aux arts.

M. Roy (Edmond), à Fontenay-sous-Bois (Seine): services rendus à l'éducation physique

Mlle de Rupé (Eva), à Paris: services rendus à l'enseignement technique

Mme Sabatier, née Scalelli (Lucienne), à Saint-Mandé: services rendus à l'art chorégraphique.

Mlle Schmidt (Berthe), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Schmitt, dit Mauricey, à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

M. Schwarz (Abrysi, à Paris: services rendus aux arts.

M. Silberstein (Lazare), à Paris: services rendus aux sciences

Mme Simon (Madeleine-Lucie), née Pendereau, à Paris: services rendus à l'enseignement technique

Mme Sosa, née Bourdouil (Cécile), a Orly (Seine): services rendus aux sciences.

M. Souard (Frédéric-Henri Charles), à Paris: services rendus à l'éducation nationale

M. Steffe (Marcel-Louis), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Suhr (Camille-André), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Taburet (Roger-Victor-Pierre), à Paris: services exceptionnels rendus à l'éducation nationale.

Mlle Tapie (Louise-Jeanne), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Tard (Alexandre), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Tchakirian (Arakel), à Gentilly (Seine): services rendus aux sciences.

M. Tellier (André Victor), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Téneveau (Maurice), à Saint-Mandé (Seine): services rendus à l'art musical populaire.

M. Thareau (Pierre-Georges-Marcel), à Issy-les-Moulineaux (Seine): services rendus à l'art dramatique.

M. Theullière (Antoine), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Theureau (Suzanne-Espérance), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Thibault, née Schulz (Céline-Fernande), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et périscolaires.

M. Thiessard (Robert), dit Desarthis, à Paris: services rendus à l'art dramatique.

M. Thote (Maurice-Louis), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Tondu (André), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle du Tour de Manedonsky (Apolline), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Tonzé (Yvonne), à Bois-Colombes (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Trèves (André), à Paris: services rendus aux arts.

M. Tripier (Armand), à Boulogne-Billancourt (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Trombe (Félix-Marie-Joseph), à Paris: services rendus aux sciences.

Mlle Tron (Suzanne-Yvonne), à Bois-Colombes (Seine): services rendus à l'éducation physique.

M. Truberi (Roger-Edmé-François), à Paris: services rendus aux lettres.

M. Vacher (Raymond-Louis), à Paris: services rendus à l'art dramatique.

Mme Vacher, née Halley (Céline-Emilienne-Alexandrine), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Valat (Caroline-Marie), née Reymond, à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Valette (Damien-Joseph-Eugène), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Varennes (Ferdinand), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Varney (Madeleine), à Paris: services rendus à l'art musical.

Mlle Veil (Suzanne-Zélie-Pauline), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Vergne (Albert-Maurice-François), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Versavaud, née Jardin (Catherine), à Paris: services rendus à l'art lyrique.

Mme Vélois, née Fagot (Louise), à Paris: services rendus à l'éducation physique.

M. Veyssiere (Robert-Jean), à Paris: services rendus à l'éducation physique.

M. Vincent (Paul-François Elie), à Paris: services rendus aux arts.

Mme Vincent, née Soumagne (Françoise-Antoinette-Reine), à Paris: services rendus à l'art choral.

Mme Vingtrois, née Mendels (Catherine-Germaine), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Virenque (Michel-Jean-René), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Vu Gia, à Paris: services rendus aux arts.

M. Whermuller (Emile), à Bondy (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

SEINE-INFERIEURE

Officiers de l'instruction publique.

M. Belais (Georges-Prosper), à Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Blondel (Robert), à Saint-Léger-du-Bourg-Denis (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres postscolaires et à l'enseignement technique.

M. Boissière (Louis-Aimable), délégué cantonal à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).

M. Catelain (Raymond-Alexandre-Adolphe), délégué cantonal à Grainville-Ymauville (Seine-Inférieure).

M. Caux (Henri-Charles), au Havre (Seine-Inférieure) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Darragon (Angelbert), à Aumale (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Enz (Lucien), au Havre (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Gavrel (Robert), à Ferrières-en-Bray (Seine-Inférieure) : services rendus à l'enseignement technique

M. Gillot (Joseph-Marie-Victor), à Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus aux arts.

M. Goux (Charles-François), délégué cantonal à Rouen (Seine-Inférieure).

M. Hachard (Roger-Jules-Joseph), à Montivilliers (Seine-Inférieure) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Hélaine (Maurice-Eugène), à Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Jean (Louis-Aimé), délégué cantonal à Tancarville (Seine-Inférieure).

M. Lagnel (Léon-Adrien), délégué cantonal à Bosc-le-Hard (Seine-Inférieure).

M. Malleville (André-Jules), à Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Masset (Paul-Joseph), à Notre-Dame-de-Bondeville (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Quennault (Georges-Jean-Baptiste), à Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Renoault (Maurice-Jules), à Fécamp (Seine-Inférieure) : services rendus aux arts.

M. Rédel (Alphonse-Maximin), délégué cantonal à la Frenaye (Seine-Inférieure).

M. Saint-Sans (Raymond-Amédée), à Grucheł-Saint-Siméon (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Stal (Alexandre-Frédéric Joseph), à Dieppe (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres péri et postscolaires

M. Voiement (Louis-Ernest-Robert), à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. Beaudoux (Pierre-Emile), à Dieppe (Seine-Inférieure) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Boissel (Alexandre), à Déville-les-Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres post et périscolaires.

M. Brard (Raymond-René-Louis), à Arques-la-Bataille (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Breard (Léon), à Saint-Romain-de-Colbosch (Seine-Inférieure) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Carpentier (Lucien-Victor) au Havre (Seine-Inférieure) : services rendus à l'art choral.

M. Charrière (René-François), délégué cantonal à Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).

Mlle Christol (Marie-Louise-Lemilie-Germaine), à Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus à l'art musical.

M. Collin (Marcel), à Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Inférieure) : services rendus aux arts.

Mme Cormier, dite Rose Pocidalo, à Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus à l'art musical.

M. Couillard (Georges), à Sanvic (Seine-Inférieure) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Dardel (Pierre-Léon), à Boos (Seine-Inférieure) : services rendus aux lettres:

M. Delahaye (Eugène-Jean-Joseph), à Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus aux arts.

M. Etu (Joachim), au Havre (Seine-Inférieure) : services rendus à l'art musical.

M. Georget (Paul-Henri), au Havre (Seine-Inférieure) : services rendus à l'enseignement technique et aux œuvres postscolaires.

M. Gosse (Ernest-Athanase), à Saint-Vaast-d'Equiqueville (Seine-Inférieure) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Grindel (Gaston), délégué cantonal à Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure).

M. le docteur Hélot (Paul-Henri), à Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres postscolaires.

Mme Hervé, née Gicquel (Marie-Reine), à Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Huguet (Symphore-François), au Tréport (Seine-Inférieure) : services rendus à l'éducation nationale.

M. James (Lucien-Emilien), à Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus aux arts.

M. Langlois (Fernand), à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Ledet (Louis-Pierre-Jean), délégué cantonal à Totes (Seine-Inférieure).

M. Le Goff (Paul-Victor-Pierre), délégué cantonal à Harfleur (Seine-Inférieure).

M. Lelaumier (Robert-Charles-Gaston), au Havre (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Lemarchand (Georges-Jacques), au Houlme (Seine-Inférieure) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Lepage (Maurice-Louis-Arsène), à Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Leroi (Maurice), à Saint-Aubin-lès-Elbœuf (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Le Sidaner (Georges-Yves), Dieppe (Seine-Inférieure) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Maître-Jean (Albert-Pierre), à Petit-Quevilly (Seine-Inférieure) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Mallet (Auguste-Etienne), à Fontaine-sous-Préau : services rendus aux œuvres péri et postscolaires et à l'éducation nationale.

M. Mauger (Jules-Joseph-Raymond), à Saint-Jean-du-Cordonnay (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Michel (André-René), à Moulineaux : services rendus à l'enseignement technique et aux œuvres postscolaires.

M. Nollent (Raymond-Nathalie-Eugène), à Aumale (Seine-Inférieure) : services rendus à la préparation militaire et aux œuvres postscolaires.

M. Penez (Eugène-André-Lucien), à Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus à l'art musical.

M. Petit (Pierre-Théophile-Alexandre), à Criel-sur-Mer (Seine-Inférieure) : services rendus à l'art musical populaire.

Mme Prieur, née Chiren (Cécile-Edmée), au Havre (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Quibel (René-Joseph-Eugène), à Déville (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Raine (Henri-Pascal), à Brachy (Seine-Inférieure) : services rendus à l'art musical populaire.

Mme Robin, née Desplaces (Germaine), au Havre (Seine-Inférieure) : services rendus à l'éducation nationale et aux œuvres postscolaires.

M. Sanson (Gaston-Robert), à Fauville-en-Caux (Seine-Inférieure) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Sauger (René-Arthur), à Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Sautreuil (Georges-Emile-Alfred), à Dieppe (Seine-Inférieure) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Soublin (Léopold), à Fécamp (Seine-Inférieure) : services rendus aux œuvres postscolaires.

Mlle Spiridion (Marie-Gabrielle), déléguée cantonale à Rouen (Seine-Inférieure).

M. Texier (Jacques-Jean-Pierre-André), à Sainte-Adresse (Seine-Inférieure) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Tissot (Bernard), à Rouen (Seine-Inférieure) : services rendus à l'art musical.

Mlle Vallery (Marcelle-Céline-Léonie), au Havre (Seine-Inférieure) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Vase (André-Auguste), à Aumale (Seine-Inférieure) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Vauquelin (Paul-Roger), à Maromme (Seine-Inférieure) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Vincent (Pierre-Louis-Robert), à Dieppe (Seine-Inférieure) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Winkler (Paul), à Petit-Quevilly (Seine-Inférieure) : services rendus aux arts.

SEINE-ET-MARNE

Officiers de l'instruction publique.

M. Baroux (Georges-Gabriel), à Villenoy (Seine-et-Marne) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Buisson (Marcel), à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Cailloux (Albert-Emile), à Samoreau (Seine-et-Marne) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Clément (Léon-Auguste), à Provins (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Dufeigneux (Alexandre-Marie), à Meaux (Seine-et-Marne) : services rendus aux œuvres scolaires et périscolaires.

M. Guillemain (Jules-Auguste), à Fontainebleau (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Jeunemaitre (René), délégué cantonal à Meaux (Seine-et-Marne).

M. Simon (Daniel-Jules-Charles), délégué cantonal à Saint-Cyr-sur-Morin (Seine-et-Marne).

M. Toulouse (René-Edmond), à Saint-Cyr-sur-Morin (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Biaggi (Marcel), à Coubert (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Brunel (Louis-Charles-Joseph), à Montereau (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Burin (Gédéon-Georges), à Coulommiers (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Chaput (Hugues), à Saint-Fargeau (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Cochin (Armand-Jules), délégué cantonal à Donnemarie-en-Montois (Seine-et-Marne).

M. Couvreur (Léon-Arthur), à Saint-Cyr-sur-Morin (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Druelle (Maurice-Edouard), à Coulommiers (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Dubois (Louis-Emile), à Meaux (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Gallot (Kléber), à Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Herny (Odette-Antoinette), à Fontainebleau (Seine-et-Marne) : services rendus aux arts et lettres.

M. Lannoy (Emile-Edouard), à Lagny (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Lecomple (Gilberte-Jane-Georgette), à Fontainebleau (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical.

M. Masse (Marcel-Edouard), à Melun (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Moret (Albert-Auguste), délégué cantonal à la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne).

M. Paisant (Marcel-Rieul), à Montolivet (Seine-et-Marne) : services rendus aux lettres.

M. Rolin (Arthur-René), à Saint-Cyr-sur-Morin (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Saulnier (René), à Meaux (Seine-et-Marne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Signier (Charles-Paul), à Melun (Seine-et-Marne) : services rendus aux œuvres scolaires.

SEINE-ET-OISE

Officiers de l'instruction publique.

M. Andrieux (Raymond-Henri-Fernand), à Poissy (Seine-et-Oise) : services rendus aux arts.

Mme Arieuillère, née Badré (Fernande), à Deuil (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

Mme Blondel, dite Lemoine (Marguerite), à Versailles (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical.

M. Bonneville (Victor), à Saint-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Bouvier (Raphaël-Auguste), à Magny-les-Hameaux (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement artistique.

M. Castaigne (André), à Meudon (Seine-et-Oise) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Crozet (André-Edise), délégué cantonal au Chesnay (Seine-et-Oise).

M. Denngent (Georges-Louis), à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Dupré (Jean-Paul), à Versailles (Seine-et-Oise) : services rendus à l'architecture.

M. France (Raoul), à Eaubonne (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical.

M. Galimard (Paul-Joseph-Maurice), à Versailles (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Grevalche, née Dot (Germaine-Alberline), à Houilles (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Guerche (Laure), à Pontoise (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Guillemain (Paul-Auguste), à Domont (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Heurlier (Georges-Emile-Eugène), à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical.

M. Hourlier (Jean-Baptiste), à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) : services rendus à l'architecture.

M. Lair (Eugène), délégué cantonal, à Viarmes (Seine-et-Oise).

M. Leclerc (Georges-Edouard), à Chevreuse (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Ledu, née Oudehoorn (Jacqueline-Joséphine-Blanche), à Versailles (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical.

M. Louin (Georges), délégué cantonal, à Longjumeau (Seine-et-Oise).

M. Malquit (Emile), à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Massé (Emile-Auguste), à Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Mention (Louis-Alexandre), à Mantes-la-Ville (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Messier (André), aux Mureaux (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical.

M. Monnerel (Alexandre-Charles), à Saint-Cloud (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Moreau (Marie-Aimé-Louis), à Montlhéry (Seine-et-Oise) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Niel (Félix-Frédéric), à Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Piogé (Lucien), à Sartrouville (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Poiget (Marcel-Arsène), à Milly-la-Forêt (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Quénoil (Charles), à Igny (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical.

M. Riboux (Ferdinand-Pierre-Auguste), à Meudon (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Rivière (Jacques-Philibert), à Lardy (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Schrader (Jean-Marius-Gaston), à Meudon (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Sonrel (Cécile-Elisabeth), à Saint-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical.

M. Slouff (Edouard-Alfred), à Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Thuillier (Maurice-François), au Chesnay (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Officiers d'académie.

M. Arque (Henri), à Montmagny (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical.

Mme Balzard, née Cochet (Louise), à Gargan (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Batellier (Pierre), à Versailles (Seine-et-Oise) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Baudry (Charles-René), à Marines (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Becque (André), à Ermont (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Bader (Kléber), à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Bergougnoux (Emile (Pierre), à Sannois (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Berle (Alice-Valentine-Louise), à Arpajon (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Besson (René-Pierre-Louis), à Ormesson-sur-Marne (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Biron (Adolphe-Paul-François), à Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Boucher (Marcel-Eugène), à Sèvres (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Boutteville (Pierre), à Coubron (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Brely (André), à Pontoise (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Bruyant (Sadal-Louis), à Gagny (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Cadoret (André), à Versailles (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Caillaud (Paul), à Viroflay (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Clerc (Emile), à Cormeilles-en-Parisis (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Coupaye (Auguste-Alphonse-Lucien), à Crosne (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Dangueuger (Robert-Louis-Emile), à Verneuil-sur-Seine (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Davadan (Pierre-Auguste), à Versailles (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Décourty (Gabriel), délégué cantonal à Méréville (Seine-et-Oise).

Mlle Drevet (Lucette), à Corbeil (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Duclos (Marcel-Charles-Marie), à Etampes (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Dujus, née Chenal (Marcelle-Berthe-Julie), à Ermont (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Dusserre (Jean-René-Robert), à Versailles (Seine-et-Oise) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Fagnot (Fernand), à Versailles (Seine-et-Oise) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Faroux (Roger), à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

Mme Fleury, née Weller (Lucienne), à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Fouché (Eugène-Louis), à Gagny (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres postscolaires.

Mlle Franck (Odette), à Cormeilles-en-Parisis (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Gaudin (Henri-Camille), à Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Gilles (René-Lucien), à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Girard (Joseph-Valentin), à Versailles (Seine-et-Oise) : services rendus aux arts.

M. Godeau (Georges), à Méréville (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Goutier (Henri-Dominique), à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) : services rendus aux arts et lettres.

M. Gros (Jean-Marie-Camille-Joseph), à Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Imbert (Georges-Eugène-Edouard), à Versailles (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Jacquet (Raymond-Fernand), à Corbeil (Seine-et-Oise) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Jamblez (Georges), à Eaubonne (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Jeanne (Maurice-Abel-Ernest), à Paris : services rendus à la science préhistorique.

M. Lallemand (Gaston-Julien), à Triel-sur-Seine (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Lamouret (André-Jules), à Beaumont-sur-Oise, : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Leblois (Maurice-Eugène), à Montmagny (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Le Chatelier (Robert), à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Leconte (André-Eugène), à Mantes (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Legall (Albert-Emmanuel-Fernand), à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

Mme Leroux, née Broussouloux (Marie), déléguée cantonale à Verneuil-sur-Seine (Seine-et-Oise).

M. Louet (André-Gabriel-Amédée), à Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Malines (Guy-Antoine-Raphaël), sous-préfet de Pontoise (Seine-et-Oise) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Martin (Louis), à Pontoise (Seine-et-Oise) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Millet (Jules), à Ermont (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Montigny (Pierre-Albert-Louis), à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Muller (Edouard-Henri-Louis), à Versailles (Seine-et-Oise) : services rendus aux arts.

M. Nicolas (Louis-Emile), à Bougival (Seine-et-Oise) : services rendus à l'architecture.

M. Olivier (René-Emile), à Ermont (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical.

M. Persoons (Lucien-Constant), à Beaumont-sur-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Robin (Georges-Charles), à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise) : services rendus aux arts.

M. Roevens (Jean), délégué cantonal à Marines (Seine-et-Oise).

Mme Serou, née Delfieu (Germaine), à Pontoise (Seine-et-Oise) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Tord (Alfred-Delille), à Saint-Cloud (Seine-et-Oise) : services rendus à l'architecture.

M. Tournay (René), à Pontoise (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Tremblay (Léon-Louis), à Longjumeau (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Trouble (Robert-Clément), à Gagny (Seine-et-Oise) : services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Varnier (Lucie), à Meudon (Seine-et-Oise) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Vaye (Louis-Henri), à Sevran (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Veaux (Henri-Maurice), à Saint-Leu-la-Forêt (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Videau (Louis-Elie-Thimothée-Eugène), à Versailles (Seine-et-Oise) : services rendus aux œuvres post-scolaires.

M. Vivez (Jean-Louis-Alexis), à Argenteuil (Seine-et-Oise) : services rendus aux sciences préhistoriques.

SEVRES (DEUX-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Bodineau (Georges), délégué cantonal à Magné (Deux-Sèvres).

M. Boinot (Paul-Léon), à Thouars (Deux-Sèvres) : services rendus aux arts.

M. Capitaine (Ludovic), à la Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres) : services rendus aux œuvres post-scolaires.

Mme Chaigne, née Rimbault (Irma), déléguée cantonale à Saint-Florent-les-Niort (Deux-Sèvres).

M. Drillaud (Alfred), à Niort (Deux-Sèvres) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Fromenteau (Henri-Louis), délégué cantonal à Bagneux (Deux-Sèvres).

M. Guibert (Charles), à Niort (Deux-Sèvres) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Hullin (Léopold-Auguste-Emile), délégué cantonal à Saint-Varent (Deux-Sèvres).

M. Pouplain (Gaston), à Niort (Deux-Sèvres) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Robineau (Zéphyrin), délégué cantonal à Moncoutant (Deux-Sèvres).

Officiers d'académie.

M. Breillat (Maurice-Emile-Albert), à Thouars (Deux-Sèvres) : services rendus à l'art musical populaire.

Mme Brillet, née Guenier (Alice-Léonie), à Parthenay (Deux-Sèvres) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Chollet (François), délégué cantonal à Saint-Symphorien (Deux-Sèvres).

M. Dumas (Pierre), à Niort (Deux-Sèvres): services rendus à l'art musical populaire.

M. Dupont (Albert), à Niort (Deux-Sèvres): services rendus à l'art musical populaire.

M. Gaudicheau (Charles), délégué cantonal à Tenezay (Deux-Sèvres).

M. Godet (Léopold-Victor-Auguste), à Frontenay-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Godreau (Henri-Louis-Joseph), à Niort (Deux-Sèvres): services rendus à l'art musical populaire.

M. Laurent (Georges), à Niort (Deux-Sèvres): services rendus à l'art musical populaire.

M. Menard (Jacques), à Niort (Deux-Sèvres): services rendus aux arts et aux lettres.

M. Morcau (Maximilien), à Oiron (Deux-Sèvres): services rendus à l'art musical populaire.

M. Mothon (Louis), à Niort (Deux-Sèvres): services rendus à l'art musical populaire.

M. Pict (François-Ernest), délégué cantonal à Sainte-Verge (Deux-Sèvres).

M. Robert (Emile), à Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres): services rendus à l'art musical populaire.

M. Robin (Eugène), délégué cantonal à Argenton-l'Eglise (Deux-Sèvres).

M. Saunier (Francis-Marie-Jean-Léon), à Bressuire (Deux-Sèvres): services rendus aux arts

M. Trainaud (Roger-Edouard), à Parthenay (Deux-Sèvres): services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Vignoy (Georges), à Niort (Deux-Sèvres): services rendus à l'art musical populaire

SOMME

Officiers de l'instruction publique.

M. Ballin (Olivier-Nicolas), à Montdidier (Somme): services rendus à l'art musical populaire.

M. Denoux (Gaston-Julien), à Pont-Remy (Somme): services rendus à l'art musical populaire.

M. Dignocourt (Valère), à Albert (Somme): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Honeste (Maurice-René), à Amiens (Somme): services rendus à l'éducation nationale.

M. Laurent (Albert), à Abbeville (Somme): services rendus à l'art musical.

M. Leduc (Michel-Adolphe-François-Joseph), à Sailly-Saillisel (Somme): services rendus à l'éducation nationale.

M. Leriche (Charles-Arthur), à Moislains (Somme): services rendus à l'art musical populaire.

Mme Marquant-Roger (Berthe-Léontine), à Amiens (Somme): services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Sevin (Louis-Eugène), à Amiens (Somme): services rendus aux œuvres scolaires.

Officiers d'académie.

M. Barnabé (Pierre-Hippolyte-Edmond), à Amiens (Somme): services rendus à l'éducation physique.

M. Barre (Raymond-Emile-Lucien), à Abbeville (Somme): services rendus à l'art musical.

Mme Beauvais, née Prache (Charlotte), à Albert (Somme): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Bérullier (Marcel-Julien), à Hallencourt (Somme): services rendus à l'art musical populaire.

M. Bodin (Pierre-Louis-Hippolyte), à Roye (Somme): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Brassart (Julien), à Amiens (Somme): services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Carpentier (Alexis-Alphonse-Xavier), à Villers-Bocage (Somme): services rendus à l'art musical populaire.

M. Côme (Raymond-Auguste-Jules), à Amiens (Somme): services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Delaruelle (André-Edmond-Alphonse), à Amiens (Somme): services rendus à l'éducation nationale.

M. Delozière (Edouard-Léon-Albert), à Tours-en-Vimeu (Somme): services rendus aux œuvres péri et postscolaires et à l'éducation nationale.

M. Fourquet (René), à Amiens (Somme): services rendus à l'éducation physique.

M. Hallot (Félix-Désiré-Ernest-Roger dit Daniel), à Méharicourt (Somme): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Launey (Auguste-Louis), à Péronne (Somme): services rendus à l'enseignement technique.

M. le docteur Leclercq (Eugène-Aimé-Zéphir), délégué cantonal à Flixecourt (Somme).

M. Lefebvre (Isidore-Henri), à Canaples (Somme): services rendus à l'art musical populaire.

M. Lefebvre (Marcel-Germain-Joseph), à Péronne (Somme): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Prothais (Henri-Eugène), à Fort-Mahon-Plage (Somme): services rendus à l'éducation nationale.

M. Ricaux (Robert), délégué cantonal au Ronssoy (Somme).

M. Tellier (Albert-Henri), à Bèves (Somme): services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

TARN

Officiers de l'instruction publique.

M. Chaynes (Fernand-Raoul-Albert), délégué cantonal à Lagarrigue (Tarn).

M. Cordes (Edouard-Pierre-François), délégué cantonal à Albi (Tarn).

M. Jau (Edouard), à Lavaur (Tarn); services rendus aux œuvres post et périscolaires.

M. Périé (Eugène), à Mazamet (Tarn): services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Albarede (Paul), délégué cantonal à Réalmont (Tarn).

M. Baleste (Augustin dit Louis), à Castres (Tarn): services rendus à l'éducation physique.

M. Berchaud (Louis-Lucien-Maurice), à Montauban (Tarn): services rendus à l'éducation nationale.

M. Bonnardel (Claudius), à Albi (Tarn): services rendus à l'art musical populaire.

M. Cathala (Jules), à Dénat (Tarn): services rendus à l'éducation nationale.

M. Fraisse (Achille-Jean), à Sorèze (Tarn): services rendus à l'éducation nationale.

M. Ginhac (Charles-Germain), à Castres (Tarn): services rendus à l'enseignement technique.

Mme Jau, née Pontier (Virginie-Catherine), déléguée cantonale à Lavaur (Tarn).

M. Millan (Pierre-Joseph-Rafael), à Albi (Tarn): services rendus à l'art musical populaire.

M. Molinier (Fernand-Joseph), à Albi (Tarn): services rendus à l'art musical populaire.

M. Pascalis (Roger), à Saint-Juéry (Tarn): services rendus à l'éducation physique.

M. Pellene (Claude-Louis), à Albi (Tarn): services rendus à l'art musical.

TARN-ET-GARONNE

Officiers de l'instruction publique.

M. Bergere (Jean-Hubert-Ludovic), à Montauban (Tarn-et-Garonne): services rendus à l'archéologie.

M. Favraud (Maxime), à Montauban (Tarn-et-Garonne): services rendus à l'art musical.

M. Féral (Jean-Léon), à Montauban (Tarn-et-Garonne): services rendus aux arts et lettres.

Officiers d'académie.

M. Larroque (Pierre-Georges), à Pompignan (Tarn-et-Garonne): services rendus aux sciences.

M. Linard (Henri-Marie), à Montauban (Tarn-et-Garonne): services rendus aux arts.

TERRITOIRE DE BELFORT

Officiers d'académie.

M. Demeusy (Armand-Lucien), à Belfort (territoire de Belfort): services rendus à l'art musical populaire.

M. Rigollot (Charles), à Beaucourt (territoire de Belfort): services rendus à l'éducation nationale.

VAR

Officiers de l'instruction publique.

M. Allègre (Victor), à Toulon (Var): services rendus à l'art musical populaire.

M. Berthollet (Laurent-Lucien), au Pont-du-Las (Var): services rendus à l'art musical populaire.

M. Bousquié (Bahlas-Bertin-Pierre), à Draguignan (Var): services rendus à l'éducation nationale.

M. Excoffier (Lucien-Emile), à Toulon (Var): services rendus à l'art musical.

M. Gaud (Louis-Emile), à Hyères (Var): services rendus à l'art musical populaire.

M. Leydet (Joseph-Marius-Jean-Baptiste), à Rians (Var): services rendus à l'éducation nationale.

M. Ollivier (Henri-Robert), à Saint-Aygulf (Var): services rendus à l'enseignement technique

M. Rougetet (Emile-Louis), à Toulon (Var): services rendus à l'éducation nationale.

M. Taillière (Fernand-Joseph-Michel-Barthélémy), à Hyères (Var): services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Baldassari (Charles-Baptiste), à Toulon (Var): services rendus à l'éducation nationale.

M. Bonnamy (Marius), à la Pivotte (Var): services rendus à l'éducation nationale.

M. Coulomb (Louis), à la Crau (Var): services rendus à l'art musical populaire.

M. Courdouan (Yvon), à Toulon (Var): services rendus à l'art musical populaire.

M. Dospeux (Jean), à Saint-Raphaël (Var): services rendus aux beaux-arts.

M. Gérard (René-Alexandre), à Toulon (Var): services rendus à l'archéologie.

M. Isnard (Georges), à Toulon (Var): services rendus à l'enseignement technique.

M. Isnard (Jules-Emile-Vincent), à Gonfaron (Var): services rendus à l'art musical populaire.

Mme Jourdran, née Royer (Ginette), à Toulon (Var): services rendus à l'éducation nationale.

Mme Lauret, née David (Blanche), à Toulon (Var): services rendus à l'art musical.

M. Layet (Jean), à Toulon (Var): services rendus à l'archéologie.

M. Maurel (Octave), délégué cantonal, à Bandol (Var).

M. Méro (Joseph), à Draguignan (Var) : services rendus à l'art musical populaire.

Mme Mounier (Thérèse-Joséphine-Olympe), à Hyères (Var) : services rendus à l'art musical.

M. Natta (Louis-Marius), à Toulon (Var) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Payard (Désiré), à Draguignan (Var) : services rendus à l'art musical.

M. Ramel (Eugène-Adrien), à Carqueiranne (Var) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Tollard (Antoine), délégué cantonal, à Toulon (Var).

VAUCLUSE

Officiers de l'instruction publique.

M. Aulard (Marius), à Courthezon (Vaucluse) : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Berger (Alexis), à Montfavet (Vaucluse) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Cornet (Joseph-Marius), à Entraigues (Vaucluse) : services rendus à l'éducation physique.

M. Fabre (Marcel), à Avignon (Vaucluse) : services rendus aux arts.

M. Pascal (Augustin), à Carpentras (Vaucluse) : services rendus à l'art musical.

Officiers d'académie.

M. Arnaud (Pierre-Gabriel), à Carpentras (Vaucluse) : services rendus à l'art musical.

M. Bernero (Ludovic-Louis), à Avignon (Vaucluse) : services rendus aux lettres.

M. Burel (Fernand), à Avignon (Vaucluse) : services rendus à l'éducation populaire.

M. Cassan (Marien), à Avignon (Vaucluse) : services rendus à l'art musical.

M. Chouillier (Maxime), à Avignon (Vaucluse) : services rendus à l'art musical et aux œuvres scolaires.

M. Férigoule (Paul-Véran), à Avignon (Vaucluse) : services rendus à l'éducation physique.

M. Jouven (Pierre-François), à Carpentras (Vaucluse) : services rendus aux œuvres postscolaires et à l'art musical populaire.

M. Merle (Marius-Ernest), à Avignon (Vaucluse) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Sémillard (Antoine), au Pontet (Vaucluse) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Stoupan (Louis), à Avignon (Vaucluse) : services rendus à l'art musical.

VENDEE

Officiers de l'instruction publique.

M. Buton (Séraphin), au Château-d'Olonne (Vendée) : services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. le docteur Joussemet (Gaston-Amédé-Gabriel), à la Roche-sur-Yon (Vendée) : services rendus à l'éducation nationale

M. le docteur Péaud (Jean-René-André), délégué cantonal à la Chaize-le-Vicomte (Vendée).

M. Robuchon (Edmond), à Fontenay-le-Comte (Vendée) : services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

Officiers d'académie.

M. Bard (Maurice), à Beauvoir-sur-Mer (Vendée) : services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Baud (Armand), à Beauvoir-sur-Mer (Vendée) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Breteau (Raoul), à Challans (Vendée) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Cantreau (Paul), à Fontenay-le-Comte (Vendée) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Caradu (Isidore), à la Tranche-sur-Mer (Vendée) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Chevalier (Georges-Louis), à Fontenay-le-Comte (Vendée) : services rendus à l'art musical.

M. Chevallier (Ernest), à la Châtaigneraie (Vendée) : services rendus à l'éducation physiques et aux œuvres post et périscolaires.

M. Coutaud (Paul-Henri-Auguste), à Montaigu (Vendée) : services rendus à l'art musical populaire et aux œuvres scolaires.

M. Douillard (Marcel), à Challans (Vendée) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Fouretier (Ulysse-Léonce-Maximin), délégué cantonal à Saint-Martin-Lars en Sainte-Hermine (Vendée).

Mme Gouriet (Francina), à Challans (Vendée) : services rendus à l'art musical populaire et aux œuvres péri et postscolaires.

M. Guillement (Henri), délégué cantonal à Saint-Jean-de-Monts (Vendée).

Mme Humbert (Lucy), à Noirmoutier (Vendée) : services rendus aux arts et aux œuvres scolaires.

M. Le Ponner (Marcel), à l'Ile d'Yeu (Vendée) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Loizeau (Maurice-Eugène-Arthur), à Fontenay-le-Comte (Vendée) : services rendus à l'art musical.

M. Picard (Camille-Clément-Auguste), à Aizenay (Vendée) : services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Poileux (Céline-Henriette), à Saint-Jean-de-Monts (Vendée) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Porcher (Louis-Augu-te-Ernest), à Luçon (Vendée) : services rendus à l'art musical.

M. Quintard (André), à la Roche-sur-Yon (Vendée) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Salardenne (Raphaël-André-Xavier), à l'Ile-d'Elle (Vendée) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Salomon (Gaston-Henri-Joseph), à la Roche-sur-Yon (Vendée) : services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Terrade (Marie), aux Sables-d'Olonne (Vendée) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Thomas (Léonce-Joseph-Eugène), à Luçon (Vendée) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Vinet (Raymond-Désiré-Joseph-Marie), à Fontenay-le-Comte (Vendée) : services rendus à l'enseignement technique.

VIENNE

Officiers de l'instruction publique.

M. Ayrault (Georges), à Mirebeau (Vienne) : services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Courtois (Maurice-René), à Châtellerault (Vienne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Liboureau (Daniel-Clément), à Châtellerault (Vienne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Minmin (Léon-Charles), à Poitiers (Vienne) : services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Morillon (Hélène-Clémentine), à Châtellerault (Vienne) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Parizot (Marcel), à Poitiers (Vienne) : services rendus à l'art musical.

M. Pontu (Louis-Rodolphe), à Poitiers (Vienne) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Ribereau (Eugène-Henri), à Chauvigny (Vienne) : services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Arnault (Marcel-Edouard), à Châtellerault (Vienne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Beden (André), à Poitiers (Vienne) : services rendus à l'art musical populaire.

Mme Bezaquet, née Poncet (Valentine), à Charroux (Vienne) : services rendus à l'art musical.

M. Boisdin (Auguste-Ernest), délégué cantonal à Saint-Pierre-de-Maillé (Vienne).

M. Braguier (Louis), délégué cantonal, à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers (Vienne).

M. Bruneau (Georges-Gabriel), à Châtellerault (Vienne) : services rendus à l'art musical populaire

M. Célerier (Jean-Charles), à Poitiers (Vienne) : services rendus à l'art musical.

M. Chamard (André-Pierre), à Loudun (Vienne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Coin (Valentin-Héli), délégué cantonal, à Montmorillon (Vienne).

Mme Cron, née Texeroau (Germaine), à Châtellerault (Vienne) : services rendus à l'art musical.

M. Giraud (Maurice-Jean), délégué cantonal, à Civray (Vienne).

M. Michaud (André-Jean), à Poitiers (Vienne) : services rendus à l'art musical.

M. Montaufier (Victor), délégué cantonal, à Saint-Savin (Vienne).

M. Rambault (Fernand-Georges), à Poitiers (Vienne) : services rendus à l'art musical populaire et aux œuvres postscolaires.

M. Ravault (Louis-Jean-Fernand), à Veneurs-Rouillé (Vienne) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Thiollet (Emilien), à Champigny-le-Sec (Vienne) : services rendus à l'art musical populaire.

VIENNE (HAUTE-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Cacaud (Jean-Baptiste), délégué cantonal, à Fromental (Haute-Vienne).

M. Chabannier (Paul-Pierre), à Limoges (Haute-Vienne) : services rendus à l'éducation nationale

Mme Cheymol, née Brudieux (Yvonne), à Limoges (Haute-Vienne) : services rendus aux arts.

M. Frugier (Lucien-Barthélemy), délégué cantonal, à Isle (Haute-Vienne).

M. Gillibert (Louis-Jean), à Limoges (Haute-Vienne) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Langlet (Alfred-Charles), délégué cantonal, à Meilhac (Haute-Vienne).

Officiers d'académie.

M. Bardy (Paul), délégué cantonal, à Limoges (Haute-Vienne).

M. le docteur Barrière (René-Martial-Léon), à Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Beck (Guy-Georges), à Limoges (Haute-Vienne) : services rendus à l'éducation physique.

M. Bonnet (René), à Limoges (Haute-Vienne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Boucheron (François-Henri-Georges), au Prouet-en-Panazol (Haute-Vienne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Demerlias (Pierre), au Masbatin-en-Landouge (Haute-Vienne) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Fragneau (René-Georges), à Limoges (Haute-Vienne) : services rendus à l'éducation physique.

M. Martageix (Henri-Léonard), à Limoges (Haute-Vienne) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Masset (Robert-Louis), à Limoges: services rendus à l'éducation nationale.

M. Peyroux (Marcel-Alphonse), à Limoges (Haute-Vienne): services rendus à l'enseignement technique.

M. Pougaud (Alphonse), à Limoges (Haute-Vienne): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Riffaut (Pierre), délégué cantonal à Saint-Ouen-sur-Gartempe (Haute-Vienne).

M. Verge (Georges), à Limoges (Haute-Vienne): services rendus à l'art musical.

M. Virouilet (François-Francis), à Limoges (Haute-Vienne): services rendus à l'art musical populaire.

VOSGES

Officiers de l'instruction publique.

M. Bloch (Léon), délégué cantonal à Saint-Dié (Vosges).

Mme Bulry, née Valentin (Yvonne-Marguerite), à Mirecourt (Vosges): services rendus à l'art musical.

M. Goetz (Fernand), à Saint-Dié (Vosges): services rendus à l'éducation physique.

M. Grosjean (Henri-Alphonse-Auguste), au Thillot (Vosges): services rendus à l'éducation physique.

M. Houssaut (Emile-Léon), à Charmes (Vosges): services rendus à l'art musical populaire.

M. Maire (René-Aimé-Léon), à Ban-de-Laveline (Vosges): services rendus à l'art musical populaire.

M. Nurdin Georges-Charles-Constant), au Val-d'Ajol (Vosges): services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

Mlle Barret (Jenny), à Saulxures-sur-Moselotte (Vosges): services rendus à l'éducation nationale.

M. Buchon (Pierre-Marie-Louis), à Thaon-les-Vosges (Vosges): services rendus à l'éducation physique.

M. Didier (Paul), à Saint-Dié (Vosges): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Didierjean, née Abraham (Georgette), à Charmes (Vosges), déléguée cantonale.

M. Fray (Henri-Edmond-Charles), à Epinal (Vosges): services rendus aux œuvres scolaires.

Mme Freiz, née Horter (Marthe-Marie-Louise-Berthe), déléguée cantonale à Saint-Dié (Vosges).

M. Guilhmuller (Charles), à Epinal: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Juteau (Ernest), à Epinal (Vosges): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Lepage (Henri-Louis-Lucien), à Epinal (Vosges): services rendus à l'éducation physique.

M. Mayer (Henri-Daniel), à Epinal (Vosges): services rendus à l'éducation nationale.

M. Morel-Jean (Louis), à Epinal (Vosges): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Mougenot (Charles), à Moussey (Vosges): services rendus à l'art musical populaire.

Mme Rosaye, née Méon (Jeanne), à Epinal (Vosges): services rendus à l'éducation nationale.

M. Seglie (Léon), à Vittel (Vosges): services rendus à l'art musical populaire.

M. Terrier (Jules), à Saint-Dié (Vosges): services rendus aux œuvres postscolaires.

YONNE

Officiers de l'instruction publique.

M. Cerceau (Maurice-Charles-Henri), à Tonnerre (Yonne): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Cron (Georges-Auguste-Théophile), délégué cantonal à Sens (Yonne).

M. Duverger (Christophe), à Auxerre (Yonne): services rendus à l'art musical populaire.

M. Foin (Gaston), à Sens (Yonne): services rendus aux œuvres scolaires, péri et postscolaires.

M. Gahis (Frédéric), à Courson-les-Carrières (Yonne): services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

Mme Leroux, née Havé (Marie-Adélaïde), à Villeneuve-sur-Yonne (Yonne): services rendus aux œuvres postscolaires et scolaires.

Officiers d'académie.

M. Bazin (Gaston), délégué cantonal à Auxerre (Yonne).

M. Berthier (Georges-André), à Auxerre (Yonne): services rendus aux œuvres scolaires et à l'art musical.

M. Camus (Jean-Louis), à Auxerre (Yonne): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Cornet (André-Daniel), à Auxerre (Yonne): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Crébé (Maurice), à Auxerre (Yonne): services rendus à l'art musical populaire.

M. Dermont (Louis), délégué cantonal, à Guillon (Yonne).

M. Dussol (Lucien), à Saint-Clément (Yonne): services rendus à l'art musical populaire.

M. Gagnard (Paul), délégué cantonal à Saint-Julien-du-Sault (Yonne).

M. Guyot (Georges), à Appoigny (Yonne): services rendus aux lettres.

M. Jacques (André), délégué cantonal à Vermenton (Yonne).

M. Michelot (Jean), à Coilan (Yonne): services rendus à l'éducation nationale.

M. Rol (Adolphe), délégué cantonal à Saint-Florentin (Yonne).

M. Soisson (Henri-Lucien), à Auxerre (Yonne): services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Tripier (Pierre), délégué cantonal à Bléneau (Yonne).

ALGER

Officiers de l'instruction publique.

M. Affari ben Brahim, à Guerrara, Alger (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Charbonnier (Albert-Alfred-Marius), à Alger (Algérie): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Chilland (Louis-Ernest), à Alger (Algérie): services rendus à l'art musical.

M. Crescenzo (Michel-Diego-Hamlet), à Isserville (Algérie): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Lafaury (Gustave-Gabriel), Alger (Algérie): services rendus aux œuvres postscolaires.

Mme Lafont, née Bertrand (Gabrielle), à Alger (Algérie): services rendus à l'art musical et aux œuvres postscolaires.

M. Lafont (Marcel-Fernand), à Alger (Algérie): services rendus à l'art musical.

Mme Lassara, née Bouchacourt (Germaine), à Alger (Algérie): services rendus aux lettres.

M. de Magnin (Guillaume-Eugène-Henri), à Alger (Algérie): services rendus aux arts.

M. Maille (Baptiste), à Blida (Algérie): services rendus à l'art musical populaire.

M. Miquel (Victor-Marie-Pierre), à Alger (Algérie): services rendus à l'art musical et aux lettres.

M. Pons (Joseph-Fernand), à Saint-Eugène, Alger (Algérie): services rendus à l'éducation physique.

M. Quinto (Charles-Frédéric), à Bouzaréa, Alger (Algérie): services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Abdallah ben Mohamed, à Alger (Algérie): services rendus à l'éducation physique.

M. Amara ben Brahim ben Kaci, à In Salah, Alger (Algérie): services rendus à l'éducation nationale.

M. Aubanel (André-Charles), à Alger (Algérie): services rendus à l'art musical.

M. Bali Hadj Ahmed, à Birmandreis, Alger (Algérie): services rendus à la cause française.

Mme Becquet dite de Nodrest (Paule), à Alger (Algérie): services rendus aux lettres.

M. Blidi-Boukamel Mohammed ben Abdallah, à Beni-Isguen, Alger (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Chéland (Raoul-Hippolyte), à Alger (Algérie): services rendus aux arts.

M. Cicchelli (Marius), à Alger (Algérie): services rendus à l'art musical populaire.

M. Cimon (Casimir-Moïse-Fernand), à Alger (Algérie): services rendus à l'art musical populaire.

M. Dumont (Marc-Jean), à Michelet (Algérie): services rendus à l'éducation nationale.

M. Filippi (Jean-François), à Alger (Algérie): services rendus à l'éducation nationale.

M. Foissy (Norbert-Paul), à Alger (Algérie): services rendus à l'art lyrique.

M. Frehi Abderrahmane, à Alger (Algérie): services rendus à l'art musical.

M. Gonnot (Raymond-Flavien), à Alger (Algérie): services rendus à l'enseignement technique.

M. Laffilier (Henri-Jean-François), à Alger (Algérie): services rendus aux arts.

M. Lemmou Mohamed ben Ahmed, à Michelet (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Leneveu (Jacques-Edouard-Marie), à Alger (Algérie): services rendus à l'éducation nationale.

M. Llinarès (Alexandre), à Alger (Algérie): services rendus à l'art musical populaire.

M. Mondié (Gabriel), à Birmandreis (Algérie): services rendus aux arts et aux œuvres scolaires.

M. Mondié (Marcel), à Alger (Algérie): services rendus à l'art musical populaire.

M. Passager (Paul-François-Michel), à Alger (Algérie): services rendus à l'éducation nationale.

M. Pechberty (Marie-Antoine), à Ain Bessem (Algérie): services rendus à l'éducation nationale.

M. Perolat (Louis), à Port-Gueydon (Algérie): services rendus à l'éducation nationale.

M. Piquet (André-Auguste-Michel), à Fort-National (Algérie): services rendus à l'éducation nationale.

M. Prince (Henry), à Hussein-Dey, Alger (Algérie): services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Renner (Léon), à Boghari, Alger (Algérie): services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Robillard (Jules-Louis-Léon), à Hussein-Dey (Algérie): services rendus à l'art musical populaire.

M. Sabater (Lucien), à Hussein-Dey (Algérie): services rendus à l'art musical populaire.

M. Sault (Gaston-Louis-Charles), à Alger Algérie): services rendus à l'art musical.

M. Torres (Joseph), à Alger (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Tudury (Joseph), à Hussein-Dey (Algérie): services rendus à l'art musical populaire.

M. Ziberlin (François), à Alger (Algérie): services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

CONSTANTINE

Officiers de l'instruction publique.

M. Abdelaziz (Abdelaziz ben Belcacem), à Djidjelli, Constantine (Algérie) : services rendus à l'enseignement.

M. Abram (Charles-Jayme), à Bougie, Constantine (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Benelmouffok (Abdelmadjid), à Constantine (Algérie) : services rendus à l'éducation physique.

Mme Eloy, née Briet (Marthe-Eugénie), à Bougie, Constantine (Algérie) : services rendus à l'éducation nationale.

Mme Florence née Laurin (Laurencia), à Philippeville (Algérie) : services rendus à l'art musical.

M. Grosso (Paul), à Philippeville (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Gueddi (Aïssa), à Souk-Ahras, Constantine (Algérie) : services rendus à l'éducation physique.

M. Gutierez (Salvator), à Bône (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire

M. Mokhtari Si El-Hadj Abdelhamid ben Mohamed Seghir, à Ouled-Djellal, Constantine (Algérie) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Muglioni (Pascal), à Constantine (Algérie) : services rendus à l'éducation nationale

M. Porchet (Charles), à Khenchela, Constantine (Algérie) : services rendus aux œuvres d'éducation populaire.

M. Rosso (Louis), à Bône, Constantine (Algérie) : services rendus à l'art musical.

M. Spiteri (Henri), à Bône, Constantine (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Belahsène Mohand Amokrane à Oued-Amizour Constantine), Algérie : services rendus à l'éducation nationale

Mme de Boisson (Marie-Emilie-Thérèse), à El-Oued, Constantine (Algérie) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Boulbina Mohamed, à Constantine (Algérie) : services rendus aux arts et lettres.

M. Boussaha Si Amar el Hadj Chérif, à Doucon (annexe des Ouled Djellal), Constantine (Algérie) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Bracale (Charles), à Bône (Constantine) (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Bru (Lucien-Marcel), à Bône (Constantine) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Caton (Paul), à Bordj Bou Arréridj, Constantine (Algérie) : services rendus aux œuvres scolaires

Mme Covello, née Mélin (Paule-Marcelle), à Constantine (Algérie) : services rendus à l'art musical.

Mme Depret, née Gary (Valentine), à Sétif Constantine (Algérie) : services rendus à l'art musical

M. Dickelmann (Edouard-Emile), à Philippeville, Constantine (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Falzon (François), à Philippeville, Constantine (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Falzon (Georges-Emile), à Philippeville, Constantine (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire

Mlle de La Fargue (Marie-Elisabeth-Clémence), à Biskra, Constantine (Algérie) : services rendus aux œuvres scolaires.

Mme Guiscafre, née Roy (Juliette), à Philippeville, Constantine (Algérie) : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Hals (Pierre-Alfred-Emile), à Ouargla, Constantine (Algérie) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Lassis (Hector), à Sétif, Constantine (Algérie) : services rendus aux arts et lettres.

M. Marchioni (Félix), à Philippeville, Constantine (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Mejean (Marcel), à Sétif, Constantine (Algérie) : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Monti (Roger-Marceau), à Constantine (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire et à l'éducation physique.

M. Oru (René), à Tebessa, Constantine (Algérie) : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Oufrani (Joseph), à Guelma, Constantine (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Raniéri (Ferdinand-Laurent-Auguste), à Bône, Constantine (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Rossat (Eugène), à Constantine (Algérie) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Salemme (François), à Philippeville (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Sammut (Michel-Raoul-Ange), à Bône (Algérie) : services rendus à l'art musical.

M. Tafania (Jean-Frédéric), à Philippeville (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Thomas (Jean-Fréderic), à El Oued, Constantine (Algérie) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Turco (Henri), à Philippeville (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Vinel (Ernest-Victor), à Philippeville (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

ORAN

Officiers de l'instruction publique.

M. Benguigui (Charles), à Oran (Algérie) : services rendus à l'éducation physique.

M. Guisset (Joseph-Auguste-François), à Oran (Algérie) : services rendus à l'éducation physique.

M. Parienté (Amour-Auguste), à Oran (Algérie) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Pimont (Martial-Joseph), à Pali Kao, Oran (Algérie) : services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Azais (Lucien-Georges), à Frenda (Oran) (Algérie) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Bénaïssa (Rabah), à Saint-Denis-du-Sig (Oran) (Algérie) : services rendus aux arts et lettres

M. Bénalioua (Bénali), au Telagh (Oran) (Algérie) : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Benkemoun (Abraham), à Tlemcen (Oran) (Algérie) : services rendus à la préparation militaire.

M. Bidorff (Casimir), à Oran (Algérie) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Blanchard (Denis-Ferdinand), à Palikao (Oran) (Algérie) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Boutemène (Yahia), à Tlemcen (Oran) (Algérie) : services rendus aux lettres et aux sciences.

M. Canova (Séverin), à Tlemcen (Oran) (Algérie) : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Cruz (Juan-Antonio), à Oran (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Forner (Vincent), à Oran (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

Mme Godard, née Bonnery (Jeanne-Hortense-Clémence), à Sidi-Bel-Abbès (Oran) (Algérie) : services rendus à l'éducation nationale.

M. Godard (Antonin), à Sidi-Bel-Abbès Oran) (Algérie) : services rendus à l'éducation nationale

M. Hakiki Djilali Ould Moussa, à Mascara (Oran) (Algérie) : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Kalloum Mohamed Ben Mekki, à Beni-Ounif (Oran) (Algérie) services rendus à l'éducation nationale.

Mme Mandine, née Manciavacca (Marie-Lucie), à Oran (Algérie) : services rendus à l'enseignement technique.

M. Monréal (Norbert), à Relizane (Oran) (Algérie) : services rendus à l'éducation physique et aux sports.

M. Murat (Franc), à Colomb-Bechar (Oran) (Algérie) : services rendus aux œuvres scolaires

M. Oliver (Auguste-Joseph), à Oran (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Ould-Cadi (Boulenfad), à Douar M'hamid (Oran) (Algérie) : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Rovira (Jules), à Saïda (Oran) (Algérie) : services rendus à l'art musical populaire.

M. Serres (Joseph-Henri), à Palikao (Oran) (Algérie) : services rendus aux œuvres scolaires.

M. Soler (Jules), à Zemmora (Algérie) : services rendus aux œuvres postscolaires.

GUYANE FRANÇAISE

Officiers de l'instruction publique.

M. Behary Laul Sirder (Paul), à Cayenne : services rendus aux arts et lettres.

M. Gippet (Etienne-Lucien), à Cayenne : services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Cléry (Eugène), à Cayenne : services rendus à l'éducation nationale.

M. Monjoie (Adrien - Mathias - Antoine), à Cayenne : services rendus aux lettres.

M. Rivierez (Maurice-Joseph), à Cayenne : services rendus à l'éducation nationale.

M. Shubeith dit Choubert (Boris), à Chaton-Cayenne : services rendus aux sciences.

M. Vimeney (André), à Saint-Laurent-du-Maroni : services rendus à l'éducation nationale.

LA GUADELOUPE

Officiers de l'instruction publique.

M. Beauregard (Henri-Marie-Dominique-Firmin), à Pointe-à-Pitre : services rendus à l'éducation nationale.

Mme Chatelard, née Coroner (Léontine), à Pointe-à-Pitre : services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Frédéric (Edouard-Jean-Baptiste), à Saint-Claude : services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Oze (Germancy-Louis-Amédée), à la Lézarde : services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

Mlle Rospart (Victoria - Marie - Marguerite - Emilie), à Trois-Rivières : services rendus à l'éducation nationale.

Mme Verge, née Edwige (Caroline-Agnès), à Pointe-à-Pitre : services rendus à l'éducation nationale

Officiers d'académie.

Mme Dagnet, née Herminie (Louise-Elisabeth-Aimée), à Pointe-à-Pitre : services rendus à l'éducation nationale.

M. Feuillard (Gaston-Emmanuel-Victor), à Basse-Terre : services rendus à l'éducation physique et aux œuvres scolaires.

Mlle Giraud (Madeleine), à Pointe-à-Pitre : services rendus aux œuvres scolaires.

Mme Hérisson, née Raby (Cécile-Amélie), à Basse-Terre : services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

M. Julan (René-Paul-Arnaud-Savinien), à Le Moule : services rendus aux œuvres péri et postscolaires.

Mme Liensol, née Paole (Marie-Aubierge-Clémence), à Basse-Terre : services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Louis-Sylvestre (Gérard-Juste-Elie-Bertini, à Pointe-à-Pitre: services rendus à l'art musical populaire et aux œuvres périscolaires.

M. Monnerville (Pierre-Alexandre-Just), à Marne-à-l'Eau-Grippon: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Yoko (Valérien-Basile), à Pointe-à-Pitre: services rendus à l'enseignement technique.

LA REUNION

Officiers de l'instruction publique.

M. Devals (Adrien), à Saint-Denis: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Durand (Henriette), à Saint-Denis: services rendus à l'éducation nationale.

M. Foucque (Henry), à Saint-Denis: services rendus à l'éducation nationale et aux œuvres postscolaires.

M. Rieul (Albert), à Saint-Denis: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Arnoux (Raoul), à Saint-Denis: services rendus à l'éducation nationale.

M. Cabart (Georges), à Saint-Denis: services rendus à l'art musical.

M. Huet (Francis), à Saint-Denis: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Prudent (Lucy), à Saint-Benoit: services rendus à l'éducation nationale.

MAROC

Officiers de l'instruction publique.

M. Carbonnier (André), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale et aux lettres.

Mme Comili, née Escande (Fernande), à Casablanca: services rendus à l'éducation nationale.

M. Costantini (Constantin), à Oudja: services rendus à l'éducation nationale.

M. Delpy (Alexandre), à Rabat: services rendus aux arts décoratifs.

M. El Fassi (Abdeslam), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

M. Grimaldi (André), à Casablanca: services rendus à l'éducation nationale.

M. Guitton (Fernand-Auguste), à Casablanca: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Lestrade (Olga), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Roques, née Huguet (Marthe), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

M. Si Mohamed ben Kaddour el Abbadi, à Safi: services rendus à l'éducation nationale.

M. Si Tayaa ben Ahmed bel Haj, à Fès: services rendus à l'éducation nationale.

M. Vallat (Marcel), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Abadie (Géraud-Jules), à Mazagan: services rendus à l'éducation nationale.

M. Agier (Marcel), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

M. Agniel (Roland), à Casablanca: services rendus à l'éducation nationale.

M. Armand (Marcel), à Tanger: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Barnouin (Simone), à Casablanca: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bastianelli (Auguste-Guy-Marie), à Tanger: services rendus à l'éducation nationale.

M. Benquet (André), à Casablanca: services rendus à l'enseignement technique.

M. Besset (Louis-Eugène-Gabriel), à Casablanca: services rendus à l'enseignement technique.

M. Bidault (Georges), à Casablanca: services rendus aux sciences.

M. Billon (Désiré), à Mazagan: services rendus à l'éducation nationale.

M. Boniface (Philippe), à Casablanca: services rendus à l'éducation nationale.

M. Borderie (Jean-Paul), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

M. Boutin (Léon), à Safdia: services rendus à l'éducation nationale.

M. Brunel (René), à Oudjda: services rendus à l'éducation nationale.

M. Buis (Georges), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

M. Cadi Si Mohamed Ben Amar Bel Hadj Abdallah, à El Aioun Sidi Mellouk: services rendus à l'éducation nationale.

M. Chagneau (Roger), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Chavent, née D'Auziac de Lamartinie (Marie-Thérèse-Françoise), à Bir Jedid Chavent: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Conan (Hélène), à Rabat: services rendus à l'éducation physique.

M. Costa (Adrien), à Fès: services rendus à l'éducation nationale.

M. Costedoat-Lamarque (Antoine-Marie-Jean), à Marrakech: services rendus à l'éducation nationale.

M. Couste (Jean), à Casablanca: services rendus à l'éducation nationale.

M. Couzinet (Paul-Jean), à Safi: services rendus à l'éducation nationale.

M. Debrach (Jean), à Casablanca: services rendus aux sciences.

Mlle Dichiara (Joséphine), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

M. El Hadj Mohamed Bel Hadj Larbi Bel Kouch, à Louis-Gentil: services rendus à l'éducation nationale.

M. Fouquenot (Emile-Désiré), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Fouquet (Marie-Antoinette), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

M. François (André-Enogat), à Tanger: services rendus à l'éducation nationale.

M. Garaud (Jean), à Fès: services rendus à l'éducation nationale.

M. Girard (Jules), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Gravas, née Padovani (Lucie), à Casablanca: services rendus à l'éducation nationale.

M. Grech (Antoine), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Guery, née Salomon (Suzanne), à Fès: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Hugon, née Cretin (Gisèle-Gabrielle-Jeanne), à Meknès: services rendus à l'éducation nationale.

M. Husson (Jean-Charles-Germain), à Port-Lyautey: services rendus à l'éducation nationale.

M. Lacoste (Francis), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Laffon, née Vigourel (Marie-Louise), à Casablanca: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Martinagzi (Jéromine), à Casablanca: services rendus à l'éducation nationale.

M. Meynadier, à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Mifliet (Joséphine), à Rabat: services rendus à l'enseignement technique.

M. Mirande (Raymond-Marie-Felix), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

M. Moins (Henri), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

M. Négrier (Pierre), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

M. Nicod (Robert), à Casablanca: services rendus à l'éducation nationale.

M. Orange (Jean), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Pautesta, née Madon (Lucie-Eugénie), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

M. Protat (Louis), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

M. Romion (Roger-Maxime), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.

M. Roumat'hac (Jean-Antoine), à Casablanca: services rendus à l'enseignement technique.

M. Severac (Emile-Marie-Jean), à Casablanca: services rendus à l'éducation nationale.

M. Si Mohamed ben Hachmed ben Choukroun, à Fès: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Terrier (Agnès-Eugénie), à Tanger: services rendus à l'éducation nationale.

MARTINIQUE

Officiers de l'instruction publique.

M. Rejon (Auguste-Maurice), à Trinité: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Officiers d'académie.

M. Colombe (Donatien-Léo), à Anses-d'Arlets: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Elisabeth-Ferries Sainte-Croix, à Fort-de-France: services rendus à l'éducation physique.

M. Holo (Gérard-Joseph-François), à Fort-de-France: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Julien, née Lung Fou (Marie-Thérèse), à Fort-de-France: services rendus aux arts.

M. Landa (Joseph-Louis), à Vauclin: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Pernock (Marie-Joseph-Emma), au Lorrain: services rendus à l'éducation nationale.

M. Pierre-Charles (Paul-Lucy-Nicolas), à Saint-Pierre: services rendus aux œuvres scolaires et à l'éducation physique.

Mlle Ravenet (Marie-Solange), à Fort-de-France: services rendus à l'art musical.

M. Roy-Camille (Raphaël-Pierre-François), à Saint-Pierre: services rendus à l'éducation physique.

TUNISIE

Officiers d'académie.

M. Azaiez Mustapha ben Hadj Bechir ben Hadj Mohamed, à Soliman: services rendus à l'éducation nationale.

M. Barsotti (Antoine), à Hammam-Lif: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Beni (Gaston), à Béja: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Borgel (Emile-Salomon), à Tunis: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Devaux (Pierre), à Tunis: services rendus à l'archéologie et à l'enseignement technique.

M. Dinguezli M'Hamed, à Siliana: services rendus à l'éducation nationale.

M. Djait Mohamed ben Youssef, à Tunis: services rendus à l'éducation nationale.

M. le général Hayder (Chadly), à Tunis: services rendus à l'éducation nationale.

M. Kamoun Ali ben M'Hamed, à Tunis: services rendus à l'éducation nationale.

M. Mattei (Mathieu), à Tunis: services rendus à l'enseignement technique.

M. Mothiron (Clément-Henri), à Tunis: services rendus aux œuvres scolaires et périscolaires.

M. Stablo (René-François), à Bizerte: services rendus à l'éducation nationale.

M. Tremsal (Jean-Joseph-Marie), à Tunis: services rendus aux œuvres scolaires et aux arts.

M. Zouari (Hamida), à Béja: services rendus à l'éducation nationale.

AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES

Officiers d'académie.

M. Blanc (Maurice-Louis-Auguste), à Calvi: services rendus à l'éducation nationale.

M. Deshayes (Jacques-Joseph), à Fribourg (Allemagne): services rendus à l'éducation physique.

M. Dobin (Alfred-Bruno), à la direction d'éducation publique (Allemagne): services rendus aux lettres.

M. Falkenburger (Frédéric), à Baden-Baden (Allemagne): services rendus aux sciences.

M. Guérin (Raymond-Henri), à Mayence (Allemagne): services rendus à l'éducation nationale.

M. Helier de Boislambert (Claude-André), à Coblence (Allemagne): services rendus à l'éducation nationale.

M. Poitevin (Raymond), à Tubingen (Allemagne): services rendus à l'enseignement technique.

M. Virrion (René), en Allemagne: services rendus à l'éducation nationale.

DEFENSE NATIONALE

Officiers de l'instruction publique.

M. le médecin lieutenant-colonel Berk (Albert-Stanislas), à Metz (Moselle): services rendus à l'éducation populaire.

M. le chef de bataillon Belhabich (Slimane), à Tlemcen, Oran (Algérie): services rendus à l'éducation nationale.

M. le colonel Bezegher (Louis-Célestin-Dominique), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Blaessinger (Edmond), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. le lieutenant-colonel Burger (Jean), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. le médecin commandant Calvet (Louis-Flavien-Jean-Pierre), à Marseille (Bouches-du-Rhône): services rendus à l'éducation nationale.

M. Chauvet (André-Louis), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. le chef d'escadron Delpech (Ernest-Pierre), à Bordeaux (Gironde): services rendus à l'enseignement technique.

M. le chef de bataillon Gensanne (Joseph-Louis), à Montélimar (Drôme): services rendus à la préparation militaire.

M. Gillet (Gabriel-Paul-Jean), au Vésinet (Seine-et-Oise): services rendus à l'art musical.

M. Guillaume (Alfred), à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne): services rendus à l'art musical.

M. Guillevic (Désiré-Antoine-Marie), chef du service intérieur à l'école des apprentis mécaniciens de la flotte, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Hans (Cyprien-Albert), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Kahn (Louis-Lazare), ingénieur général de 1re classe du génie maritime, à Paris.

M. l'intendant militaire Lesmayoux (Aimé-André), à Rennes (Ille-et-Vilaine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Paoli (Pierre-François), ingénieur général de 1re classe du génie maritime, à Paris.

M. Pavoni (Fortuné-Emile-Pénélope), à Paris, services rendus à l'art musical.

M. Romary (Marcel-Joseph-Germain), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Sizaire (Pierre-Jean-Marie), commandant le groupe des frégates météorologiques, à Paris.

M. le lieutenant-colonel Thoumin (Richard-Louis), à Bordeaux (Gironde): services rendus à l'éducation nationale.

M. Winling (Marc-Marius-Eugène), directeur technique de l'enseignement aux écoles annexes et d'application du service de santé de la marine, à Toulon (Var).

Officiers d'académie.

M. le chef d'escadron Abadie (Alexandre-Marcel), à Pau (Basses-Pyrénées): services rendus à la préparation militaire.

M. le médecin colonel Alain (Marie-Guillaume-Maurice), à Marseille (Bouches-du-Rhône): services rendus aux sciences.

M. le chef de bataillon Allemand (Jean-Baptiste-Auguste), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. le chef d'escadron Allais (Louis-Pierre), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. le chef de bataillon Anglard (Jean), à Langenargen: services rendus à l'éducation nationale.

M. le chef de bataillon Appolinaire-Esteux (Raymond-Eugène-François), à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône): services rendus à l'éducation nationale.

M. Audoye (Henri-Alexandre-Joseph), directeur du sanatorium des neiges à Briançon (Hautes-Alpes): services rendus aux sciences.

M. Babault (Jean-Victor-Gaston), à Colombes (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Ballereau (Jean-Louis-Ernest), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. le capitaine Barré (Pierre-Joseph-Marie), à Paris: services rendus aux arts et lettres.

M. le lieutenant Bastelica (Mathieu), à Paris: services rendus à la préparation militaire.

M. Bastian (Pierre-Gérard-Léopold), chef des services pharmaceutique et chimique de la 2e région maritime, à Brest (Finistère): services rendus aux sciences.

M. Bastie (Félix-Marius), à Ablon (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.

M. Basseville (Hubert-Jules), à Drancy (Seine): services rendus à l'art musical.

M. le capitaine Beck (René-Louis), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Berrier (Jacques), à Paris: services rendus à l'éducation physique.

M. le lieutenant Blauwart (René), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

M. Blanchet (Henri-Auguste), ingénieur général de 1re classe des écoles de la marine, à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Borderies (Louis-Jean-Gérard), chef du service du commissariat de la marine, à Alger (Algérie).

M. le capitaine Bouet (Marin-Célestin-Léopold), à Hussein-Dey (Alger) (Algérie): services rendus à l'art musical populaire.

M. le chef de bataillon Bourdet (Marcel-P.-A.), aux Andelys (Eure): services rendus à l'éducation nationale.

M. Broustail (Alain), professeur à l'école d'administration de la marine, à Equeurdreville (Manche).

M. le colonel Caminade (Etienne-Léon-Pierre), à Paris: services rendus aux sciences.

M. le chef d'escadron Caseneuve (Henri-Marius-Louis-Joseph), à Poitiers (Vienne): services rendus à l'éducation nationale.

M. Cherrière (Jean), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. le capitaine Cheval (Joseph-Stéphane), à Cherchell (Algérie): services rendus à l'éducation nationale.

M. le chef d'escadron Chevalier (Roger-Marie-Joseph), à Coëtquidan (Morbihan): services rendus à l'éducation nationale.

M. Clerc (Joseph-Elysé-Arsène), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. le colonel Cogny (René-Jules-Lucien), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Commandeur (Maurice-Léon), commandant à l'école de transmissions de Porquerolles (Var).

M. le capitaine Courgey (Henri-Emile), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Coursat (Antoine), à Tulle (Corrèze): services rendus à l'enseignement technique.

M. Dacquet (Lucien-Robert), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Dantin (Jean), à Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées): services rendus à la préparation militaire.

M. Darsonville (Maurice-Lucien), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Defoulloy (Roger-Eugène-Albert), à Paris: services rendus à l'éducation physique.

M. Dennielou (André-Emile), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Desmeulles (Noël-Marie-Antoine), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Dessert (André-Henri), à Essey-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation nationale.

M. le capitaine Desternes (Georges-Clément), à Courbevoie (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. le capitaine Diribarne (Simon-Célestin), à Saliis-de-Béarn (Basses-Pyrénées): services rendus à l'éducation nationale.

M. Doniol (Robert-Marie-Constant-Olivier-Léon), ingénieur hydrographe principal de la marine, à Paris.

M. Duffau (Dominique-Noël-Albert), à Aureilhan (Hautes-Pyrénées): services rendus à l'enseignement technique.

M. Dufour (Maurice), ingénieur mécanicien chef de l'école maritime de Toulon (Var).

M. Durand (René-Emile-Henri), commandant l'aéronautique navale de Cuers-Pierrefeu (Var).

M. le commandant Fabre (Henri-Jean-Raymond), à Toulouse (Haute-Garonne): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. le capitaine Filleul (Jean-Louis-Albert), à Toulouse (Haute-Garonne): services rendus à l'art musical.

M. Fiquet (Gaston-Aristide), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. le colonel Fossard (Jean-Baptiste), à Paris, services rendus à l'éducation nationale.

M. le chef de bataillon Fredet (Charles-Victor), en Rhénanie: services rendus à l'art musical populaire.

M. le colonel Gaujour (Robert-Jacques-Edmond), à Neuilly (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. le chef d'escadron Gauthe (Georges-André), à Arcueil (Seine): services rendus à la préparation militaire.

M. Genon (René-Ernest-Séraphin), ingénieur général de 1re classe du génie maritime, à Maison-Alfort (Seine).

M. Grognot (Paul-Antoine), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Guilbert (Henri), chef de musique des équipages de la flotte, à Paris.

M. Guillain (Robert-Eugène-Adolphe), à Metz: services rendus à l'éducation nationale.

M. le capitaine Guyot (Roger), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'art musical.

M. le lieutenant Honoré (André-Robert), à Fontainebleau (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.

M. Hoursiangou (Fabien), à Paris: services rendus à l'éducation physique.

M. le lieutenant Husser (Auguste-Marcel), à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône): services rendus à l'éducation nationale.

M. Jego (Jouachim), ingénieur à la direction des constructions et armes navales de Lorient (Morbihan).

M. le colonel Lamure (Ulysse-Pierre-René), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Lapeyre (Jean), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. le général Laurent (Edouard-Charles-Albert), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Le Bourgo, chef du service de santé des gens de mer, à Paris.

M. le capitaine Lecocq (Lucien-Albert), à Temecen, Oran (Algérie): services rendus à l'éducation nationale.

M. le colonel Le Hingrat (Pierre), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. le médecin commandant Lemaire (Robert), à Levallois: services rendus à l'éducation nationale.

M. le capitaine Loup (Félix), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. le chef de bataillon Lyet (Pierre-Jean), à Paris: services rendus aux sciences historiques.

M. le lieutenant-colonel Maillé (Paul-Félix), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. le capitaine Mangieu (Jean-Pierre), à Fontenay-sous-Bois: services rendus à l'éducation physique.

M. le lieutenant-colonel Martin (Pierre-Ambroise-Louis), à Versailles: services rendus à l'éducation nationale.

M. Minot (Jean-Camille-Louis), sous-directeur de l'école des apprentis mécaniciens de la flotte à Toulon (Var).

M. le chef de bataillon Montaguon (Pierre-Jacques-Marie-André), à Saint-Maixent (Deux-Sèvres): services rendus à l'éducation nationale.

M. Morache (Henri-Paul), chargé des questions aéronautiques à l'école maritime de Cherbourg (Manche).

M. Ottenheimer (Jean-Marie-Henri), chef adjoint du service technique des constructions et armes navales à Paris.

M. le commandant Paillissé (Pierre François-Michel), à Tulle (Corrèze): services rendus à l'éducation nationale.

M. Palud (François), officier de 1re classe des équipages de la flotte à Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

M. le médecin commandant Paoli (Antoine-Jean-Marcel), à Marseille (Bouches-du-Rhône): services rendus aux sciences.

M. Paponnet (André-Léopold-Henri), médecin en chef de 1re classe de la marine à Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

M. le médecin capitaine Péan (André-Hubert-René), à Autun (Saône-et-Loire): services rendus à l'éducation nationale.

M. Peyre (Alfred-Jean), à Meudon (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.

M. le lieutenant-colonel Piat (Pierre-Jules), à Nimes (Gard): services rendus à l'éducation nationale.

M. le chef de bataillon Pin (François), au Mans (Sarthe): services rendus à l'éducation nationale.

M. Placidi (Thomas), à Boulogne-sur-Seine (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Plagne (Roger-Léopold), chef du service des transmissions de l'aéronautique de la 3e région maritime à Toulon (Var).

M. le capitaine Plante (Jean-Germain-Marie-Ernest), à Essonnes (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.

M. le lieutenant-colonel Plantier (Pierre-Emmanuel), à Nimes (Gard): services rendus à l'éducation nationale.

M. le pharmacien colonel Pluchon (Jules-Pierre-Georges), à Marseille (Bouches-du-Rhône): services rendus aux sciences.

M. Pont (Emile-Georges), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Py (Octave-Robert), à Vincennes (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. l'intendant général de 2e classe Raffi (Albert), à Paris: services rendus à l'enseignement spécialisé.

M. Raynaud (Clément-Joseph), à Drancy (Seine): services rendus à l'art musical.

M. le lieutenant-colonel Regondeau (Jean-Eugène), à Ségou (Soudan): services rendus aux lettres.

M. Réguer (Louis-Guillaume), à Paris; services rendus à l'éducation nationale.

M. Rémy (André-Louis-Emile), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Riallot (Adolphe), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. le lieutenant Richard (Raymond-Georges), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. le lieutenant-colonel Rio (Léo-Jean), à Cherchell: services rendus à l'éducation nationale.

M. Sabine (René-Victor-Jean), ingénieur général de 2e classe du génie maritime, à Rambouillet (Seine-et-Oise).

M. Sellier (Jean), à Suresnes (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Simon (Pierre-Jules), à Roanne (Loire): services rendus à l'enseignement technique.

M. le médecin colonel Sohier (Henry-Marie-Léon), à Marseille (Bouches-du-Rhône): services rendus aux sciences.

M. Soubeyras (Florent), à Lyon Rhône): services rendus à l'enseignement technique.

M. Steffe (Marcel-Louis), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Tarbouriech (Marius-Jean-Auguste), à Saint-Mandé (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. Tardy (Maurice-Jean-Marie), à Ris Orangis (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.

M. le médecin lieutenant-colonel Tronyo (Henri), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. le lieutenant-colonel Valery (Edouard-Jean-Louis-Georges), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.

M. le général Valin (Martial-Henri), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. le lieutenant Van Messem (Marcel-Achille-Paul), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

M. Vautey (Edmond-Marcel), à Vincennes (Seine): services rendus à l'enseignement technique.

M. le colonel Vernet (Gabriel-Raymond), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Villaudy (René-Albert), à Paris: services rendus à l'art musical.

FRANCE D'OUTRE-MER

Officiers de l'instruction publique.

M. Giraud (Frédérick-Raymond), à Hanoï (Indochine): services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Becuwe (Maurice-Henri-François-Gérard), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Brissaud (Albert-Jean-Pierre), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Chamaillard (Emile), à Paris: services rendus aux lettres.

M. Chérif (Mabrouk), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Deloute (Pierre-Georges-André), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Kpondon (Hubert), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Laridon (Henri-Marie), à Tananarive (Madagascar): services rendus à l'enseignement technique et à la préparation militaire.

M. Legoux (Pierre-Charles-Alexis), au Petit-Clamart (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Mallamaire (Aristide-Marius-Lucien), à Nogent-sur-Marne (Seine): services rendus aux sciences.

M. Mondain (Gustave-Stéphane), à Antsirabe (Madagascar): services rendus aux lettres.

M. Perrin (Jean-Albert-Louis), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Peter (Georges-Emile-François), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Poumaillou (Paul), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Rakotobe (Henri), à Tananarive (Madagascar): services rendus à l'éducation nationale et à l'éducation physique.

M. Rakoto-Ramambason, à Tananarive (Madagascar): services rendus aux lettres.

M. Ralison (Georges), à Tananarive (Madagascar): services rendus à l'éducation nationale.

M. Removille (Robert-Georges-Pierre), à la Malmaison (Seine-et-Oise): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Walwein (Paul-Charles-Eugène-Henri), à Majunga (Madagascar): services rendus à l'éducation physique.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Officiers de l'instruction publique.

Mlle Hursul (Georgette-Pauline-Louise), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Schmidt (Henri-Philippe), à Nouméa (Nouvelle-Calédonie): services rendus aux sciences.

Officiers d'académie.

M. Beaulieu (René-Henri), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Brandstetter (Henri), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Henriot (Alexandre-Antonin), à Kenô (Nouvelle-Calédonie): services rendus aux sciences.

M. de Lastic Saint-Jal (Ludovic), à Paris; services rendus à l'éducation nationale.

M. Mezin (Maurice-Jean-Ferdinand), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Nebout (Pierre-Louis), à Bondy (Seine); services rendus à l'éducation nationale.

FRANÇAIS RESIDANT A L'ETRANGER

Officiers de l'instruction publique.

M. Aimé (Maurice), inspecteur au ministère de l'instruction publique au Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

M. Astoin (Antoine-Alfred), à Monaco (principauté de Monaco): services rendus à la cause française.

M. Baret (Eugène), professeur à l'école secondaire Ibrahimia, du Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

M. Bussière (Julien-Louis), maître d'armes à Neuchâtel (Suisse): services rendus à la cause française.

M. Cassola (François), professeur à l'école secondaire Khedivich du Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

M. Cornillon (Antonin), directeur de l'hôpital français de Mexico (Mexique): services rendus à la cause française.

M. Dubosq (Yves), docteur ès lettres à l'université d'Amsterdam (Hollande): services rendus à la cause française.

M. Fosse (Jean-Isidore), directeur de la section des affaires interaméricaines au collège de Santa Fé (Nouveau Mexique): services rendus à la cause française.

M. Fourès (Georges-Jean-Joseph), chef du bureau d'ordre du cabinet du ministre des affaires étrangères à Paris: services rendus à la cause française.

Mme Gautier (Angéline), professeur à l'école secondaire des arts ménagers du Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

M. Joinville (Louis-François), à Genève (Suisse): services rendus à la cause française.

M. Le Bourdiec (Pierre), professeur à l'école secondaire de Tantah (Egypte): services rendus à la cause française.

M. Le Mouillour (Louis-Marie-René), professeur à la garde royale égyptienne du Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

Mme Matty (Marie), professeur de collège à Bourgas (Bulgarie): services rendus à la cause française.

Mlle Mercier (Jeanne-Aimée), professeur à l'Oshkosh State Teachers'College (Etats-Unis): services rendus à la culture française.

Mlle Mercier (Germaine-Eugénie-Joséphine), professeur à l'université de Wisconsin (Etats-Unis): services rendus à la culture française.

M. Moline (Roger), directeur des écoles de la communauté israélite du Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

M. Monier (Gérard), directeur de collège à Mixcoac D. F. (Mexique): services rendus à la cause française.

Mlle Morizon (Marie-Augustine), directrice de clinique à Genève (Suisse): services rendus à la cause française.

M. Moulin (Aimé), professeur à l'école secondaire du Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

M. Moulin (Antoine), professeur à l'école secondaire Tewfikieh du Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

M. Puel (Henri-Eugène), au consulat de France à Jersey: services rendus à la cause française.

M. Raterron (Mathieu-Georges), professeur à l'école secondaire Abassia d'Alexandrie (Egypte): services rendus à la cause française.

M. Rousseau (Raoul-Octave-Eugène), directeur des librairies Hachette au Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

Mlle Serafon (Amélie), professeur retraitée à Milwaukee (Etats-Unis): services rendus à la culture française.

M. Thierry (Charles-René-Augustin), directeur de collège à Saltillo Coah (Mexique): services rendus à la cause française.

M. Verger (Gilles), lecteur à la faculté des lettres de l'université Fouad-Ier, au Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

M. Weill (Emmanuel), à Genève (Suisse): services rendus à la cause française.

Officiers d'académie.

M. Adrian (Justin), au Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

M. Almuly (Cami), lecteur à la faculté des lettres d'Alexandrie (Egypte): services rendus à la cause française.

Mlle Arnault (Marie), institutrice au Caire (Egypte): services rendus à la cause française).

Mme Aubert (Odette), secrétaire de la chambre de commerce à Genève (Suisse): services rendus à la cause française.

Mme Bardoux (Jeanne-Françoise-Marie-Claudia), à Damas (Syrie): services rendus à la cause française

Mme Baron (Marguerite), professeur de collège à Rousse (Bulgarie): services rendus à la cause française.

Mlle de Barral (Solange-Louise-Marie), professeur de français à Saint-Juliens, à Malte (Ile de Malte): services rendus à la cause française.

Mme Barthelemy (Marie), professeur de collège à Plovdiv (Bulgarie): services rendus à la cause française.

Mlle Bayard (Andrée), professeur de l'Etat polonais à Varsovie (Pologne): services rendus à la cause française.

Mlle Beaurain (Anne-Marie), professeur de français à Helsinki (Finlande): services rendus à la cause française.

Mme Bertsch (Odile), professeur de collège à Sofia (Bulgarie): services rendus à la cause française.

M. Bonnet (Georges-Arthur-Eugène), à la légation de France aux îles Philippines: services rendus à la cause française.

M. Bordes (Jean-Emile), à Las Palmas (Iles Canaries): services rendus à la cause française.

Mlle Bossennec (Christine-Jeanne), à Calcutta (Indes): services rendus à la cause française.

M. Bourcier (Claude-Louis), professeur de collège à Middlebury (Etats-Unis): services rendus à la cause française.

Mme Brard (Blanche), provinciale des Oblates, à Yambol (Bulgarie): services rendus à la cause française.

M. Briquez (André), artiste dramatique à Bienne (Suisse): services rendus à la cause française.

Mlle Bruel (Andrée), professeur de collège à Wellesley (Etats-Unis): services rendus à la cause française.

Mlle Buffenoir (Mélanie), directrice du home « Les Cigognes d'Alsace », au Neirmont (Suisse): services rendus à la cause française.

Mme Burette (Marguerite), directrice de collège à Bourgas (Bulgarie), services rendus à la cause française.

M. Carrère (Maurice), à l'ambassade de France au Chili (Chili): services rendus à la cause française.

Mlle Chazelles (Elise), professeur de collège à Sofia (Bulgarie): services rendus à la cause française.

M. Chérest (Georges), artiste lyrique à Rotterdam (Pays-Bas): services rendus à la cause française.

M. Chopa (Paul-Marie), trésorier du cercle Voltaire à Braila (Roumanie): services rendus à la cause française.

Mlle Contaut (Marthe), professeur de français à Varsovie (Pologne): services rendus à la cause française.

Mlle Cordonnier (Louise-Marie), professeur à l'école secondaire du Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

Mlle Coudere (Julie), à Alcazar de San Juan (Espagne): services rendus à la cause française.

Mme Cousquer (Gabrielle-Renée-Marie), à Damas (Syrie): services rendus à la cause française.

M. Dajean (Frédéric), professeur du collège français de Sofia (Bulgarie): services rendus à la cause française.

M. Darbelnet (Jean-Louis), professeur de collège à Brunswick (Etats-Unis): services rendus à la cause française.

Mme Darcnnat, née Canlicni (Louise), à New York (Etats-Unis): services rendus à la cause française.

M. Dekyvère (Paul-François), à Randwick Sydney (Australie): services rendus à la cause française.

M. Delibes (Lucien-Arthur-Anne-Marie), assistant honoraire à la faculté des lettres d'Amsterdam (Hollande): services rendus à la cause française.

M. Demanget (Raymond-Henri), attaché au consulat de France au Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

M. Dessaux (Henri-François-Louis), commis auxiliaire au consulat de France à Lisbonne (Portugal): services rendus à la cause française.

M. Devendan (Henri), à Toluca (Mexique): services rendus à la cause française.

Mme Duault (Marie-Joseph), professeur de collège à Sofia (Bulgarie): services rendus à la cause française.

Mme Ehrhardt (Suzanne), commis auxiliaire au consulat de France à Bâle (Suisse): services rendus à la cause française.

Mme Fabry (Lucie), professeur de collège à Sofia (Bulgarie): services rendus à la cause française.

M. Fangous (Marcel-Lucien-Antoine), au Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

M. Fau (Joseph), inspecteur général des collèges français à Coyoacan D. F. (Mexique): services rendus à la cause française.

M. Frigère (Maurice), professeur à l'école secondaire du Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

M. Fruchier (Julien), à Guadalajara Jal (Mexique): services rendus à la cause française.

M. de Garnier des Garets (Jean-Marie-Léonore-Adrien), secrétaire d'ambassade à la légation de France à Helsinki (Finlande): services rendus à la cause française.

M. Guerche (Lucien-Eugène), agent consulaire de France à Bragance (Portugal): services rendus à la cause française.

Mme Guilloton (Madeleine), professeur de collège à Boston (Etats-Unis): services rendus à la cause française.

M. Halpern (Eléazar), professeur de lycée et de l'Institut français à Huipilco D. F. (Mexique): services rendus à la cause française.

Mlle Jacque (Marie-Louise), professeur de lycée à Mexico D. F. (Mexique): services rendus à la cause française.

M. Jonte (Henri), lecteur à la faculté des lettres d'Alexandrie (Egypte): services rendus à la cause française.

M. Julien (Louis-Théophile), ingénieur à Mérida (Mexique): services rendus à la cause française.

M. Laroche (Henri), membre du comité de l'alliance française de Melbourne (Australie): services rendus à la cause française.

Mlle Lazaretti (Marie-Dévota), professeur de français à Porto Alegre (Brésil): services rendus à la cause française.

Mme Lebreton (Victoire), professeur de collège à Plovdiv (Bulgarie): services rendus à la cause française.

Mme Le Gal, née Taylor (Yvonne), lectrice de français à l'université de Melbourne (Australie): services rendus à la cause française.

M. Lestonquet (René-Jean-Baptiste), à Lisbonne (Portugal): services rendus à la cause française.

Mlle Leleurtre (Julia-Berthe), directrice d'école à Téhéran (Perse): services rendus à la cause française.

M. Liais (Michel-Paul-Emile), juriste publiciste à la société Nestlé S. A. à Vevey (Suisse): services rendus à la cause française.

Mlle Lissalde (Yvonne), professeur à l'école française de Huelva (Espagne): services rendus à la propagande française.

Mlle Livingstone (Françoise), professeur de collège à Wellesley (Etats-Unis): services rendus à la cause française.

Mme Lorier (Zénaïde), directrice de collège à Santiago-du-Chili (Chili): services rendus à la cause française.

M. Maillet (Pierre), lecteur à la faculté de commerce du Caire (Egypte): services rendus à la cause française.

M. de Meringo (Edouard), lecteur à la faculté des lettres de l'université Fouad-Ier, au Caire (Egypte) : services rendus à la cause française.

M. Meyer (Robert-Edmond), directeur de la société Brasilarroz, à Porto Alegre (Brésil) : services rendus à la cause française.

Mlle Michel (Marie-Antoinette), directrice du pensionnat français de Bourdigny (Suisse) : services rendus à la cause française.

M. Mutterer (Robert), commis auxiliaire au consulat de France à Bâle (Suisse) : services rendus à la cause française.

Mlle Nauche, professeur de français à la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis) : services rendus à la cause française.

Mme Nizamian (Marie), assistante provinciale à Varna (Bulgarie) : services rendus à la cause française.

M. Normand (Pierre-Louis), professeur à l'école secondaire Saidieh du Caire (Egypte) : services rendus à la cause française.

Mme Olivier (Marguerite), commis auxiliaire au consulat de France à Bâle (Suisse) : services rendus à la cause française.

M. Ovide (Louis), lecteur à la faculté de commerce de l'université Fouad-Ier, au Caire (Egypte) : services dendus à la cause française.

M. Peretz (Haïm-Henri), au Caire (Egypte) : services rendus à la cause française.

M. Pinson (Georges), président de la fédération des alliances françaises du Mexique, à Mexico D. F. (Mexique) : services rendus à la cause française.

Mme Rachwal (Céline), professeur de collège à Roussé (Bulgarie) : services rendus à la cause française.

M. Raymond (Léon), au Caire (Egypte) : services rendus à la cause française.

M. Reversat-Maurin (Emile), directeur de l'institut français de la Laguna (Mexique) : services rendus à la cause française.

M. Schlinder (Charles), professeur à l'université de Queensland (Australie) : services rendus à la cause française.

Mlle Schmidt (Jacqueline-Catherine), professeur au lycée commercial d'Amsterdam (Hollande) : services rendus à la cause française.

Mlle Serve (Catherine), directrice du jardin d'enfants et de l'école française de Helsinki (Finlande) : services rendus à la cause française.

M. Simond (François-Joseph), à Meinier (Suisse) : services rendus à la cause française.

Mme Tahon (Marguerite), professeur de collège à Roussé (Bulgarie) : services rendus à la cause française.

M. Terraz (Hyacinthe), directeur de collège à Plovdiv (Bulgarie) : services rendus à la cause française.

Mme Vincent, née Dupin (Marie-Jeanne), à Suchville (Porto Rico), Etats-Unis : services rendus à la cause française.

M. Vinet (Camille), professeur de français à Bryn Athyn (Etats-Unis) : services rendus à la cause française.

M. Voisin (Louis), lecteur à la faculté de l'université Fouad-Ier, au Caire (Egypte) : services rendus à la cause française.

M. Wild (Marcel), à Zurich (Suisse) : services rendus à la cause française.

Mlle Wissa-Wassef (Cérès), au Caire (Egypte) : services rendus à la cause française.

M. Zupan (Jean), professeur aux collèges de Sofia (Bulgarie) : services rendus à la cause française.

Art. 2. — Le directeur adjoint, chef du bureau du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 janvier 1948.

YVON DELBOS.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration coloniale.

Par arrêté du 21 janvier 1949, l'arrêté du 11 septembre 1945 portant nomination de stagiaires de l'administration coloniale est rapporté, sur sa demande, en ce qui concerne M. Bourel (Francis), pour compter du 1er janvier 1949.

Par arrêté du 21 janvier 1949, l'arrêté du 20 novembre 1945 portant nomination de stagiaires de l'administration coloniale est rapporté, sur sa demande, en ce qui concerne M. Barthélemy (Henri-Toussaint-Pierre), pour compter du 1er février 1949.

Haut commissariat de France pour l'Indochine.

Par arrêté du 21 janvier 1949, M. Meyrat (Henri), chef de bureau hors classe des services civils de l'Indochine, sous-directeur du personnel du haut commissariat de France pour l'Indochine, est chargé d'une mission auprès du département de la France d'outre-mer en vue d'étudier les modalités d'octroi au personnel en service en Indochine d'un acompte à valoir sur le reclassement de la fonction publique.

M. Meyrat (Henri) sera placé en position de mission pour une durée d'un mois, à compter du jour de son arrivée en France.

M. Meyrat, classé à la 1re catégorie B, aura droit, pendant la durée de sa mission :

a) Aux émoluments qu'il percevrait dans la position de service en Indochine. Toutefois, l'indemnité d'expatriation sera ramenée de sept dixièmes ;

b) Aux indemnités pour frais de mission fixées, pour les fonctionnaires classés au groupe II, par le décret no 48-818 du 21 mai 1948, qui lui seront réglées en francs métropolitains.

Les frais de voyage, émoluments et indemnités de M. Meyrat sont à la charge du budget général de l'Indochine (chap. 14, art. 1er).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Embarquement à partir du 1er mars 1949.

(Toutefois, les fonctionnaires qui devaient s'embarquer en février et qui ont reçu des ordres à cet effet, rejoindront leur poste à la date primitivement fixée.)

Les personnels ci-après désignés seront, dès notification, astreints à la visite médicale d'aptitude au service outre-mer et, s'ils sont reconnus aptes, soumis aux vaccinations réglementaires s'il y a lieu.

Ils devront, s'ils le désirent, adresser au chef du service colonial du port administrateur, une demande d'autorisation d'emmener leur famille outre-mer en indiquant la composition de cette dernière. Le chef du service colonial statuera par délégation du ministre. Toutefois, en ce qui concerne l'Indochine, l'embarquement des familles reste subordonné à l'autorisation du haut commissaire en Indochine.

Les départs pourront avoir lieu par voie aérienne ou maritime ; il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

Les embarquements par voie maritime auront lieu à la diligence des services coloniaux de Marseille et de Bordeaux ; les départs par voie aérienne, à la diligence de la direction du personnel de l'administration centrale (section de la relève).

Les demandes de sursis d'embarquement, appuyées de toutes pièces justificatives, seront à adresser au service colonial du port administrateur.

Vis-à-vis du personnel relevant de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer, cet office jouera le rôle ci-dessus assigné aux ports administrateurs et à la section de la relève.

I. — ADMINISTRATEURS

Groupe des administrateurs de 1re classe.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française*

MM.	
Chevallier (Alphonse).	Paolini (Pierre). Leca (Nicolas).

Groupe des administrateurs de 2e et 3e classe.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

MM.	
Lagarde (Alain).	Lagardelle (Pierre).

b) *Pour servir en Afrique équatoriale française*

MM.	
Gras (André). Félix (André).	Lacrouts (Léon). Désiré (René). Lachèze (Paul).

c) *Pour servir au Cameroun.*

MM.	
Imbert (Louis).	Dasque (Paul).

d) *Pour servir en Indochine.*

MM.	
Peres (Gérard).	Rolin (Jean).

Groupe des administrateurs adjoints de 1re classe.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française*

MM.	
Gougard (Marcel).	Pietrantoni (Robert). Bernard (Henri).

b) *Pour servir en Afrique équatoriale française.*

MM.	
Bijon (André).	Carlander (Gérard).

c) *Pour servir au Cameroun.*

MM.	
Lestringant (Jacques).	Montheard (Pierre). Muller (Pierre).

d) *Pour servir à Madagascar.*

MM.	
Mouchard (Maurice).	Denis (Henri).

e) *Pour servir à la Côte française des Somalis.*

M. Prunet (Jacques).

f) *Pour servir en Nouvelle-Calédonie.*

M. Lévy (Roger) (volontaire pour départ immédiat).

g) *Pour servir en Indochine.*

M. Arnaud (Georges).

Groupes des administrateurs adjoints de 2e et 3e classe et des élèves administrateurs.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

MM.	
Dalmas (Pierre).	Collery (Louis). Lallement (Jacques).

b) *Pour servir en Afrique équatoriale française.*

MM.	
Courage (Maurice). Guicheteau (Pierre).	Mazère (Jean). Mourges (André). Prébot (Jean).

c) *Pour servir au Cameroun.*

M. Botti (Marc).

d) *Pour servir à Madagascar.*

MM. Guillot (Omer). | Front (André). Goudoffre (Max).

e) *Pour servir en Nouvelle-Calédonie.*

M. Demolins (Bernard).

f) *Pour servir en Indochine.*

MM. Cassel (Serge). | Joséphine (Robert).

II. — **CADRE DES MAGISTRATS DE L'INDOCHINE**

Groupe des magistrats des 2e, 3e, 4e et 5e degrés.

MM. Sizaret (Henri) (rejoindra immédiatement).
Pignol (Agricole) (rejoindra immédiatement).

Groupe des magistrats des 6e, 7e, 8e et 9e degrés.

M. Clanet (Henri) (rejoindra immédiatement).

III. — **CADRE DES MAGISTRATS DES TERRITOIRES AUTRES QUE L'INDOCHINE**

Groupe des magistrats des 3e, 4e, 5e et 6e degrés.

a) *Pour servir à Madagascar.*

MM. Guillot (Emile) (rejoindra immédiatement).
Vidil (Paul) (rejoindra immédiatement).

b) *Pour servir aux Etablissements français dans l'Inde.*

MM. Callier (Charles) (rejoindra immédiatement).
Cousin (Marc) (rejoindra immédiatement).

Groupe des magistrats des 11e, 12, 13e et 14e degrés.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

MM. Braive (Pierre) (rejoindra immédiatement).
Michel (Clair) (rejoindra immédiatement).

b) *Pour servir au Cameroun.*

M. Turin (Maurice) (rejoindra immédiatement).

c) *Recevra une affectation ultérieure.*

M. Henric (Marcel).

IV. — **GREFFIERS**

(Néant.)

V. — **TRANSMISSIONS COLONIALES**

A. — PERSONNEL SUPERIEUR

(Néant.)

B. — PERSONNEL DE DIRECTION

Groupe des ingénieurs et ingénieurs adjoints (section radioélectrique).

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

M. Lemée (Jean).

C. — PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

1° Postes

Groupe des receveurs, contrôleurs principaux et contrôleurs.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

MM. Raincre (Fernand).
Coste (Louis).
Duraffourg (Robert).

b) *Pour servir en Afrique équatoriale française.*

M. Bérard (Jean).

c) *Pour servir au Cameroun.*

M. Establet (Emile).

Groupe des contrôleurs rédacteurs principaux et contrôleurs rédacteurs.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

M. Chassagneux (Jean).

2° Services techniques

Groupe des chefs de centre et chefs de section radio.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

M. Welly (Charles).

Groupe des chefs et sous-chefs de poste, contrôleurs principaux et contrôleurs.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

MM. Papon (Jean).
Borrat (Pierre).

Groupe des vérificateurs principaux et vérificateurs des installations.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

MM. Pleuchot (Jean).
Veron (Jean).

b) *Pour servir en Afrique équatoriale française.*

M. Brechon (Emile).

VI. — **ADMINISTRATION GENERALE DES TERRITOIRES AUTRES QUE L'INDOCHINE**

Groupe des chefs de bureau.

a) *Pour servir en Afrique équatoriale française.*

M. Mortreuil (Jean).

b) *Pour servir au Cameroun.*

MM. Feral (Edouard).
Clua (Georges).

Groupe des sous-chefs de bureau, rédacteurs et rédacteurs stagiaires.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

MM. Lannaud (Robert).
Piquemal (Max).

b) *Pour servir en Afrique équatoriale française.*

M. Paix (Henry).

VII. — **SECRETARIATS GENERAUX**

Groupe des commis principaux et commis.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française*

MM. Blaffa (René).
Caron (Charles)

VIII. — **BUREAUX DES SERVICES CIVILS DE L'INDOCHINE**

(Néant.)

IX. — **INSPECTION DU TRAVAIL**

(Néant.)

X. — **CHIFFRE**

Groupe des chiffreurs et chiffreurs stagiaires.

a) *Pour servir à la Côte française des Somalis.*

M. Broise (Louis).

XI. — **TRESORERIES**

Groupe des payeurs et commis principaux hors classe, 1re et 2e classe.

a) *Pour servir en Indochine.*

M. Moreau (Henri).

b) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

MM. Maunier (Louis).
Levert (Georges).
Boisseau (Camille).
Lambert (Louis).

c) *Pour servir au Cameroun.*

M. Autord (Charles).

Groupe des commis principaux des 3e et 4e classes.

a) *Pour servir en Afrique équatoriale française.*

M. Morin (James).

b) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

M. Barrère (Jean).

c) *Pour servir au Cameroun.*

M. Gateu (Louis).

XII. — **INFIRMIERES ET SAGES-FEMMES**

Groupe des infirmières principales et infirmières coloniales.

a) *Pour servir en Afrique équatoriale française.*

Demars (Elise).

Groupe des sages-femmes principales et sages-femmes coloniales.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

Rivière (Suzanne).
Deplante (Marie-Louise).

b) *Pour servir en Afrique équatoriale française.*

Cougoul (Germaine).

c) *Pour servir au Cameroun.*

Augros (Danielle).
Chavignon (Anne).

d) *Pour servir en Indochine.*

Vidal (Lydie).
Delille (Jeanne).

XIII. — **AGRICULTURE**

Groupe des ingénieurs en chef et ingénieurs principaux.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

MM. Poupart (Yves) (rejoindra immédiatement).
Joly (André).

b) *Pour servir en Afrique équatoriale française.*

M. Munier (Pierre).

XIV. — **SERVICE DE L'ELEVAGE**

Groupe des inspecteurs en chef et inspecteurs principaux.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

M. Balay (Robert).

b) *Pour servir à Madagascar.*

M. Vidal (Paul).

Groupe des inspecteurs et inspecteurs stagiaires.

a) *Pour servir au Cameroun.*

M. Finez (Jean).

XV. — **EAUX ET FORETS**

Groupe des inspecteurs principaux, inspecteurs et inspecteurs stagiaires.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

MM. Parrat (Jacques).
Mulard (Robert).

b) *Pour servir en Afrique équatoriale française.*

MM. Groulez (Jacques).
Mercier (Charles).

c) *Pour servir au Cameroun.*

M. Morellet (Jacques).

XVI — **CHASSES**

(Néant.)

XVII — **GEOLOGIE**

(Néant.)

XVIII. — **PORTS ET RADES**

(Néant.)

XIX. — **TRAVAUX PUBLICS, MINES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES**

Groupe des ingénieurs en chef, ingénieurs principaux de classe exceptionnelle et ingénieurs principaux de 1re classe des travaux publics.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

M. Laroche (André) (T. P.) (rejoindra immédiatement).

Groupe des ingénieurs principaux des 2e, 3e et 4e classes et ingénieurs hors classe des travaux publics, mines et techniques industrielles.

a) *Pour servir au Cameroun.*

M. Mahrut (René) (T. P.).

Groupe des ingénieurs des 1re, 2e, 3e et 4e classes et ingénieurs adjoints des 1re et 2e classes des travaux publics, mines et techniques industrielles.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

MM. Guener (Albert) (T. P.).
Berthouly (Pierre) (mines).
Hugues (Gustave) (T. P.).
Ventalon (Henri) (mines).

b) *Pour servir au Togo.*

M. Lombard (Armand (T. P.).

c) *Pour servir au Cameroun.*

M. Bo Abdou (T. P.) (rejoindra immédiatement).

d) *Pour servir en Indochine.*

M. Dessel (Henri) (T. P.).

XX. — **TRAVAUX METEOROLOGIQUES DES COLONIES**

Groupe des ingénieurs et ingénieurs adjoints.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

M. Joffraud (Louis).

XXI. — **CHEMINS DE FER D'OUTRE-MER**

A. — PERSONNEL SUPERIEUR

Groupe des chefs de bureau et sous-chefs de bureau.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

M. Viliana (Lucien).

B. — SERVICE DE L'EXPLOITATION

Groupe des inspecteurs et sous-inspecteurs.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

M. Delambre (Charles).

b) *Pour servir au Cameroun.*

M. Marger (Lucien).

c) *Pour servir en Afrique équatoriale française.*

M. Tartaroli (Henri).

C. — SERVICE MATERIEL ET TRACTION

Groupe des ingénieurs et chefs d'atelier.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

MM. Huet (Pierre).
Trotain (Raymond).

Groupe des ingénieurs et chefs de dépôt.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

MM. Ottavi (Joseph).
Levenez (Jean).
Besson (Adrien).
Negri (Dominique).

Groupe des sous-chefs d'atelier.

a) *Pour servir en Afrique occidentale française.*

M. Guemene (Alexandre).

Liste des sursis d'embarquement accordés aux fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

1° *Administrateurs coloniaux.*

M. Carlander (Gérard), sursis de départ de trois mois pour examen à compter du 1er mars 1949.

M. Goupy (Léonard), sursis de départ de deux mois pour raisons de famille à compter du 1er mars 1949.

2° *Administration générale.*

M. Hallouin (Claude), sursis de départ de trois mois pour examen à compter du 1er décembre 1948.

3° *Transmissions coloniales.*

M. Durrieu (Jean), sursis de départ de trois mois pour raisons de santé à compter du 1er décembre 1948.

4° *Sages-femmes coloniales.*

Mme Robert (Paulette), sursis de départ de trois mois pour raisons de santé à compter du 2 janvier 1949.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 31 janvier 1949 portant création de l'office départemental des habitations à bon marché de la Sarthe.

Par décret en date du 31 janvier 1949, il est créé un office départemental d'habitations à bon marché de la Sarthe.

La délibération en date du 19 janvier 1948 par laquelle le conseil général de la Sarthe a décidé d'attribuer à cet établissement une dotation de 1 million de francs en espèces est approuvée.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 1er février 1949.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote de la proposition de résolution de M. Félix et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre, dans le plus bref délai, toutes les mesures utiles pour équiper de pneumatiques les véhicules agricoles livrés aux cultivateurs. (Nos 5101-6058. — M. de Sesmaisons, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour la couverture des dépenses entraînées par la tenue à Paris, de la troisième session de l'Organisation des Nations Unies. (Nos 5839-6113. — M. Jacques Duclos, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de résolution de M. Devemy et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder

une attribution spéciale d'essence à certains pensionnés de guerre. (Nos 3673-6065. — M. Emile-Louis Lambert, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Discussion d'urgence des propositions de loi: 1° de M. Peyrot et plusieurs de ses collègues tendant à réserver au Parlement la fixation des taxes sur les carburants; 2° de M. Michel et plusieurs de ses collègues tendant à réserver au Parlement la fixation de taxes intérieures de consommation, notamment la taxe sur les produits pétroliers. (Nos 6111 6139.)

6. — Discussion: I. Du projet de loi et de lettre rectificative au projet de loi concernant l'assurance des marins de commerce et de la pêche contre les pertes d'équipements par suite d'événements de mer; II. De la proposition de loi de M. Pierrard et plusieurs de ses collègues tendant à la revalorisation des indemnités d'assurances dues aux inscrits maritimes pour pertes d'équipement par suite d'événements de mer. (Nos 1315-860-1066-2951-5582-5816. — M. Cance, rapporteur.)

7. — Discussion: 1° de la proposition de loi de M. Jacques Bardoux et plusieurs de ses collègues tendant à compléter la loi du 8 septembre 1947 sur la domiciliation obligatoire des lettres de change et des billets à ordre; 2° de la proposition de résolution de M. Teitgen tendant à inviter le Gouvernement à modifier la domiciliation obligatoire des lettres de change et des billets à ordre. (Nos 3528-4176-5180-5771. — M. Chautard, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi de M. Lalle tendant à compléter le deuxième paragraphe de l'article 1er de l'acte dit loi du 21 septembre 1941 contre l'alcoolisme (Nos 1286-1671. — M. Mazuez, rapporteur.)

9. — Discussion: 1° de la proposition de loi de M. Waldeck L'Huillier et plusieurs de ses collègues tendant à fixer le statut général des agents communaux; 2° de la proposition de résolution de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à déposer dans les délais les plus courts, un projet de loi fixant le statut général des agents communaux. (Nos 1288-1401-5361. — M. Waldeck L'Huillier, rapporteur.)

10. — Discussion du projet de loi relatif aux pouvoirs des préfets et à la déconcentration administrative. (Nos 3705-6122. — M. Dreyfus-Schmidt, rapporteur.)

Séance du mardi 1er février 1949.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Lucas, jusques et y compris M. Louis Marin.

Tribunes. — Depuis M. Calas, jusques et y compris M. Catrice.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 1er février 1949.

N° 5783. — Rapport, par M. Guilbert, au nom de la commission de la famille, sur le projet de loi tendant à réglementer la publicité relative à l'appareillage médical et chirurgical.

N° 5854 (1). — Proposition de loi de M. Edouard Herriot tendant à l'abrogation de l'acte dit loi du 14 décembre 1942 relative aux droits à pension des fonctionnaires de l'Etat ayant appartenu aux services du Sénat et de la Chambre des députés (renvoyée à la commission de comptabilité).

N° 6036. — Proposition de résolution de M. Bouxom tendant à inviter le Gouvernement à déposer le projet de loi prévu à l'article 10 de la loi du 1er septembre 1948 et à créer une prime de déménagement au profit de certaines catégories de locataires qui ne bénéficient pas de l'allocation-logement (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6141. — Proposition de loi de M. Viatte relative au règlement définitif des opérations de reclassement du personnel des organismes de sécurité sociale et allocations familiales (renvoyée à la commission du travail).

N° 6142. — Proposition de loi de M. Raymond-Laurent portant prorogation et modification des articles 1er, 2 et 3 de la loi n° 48-442 du 21 mars 1948 portant prorogation et modification des articles 11 et 21 de la loi n° 46-925 du 7 mai 1946 relative aux jardins ouvriers (renvoyée à la commission du travail).

N° 6155. — Proposition de loi de M. Robert Schmidt relative aux droits des combattants volontaires de la résistance (renvoyée à la commission des pensions).

N° 6157. — Proposition de loi de M. Eugène Rigal tendant à prescrire au Gouvernement de décréter ou de prévoir dans un projet de loi certaines mesures efficaces pour la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et pour l'organisation du contrôle (renvoyée à la commission des finances).

N° 6158. — Proposition de résolution de M. Viatte tendant à inviter le Gouvernement à favoriser l'équipement scientifique du pays en consacrant une partie des crédits du plan Marshall à l'achat d'instruments de mesures (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 6159. — Proposition de loi de M. Viatte tendant à étendre le bénéfice de la législation de sécurité sociale aux étudiants atteints de longue maladie depuis une date postérieure au 1er janvier 1948 (renvoyée à la commission du travail).

N° 6160. — Proposition de résolution de M. Delachenal tendant à inviter le Gouvernement à préciser le régime de l'allocation de salaire unique (renvoyée à la commission du travail).

N° 6162. — Proposition de loi, formulée par M. Bernard Lafay et transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à modifier le paragraphe 7 de l'article 10 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers, en permettant aux personnes n'occupant pas suffisamment les locaux de bénéficier, avant toute expulsion, d'un délai d'un an, pour échanger leur appartement trop grand contre un local plus petit correspondant au nombre des occupants (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6163. — Proposition de loi de M. Pierre Meunier tendant à revaloriser la retraite du combattant (renvoyée à la commission des pensions).

N° 6179. — Rapport, par M. René Pleven, au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi tendant à tenir compte d'un abattement de base forfaitaire de 350.000 F pour l'application de l'article 3 de la loi du 24 septembre 1948 relatif à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

N° 6216. — Avis, transmis par M. le président du Conseil de la République, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à rétablir et à organiser l'élection des conseils d'administration des organismes de la mutualité agricole (renvoyé à la commission de l'agriculture).

N° 6231 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

N° 6232. — Proposition de résolution de M. Forcinal tendant à inviter le Gouvernement à attribuer incessamment la carte d'ancien combattant à tous ceux qui ont acquis des titres au cours de la campagne 1939-1945, conformément au décret du 1er juillet 1930 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 6246. — Proposition de loi de M. Arthaud tendant: 1° à abroger le décret n° 49-119 du 26 janvier 1949; 2° à suspendre l'activité de l'Entr'aide française; 3° à remettre ses attributions aux organismes d'aide sociale constitués auprès des collectivités locales; 4° à constituer une commission parlementaire chargée d'enquêter sur la gestion et l'activité de cette œuvre de secours (renvoyée à la commission de la famille).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 2 février 1949, à quatorze heures trente (local de la commission n° 263):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

a) Les projets de loi:

(N° 5861) Tendant à approuver le décret du 22 septembre 1948 suspendant pendant une nouvelle période de six mois, à compter du 21 octobre 1948, la perception des droits de douane d'entrée en Afrique occidentale française;

(N° 5865) Tendant à approuver le décret du 22 septembre 1948 suspendant pendant une nouvelle période de six mois, à compter du 21 avril 1948, la perception des droits de douane d'entrée en Afrique occidentale française;

(N° 5866) Tendant à ratifier le décret du 9 novembre 1948 rendant applicables à Saint-Pierre et Miquelon, à partir du 30 juin 1948, les concessions tarifaires négociées à Genève;

(N° 6103) Tendant à ratifier la délibération du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon en date du 29 juin 1947 tendant à réglementer les conditions d'entrepôt des morues vertes d'origine étrangère dans cet archipel;

(N° 6105) Tendant à ratifier la délibération de la commission permanente de l'assemblée représentative de Madagascar en date du 12 décembre 1947 demandant de rendre applicables à ce territoire les dispositions du décret du 2 décembre 1947 qui a modifié le code métropolitain des douanes à l'exception de certaines d'entre elles;

(N° 6106) Tendant à ratifier le décret du 24 mai 1948 approuvant une délibération prise par le conseil de gouvernement de l'Afrique équatoriale française du 27 juillet 1947 tendant à modifier l'article 90 du décret du 17 février 1921 relatif au fonctionnement du service des douanes de cette fédération;

(N° 6107) Tendant à ratifier la délibération du 17 janvier 1948 de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique équatoriale française relative à la modification des articles 51 et 55 du décret du 17 février 1921 instituant un délai pour le retrait des marchandises non déclarées en détail;

(N° 6108) Tendant à ratifier la délibération du 9 avril 1948 du conseil d'administration du Cameroun, modifiée par la délibération du 5 octobre 1948, demandant la modification des articles 51 et 155 du décret du 17 février 1921 portant règlement du régime des douanes dans ce territoire;

b) Les propositions de loi:

(N° 1417) De M. Minjoz tendant à réglementer les conditions d'accès à la profession de charcutier;

(N° 5801) De Mme Denise Bastide tendant au remboursement des sommes indûment perçues par diverses sociétés de gaz butane, en ce qui concerne le prix de consigne des bouteilles de cette compagnie.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

Le projet de loi (n° 5741) tendant à réprimer la vente illicite de marchandises ou denrées sur la voie publique et dans lieux assimilés, et à réglementer l'exercice du commerce sur la voie publique ou dans les lieux assimilés et sur les emplacements privés donnant accès à la voie publique;

La proposition de loi (n° 5465) de M. Armengaud, sénateur, conseiller de la Répu-

blique, sur les marques de fabrique et de commerce;

La proposition de résolution (n° 5572) de Mme Degrond tendant à inviter le Gouvernement à procéder à la réorganisation des services du ravitaillement général, sous forme d'une direction unique rattachée au secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

III. — Exposé de M. Dreux, conseiller commercial à Washington, sur la situation de l'exportation française aux Etats-Unis d'Amérique.

IV. — Eventuellement, exposé de M. Byé, conseiller économique, sur la situation actuelle du commerce extérieur de la France.

V. — Discussion du rapport de Mme Ginollin sur la proposition de résolution dont elle est l'auteur relative à la profession de fruitier détaillant.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 2 février 1949, à dix heures (local du 8e bureau):

I. — Suite de la désignation des rapporteurs d'information pour les grandes questions d'actualité (notamment les questions allemandes).

II. — Communication de M. Jacques Bardoux sur les projets d'union européenne, et spécialement sur les travaux du comité pour l'union européenne et de la conférence des Cinq qui vient de se tenir à Londres.

III. — Nomination d'un rapporteur pour avis sur la proposition de résolution (n° 6109) de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à mettre en application la résolution des Nations Unies relative à la publicité à donner à la déclaration universelle des droits de l'homme.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 2 février 1949, à neuf heures trente et à quatorze heures trente (local de la commission n° 232):

A neuf heures trente.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

1° Le projet de loi (n° 6009) (budget annexe prestations familiales agricoles) (pour avis seulement);

2° La proposition de résolution (n° 6078) de M. Waldeck Rochet (écoulement des produits agricoles).

II. — Compte rendu des travaux de la sous-commission des boissons.

III. — Examen des rapports:

1° De M. Paumier sur:

a) La proposition de résolution (n° 1841) de M. Paumier;

b) La proposition de loi (n° 1932) de M. Paumier;

c) La proposition de loi (n° 2022) de M. Rigal (commissariat à la Sologne);

2° De M. Montagnier sur:

a) La proposition de loi (n° 4814) de M. Montagnier;

b) La proposition de loi (n° 4855) de M. Bouvier-O'Cottereau (chasse).

A quatorze heures trente.

Suite de la revision du statut du fermage et du métayage.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 2 février 1949, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 6119) de M. Juge tendant à prendre d'urgence, en vue d'éviter le chômage des ouvriers des établissements Portal, à Montauban, les dispositions nécessaires.

II. — Suite de la discussion du rapport de M. Le Troquer sur les projets de loi (nos 1871, 2922, 3161, 4161, 4163, 4164, 4243) et les propositions (nos 1532, 1533, 3652, 3769, 4130, 4134, 4306, 4378, 5019, 5272) concernant l'organisation militaire.

(2e *Supplément.* — **Fin.**)

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 2 février 1949, à quatorze heures (local de la commission n° 249):

I. — Compte rendu de la démarche effectuée par le bureau auprès du ministre de la santé publique et de la population.

II. — Examen de la situation épidémiologique.

III. — Nomination d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

IV. — Suite du rapport de Mme François sur la proposition de loi (n° 4360) de M. Arthaud portant institution d'un statut des personnels hospitaliers.

V. — Rapport de M. Gallet sur le projet de loi (n° 4184) relatif aux établissements privés recevant des mineurs déficients, caractériels, délinquants ou en danger.

VI. — Rapport de M. Segelle sur le projet de loi (n° 5790) de M. Palewski tendant à réglementer la profession d'opticien lunetier détaillant.

VII. — Questions diverses.

VIII. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

Le projet de loi (n° 6143) sur l'enfance délinquante;

La proposition de loi (n° 6151) de Mme Lempereur sur les maisons d'enfants.

IX. — Eventuellement, présentation de films sur les fléaux sociaux et l'éducation sanitaire.

La commission des finances se réunira le mardi 1er février 1949, à seize heures (local de la commission des finances).

Additif à l'ordre du jour.

XIII. — Projet de loi (n° 5839) portant ouverture de crédits supplémentaires pour la couverture des dépenses entraînées par la tenue à Paris de la 3e session de l'Organisation des Nations Unies (seconde lecture: examen d'une lettre rectificative à ce projet). — M. Jacques Duclos, rapporteur.

XIV. — Projet de loi (n° 6238) prorogeant le régime provisoire des comptes spéciaux du Trésor. — M. Jean Bocquaux, rapporteur.

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 2 février 1949, à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 6076) de M. Serre relative aux titres d'emprunts à long terme émis par le gouvernement général de l'Algérie;

La proposition de loi (n° 6132) de M. Viard tendant à modifier les articles 15 et 16 du statut de l'Algérie;

Le projet de loi (n° 6175) relatif à la cession à la ville de Bône de terrains conquis sur la mer.

II. — Suite du rapport de M. Jaquet sur les propositions de loi (n° 272) de Mme Ginollin et (n° 908) de Mme Degrond relatives aux Halles centrales de Paris.

III. — Avis de M. Hugues sur le projet de loi (n° 5698) tendant à permettre aux originaires des territoires cédés à la France par le traité de paix avec l'Italie d'acquérir la nationalité française (rapport n° 5942).

IV. — Examen des rapports de M. Benchennouf sur les projets de loi:

(N° 5419) Tendant à compléter, par des dispositions pénales, des textes applicables à l'Algérie;

(N° 5418) Modifiant l'article 48 de l'ordonnance du 23 novembre 1944 relative à l'organisation de la justice musulmane;

(N° 5419) Relatif à la police des audiences;

(N° 5563) Concernant la fabrication et la vente des sceaux, timbres et cachets officiels.

V. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 2 février 1949, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Proposition de loi (n° 6127) de M. Jean Duclos: protection des anciens combattants et victimes de la guerre en matière d'expulsion de leur appartement;

Proposition de loi (n° 6149) de M. Livry-Level renforçant les peines contre les détenteurs d'armes illicites;

Proposition de loi (n° 6150) de M. Livry-Level réprimant les attaques à main armée et les enlèvements;

Projet de loi (n° 5836) rattachant le canton de Laissac à l'arrondissement judiciaire de Rodez;

Projet de loi (n° 5840) relatif aux sessions des tribunaux criminels de Tunisie;

Projet de loi (n° 6143) modifiant l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante;

Proposition de résolution (n° 6089) de M. Bardoux invitant le Gouvernement à modifier le décret du 4 juin 1948 sur les tarifs des huissiers;

Pétition (n° 168) de M. Genest.

II. — Nomination de rapporteurs en remplacement de M. Dominjon, pour:

Proposition de loi (n° 2588): brevets d'invention intéressant la défense nationale;

Projet de loi (n° 4287) complétant la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention et instituant des licences dites « licences obligatoires »;

Proposition de loi (n° 4832) de M. Armengaud: licences obligatoires d'exploitation des brevets d'invention.

III. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour le projet de loi (n° 6082) portant aménagements fiscaux.

IV. — Désignation d'un représentant de la commission auprès de la commission des finances.

V. — Communication du président.

VI. — Suite de l'avis de M. Dominjon sur le rapport (n° 4788) de M. Cordonnier sur la proposition de loi (n° 1901) de M. Landry, sénateur, concernant les alcooliques socialement dangereux.

VII. — Avis de M. Minjoz sur le rapport (n° 4113) de M. Gazier sur les propositions de loi (nos 709 et 824) tendant à réglementer l'embauchage et le licenciement et à assurer la sécurité de l'emploi.

VIII. — Suite du rapport de M. Minjoz sur la codification des textes relatifs aux pouvoirs publics.

IX. — Rapport de M. Garet sur: 1° le projet de loi (n° 5631) portant création de postes à la cour d'appel de Paris et modifiant le décret-loi du 25 juin 1934 relatif à l'organisation judiciaire; 2° la proposition de loi (n° 3183) de M. Charlet, sénateur, portant création d'une chambre supplémentaire à la cour d'appel de Limoges.

X. — Rapport de M. Guy Petit sur le projet de loi (n° 3921) modifiant l'ordonnance du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique.

XI. — Rapport de M. Charpin sur la proposition de loi (n° 722) de M. Halbout relative aux valeurs mobilières détruites au cours des bombardements et sur le projet de loi (n° 1317) relatif à l'abrogation de la suspension des délais prévus par la loi du 15 juin 1872 concernant les titres au porteur perdus ou volés.

XII. — Rapport de M. Louis Rollin sur la proposition de loi (n° 432) de M. Bétolaud tendant à instituer la responsabilité des présidents et administrateurs des entreprises nationalisées.

XIII. — Rapport de M. Silvandre sur: 1° le projet de loi (n° 4231) tendant à autoriser la prorogation des sociétés arrivées à expiration pendant la durée des hostilités; 2° la proposition de loi (n° 4076) de M. Baurens relative à la prorogation des sociétés arrivées à leur terme statutaire qui, par suite de faits de guerre, n'ont pu procéder à cette prorogation.

●●

XIV. — Rapport de M. Chautard sur la proposition de loi (n° 4509) de M. Bastid tendant à compléter l'article 160 du code de commerce relatif aux protêts.

XV. — Rapport de M. Louis Rollin sur le projet de loi (n° 4967) relatif à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger.

XVI. — Rapport de M. Mondon sur l'avis (n° 5171) du Conseil de la République sur le projet de loi modifiant l'article 378 du code d'instruction criminelle.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 2 février 1949, à seize heures (local de la commission n° 211):

I. — Election d'un vice-président en remplacement de M. Beauquier élu président.

II. — Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 6137) relatif à la taxe de péage que la chambre de commerce de Rennes est autorisée à percevoir dans le port de Redon.

III. — Examen général du rapport de M. Henri Bouret sur le projet de loi (n° 4542) portant organisation de l'aéronautique marchande.

IV. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 2 février 1949, à quinze heures trente (local de la commission n° 206):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 6123) de M. Touchard tendant à revaloriser la retraite du combattant;

La proposition de loi (n° 6125) de Mme Péri tendant à accorder aux veuves de guerre une pension égale à la moitié de la pension d'invalidité à 100 p. 100;

La proposition de loi (n° 6126) de M. Touchard tendant à attribuer la carte du combattant à certaines unités des régiments territoriaux qui ont combattu au Maroc ou dans le Sud tunisien au cours de la guerre 1914-1918;

La proposition de loi (n° 6128) de M. Tourné tendant à revaloriser les pensions d'invalidité;

La proposition de résolution (n° 6130) de M. Touchard tendant à étendre la sécurité sociale aux grands invalides et aux veuves de guerre qui n'exercent pas une fonction salariée;

La proposition de loi (n° 6131) de M. Touchard tendant à porter à 1.000 F la redevance prévue par l'article 31 de la loi du 31 décembre 1948 en application de la loi sur l'emploi obligatoire des mutilés de guerre;

Le projet de loi (n° 6182) relatif à l'indemnisation des Alsaciens et Lorrains ayant contracté une invalidité dans le service allemand du travail;

La proposition de loi (n° 6232) de MM. Forcinal et Badie tendant à attribuer incessamment la carte d'ancien combattant à tous ceux qui ont acquis des titres au cours de la campagne 1939-1945 conformément au décret du 1er juillet 1930.

II. — Examen des rapports:

De Mlle Weber sur la proposition de résolution (n° 1876) de M. Max Brusset tendant à accorder aux veuves de guerre non remariées un voyage annuel gratuit pour accompagner leurs enfants en vacances;

De M. Emile-Louis Lambert sur le projet de loi (n° 6083) tendant à accorder une pension nationale à la veuve du docteur Charcot.

III. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 2 février 1949, à dix heures (local de la commission n° 264):

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour:

a) Le projet de loi portant création du « conseil supérieur de la recherche scientifique et technique »;

b) Le projet de loi portant statut général des entreprises publiques.

II. — Renouvellement des sous-commissions et répartition du travail de ces sous-commissions pour l'étude du plan de modernisation et d'équipement.

[Les sous-commissions existant en 1948 étaient les suivantes:

Sous-commission du bois et industries diverses: responsable, M. Finet.

Sous-commission des carburants et industries chimiques: responsable, M. Charlot

Sous-commission des industries mécaniques: responsable, M. Denis.

Sous-commission des industries automobiles et du cycle: responsable, M. Peytel.

Sous-commission de l'électricité et du gaz: responsable, M. Louvel.

Sous-commission des houillères: responsable, M. Sion.

Sous-commission de la Sarre: responsable, M. Krieger.

Sous-commission du Maroc et de la Tunisie: responsable, M. Bouvier-O'Cottereau.]

III. — Rapport de M. André Denis sur la proposition de résolution (n° 4196) de M. Thiriet tendant à accorder une priorité pour l'achat d'une voiture automobile à tous les invalides par suite de l'amputation ou de la paralysie d'un membre inférieur.

IV. — Rapport de M. Peyrat sur les propositions de résolution: *a*) (n° 5855) de M. Védrines tendant à rapporter la décision de fermeture des mines de schiste bitumeux et de l'usine de fabrication d'huile de schiste de Saint-Hilaire (Allier); *b*) (n° 5959) de M. Gozard tendant à reclasser d'extrême urgence le personnel de l'usine de distillerie et de synthèse d'huile minérale de Saint-Hilaire (Allier) et de procurer à ce personnel et aux familles des ouvriers employés sur leurs nouveaux lieux de travail les moyens de logement et d'existence nécessaires.

V. — Rapport d'information de M. Krieger sur la proposition de loi (n° 41) de M. Kriegel-Valrimont tendant à la nationalisation de la sidérurgie.

VI. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 2 février 1949, à dix heures trente (local de la commission n° 208):

I. — Rapport de M. Garet sur sa proposition de loi (n° 6180) portant modification de l'article 53 de la loi du 16 juin 1948 relative aux sociétés coopératives et associations syndicales de reconstruction.

II. — Rapport de M. Pierre Chevallier sur le projet de loi (n° 5756) relatif à la réparation des dommages de guerre intéressant les betteraves industrielles, sucres et alcools de betteraves.

III. — Avis de M. Triboulet sur la proposition de loi (n° 5747) de M. Thiriet et la proposition de loi (n° 5966) de M. Crouzier portant modification de l'article 5 de la loi du 21 mars 1948 instituant une caisse autonome de la reconstruction.

IV. — Avis de M. Triboulet sur le projet de loi (n° 5943) portant autorisation des dépenses d'investissement (reconstruction) pour l'exercice 1949.

V. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 2 février 1949, à seize heures trente (local de la commission n° 261):

I. — Nomination de rapporteurs:

Pour les projets de loi:

(N° 6099) Fixant la date des élections aux chambres de métiers;

(N° 6100) Tendant à modifier les articles 44 *a* et 44 *b* du livre Ier du code du travail;

(N° 6133) Ratification des accords de sécurité sociale conclus entre la France et la Tchécoslovaquie;

(N° 6134) Ratification de la convention n° 63 (statistiques).

Pour les propositions de loi:

(N° 5783) De M. Godin: accidents du travail provoqués par des faits de sabotage;

(N° 6093) De M. Segelle: loi du 30 octobre 1946 sur les accidents du travail et personnel communal;

(N° 6144) De M. Gau: réforme de la structure économique;

(N° 6146) De M. Viatte: ministres du culte catholique et législation sociale.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la pétition (n° 151): suppression de l'allocation de salaire unique pour un enfant unique de plus de dix ans.

III. — Examen de l'exposé des motifs du rapport de M. Duprat: suppression des zones de salaires.

IV. — Rapport de M. Bacon sur le projet de loi (n° 5092) étendant la sécurité sociale aux écrivains non salariés.

V. — Communication de M. Gazier: ressources des comités d'entreprises (voir proposition de loi nos 5310 et 5626, avis du conseil économique n° 6065).

VI. — Questions diverses.

Réunions des commissions du mardi 1er février 1949.

Commission de l'agriculture (sous-commission des boissons), à seize heures. — Local n° 232.

Commission des finances, à seize heures. — Local de la commission.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 1er février 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Couinaud demande à M. le ministre de la santé publique et de la population quelles mesures il compte prendre pour permettre aux médecins de campagne qui touchent des allocations d'essence déjà très insuffisantes de continuer à donner leurs soins aux malades, étant donné que, par suite de l'actuelle épidémie de grippe qui sévit dans toute la France, leur attribution d'essence sera totalement épuisée dans quelques jours.

II. — M. Jacques Debû-Bridel expose à M. le président du conseil (ravitaillement) qu'un conseiller municipal de Paris ayant posé à M. le préfet de la Seine une question écrite pour connaître le montant des dépenses nécessitées par la distribution des titres d'alimentation qui eut lieu fin décembre 1948, ce dernier a répondu que l'impression des titres incombait au budget de l'Etat (V. *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, n° 12, du 15 janvier 1949, p. 59, question n° 1643); et demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer: 1° à combien se sont montées les dépenses nécessitées par l'impression, les frais de manutention, de gardiennage, etc., des titres d'alimentation distribués fin décembre 1948, non seulement pour Paris, mais pour tout le territoire métropolitain; 2° si de nouveaux titres d'alimentation ont déjà été imprimés pour les trimestres prochains ou si, au contraire, on n'envisage pas soit de les supprimer ou de valider les titres actuellement existants pour d'éventuelles distributions des denrées encore soumises au rationnement; 3° au cas où de nouveaux titres seraient ou devraient être imprimés ou distribués, le montant des dépenses ainsi engagées.

III. — M. André Diethelm demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques de bien vouloir lui faire connaître: 1° dans quelles conditions ont été fixés les prix d'achat des tabacs d'origine métropolitaine de la récolte de 1948; et comment la décision récemment prise en la matière se concilie avec la politique d'ensemble du Gouvernement en matière de prix; 2° dans quelles conditions ont été effectués, au cours de 1948, les achats de tabac grec pour le compte du service d'exploitation des tabacs, et si l'intérêt des finances publiques a été, en la circonstance, sauvegardé.

IV. — M. Bertaud expose à M. le ministre de l'intérieur que le retard apporté au reclassement des agents communaux du département de la Seine crée des perturbations dans les services administratifs indispensables à la vie collective et laisse supposer au personnel qu'il est traité en parent pauvre par rapport aux agents communaux de province; que dans les acomptes versés il n'a pas été tenu compte des avantages matériels qui leur avaient été reconnus; et demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour donner satisfaction au personnel en tenant les promesses faites et mettre ainsi fin à un état d'agitation préjudiciable à l'intérêt de tous et incompatible avec la dignité de l'Etat, des communes et des agents municipaux.

V. — M. Dronne expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que le marché des valeurs du jeudi 20 janvier a été caractérisé par des ordres d'achat anormaux de fonds d'Etat français; que certains de ces ordres d'achats portaient sur des sommes très importantes; que l'atmosphère du marché était très différente de celle des jours précédents; que ce changement ne peut s'expliquer que par des divulgations prématurées sur les conditions de souscription de l'emprunt de 5 p. 100 qui a été annoncé le lendemain; que les divulgations en cause ont permis à des spéculateurs de réaliser des profits importants; et demandent quelles mesures il a prises afin de rechercher et, le cas échéant, de faire poursuivre les auteurs et les bénéficiaires des indiscrétions commises.

2. — Décision sur la demande de discussion immédiate de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la résistance. (Nos II-69, année 1948, et 35, année 1949. — M. Dassaud, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, étendant le bénéfice de l'allocation aux vieux à certaines catégories. (Nos II-70, II-166, année 1948, et 29, année 1949. — Mme Claeys, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre le changement de prénoms de l'adopté en cas d'adoption ou de légitimation adoptive et à modifier les articles 350, 364 et 369 du code civil. (Nos 185, II-33 et II-130, année 1948. — M. *Léo Hamon*, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, supprimant la tentative de conciliation dans les affaires du ressort des tribunaux de première instance. (Nos II-30, année 1948, et 33, année 1949. — M. Reynouard, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, ayant pour objet d'accorder le bénéfice de l'amnistie à certains mineurs de vingt et un ans poursuivis ou condamnés pour faits de collaboration. (Nos II-34, année 1948, et 32, année 1949. — M. Bolifraud, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 24 de la loi du 7 mars 1925 tendant à instituer des sociétés à responsabilité limitée (Nos II-94, année 1948, et 36, année 1949. — M. Marcilhacy, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Tharradin, jusques et y compris M. Zussy.

Tribunes. — Depuis M. Abel-Durand, jusques et y compris M. Jean Bène.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 1er février 1949.

N° 18. — Proposition de résolution de M. Bernard Lafay tendant à normaliser progressivement l'augmentation que doit entraîner l'application du calcul de la surface corrigée à la majorité des loyers.

N° 23. — Rapport de M. Jean Durand sur le projet de loi concernant l'incendie involontaire en forêt.

N° 26. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay tendant à permettre aux personnes n'occupant pas suffisamment les locaux de bénéficier, avant toute expulsion, d'un délai d'un an pour échanger leur appartement.

N° 27. — Proposition de résolution de M. Bernard Lafay tendant à surseoir à toute expulsion concernant les personnes n'occupant pas suffisamment les locaux en leur permettant d'échanger leur appartement dans un délai raisonnable.

N° 28. — Rapport de M. Chambriard sur le projet de loi déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement de la chute de Montpezat.

N° 29 (1). — Rapport supplémentaire de Mme Claeys sur la proposition de loi étendant le bénéfice de l'allocation aux vieux à certaines catégories.

N° 30. — Projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires au titre du budget de 1948.

N° 32 (2). — Rapport de M. Bolifraud sur la proposition de loi accordant l'amnistie à certains mineurs de vingt et un ans poursuivis pour faits de collaboration.

N° 33 (2). — Rapport de M. Reynouard sur la proposition de loi supprimant la tentative de conciliation dans les affaires du ressort des tribunaux de première instance.

N° 36 (2). — Rapport de M. Marcilhacy sur la proposition de loi tendant à compléter la loi sur les sociétés à responsabilité limitée.

N° 41. — Avis de M. Delalande sur le projet de loi déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement de la chute de Montpezat

N° 43 (2). — Projet de loi relatif à la titularisation des instituteurs et institutrices intérimaires et suppléants.

N° 44. — Rapport de M. Jacques Masteau sur le projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires au titre du budget de 1949.

---

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 27 janvier 1949.

(2) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 31 janvier 1949.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le jeudi 3 février 1949, à dix heures trente (local n° 274):

Réunion commune avec la commission de la production industrielle: audition de M. Paul Naudin, directeur général du comité d'action économique et douanière, sur les problèmes douaniers actuels.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 2 février 1949, à quatorze heures trente (local n° 201):

I. — Compte rendu de la conférence des Cinq à Londres.

II. — *a*) Désignation d'un rapporteur, pour avis, pour le projet de loi (II. n° 63, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale et transmis au Conseil de la République le 16 décembre 1948, fixant l'organisation et la composition du haut conseil de l'Union française;

b) Examen et discussion du projet de loi.

La commission de la presse, de la radio et du cinéma se réunira le jeudi 3 février 1949, à dix heures (local n° 201):

I. — Audition de M. Pierre Bloch, ancien ministre, président de la Société nationale des entreprises de presse, sur la situation de la presse à Paris et en province.

II. — Désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (N° 3838 A. N.) sur les publications destinées à la jeunesse.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 3 février 1949, à dix heures trente (local n° 274):

I. — A dix heures trente: réunion commune avec la commission des affaires économiques. Audition de M. Paul Naudin, directeur général du comité d'action économique et douanière sur les problèmes douaniers actuels.

II. — A l'issue de la réunion commune: nomination d'une sous-commission de l'industrie automobile.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le jeudi 3 février 1949, à dix heures trente (local n° 213):

I. — Examen du rapport de M. Chochoy sur le projet de loi (II. n° 129, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, portant application des articles 7 et 16 de l'ordonnance du 21 avril 1945 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et de l'article 6 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

II. — Echange de vues sur diverses questions intéressant la reconstruction.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mercredi 2 février 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion:

1° De la demande d'avis, transmise par M. le ministre de la France d'outre-mer, sur le décret du 17 octobre 1947, instituant un code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine;

2° De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi instituant un code du travail pour les territoires français d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer, présentée par MM. Aubame, Defferre, Senghor, Audeguil, Lamine-Guèye, Ninine, Silvandre, Yacine Diallo, Fily Dabo Sissoko, Horma Ould Babana et les membres du groupe socialiste, députés;

3° De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi, portant organisation du régime du travail dans les territoires de l'Union française, présentée par M. Durand-Reville, conseiller de la République;

4° De la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi instituant un code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer;

5° De la proposition de résolution rectifiée tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » à Madagascar, présentée par MM. Lombardo,

Coulibaly, Donnat et les membres du groupe du rassemblement démocratique africain et du groupe communiste et apparentés conseillers de l'Union française;

6° De la proposition de résolution rectifiée tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo et du Cameroun et de la Côte française des Somalis, présentée par MM. Donnat, Coulibaly, Damongo dit Dadet et les membres du groupe du rassemblement démocratique africain et du groupe communiste et apparentés, conseillers de l'Union française;

7° De la proposition de résolution tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un code du travail pour les territoires d'outre-mer et les territoires associés dépendant du ministère de la France d'outre-mer, présentée par M. Catrice, Mlle Le Ber, MM. Corval, Jousselin, Razac, Sousatte et les membres du groupe M. R. P., conseillers de l'Union française;

8° De la proposition de résolution tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un code du travail pour les territoires français d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer, présentée par MM. Darlan, Gueye Momar Djim, Camprasse, Lapart, Ya Doumbia, Soppo Priso, Savary, Mmes Malroux et Emilienne Moreau et les membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, conseillers de l'Union française;

9° De la proposition de résolution rectifiée tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » en Nouvelle-Calédonie et dépendances, présentée par MM. Thevenin, Joannin, Coulibaly, Donnat et les membres du groupe communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain, conseillers de l'Union française;

10° De la proposition de résolution rectifiée tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » dans les établissements français d'Océanie, présentée par MM. Thevenin, Joannin, Coulibaly, Donnat et les membres du groupe communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain, conseillers de l'Union française. (Nos 1, 158, 159, 260, 16 et 437, 17 et 435, 69, 120, 182 et 436, 183 et 438, année 1948, et n° 12, année 1949. — Mr Begarra, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires politiques et administratives se réunira le mardi 1er février 1949, à quinze heures trente (local n° 116):

I. — Continuation du débat sur l'Indochine.

II. — Rapport de Mme Autissier (Madagascar).

III. — Répondant à l'invitation que lui avait adressé le président de la commission des affaires politiques, le ministre de la France d'outre-mer a fait connaître qu'il se rendrait à cette séance à dix-sept heures pour faire un exposé sur le problème indochinois.

La commission du règlement et des pétitions se réunira le mardi 1er février 1949, à seize heures quarante-cinq (local n° 120):

I. — Discussion du rapport de M. Paul Simon sur la proposition (n° 18, année 1949) tendant à obtenir du Gouvernement que soit pris le décret fixant le rang du président du bureau de l'Assemblée de l'Union française dans l'ordre de préséance des corps et des autorités dans les cérémonies publiques, présentée par les membres du bureau de l'Assemblée de l'Union française.

II. — Désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 490, année 1948) tendant à créer à l'Assemblée de l'Union française une commission de la famille, de la santé et de la population, présentée par M. Paul Catrice et les membres du groupe du mouvement républicain populaire.

III. — Discussion du rapport de M. Lapart sur la proposition de résolution (n° 85, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée de l'Union française à créer une commission supplémentaire, la commission de la propagande intérieure pour l'Union française présentée par M. Henault et quelques-uns de ses collègues.

Rectificatif.

La commission du règlement et des pétitions tiendra sa séance le mercredi 2 février 1949, à dix heures quinze (local n° 217), au lieu du mardi 1er février 1949, à seize heures quarante-cinq (local n° 120).

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision A. 139, du 24 janvier 1949, du directeur de la sidérurgie, répartiteur chef de la section des fontes, fers et aciers de l'office central de répartition des produits industriels, concernant la vente sans titres de répartition des produits sidérurgiques.

Le directeur de la sidérurgie, répartiteur chef de la section des fontes, fers et aciers de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu la loi n° 46-827 du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisant pour la période transitoire la répartition des produits industriels, modifiée par les lois subséquentes;

Vu la loi n° 48-1991 du 31 décembre 1948 portant financement des services assurant la répartition des matières premières et produits industriels;

Vu l'arrêté du 30 octobre 1944 créant une section des fontes, fers et aciers de l'office central de répartition des produits industriels et déterminant sa compétence;

Vu l'arrêté du 9 septembre 1946 nommant le répartiteur de la section des fontes, fers et aciers;

Vu les décisions A. 112 du 21 février 1947, A. 113 du 12 mars 1947, A. 114 du 10 juin 1947, A. 116 du 15 septembre 1947, A. 117 du 21 octobre 1947, A. 119 du 16 décembre 1947, A. 123 du 16 mars 1948, A. 126 du 8 juin 1948, A. 130 du 28 septembre 1948, A. 131 du 28 septembre 1948, A. 133 du 18 octobre 1948, A. 134 du 18 octobre 1948, A. 135 du 24 décembre 1948, A. 136 du 23 décembre 1948,

Décide:

Art. 1er. — En modification à la décision A 112 du 21 février 1947 et plus particulièrement à ses titres Ier et II, les commandes de produits sidérurgiques tels qu'ils sont définis à l'article 2 de cette décision, à l'exception des tôles minces, des tôles galvanisées, étamées, plombées, du fer-blanc et du fer-noir, n'ont plus à être couvertes par des titres de répartition à dater de l'entrée en vigueur de la présente décision.

Art. 2. — La réglementation de la répartition des tôles minces, des tôles galvanisées, plombées, étamées, du fer-blanc et du fer-noir, est maintenue en vigueur conformément aux décisions antérieures du répartiteur.

Art. 3. — Les commandes de produits sidérurgiques enregistrées avant la date d'entrée en vigueur de la présente décision et couvertes en monnaie-matière acier ordinaire doivent être livrées avant les nouvelles commandes de produits de même spécification.

Les commandes de matériels ou d'objets manufacturés enregistrées avant la date d'entrée en vigueur de la présente décision doivent également être livrées avant les nouvelles commandes de même espèce, même si elles n'ont été que partiellement couvertes en monnaie-matière acier ordinaire, en vertu d'autorisations spéciales délivrées par le répartiteur.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux nouvelles commandes appuyées par les droits de priorité de livraison prévus à l'article 5 de la présente décision.

Art. 4. — Les commandes de produits sidérurgiques (à l'exception des tôles minces, des tôles galvanisées, plombées, étamées, du fer-blanc et du fer-noir) nécessaires à la réalisation des objectifs d'exportation ou d'équipement peuvent faire l'objet, sur décision du répartiteur, d'une priorité de livraison.

Le comptoir français des produits sidérurgiques est tenu d'assurer la réalisation de cette priorité.

Art. 5. — Les priorités de livraison prévues à l'article précédent sont matérialisées par des vignettes « Droits de priorité de livraison de produits sidérurgiques » de valeur faciale fixe, transmissibles par endos et portant une date limite de validité.

L'endos est obligatoire pour tout détenteur et consiste en l'apposition par celui-ci, au verso de chaque vignette, au moment de la réception, de son cachet commercial dateur ou, à défaut, de son nom, de son adresse et de la date de réception.

Le tonnage de droits de priorité à joindre à chaque commande au comptoir français des produits sidérurgiques est égal au tonnage des produits commandés arrondi à la tonne la plus proche.

Art. 6. — Tout détenteur de droits de priorité doit en tenir comptabilité.

Art. 7. — Les droits de priorité émis par la caisse centrale d'émission des titres de répartition lui sont retournés, après utilisation, par le comptoir français des produits sidérurgiques, qui procède, préalablement, à leur annulation par coupure du coin inférieur droit et par apposition d'un cachet portant la mention « Annulé ».

Art. 8. — Les organismes suivants: comptoir français des produits sidérurgiques, union syndicale du tréfilage, étirage et laminage à froid de l'acier, chambre syndicale des fabricants de tubes en fer et en acier, syndicat général des fondeurs de France, ainsi que les organismes professionnels des industries utilisatrices et transformatrices et ceux du négoce des produits sidérurgiques, doivent, chacun en ce qui le concerne, fournir les renseignements statistiques demandés par le répartiteur en vue de lui permettre de suivre l'utilisation des produits sidérurgiques.

Art. 9. — Toute infraction aux dispositions de la présente décision expose son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 10. — La présente décision entrera en vigueur le jour de son insertion au *Journal officiel* de la République française.

Pour le directeur de la sidérurgie, répartiteur:

Le répartiteur délégué,

R. MONICE.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT

SUR LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

I° Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er février 1949, d'accord avec les administrations des chemins de fer intéressées, un tarif international pour le transport des colis express entre la Grande-Bretagne et la Suisse en transit par la France.

(*Paris, le 25 janvier 1949.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les chemins de fer de la Sarre, a fait part à l'administration supérieure de la mise en vigueur, le 1er février 1949, d'un premier supplément au tarif direct international pour le transport de certaines marchandises entre la France et la Sarre (édition du 1er décembre 1948).

(*Paris, le 27 janvier 1949.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier ainsi qu'il est indiqué ci-après le titre Ier, chapitre II, paragraphe I et conditions communes aux paragraphes I et II du tarif spécial des dispositions diverses.

CHAPITRE II

Voitures de la Compagnie internationale des wagons-lits.

I. — WAGONS-LITS

1° *Voyage effectué dans des wagons-lits entrant dans la composition des trains autres que ceux qui sont désignés au 2° ci-après:*

Texte actuel.

A. — *Barème ordinaire.*

PARCOURS	1re classe.	2e classe.	3e classe.
	francs.	francs.	francs.
300 à 599 kilomètres.....	2.570	1.690	»
.....	.....	.....	»
.....	.....	.....	»
.....	.....	.....	»

B. — *Prix spéciaux.*

PARCOURS	1re classe.	3e classe.	2e classe.
	francs.	francs.	francs.
Paris à Brest—Quimper et vice-versa...	2.570 (1)	1.690 (1)	»
Paris-Nord à Dunkerque et vice-versa..	1.630 (2)	1.130 (2)	»

C. — *Parcours inférieurs à 300 kilomètres.*

1re CLASSE		2e CLASSE		3e CLASSE	
Prix par km	Minimum	Prix par km.	Minimum.	Prix par km	Minimum.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
7 50	600	4 90	390	»	»

Texte proposé.

A. — *Barème ordinaire.*

PARCOURS	COMPARTIMENTS A		
	1 lit.	2 lits.	3 lits.
	francs.	francs.	francs.
300 à 599 kilomètres.....	2.570	1.690	»
.....	.....	.....	»
.....	.....	.....	»
.....	.....	.....	»

B. — *Prix spéciaux.*

PARCOURS	COMPARTIMENTS A		
	1 lit.	2 lits.	3 lits.
	francs.	francs.	francs.
Paris à Brest—Quimper et vice-versa...	2.570 (1)	1.690 (1)	»
Paris-Nord à Dunkerque et vice-versa..	1.630 (2)	1.130 (2)	»
Paris-Nord à Jeumont-frontière et vice-versa	»	»	795

C. — *Parcours inférieurs à 300 kilomètres.*

COMPARTIMENTS A					
1 lit.		2 lits.		3 lits.	
Prix par km.	Minimum.	Prix par km.	Minimum.	Prix par km.	Minimum.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
7 50	600	4 90	390	»	»

CONDITIONS COMMUNES AUX PARAGRAPHES Ier ET II

Texte actuel.

Art. 1er. — Location. — Les places de wagons-lits ou de voitures-salon Pullman peuvent être louées à l'avance moyennant le payement du supplément afférent à ces places et sur présentation du titre de transport valable pour la classe correspondante.

Les bulletins de supplément .....

Art. 2. — Occupation des places. — Les voyageurs ne peuvent occuper une place de wagon-lit ou de voiture-salon Pullman que s'ils sont munis d'un titre de transport valable en 1re, 2e ou 3e classe suivant le cas.

Texte proposé.

Art. 1er. — Location. — Les places de wagons-lits ou de voitures-salon Pullman peuvent être louées à l'avance moyennant le payement du supplément afférent à ces places et sur présentation du titre de transport valable pour la classe correspondante (1re classe pour les compartiments de wagons-lits à un seul lit; 2e classe pour les compartiments de wagons-lits à deux ou trois lits).

Les bulletins de supplément .....

Art. 2. — Occupation des places. — Les voyageurs ne peuvent occuper une place de wagon-lit ou de voiture-salon Pullman que s'ils sont munis d'un titre de transport valable en 1re ou 2e classe suivant le cas.

(Paris, le 27 janvier 1949.)

La Société générale des chemins de fer économiques (ligne de Sancoins à Lapeyrouse) a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle une proposition de tarif pour les transports routiers de marchandises applicable sur la section de ligne de Villefranche-d'Allier à Lapeyrouse (section qui sera fermée au trafic par voie ferrée le 1er février prochain).

Le texte de ce tarif est reproduit ci-après:

SOCIETE GENERALE DES CHEMINS DE FER ECONOMIQUES

Registre du commerce: Seine n° 105269.

LIGNE DE SANCOINS A LAPEYROUSE

Section de Villefranche-d'Allier à Lapeyrouse.

TRANSPORTS ROUTIERS

Application du

TARIF MARCHANDISES

CHAPITRE Ier. — **Conditions générales d'application.**

La Société générale des chemins de fer économiques n'a l'obligation de transporter les marchandises que dans la limite des possibilités du matériel dont elle dispose. Elle peut refuser le transport de celles dont les éléments pèsent individuellement plus de 150 kg. Les manutentions sont normalement à la charge de la société pour les transports d'un poids inférieur à 1.000 kg.

§ A. — ENLÈVEMENT ET LIVRAISON

a) *Transports des petits colis et des expéditions de détail d'un poids égal ou inférieur à 1.000 kg.*

Les prix prévus au présent tarif sont applicables aux expéditions d'un poids inférieur ou égal à 1.000 kg remises ou livrées aux bureaux de correspondants des localités régulièrement desservies.

Toutefois, sur demande, la société peut enlever ou livrer les marchandises à domicile moyennant la perception d'une surtaxe. Cette facilité, qui n'est applicable qu'à l'intérieur des agglomérations desservies, n'a aucun caractère d'obligation, la société restant seule juge de ses possibilités.

b) *Transport d'un poids supérieur à 1.000 kg.*

Les prix du présent tarif comprennent l'enlèvement et la livraison à domicile des expéditions et charges d'un poids supérieur à 1.000 kg. En cas de mauvais état des routes d'accès ou de circonstances imprévues, l'enlèvement ou la livraison pourront ne se faire qu'aux bureaux des correspondants.

§ B. — TAXATION

a) *Expéditions de colis d'un poids inférieur ou égal à 50 kg.*

Ces expéditions sont taxées suivant le barème A du chapitre II. Il n'est accepté qu'un colis par expédition. Les envois de colis réunis en fardeaux sont acceptés à condition que les liens en soient d'une solidité suffisante. Les prix indiqués sont nets de tous frais, sauf éventuellement les frais d'avis, d'octroi, etc.

b) *Expéditions d'un poids supérieur à 50 kg et inférieur ou égal à 1.000 kg.*

La taxation a lieu suivant les prix du barème B du chapitre II sur la distance du trajet effectivement parcouru, arrondi aux 5 km supérieurs.

La taxe est établie par tranches indivisibles de 10 kg avec minimum d'application calculé sur 100 kg par expédition et comprend les frais accessoires sauf le droit d'enregistrement défini au paragraphe D ci-dessous.

c) *Expéditions d'un tonnage supérieur à 1.000 kg.*

La taxation a lieu suivant les prix du barème C du chapitre II sur la distance du trajet effectivement parcouru arrondi aux 5 km supérieurs.

La taxe de transport est établie par tranches indivisibles de 100 kg. Il s'y ajoute les frais accessoires: enregistrement, manutention et immobilisation du matériel, définis au paragraphe D ci-dessous.

§ C. — CONDITIONS D'APPLICATION COMMUNES AUX PARAGRAPHES *b*) ET *c*) CI-DESSUS

La distance du parcours effectif est calculée au départ du centre de Cosne-d'Allier (ou d'un autre centre plus rapproché pouvant être ultérieurement désigné) avec passage aux points de chargement et de déchargement et retour au centre.

L'itinéraire à prendre pour base du calcul est le plus court pouvant être emprunté par les véhicules par les chemins praticables.

Les règles de taxation ci-dessus restent applicables dans le cas où il est chargé plusieurs envois sur un même véhicule.

La société se réserve le droit de traiter de gré à gré pour les transports nécessitant un parcours effectif inférieur à 30 km.

§ D. — FRAIS ACCESSOIRES

1° *Enregistrement.*

Il est perçu pour l'enregistrement des envois d'un poids supérieur à 50 kg un droit fixe, timbre compris, de 30 F par récépissé, auquel s'ajoutent éventuellement les frais d'avis et d'octroi.

2° *Frais de manutention et d'immobilisation du matériel.*

Pour les envois d'un poids supérieur à 1.000 kg il est perçu en outre une taxe de 120 F par tonne, calculée par fractions indivisibles de 100 kg au titre des opérations de manutention, immobilisation du matériel et accessoires.

Cette taxe couvre les temps d'immobilisation du matériel sur les lieux de chargement et de déchargement à raison de 30 minutes par tonne effective de charge pour un camion accompagné par le conducteur seul, et de 20 minutes si cet agent est doublé d'un manutentionnaire. Cette franchise est réduite d'un tiers si le camion est à benne basculante.

Passé ces délais, les temps d'immobilisation supplémentaire qui ne sont pas du fait du transporteur donnent lieu à la perception d'une redevance par période indivisible de 30 minutes, calculée à raison de 100 F pour un véhicule de charge inférieure ou égale à 3 tonnes et de 160 F pour un véhicule de charge utile supérieure à 3 tonnes.

3° *Taxes d'enlèvement ou de livraison à domicile des envois d'un poids inférieur à 1.000 kg.*

La taxe d'enlèvement ou de livraison à domicile des envois d'un poids inférieur à 1.000 kg est fixée à:

10 F par expédition ou arrivage d'un poids égal ou inférieur à 50 kg;

15 F par tranche indivisible de 100 kg pour les expéditions ou arrivages d'un poids supérieur à 50 kg.

CHAPITRE II. — **Prix de transport.**

BARÈME A. — *Petits colis de 0 à 50 kg.*

DISTANCE DE TRANSPORT	PRIX PAR COUPURE DE POIDS				
	Jusqu'à 10 kg.	De 11 à 20 kg.	De 21 à 30 kg.	De 31 à 40 kg.	De 41 à 50 kg.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Jusqu'à 25 km.....	46	52	58	64	70
De 26 à 50 km.....	52	64	76	88	100
Au-dessus de 50 km....	58	76	94	112	130

BARÈME B. — *Expédition de détail de 60 à 1.000 kg.*

EXPÉDITIONS d'un poids de:	PRIX PAR 100 KG ET PAR KILOMÈTRE (1)
60 à 500 kg.....	1,80 F avec maximum de 7,50 F par expédition et par kilomètre.
501 à 1.000 kg.....	1,50 F avec maximum de 7,50 F par expédition et par kilomètre.

(1) A calculer par tranches indivisibles de 10 kg et minimum d'application de 100 kg.

BARÈME C. — *Expéditions de charges supérieures à 1.000 kg.*

EXPÉDITIONS d'un poids de:	PRIX PAR 100 KG ET PAR KILOMÈTRE (1)
1.001 à 3.000 kg.....	1,20 F avec maximum de 30 F par expédition et par kilomètre.
3.001 à 5.000 kg.....	1 F avec maximum de 40 F par expédition et par kilomètre.
5.001 à 8.000 kg.....	0,80 F avec maximum de 52 F par expédition et par kilomètre.
Au-dessus de 8.000 kg.	0,65 F.

(1) A calculer par tranches indivisibles de 100 kg.

CHAPITRE III. — **Remboursements.**

Les sommes arrondies au franc qui suivent sur les transports grevés de remboursements sont passibles des taxes nettes ci-après de retour des fonds:

De 0 à 500 F: 7 F;

De 501 à 1.000 F: 10 F;

Au-dessus de 1.000 F, par fraction indivisible de 1.000 F: 3 F.

La Société générale des chemins de fer économiques n'accepte de se charger de la livraison à domicile des envois contre remboursement qu'après versement préalable entre ses mains, par le destinataire, du montant du remboursement.

CHAPITRE IV. — **Conditions particulières.**

Dispositions applicables aux marchandises ne pesant pas 200 kg sous un volume d'un mètre cube.

Les marchandises occupant un volume supérieur à un mètre cube par 200 kg de poids, soit en raison de leur densité, soit du fait de la nécessité de leur isolement des autres parties du chargement, sont taxées moitié en sus des prix du présent tarif. Cette mesure est susceptible d'être appliquée notamment aux marchandises ci-après:

Appareils, machines, instruments et ustensiles emballés ou non;

Charbons de bois;

Emballages, fûts et récipients vides;

Mobiliers;

Quincaillerie;

Végétaux et fourrages pressés ou non pressés;

Véhicules, matériels divers et engins sur roues;

Verrerie et céramique.

Lorsque ces marchandises sont transportées par camions complets, la Société générale des chemins de fer économiques peut affréter au kilomètre-véhicule, le tonnage retenu pour l'application des barèmes B ou C étant alors, non le poids de l'expédition, mais la charge nominale du véhicule utilisé, augmentée, s'il y a lieu, de celle de la remorque. Dans ce cas, il n'y a pas lieu à application de la majoration de 50 p. 100 ci-dessus.

CHAPITRE V. — **Trafic en transit avec la Société nationale des chemins de fer français.**

La société assure l'enlèvement et la livraison des marchandises à certaines gares S. N. C. F. selon les conventions de trafic commun intervenues entre les deux administrations. Dans ce cas, il est fait application des tarifs en vigueur sur la Société nationale des chemins de fer français.

CHAPITRE VI. — **Transports exceptionnels.**

Dans certains cas particuliers, la Société générale des chemins de fer économiques peut déroger aux règles du présent tarif et fixer des conditions spéciales tenant compte des avantages offerts ou des difficultés rencontrées, tant au point de vue du transport que des manutentions.

CHAPITRE VII. — **Arrondissement des taxes.**

La taxe à percevoir, tous frais accessoires compris, est arrondie au franc supérieur lorsque la fraction de franc atteint 5 décimes, au franc inférieur lorsqu'elle n'atteint pas 5 décimes. (*Paris, le 25 janvier 1949.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 15 février 1949, sur la demande des chemins de fer italiens de l'Etat, le sixième supplément au tarif international pour le transport des colis express entre la France et l'Italie (édition du 1er août 1947) ayant pour effet de majorer de 20 p. 100 les taxes afférentes aux parcours italiens. (*31 janvier 1949.*)

2° Conventions concernant des taxes connues.

A. — Projets de conventions tarifaires.

CONVENTION TARIFAIRE

ENTRE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LES ÉTABLISSEMENTS B. GELAS ET FILS

Entre:

La Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.), représentée par M. ...,

D'une part;

Et les établissements B. Gelas et fils, dont le siège social est à Vic-Fézensac (Gers), représentée par M. Bousquet, gérant,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Portée de la convention.

Art. 1er. — La convention s'étend:

1° Au trafic des apéritifs, eaux-de-vie, liqueurs, rhums, sirops, spiritueux, vins de liqueurs et vins en bouteilles, expédiés de la gare de Vic-Fézensac à destination de toutes gares de la Société nationale des chemins de fer français;

2° Aux emballages vides en retour, correspondant aux transports visés au paragraphe 1° ci-dessus et reçus par les établissements B. Gelas et fils;

3° Aux colis d'objets de publicité joints aux envois des marchandises désignées ci-dessus. Le tonnage des colis de publicité expédiés ne devra pas excéder 1 p. 100 du tonnage total expédié.

Engagement des établissements B. Gelas et fils.

Art. 2. — Les établissements B. Gelas et fils s'engagent vis-à-vis de la Société nationale des chemins de fer français, qui accepte:

1° A remettre à la voie ferrée et aux conditions de la présente convention, la totalité de leur trafic d'apéritifs, eaux-de-vie, liqueurs, rhums, sirops, spiritueux, vins de liqueurs et vins en bouteilles, à l'exception toutefois:

a) Des envois à destination des localités situées dans le département du Gers, qu'ils resteront libres d'effectuer par leurs propres moyens;

b) Des envois à destination de la zone constituée par le département du Gers et les départements limitrophes qu'ils auront la faculté de confier à des transporteurs publics routiers en règle avec la coordination, à condition que le tonnage confié auxdits transporteurs routiers ne dépasse, en aucun cas, celui que ces transporteurs assuraient antérieurement au 21 avril 1934, date de la publication du décret de coordination rail et route;

c) Des tonnages qui pourraient se trouver dévolus au cabotage ou à la batellerie par les accords de coordination.

L'importance des envois faisant l'objet des litera *a*, *b* et *c* ne pourra dépasser un pourcentage de la production des établissements expéditeurs fixé par échange de lettres, ce pourcentage étant susceptible d'être modifié sans délai au cas où interviendrait une modification des accords de coordination.

2° A fournir toutes justifications sur l'ensemble de leurs expéditions et arrivages et à communiquer à la Société nationale des chemins de fer français, sur simple demande, le registre de la régie.

Engagement de la Société nationale des chemins de fer français.

Art. 3. — La Société nationale des chemins de fer français s'engage à appliquer aux envois d'au moins douze litres ou payant pour cette quantité, comportant soit des bouteilles en caisses, cadres, harasses ou paniers fermés (chaque caisse ou panier fermé comprenant au moins six bouteilles) (1), soit des bonbonnes:

a) Pour les apéritifs, eaux-de-vie, liqueurs, rhums, sirops, spiritueux, vins de liqueur et vins en bouteilles, au départ de Vic-Fézensac, le prix par litre correspondant à la zone définie au tableau annexé à la convention, à laquelle appartient la gare destinataire;

b) Pour les emballages vides en retour à destination de Vic-Fézensac le prix par litre de contenance de ces emballages correspondant à la zone définie au tableau annexé précité, à laquelle appartient la gare expéditrice.

ZONES DE DESTINATION des marchandises ou de provenance des emballages vides en retour définies au tableau annexé à la convention.	PRIX PAR LITRE DE CONTENANCE EN BOUTEILLES D'UNE CONTENANCE D'AU MOINS 0,375 L					
	Apéritifs, eaux-de-vie, liqueurs, rhums, sirops, spiritueux, vins de liqueur, vins en bouteilles.				Emballages vides en retour.	
	Par expédition d'au moins 12 l sans atteindre 2.000 l.	Par wagon chargé d'au moins 2.000 l ou payant pour ce nombre.	Par wagon chargé d'au moins 4.000 l ou payant pour ce nombre.	Par wagon chargé d'au moins 6.000 l ou payant pour ce nombre.	Par expédition d'au moins 12 l sans atteindre 2.000 l.	Par wagon chargé d'au moins 2.000 l ou payant pour ce nombre.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1re zone	6 12	1 92	1 64	1 49	3 52	1 10
2e zone	9 17	4 09	3 44	3 20	4 46	2 41
3e zone	12 62	6 60	5 53	5 13	5 72	3 36
4e zone	16 38	9 29	7 82	7 36	7 39	4 56
5e zone	19 96	11 91	9 98	9 28	9 20	6 18

Sans que la taxe puisse être inférieure à 104 F par expédition.

(1) A titre provisoire, le minimum de six bouteilles n'est pas exigé

Les prix par litre qui précèdent sont également applicables aux petits flaconnages d'une contenance inférieure à 0,375 l. Toutefois, si la proportion des petits flaconnages excède 10 p. 100 du trafic total expédié par chemin de fer, par application de la présente convention, les prix appliqués à l'ensemble des petits flaconnages seront majorés de 50 p. 100.

Les prix du tableau ci-dessus sont applicables sans réduction pour les envois destinés à l'exportation.

Ils comprennent le droit d'enregistrement et de timbre, mais sont à augmenter, le cas échéant, des surtaxes locales temporaires et des taxes sur les voies de quai des ports.

Pour chaque expédition, la taxe de transport est calculée sur le nombre total de litres, arrondi, le cas échéant, des surtaxes locales temporaires et des taxes sur les voies de quai des ports.

Les prix ci-dessus sont également applicables aux colis d'objets de publicité. Chaque colis d'objets de publicité, dont le poids ne devra pas dépasser 2,400 kg par expédition d'au moins 12 l. plein, sera taxé au prix par litre correspondant à la zone destinataire de l'expédition.

NOTA. — En cas de variation dans les prix des tarifs marchandises en général, les prix de la présente convention seront modifiés à la même date et dans la même proportion que les prix de ces tarifs.

Cette modification pourra également intervenir en cas d'aménagement de tarifs ayant entraîné une variation des prix de transport applicables aux marchandises reprises dans la présente convention.

Dispositions spéciales.

Lorsque les transports faisant l'objet de la présente convention, ramenés à l'année, atteindront 1 million de litres pour le plein, la Société nationale des chemins de fer français accordera, par voie de détaxe, aux établissements B. Gelas et fils, une réduction de 5 p. 100 sur les taxes de transport payées par application des prix des articles 3 et 4.

En ce qui concerne les emballages vides en retour, lorsque les transports effectués aux conditions de la présente convention, ramenés à l'année, atteindront 500.000 l, il sera accordé aux établissements B. Gelas et fils, par voie de détaxe, une réduction de 5 p. 100 sur les taxes de transport payées par application des prix de l'article 3.

Ces réductions ne seront applicables que si aucune infraction aux dispositions de l'article 2 ci-dessus n'a été commise.

Régime de transport.

Art. 4. — Apéritifs, eaux-de-vie, liqueurs, rhums, sirops, spiritueux, vins de liqueurs et vins en bouteilles. — Les expéditions de détail sont transportées en régime accéléré et les envois par wagon sont transportés en régime ordinaire.

Toutefois, l'expéditeur peut revendiquer le transport en régime accéléré de ses envois par wagon. Dans ce cas, la taxe applicable à ce wagon est majorée de 20 p. 100.

Emballages vides en retour. — Les envois sont transportés en régime ordinaire et l'expéditeur n'a pas la possibilité de revendiquer le régime accéléré.

Clauses diverses.

Art. 5. — Les conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises et, s'il y a lieu, les tarifs de camionnage, sont applicables aux envois faisant l'objet de la présente convention en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions qui précèdent.

Durée de la convention.

Art. 6. — La convention est valable à partir du jusqu'au 30 juin 1949.

Toutefois, l'une quelconque des infractions aux clauses d'engagement de l'article 2 confère à la Société nationale des chemins de fer français le droit:

1° D'exiger des établissements B. Gelas et fils pour tous les envois effectués depuis la mise en vigueur de la convention et qui n'auraient pas été remis à la Société nationale des chemins de fer français, contrairement à l'engagement prévu à l'article 2 de la présente convention, le versement d'une pénalité représentant 20 p. 100 des prix qui auraient été perçus pour ces envois par application de l'article 3, si leur transport avait été effectué par chemin de fer;

2° De dénoncer le contrat par simple lettre recommandée après un préavis d'un mois, sans préjudice de tous dommages et intérêts pour les infractions commises.

La convention pourra:

a) Etre revisée ou dénoncée, sans délai, à la demande des établissements B. Gelas et fils dans le cas où interviendraient des aménagements ou augmentations de tarifs prévus au nota de l'article 3 de la présente convention;

b) Etre revisée sous condition d'un préavis d'un mois par la Société nationale des chemins de fer français dans le cas où des accords de coordination conduiraient à un nouvel aménagement des prix.

Art. 7. — Les frais de timbre de la présente convention seront supportés par les établissements B. Gelas et fils.

Fait en double, le...

Le représentant de la Société nationale des chemins de fer français.

Le représentant des expéditeurs.

NOTA. — Les prix de la présente convention tiennent compte de la majoration des tarifs de 22,14 p. 100 intervenue le 4 octobre 1948.

TABLEAU DE ZONAGE ANNEXÉ A LA CONVENTION DES ÉTABLISSEMENTS B. GELAS ET FILS

Les chiffres ci-dessous indiquent le numéro de la zone applicable:

DE LA GARE CI-CONTRE aux gares des départements ci-dessous.	VIC-FÉZENSAC
Ain	5
Aisne	5
Allier	4
Alpes (Basses-)	4
Alpes (Hautes-)	4
Alpes-Maritimes	5
Ardèche	4
Ardennes	5
Ariège	2
Aube	5
Aude	2
Aveyron	2
Bouches-du-Rhône	4
Calvados	5
Cantal	8
Charente	8
Charente-Maritime	8
Cher	4
Corrèze	8
Côte-d'Or	5
Côtes-du-Nord	5
Creuse	8
Dordogne	2
Doubs	5
Drôme	4
Eure	5
Eure-et-Loir	5
Finistère	5
Gard	8
Garonne (Haute-)	1
Gers	1
Gironde	8
Hérault	8
Ille-et-Vilaine	5
Indre	8
Indre-et-Loire	4
Isère	4
Jura	5
Landes	1
Loir-et-Cher	4
Loire	4
Loire (Haute-)	4
Loire-Inférieure	4
Loiret	4
Lot	2
Lot-et-Garonne	1
Lozère	3
Maine-et-Loire	4
Manche	5
Marne	5
Marne (Haute-)	5
Mayenne	4
Meurthe-et-Moselle	5
Meuse	5
Morbihan	5
Moselle	5
Nièvre	4
Nord	5
Oise	5
Orne	4
Pas-de-Calais	5
Puy-de-Dôme	3
Pyrénées (Basses-)	2
Pyrénées (Hautes-)	1
Pyrénées-Orientales	3
Rhin (Bas-)	5
Rhin (Haut-)	5
Rhône	4
Saône (Haute-)	5
Saône-et-Loire	5
Sarthe	4
Savoie	5
Savoie (Haute-)	5
Seine	5
Seine-Inférieure	5
Seine-et-Marne	5
Seine-et-Oise	5
Sèvres (Deux-)	3
Somme	5
Tarn	2
Tarn-et-Garonne	2
Territoire de Belfort	5
Var	4
Vaucluse	3
Vendée	4
Vienne	3
Vienne (Haute)	3
Vosges	5
Yonne	5

CONVENTION TARIFAIRE

ENTRE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ET VITICOLE DU BAS-ARMAGNAC

Entre:

La Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.) représentée par M...,

D'une part;

Et la Société coopérative agricole et viticole du Bas-Armagnac, dont le siège social est à Cazaubon (Gers), représentée par M. Besque (Jean), directeur général;

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Portée de la convention.

Art. 1er. — La convention s'étend:

1° Au trafic des eaux-devie et liqueurs expédiées de la gare de Cazaubon à destination de toutes les gares de la Société nationale des chemins de fer français;

2° Aux emballages vides en retour, correspondant aux transports visés au paragraphe 1° ci-dessus et reçus par la Société coopérative agricole et viticole du Bas-Armagnac;

3° Aux colis d'objets de publicité joints aux envois de marchandises désignées ci-dessus. Le tonnage des colis de publicité expédiés ne devra pas excéder 1 p. 100 du tonnage total expédié.

Engagement de la Société coopérative agricole et viticole du Bas-Armagnac.

Art. 2. — La Société coopérative agricole et viticole du Bas-Armagnac s'engage vis-à-vis de la Société nationale des chemins de fer français, qui accepte:

1° A remettre à la voie ferrée et aux conditions de la présente convention, la totalité de son trafic d'eaux-de-vie et de liqueurs, à l'exception toutefois:

a) Des envois à destination des localités situées dans le département du Gers qu'elle restera libre d'effectuer par ses propres camions;

b) Des envois à destination de la zone constituée par le département du Gers et les départements limitrophes, qu'elle aura la faculté de confier à des transporteurs publics routiers en règle avec la coordination, à condition que le tonnage confié auxdits transporteurs routiers ne dépasse, en aucun cas, celui que ces transporteurs assuraient antérieurement au 21 avril 1934, date de la publication du décret de coordination rail et route;

c) Des tonnages qui pourraient se trouver dévolus au cabotage ou à la batellerie par les accords de coordination.

L'importance des envois faisant l'objet des littera *a*, *b* et *c* ne pourra dépasser un pourcentage de la production des établissements expéditeurs fixé par échange de lettres, ce pourcentage étant susceptible d'être modifié sans délai au cas où interviendrait une modification des accords de coordination;

2° A fournir toutes justifications sur l'ensemble de ses expéditions et arrivages et à communiquer à la Société nationale des chemins de fer français sur simple demande, le registre de la régie.

Engagement de la Société nationale des chemins de fer français.

Art. 3. — La Société nationale des chemins de fer français s'engage à appliquer aux envois d'au moins douze litres ou payant pour cette quantité, comportant soit des bouteilles en caisses, cadres, harasses ou paniers fermés (chaque caisse ou panier fermé comprenant au moins six bouteilles) (1), soit des bonbonnes

a) Pour les eaux-de-vie et liqueurs, au départ de Cazaubon, le prix par litre correspondant à la zone définie au tableau annexé à la convention, à laquelle appartient la gare destinataire;

b) Pour les emballages vides en retour à destination de Cazaubon, le prix par litre de contenance de ces emballages correspondant à la zone définie au tableau annexé précité, à laquelle appartient la gare expéditrice.

ZONES DE DESTINATION des marchandises ou de provenance des emballages vides en retour définies au tableau annexé à la convention.	PRIX PAR LITRE DE CONTENANCE EN BOUTEILLES D'UNE CONTENANCE D'AU MOINS 0,375 L					
	Eaux-de-vie, liqueurs.				Emballages vides en retour	
	Par expédition d'au moins 12 l sans atteindre 2.000 l.	Par wagon chargé d'au moins 2.000 l ou payant pour ce nombre.	Par wagon chargé d'au moins 4 000 ou payant pour ce nombre	Par wagon chargé d'au moins 6 000 l ou payant pour ce nombre	Par expédition d'au moins 12 l sans atteindre 2.000 l.	Par wagon chargé d'au moins 2 000 l ou payant pour ce nombre.
	francs.	francs.	francs	francs	francs.	francs.
Ire zone	6 12	1 92	1 61	1 49	3 52	1 10
2e zone	9 17	4 09	3 44	3 20	4 46	2 41
3e zone	12 62	6 60	5 52	5 13	5 72	3 36
4e zone	16 38	9 29	7 82	7 24	7 39	4 56
5e zone	19 96	11 91	9 98	9 28	9 20	6 18

Sans que la taxe puisse être inférieure à 104 F par expédition.

Les prix par litre qui précèdent sont également applicables aux petits flaconnages d'une contenance inférieure à 0,375 l. Toutefois, si la proportion des petits flaconnages excède 10 p. 100 du trafic total expédié par chemin de fer, par application de la présente convention, les prix appliqués à l'ensemble des petits flaconnages seront majorés de 50 p. 100.

Les prix du tableau ci-dessus sont applicables sans réduction pour les envois destinés à l'exportation.

Ils comprennent le droit d'enregistrement et de timbre, mais sont à augmenter, le cas échéant, des surtaxes locales temporaires et des taxes sur les voies de quai des ports.

Pour chaque expédition, la taxe de transport est calculée sur le nombre total de litres, arrondi, le cas échéant, à l'unité supérieure.

Les prix ci-dessus sont également applicables aux colis d'objets de publicité. Chaque colis d'objets de publicité, dont le poids ne devra pas dépasser 2,400 kg par expédition d'au moins 12 l à plein, sera taxé au prix par litre correspondant à la zone destinataire de l'expédition.

Nota. — En cas de variation dans les prix des tarifs marchandises en général, les prix de la présente convention seront modifiés à la même date et dans la même proportion que les prix de ces tarifs.

Cette modification pourra également intervenir en cas d'aménagement de tarifs ayant entraîné une variation des prix de transport applicables aux marchandises reprises dans la présente convention.

Dispositions spéciales.

Lorsque les transports faisant l'objet de la présente convention, ramenés à l'année, atteindront 1 million de litres pour le plein, la Société nationale des chemins de fer français accordera, par voie de détaxe, à la Société coopérative agricole et viticole du Bas-Armagnac, une réduction de 5 p. 100 sur les taxes de transport payées par application des prix des articles 3 et 4.

En ce qui concerne les emballages vides en retour, lorsque les transports effectués aux conditions de la présente convention, ramenés à l'année, atteindront 500.000 l, il sera accordé à la Société coopérative agricole et viticole du Bas-Armagnac, par voie de détaxe, une réduction de 5 p. 100 sur les taxes de transport payées par application des prix de l'article 3.

Ces réductions ne seront applicables que si aucune infraction aux dispositions de l'article 2 ci-dessus n'a été commise.

Régime de transport.

Art. 4. — Eaux-de-vie, liqueurs. — Les expéditions de détail sont transportées en régime accéléré et les envois par wagon sont transportés en régime ordinaire.

Toutefois, l'expéditeur peut revendiquer le transport en régime accéléré de ses envois par wagon. Dans ce cas, la taxe applicable à ce wagon est majorée de 20 p. 100.

Emballages vides en retour. — Les envois sont transportés en régime ordinaire et l'expéditeur n'a pas la possibilité de revendiquer le régime accéléré.

Clauses diverses.

Art. 5. — Les conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises et, s'il y a lieu, les tarifs de camionnage, sont applicables aux envois faisant l'objet de la présente convention en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions qui précèdent.

Durée de la convention.

Art. 6. — La convention est valable à partir du... jusqu'au 30 juin 1949.

Toutefois, l'une quelconque des infractions aux clauses d'engagement de l'article 2 confère à la Société nationale des chemins de fer français le droit:

1° D'exiger de la Société coopérative agricole et viticole du Bas-Armagnac, pour tous les envois effectués depuis la mise en vigueur de la convention et qui n'auraient pas été remis à la Société nationale des chemins de fer français, contrairement à l'engagement pris à l'article 2 de la présente convention, le versement d'une pénalité représentant 20 pour 100 des prix qui auraient été perçus pour ces envois, par application de l'article 3, si leur transport avait été effectué par chemin de fer;

2° De dénoncer le contrat par simple lettre recommandée, après un préavis d'un mois, sans préjudice de tous dommages et intérêts pour les infractions commises.

La convention pourra:

a) Etre revisée ou dénoncée, sans délai, à la demande de la Société coopérative agricole et viticole du Bas-Armagnac, dans le cas où interviendraient des aménagements ou augmentations de tarifs prévus au nota de l'article 3 de la présente convention;

b) Etre revisée, sous condition d'un préavis d'un mois, par la Société nationale des chemins de fer français, dans le cas où des accords de coordination conduiraient à un nouvel aménagement des prix.

Art. 7. — Les frais de timbre de la présente convention seront supportés par la Société coopérative agricole et viticole du Bas-Armagnac.

Fait en double, le...

Le représentant de la Société nationale des chemins de fer français.

Le représentant des expéditeurs.

Nota. — Les prix de la présente convention tiennent compte de la majoration des tarifs de 22,11 p. 100 intervenue le 4 octobre 1948.

(1) A titre provisoire, le minimum de six bouteilles n'est pas exigé.

TABLEAU DE ZONAGE ANNEXÉ A LA CONVENTION DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ET VITICOLE DU BAS-ARMAGNAC

Les chiffres ci-dessous indiquent le numéro de la zone applicable:

DE LA GARE CI-CONTRE aux gares des départements ci-dessous.	GAZAUBON
Ain	5
Aisne	5
Allier	4
Alpes (Basses-)	4
Alpes (Hautes-)	5
Alpes-Maritimes	5
Ardèche	4
Ardennes	5
Ariège	2
Aube	5
Aude	3
Aveyron	3
Bouches-du-Rhône	4
Calvados	5
Cantal	3
Charente	2
Charente-Maritime	3
Cher	4
Corrèze	2
Côte-d'Or	5
Côtes-du-Nord	5
Creuse	3
Deux-Sèvres	3
Dordogne	2
Doubs	5
Drôme	4
Eure	5
Eure-et-Loir	4
Finistère	5
Gard	3
Garonne (Haute-)	2
Gers	2
Gironde	1
Hérault	3
Ille-et-Vilaine	4
Indre	3
Indre-et-Loire	3
Isère	5
Jura	5
Landes	1
Loir-et-Cher	4
Loire	4
Loire (Haute-)	4
Loire-Inférieure	4
Loiret	4
Lot	2
Lot-et-Garonne	1
Lozère	3
Maine-et-Loire	4
Manche	5
Marne	5
Marne (Haute-)	5
Mayenne	4
Meurthe-et-Moselle	5
Meuse	5
Morbihan	4
Moselle	5
Nièvre	4
Nord	5
Oise	5
Orne	4
Pas-de-Calais	5
Puy-de-Dôme	3
Pyrénées (Basses-)	2
Pyrénées (Hautes-)	1
Pyrénées-Orientales	3
Rhin (Bas-)	5
Rhin (Haut-)	5
Rhône	4
Saône (Haute-)	5
Saône-et-Loire	4
Sarthe	4
Savoie	5
Savoie (Haute-)	5
Seine	5
Seine-Inférieure	5
Seine-et-Marne	5
Seine-et-Oise	5
Somme	5
Tarn	2
Tarn-et-Garonne	2
Territoire de Belfort	5
Var	5
Vaucluse	4
Vendée	3
Vienne	3
Vienne (Haute-)	3
Vosges	5
Yonne	5

CONVENTION TARIFAIRE

ENTRE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES DISTILLERIES HENRY DUPIN

Entre:

La Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.), représentée par ...

D'une part;

Et la Société d'exploitation des distilleries Henry Dupin, dont le siège est à Pézenas (Hérault), représentée par M. Henry Dupin,

D'autre part,

il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Portée de la convention.

Art. 1er. — La convention s'étend:

1° Au trafic d'eaux-de-vie expédiées de la gare de Pézenas à destination de toutes les gares de la Société nationale des chemins de fer français;

2° Aux emballages vides en retour, correspondant aux transports visés au 1° ci-dessus et reçus par la Société d'exploitation des distilleries Henry Dupin;

3° Aux colis d'objets de publicité joints aux envois des marchandises désignées ci-dessus. Le tonnage des colis de publicité expédié ne devra pas excéder 1 p. 100 du tonnage total expédié.

Engagement de la Société d'exploitation des distilleries Henry Dupin.

Art. 2. — La Société d'exploitation des distilleries Henry Dupin s'engage, vis-à-vis de la Société nationale des chemins de fer français, qui accepte:

1° A remettre à la voie ferrée et aux conditions de la présente convention, la totalité de son trafic d'eaux-de-vie, à l'exception toutefois:

a) Des envois à destination des localités situées dans le département de l'Hérault qu'elle restera libre d'effectuer par ses propres camions;

b) Des envois à destination de la zone constituée par le département de l'Hérault et les départements limitrophes, qu'elle aura la faculté de confier à des transporteurs publics routiers en règle avec la coordination, à condition que le tonnage confié auxdits transporteurs routiers ne dépasse, en aucun cas, celui que ces transporteurs assuraient, antérieurement au 21 avril 1934, date de la publication du décret de coordination rail et route;

c) Des tonnages qui pourraient se trouver dévolus au cabotage ou à la batellerie par des accords de coordination.

L'importance des envois faisant l'objet des litterra *a*, *b* et *c* ne pourra dépasser un pourcentage de la production des établissements expéditeurs fixé par échange de lettres, ce pourcentage étant susceptible d'être modifié sans délai au cas où interviendrait une modification des accords de coordination;

2° A fournir toutes justifications sur l'ensemble de ses expéditions et arrivages et à communiquer à la Société nationale des chemins de fer français, sur simple demande, le registre de la régie.

Engagement de la Société nationale des chemins de fer français.

Art. 3. — La Société nationale des chemins de fer français s'engage à appliquer aux envois d'au moins douze litres ou payant pour cette quantité, comportant soit des bouteilles en caisses, cadres, harasses ou paniers fermés (chaque caisse ou panier fermé comprenant au moins 6 bouteilles) (1), soit des bonbonnes:

a) Pour les eaux-de-vie au départ de Pézenas, le prix par litre correspondant à la zone définie au tableau annexé à la convention, à laquelle appartient la gare destinataire;

b) Pour les emballages vides en retour à destination de Pézenas, le prix par litre de contenance de ces emballages correspondant à la zone définie au tableau annexé précité, à laquelle appartient la gare expéditrice.

ZONES DE DESTINATION des marchandises ou de provenance des emballages vides en retour définies au tableau annexé à la convention.	PRIX PAR LITRE DE CONTENANCE EN BOUTEILLES D'UNE CONTENANCE D'AU MOINS 0,375 L					
	Eaux-de-vie.				Emballages vides en retour.	
	Par expédition d'au moins 12 l sans atteindre 2.000 l.	Par wagon chargé d'au moins 2.000 ou payant pour ce nombre.	Par wagon chargé d'au moins 4.000 l ou payant pour ce nombre.	Par wagon chargé d'au moins 6.000 l ou payant pour ce nombre.	Par expédition d'au moins 12 l sans atteindre 2.000 l.	Par wagon chargé d'au moins 2.000 l ou payant pour ce nombre.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1re zone	6 12	1 92	1 64	1 49	3 52	1 10
2e zone	9 17	4 09	3 44	3 29	4 46	2 41
3e zone	12 63	6 60	5 59	5 25	5 72	3 36
4e zone	16 39	9 29	7 83	7 25	7 39	4 56
5e zone	19 96	11 91	9 98	9 28	8 20	6 48

Sans que la taxe puisse être inférieure à 104 F par expédition.

(1) A titre provisoire, le minimum de six bouteilles n'est pas exigé.

Les prix par litre qui précèdent sont également applicables aux petits flaconnages, d'une contenance inférieure à 0 l 375. Toutefois, si la proportion des petits flaconnages excède 10 p. 100 du trafic total expédié par chemin de fer, par application de la présente convention, les prix à appliquer à l'ensemble des petits flaconnages seront majorés de 50 p. 100.

Les prix du tableau ci-dessus sont applicables sans réduction pour les envois destinés à l'exportation.

Ils comprennent le droit d'enregistrement et de timbre, mais sont à augmenter, le cas échéant, des surtaxes locales temporaires et des taxes sur les voies de quai des ports.

Pour chaque expédition, la taxe de transport est calculée sur le nombre total de litres, arrondi, le cas échéant, à l'unité supérieure.

Les prix ci-dessus sont également applicables aux colis d'objets de publicité. Chaque colis d'objets de publicité, dont le poids ne devra pas dépasser 2 kg 400 par expédition d'au moins 12 litres à plein, sera taxé au prix par litre correspondant à la zone destinataire de l'expédition.

NOTA. — En cas de variation dans les prix des tarifs marchandises en général, les prix de la présente convention seront modifiés à la même date et dans la même proportion que les prix de ces tarifs.

Cette modification pourra également intervenir dans le cas d'aménagement de tarifs ayant entraîné une variation des prix de transport applicables aux marchandises reprises dans la présente convention.

Dispositions spéciales.

Lorsque les transports faisant l'objet de la présente convention, ramenés à l'année, atteindront 1 million de litres pour le plein, la Société nationale des chemins de fer français accordera, par voie de détaxe, à la Société d'exploitation des distilleries Henry Dupin, une réduction de 5 p. 100 sur les taxes de transport payées par application des prix des articles 3 et 4.

En ce qui concerne les emballages vides en retour, lorsque les transports effectués aux conditions de la présente convention, ramenés à l'année, atteindront 500.000 l, il sera accordé à la Société d'exploitation des distilleries Henry Dupin, par voie de détaxe, une réduction de 5 p. 100 sur les taxes de transport payées par application des prix de l'article 3.

Ces réductions ne seront applicables que si aucune infraction aux dispositions de l'article 2 ci-dessus n'a été commise.

Régime de transport.

Art. 4. — Eaux-de-vie. — Les expéditions de détail sont transportées en régime accéléré et les envois par wagon sont transportés en régime ordinaire.

Toutefois, l'expéditeur peut revendiquer le transport en régime accéléré de ses envois par wagon. Dans ce cas, la taxe applicable à ce wagon est majorée de 20 p. 100.

Emballages vides en retour. — Les envois sont transportés en régime ordinaire et l'expéditeur n'a pas la possibilité de revendiquer le régime accéléré.

Clauses diverses.

Art. 5. — Les conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises et, s'il y a lieu, les tarifs de camionnage, sont applicables aux envois faisant l'objet de la présente convention en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions qui précèdent.

Durée de la convention.

Art. 6. — La convention est valable du... et jusqu'au 30 juin 1949.

Toutefois, l'une quelconque des infractions aux clauses d'engagement de l'article 2 confère à la Société nationale des chemins de fer français le droit:

1° D'exiger de la Société d'exploitation des distilleries Henry Dupin, pour tous les envois effectués depuis la mise en vigueur de la convention et qui n'auraient pas été remis à la Société nationale des chemins de fer français, contrairement à l'engagement prévu à l'article 2 de la présente convention, le versement d'une pénalité représentant 20 p. 100 des prix qui auraient été perçus pour ces envois par application de l'article 3, si leur transport avait été effectué par chemin de fer;

2° De dénoncer le contrat par simple lettre recommandée après un préavis d'un mois, sans préjudice de tous dommages et intérêts pour les infractions commises.

La convention pourra:

a) Etre revisée ou dénoncée, sans délai, à la demande de la Société d'exploitation des distilleries Henry Dupin, dans le cas où interviendraient des aménagements ou augmentations de tarifs prévus au Nota de l'article 3 de la présente convention;

b) Etre revisée sous condition d'un préavis d'un mois par la Société nationale des chemins de fer français dans le cas où des accords de coordination conduiraient à un nouvel aménagement des prix.

Art. 7. — Les frais de timbre de la présente convention seront supportés par la Société d'exploitation des distilleries Henry Dupin.

Fait en double le...

Le représentant de la Société nationale des chemins de fer français.

Le représentant des expéditeurs.

NOTA. — Les prix de la présente convention tiennent compte de la majoration des tarifs de 22,14 p. 100 intervenue le 4 octobre 1948.

TABLEAU DE ZONAGE ANNEXÉ A LA CONVENTION HENRY DUPIN

Les chiffres ci-dessous indiquent le numéro de la zone applicable:

DE LA GARE CI-CONTRE aux gares des départements ci-dessous.	PÉZENAS
Ain	3
Aisne	5
Allier	3
Alpes (Basses-)	3
Alpes (Hautes-)	3
Alpes-Maritimes	3
Ardèche	2
Ardennes	5
Ariège	2
Aube	5
Aude	1
Aveyron	2
Bouches-du-Rhône	2
Calvados	5
Cantal	3
Charente	4
Charente-Maritime	4
Cher	4
Corrèze	3
Côte-d'Or	4
Côtes-du-Nord	5
Creuse	4
Deux-Sèvres	4
Dordogne	3
Doubs	4
Drôme	2
Eure	5
Eure-et-Loir	5
Finistère	5
Gard	1
Garonne (Haute-)	2
Gers	2
Gironde	3
Hérault	1
Ille-et-Vilaine	5
Indre	4
Indre-et-Loire	4
Isère	3
Jura	4
Landes	3
Loir-et-Cher	4
Loire	3
Loire (Haute-)	2
Loire-Inférieure	5
Loiret	4
Lot	3
Lot-et-Garonne	3
Lozère	2
Maine-et-Loire	5
Manche	5
Marne	5
Marne (Haute-)	4
Mayenne	5
Meurthe-et-Moselle	5
Meuse	5
Morbihan	5
Moselle	5
Nièvre	4
Nord	5
Oise	5
Orne	5
Pas-de-Calais	5
Puy-de-Dôme	3
Pyrénées Basses-)	3
Pyrénées Hautes-)	3
Pyrénées-Orientales	1
Rhin Bas-)	5
Rhin Haut-)	5
Rhône	3
Saône Haute-)	4
Saône-et-Loire	3
Sarthe	5
Savoie	3
Savoie (Haute-)	3
Seine	5
Seine-Inférieure	5
Seine-et-Marne	5
Seine-et-Oise	5
Somme	5
Tarn	2
Tarn-et-Garonne	2
Territoire de Belfort	4
Var	3
Vaucluse	1
Vendée	5
Vienne	4
Vienne Haute-)	3
Vosges	5
Yonne	4

CONVENTION TARIFAIRE

ENTRE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET M. DENECHAUD

Entre:

La Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.), représentée par ...,

D'une part;

Et M. Denechaud, négociant, à Châteauneuf-sur-Charente (Charente),

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Portée de la convention.

Art 1er. — La convention s'étend:

1° Au trafic d'apéritifs, eaux-de-vie, spiritueux expédiés de la gare de Châteauneuf-sur-Charente, à destination de toutes les gares de la Société nationale des chemins de fer français;

2° Aux emballages vides en retour correspondant aux transports visés au paragraphe 1° ci-dessus et reçus par M. Denechaud, à Châteauneuf-sur-Charente;

3° Aux colis d'objets de publicité joints aux envois des marchandises désignées ci-dessus. Le tonnage des colis de publicité expédié ne devra pas excéder 1 p. 100 du tonnage total expédié.

Engagement de M. Denechaud.

Art. 2. — M. Denechaud s'engage, vis-à-vis de la Société nationale des chemins de fer français, qui accepte:

1° A remettre à la voie ferrée et aux conditions de la présente convention la totalité de son trafic d'apéritifs, eaux-de-vie, spiritueux, à l'exception toutefois:

a) Des envois à destination des localités situées dans le département de la Charente qu'il restera libre d'effectuer par ses propres camions;

b) Des envois à destination de la zone constituée par le département de la Charente et les départements limitrophes qu'il aura la faculté de confier à des transporteurs publics routiers en règle avec la coordination, à condition que le tonnage confié auxdits transporteurs routiers ne dépasse, en aucun cas, celui que ces transporteurs routiers assuraient, antérieurement au 21 avril 1934, date de la publication du décret de coordination rail et route;

c) Des tonnages qui pourraient se trouver dévolus au cabotage ou à la batellerie par des accords de coordination.

L'importance des envois faisant l'objet des littera *a*, *b* et *c* ne pourra dépasser un pourcentage de la production des établissements expéditeurs fixé par échange de lettres, ce pourcentage étant susceptible d'être modifié sans délai au cas où interviendrait une modification des accords de coordination;

2° A fournir toutes justifications sur l'ensemble de ses expéditions et arrivages et à communiquer à la Société nationale des chemins de fer français, sur simple demande, le registre de la régie.

Engagement de la Société nationale des chemins de fer français.

Art. 3. — La Société nationale des chemins de fer français s'engage à appliquer aux envois d'au moins douze litres ou payant pour cette quantité, comportant soit des bouteilles en caisses, cadres, harasses ou paniers fermés (chaque caisse ou panier fermé comprenant au moins six bouteilles) (1), soit des bonbonnes:

a) Pour les apéritifs, eaux-de-vie, spiritueux au départ de Châteauneuf-sur-Charente, le prix par litre correspondant à la zone définie au tableau annexé à la convention, à laquelle appartient la gare destinataire;

b) Pour les emballages vides en retour à destination de Châteauneuf-sur-Charente, le prix par litre de contenance de ces emballages correspondant à la zone définie au tableau annexe précité, à laquelle appartient la gare expéditrice.

ZONES DE DESTINATION des marchandises ou de provenance des emballages vides en retour définies au tableau annexé à la convention.	PRIX PAR LITRE DE CONTENANCE EN BOUTEILLES D'UNE CONTENANCE D'AU MOINS 0,375 L					
	Apéritifs, eaux-de-vie, spiritueux.				Emballages vides en retour.	
	Par expédition d'au moins 12 l sans atteindre 2.000 l.	Par wagon chargé d'au moins 2.000 l ou payant pour ce nombre.	Par wagon chargé d'au moins 4.000 l ou payant pour ce nombre.	Par wagon chargé d'au moins 6.000 l ou payant pour ce nombre.	Par expédition d'au moins 12 l sans atteindre 2.000 l.	Par wagon chargé d'au moins 2.000 l ou payant pour ce nombre.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1re zone	6 12	1 92	4 61	1 49	3 52	1 10
2e zone	9 17	4 09	3 44	3 20	4 46	2 41
3e zone	12 62	6 60	5 52	5 13	5 72	3 36
4e zone	16 38	9 29	7 82	7 24	7 39	4 56
5e zone	19 96	11 91	9 98	9 28	9 20	6 13

Sans que la taxe puisse être inférieure à 104 F par expédition.

Les prix par litre qui précèdent sont également applicables aux petits flaconnages, d'une contenance inférieure à 0,375 l. Toutefois, si la proportion des petits flaconnages excède 10 p. 100 du trafic total expédié par chemin de fer, par application de la présente convention, les prix appliqués à l'ensemble des petits flaconnages seront majorés de 50 p. 100.

Les prix du tableau ci-dessus sont applicables sans réduction pour les envois destinés à l'exportation.

Ils comprennent le droit d'enregistrement et de timbre, mais sont à augmenter, le cas échéant, des surtaxes locales temporaires et des taxes sur les vols de quai des ports.

Pour chaque expédition, la taxe de transport est calculée sur le nombre total de litres, arrondi, le cas échéant, à l'unité supérieure.

Les prix ci-dessus sont également applicables aux colis d'objets de publicité. Chaque colis d'objets de publicité, dont le poids ne devra pas dépasser 2.500 kg par expédition d'au moins 12 l à plein, sera taxé au prix par litre correspondant à la zone destinataire de l'expédition.

NOTA. — En cas de variation dans les prix des tarifs marchandises en général, les prix de la présente convention seront modifiés à la même date et dans la même proportion que les prix de ces tarifs.

Cette modification pourra également intervenir dans le cas d'aménagement de tarifs ayant entraîné une variation des prix de transport applicables aux marchandises reprises dans la présente convention.

Dispositions spéciales.

Lorsque les transports faisant l'objet de la présente convention, ramenés à l'année, atteindront 1 million de litres pour le plein, la Société nationale des chemins de fer français accordera, par voie de détaxe, à M. Denechaud, une réduction de 5 p. 100 sur les taxes de transports payées par application des prix des articles 3 et 4.

En ce qui concerne les emballages vides en retour, lorsque les transports effectués aux conditions de la présente convention, ramenés à l'année, atteindront 500.000 l, il sera accordé à M. Denechaud, par voie de détaxe, une réduction de 5 p. 100 sur les taxes de transport payées par application des prix de l'article 3.

Ces réductions ne seront applicables que si aucune infraction aux dispositions de l'article 2 ci-dessus n'a été commise.

Régime de transport.

Art. 4. — Apéritifs, eaux-de-vie, spiritueux. — Les expéditions de détail sont transportées en régime accéléré si les envois par wagon sont transportés en régime ordinaire.

Toutefois, l'expéditeur peut revendiquer le transport en régime accéléré de ses envois par wagon. Dans ce cas, la taxe applicable à ce wagon est majorée de 20 p. 100.

Emballages vides en retour. — Les envois sont transportés en régime ordinaire et l'expéditeur n'a pas la possibilité de revendiquer le régime accéléré.

Clauses diverses.

Art. 5. — Les conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises et, s'il y a lieu, les tarifs de camionnage, sont applicables aux envois faisant l'objet de la présente convention en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions qui précèdent.

Durée de la convention.

Art. 6. — La convention est valable à partir du ..... et jusqu'au 30 juin 1949.

Toutefois, l'une quelconque des infractions aux clauses d'engagement de l'article 2 confère à la Société nationale des chemins de fer français le droit:

1° D'exiger de M. Denechaud, pour tous les envois effectués depuis la mise en vigueur de la convention et qui n'auraient pas été remis à la Société nationale des chemins de fer français, contrairement à l'engagement prévu à l'article 2 de la présente convention, le versement d'une pénalité représentant 20 p. 100 des prix qui auraient été perçus pour ces envois par application de l'article 3, si leur transport avait été effectué par chemin de fer;

2° De dénoncer le contrat par simple lettre recommandée après un préavis d'un mois, sans préjudice de tous dommages et intérêts pour les infractions commises.

La convention pourra:

a) Etre revisée ou dénoncée, sans délai, à la demande de M. Denechaud, dans le cas où interviendraient des aménagements ou augmentations de tarifs prévus au nota de l'article 3 de la présente convention;

b) Etre revisée sous condition d'un préavis d'un mois par la Société nationale des chemins de fer français, dans le cas où des accords de coordination conduiraient à un nouvel aménagement des prix.

(1) A titre provisoire, le minimum de six bouteilles n'est pas exigé.

Art. 7. — Les frais de timbre de la présente convention seront supportés par M. Denechaud.

Fait en double, le .....

Le représentant de la Société nationale des chemins de fer français,

Le représentant des expéditeurs,

NOTA. — Les prix de la présente convention tiennent compte de la majoration des tarifs de 22,14 p. 100 intervenue le 4 octobre 1948.

TABLEAU DE ZONAGE ANNEXÉ A LA CONVENTION DE M. DENECHAUD.

Les chiffres ci-dessous indiquent le numéro de la zone applicable :

DE LA GARE CI-CONTRE aux gares des départements ci-dessous	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE
Ain	4
Aisne	4
Allier	3
Alpes (Basses-)	5
Alpes (Hautes-)	5
Alpes-Maritimes	5
Ardèche	4
Ardennes	5
Ariège	3
Aube	4
Aude	3
Aveyron	3
Bouches-du-Rhône	5
Calvados	4
Cantal	2
Charente	1
Charente-Maritime	1
Cher	3
Corrèze	2
Côte-d'Or	4
Côtes-du-Nord	4
Creuse	2
Deux-Sèvres	1
Dordogne	1
Doubs	4
Drôme	4
Eure	3
Eure-et-Loir	3
Finistère	4
Gard	4
Garonne (Haute-)	3
Gers	3
Gironde	1
Hérault	4
Ille-et-Vilaine	3
Indre	2
Indre-et-Loire	2
Isère	4
Jura	5
Landes	2
Loir-et-Cher	2
Loire	4
Loire Haute-)	3
Loire-Inférieure	3
Loiret	3
Lot	2
Lot-et-Garonne	2
Lozère	3
Maine-et-Loire	2
Manche	4
Marne	4
Marne (Haute-)	4
Mayenne	3
Meurthe-et-Moselle	5
Meuse	4
Morbihan	3
Moselle	5
Nièvre	3
Nord	5
Oise	4
Orne	3
Pas-de-Calais	4
Puy-de-Dôme	3
Pyrénées (Basses-)	8
Pyrénées (Hautes-)	3
Pyrénées-Orientales	4
Rhin (Bas-)	5
Rhin (Haut-)	5
Rhône	4
Saône (Haute-)	4
Saône-et-Loire	4
Sarthe	3
Savoie	4
Savoie (Haute-)	5
Seine	3
Seine-Inférieure	4
Seine-et-Marne	3
Seine-et-Oise	3
Somme	4
Tarn	3
Tarn-et-Garonne	3
Territoire de Belfort	5
Var	5
Vaucluse	4
Vendée	2
Vienne	1
Vienne (Haute-)	1
Vosges	5
Yonne	4

B. — **Dénonciation de convention tarifaire.**

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de dénoncer, à partir du 1er mai 1949, la convention pour le transport à prix convenu des apéritifs et emballages vides en retour qu'elle a passée avec la société Mondia, à Mirepoix (Ariège).

(*Paris, le 27 janvier 1949.*)

3e Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition).

A. — **Autorisations provisoires.**

27 *janvier* 1949. — **Chemins de fer départementaux.** — Proposition tendant à modifier le tableau général des prix de transport et frais accessoires en vigueur sur le réseau des Charentes et Deux-Sèvres. (*Journal officiel* du 18 janvier 1949.)

Autorisation accordée, à titre provisoire, de mise en application immédiate des dispositions proposées, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

27 *janvier* 1949. — **Chemins de fer départementaux.** — Proposition tendant à modifier le tableau général des prix de transport et frais accessoires en vigueur sur le réseau Vivarais-Lozère. (*Journal officiel* du 18 janvier 1949.)

Autorisation accordée, à titre provisoire, de mise en application immédiate des dispositions proposées, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — **Homologations.**

28 *janvier* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à supprimer les relations désignées ci-après dans le tarif n° 34 (transports sur certains parcours frontières) :

Apach à Apach-frontière.
Bliesbruck à Bliesbruck-frontière.
Bouzonville à Bouzonville-frontière.
Forbach à Forbach-frontière.
Hargarten-Falck à Hargarten-Falck-frontière.
Sarreguemines à Sarreguemines-frontière.

(*Journal officiel* du 4 janvier 1949.)

C. — **Approbations de conventions tarifaires.**

22 *janvier* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer entre la Société nationale des chemins de fer français et M. Victor Peix, propriétaire de la marque Valmya, château de Valmy, à Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), pour le transport d'apéritifs, spiritueux, vins de liqueurs, vins en bouteilles et d'emballages vides en retour. (*Journal officiel* du 11 janvier 1949.)

22 *janvier* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer avec la Société languedocienne des eaux-de-vie naturelles, à Cardet (Gard), pour le transport des apéritifs, eaux-de-vie et emballages vides en retour correspondants. (*Journal officiel* du 11 janvier 1949.)

22 *janvier* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer avec la Société coopérative de vins blancs, à Salses (Pyrénées-Orientales), pour le transport d'apéritifs et emballages vides en retour correspondants. (*Journal officiel* du 11 janvier 1949.)

D. — **Décisions mettant opposition à l'application des tarifs proposés en attendant la décision définitive à intervenir (veto).**

26 *janvier* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à la suppression de la clause limitant à 325 km l'application de la tarification prévue au tarif n° 31, chapitre 1er, pour les envois de marchandises de toute nature en provenance de l'entrepôt d'une maison d'épicerie en gros et expédiées directement par cet entrepôt, de la gare le desservant à une gare desservant directement un dépôt de vente de l'établissement expéditeur ou une épicerie de détail et adressées à ce dépôt de vente ou à une épicerie de détail. (*Journal officiel* du 18 janvier 1949.)

28 *janvier* 1949. — **Chemin de fer de la Provence.** — Proposition tendant à accorder une réduction de 25 p. 100 du prix des billets simples à classe unique aux voyageurs et représentants de commerce titulaires de la carte S. N. C. F. donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif. (*Journal officiel* du 11 janvier 1949.)

E. — **Décision portant rejet de proposition.**

28 *janvier* 1949. — **Ligne d'Enghien à Montmorency.** — Proposition tendant à majorer de 25 p. 100 les tarifs voyageurs sur la ligne du chemin de fer d'Enghien à Montmorency, y compris les cartes d'abonnement ordinaire, les cartes hebdomadaires de travail et le prix de transport des bagages et des chiens. (*Journal officiel* des 28 décembre 1948 et 11 janvier 1949.)

Caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale, d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes et d'amortissement de la Dette publique.

Avis relatif au tirage des obligations de la caisse d'amortissement 4 1/2 p. 100 1929 dont l'amortissement doit être réalisé à l'échéance du 1er avril 1949.

Le 10 février 1949, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, dans une des salles de la caisse des dépôts et consignations, 56, rue de Lille, Paris (7e), au tirage, par la voie du sort, de huit séries d'obligations 4 1/2 p. 100 1929 de la caisse d'amortissement qui, conformément au tableau d'amortissement publié au *Journal officiel* du 14 juillet 1929, doivent être remboursées le 1er avril 1949.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Société Electro-Métallurgique de Saint-Béron

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 24.800.000 F

SIÈGE SOCIAL:
A LYON, 101, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE
Registre du commerce: Lyon B 2356.

Liste des 376 obligations 5 0/0 1931 de 1.000 F sorties au tirage complémentaire du 13 janvier 1949 (109 obligations rachetées en Bourse par la société ayant été annulées conformément aux conditions d'émission).

11	à	18	=	8	3.531	à	3.540	= 10
20			=	1	3.561	à	3.566	= 6
63	à	70	=	8	3.691	à	3.700	= 10
332	à	334	=	3	3.836	à	3.840	= 5
339	et	340	=	2	3.971	à	3.978	= 8
383	à	390	=	8	4.313	à	4.316	= 4
491	à	500	=	10	4.320			= 1
511	à	520	=	10	4.371	à	4.374	= 4
631	à	640	=	10	4.491	à	4.496	= 6
724			=	1	4.841	à	4.850	= 10
728	à	730	=	3	4.892	à	4.900	= 9
761	à	770	=	10	4.962	à	4.965	= 4
837	à	847	=	11	5.001			= 1
1.028			=	1	5.016	à	5.020	= 5
1.022	et	1.023	=	2	5.051	à	5.053	= 3
1.025	et	1.026	=	2	5.057	à	5.060	= 4
1.231	à	1.240	=	10	5.122			= 1
1.291	à	1.300	=	10	5.401	à	5.410	= 10
1.353			=	1	5.411	à	5.415	= 5
1.861	à	1.866	=	6	5.421		5.423	= 3
1.941	à	1.946	=	6	5.526	à	5.530	= 5
1.948			=	1	5.588	à	5.589	= 2
2.107	à	2.110	=	4	5.641	à	5.650	= 10
2.211			=	1	5.671	à	5.680	= 10
2.216	à	2.220	=	5	5.772			= 1
2.223	à	2.225	=	3	5.851	à	5.860	= 10
2.241	à	2.249	=	9	6.248	à	6.250	= 3
2.461			=	1	6.574			= 1
2.617	à	2.620	=	4	6.577	à	6.578	= 2
2.838	à	2.840	=	3	6.580			= 1
2.891	à	2.900	=	10	6.621	à	6.625	= 5
2.981	à	2.990	=	10	6.629	et	6.630	= 2
3.136	à	3.140	=	5	6.902	à	6.904	= 3
3.201	à	3.205	=	5	6.921			= 1
3.238	à	3.240	=	3	6.926	à	6.929	= 4
3.331	à	3.340	=	10				
3.431	à	3.440	=	10	Total			376

Ces obligations sont remboursables à 1.000 F, coupon du 25 août 1949 et suivants attachés, aux guichets du Crédit lyonnais, à Lyon, Paris et ses agences, à partir du 25 février 1949.

Obligations amorties antérieurement et non encore remboursées.

74	à	78	(46)	554	à	560	(45)	
107			(48)	561	à	563	(46)	
131	et	132	(46)	614	à	618	(48)	
164			(48)	671	à	684	(47)	
193	et	194	(47)	794	à	804	(47)	
232	à	238	(48)	860			(47)	
311	à	315	(48)	884	à	890	(48)	
367	et	368	(47)	922	à	930	(48)	
417			(45)	1.101	et	1.102	(47)	
434	à	436	(48)	1.109	et	1.110	(47)	
1.251	à	1.254	(48)	4.051	à	4.056	(48)	
1.282	à	1.290	(46)	4.131	à	4.144	(48)	
1.301	à	1.310	(48)	4.147			(48)	
1.547	à	1.550	(46)	4.202	à	4.210	(48)	
1.551	à	1.558	(48)	4.251			(48)	
1.581	à	1.585	(47)	4.292			(48)	
1.669	et	1.670	(44)	4.321			(48)	
1.731	à	1.734	(48)	4.327	à	4.330	(48)	
1.876			(48)	4.361	à	4.370	(48)	
1.910			(47)	4.469	et	4.470	(47)	
1.915			(47)	4.507	à	4.510	(48)	
1.925	et	1.926	(47)	4.535			(47)	
1.929	et	1.930	(47)	4.702	à	4.710	(47)	
1.931	à	1.936	(46)	4.711			(46)	
1.939			(46)	4.714	et	4.715	(46)	
1.964	à	1.967	(48)	4.717	et	4.718	(46)	
1.975			(46)	4.864	à	4.868	(47)	
2.031	à	2.035	(47)	4.870			(47)	
2.079	et	2.080	(48)	5.101			(48)	
2.132	à	2.141	(47)	5.109	à	5.114	(48)	
2.331			(48)	5.151	à	5.160	(48)	
2.375	à	2.378	(47)	5.205	et	5.206	(46)	
2.381	à	2.386	(48)	5.290			(46)	
2.389	et	2.390	(48)	5.331	et	5.332	(46)	
2.391			(47)	5.334			(46)	
2.567	à	2.570	(48)	5.336			(46)	
2.596			(48)	5.399	et	5.400	(47)	
2.600			(48)	5.412			(48)	
2.621			(48)	5.446	et	5.447	(48)	
2.630			(48)	5.497			(48)	
2.637	à	2.640	(47)	5.706	et	5.707	(47)	
2.841	et	2.842	(47)	5.861			(48)	
2.844	à	2.850	(47)	5.865	à	5.870	(48)	
2.940			(46)	5.907	à	5.910	(48)	
2.941			(48)	5.922	à	5.925	(46)	
2.952	à	2.961	(46)	5.941	et	5.942	(47)	
2.972	à	2.980	(48)	5.961	à	5.963	(46)	
3.096	à	3.100	(48)	6.021			(46)	
3.166	à	3.170	(47)	6.085	à	6.092	(47)	
3.276	à	3.280	(48)	6.132	à	6.137	(48)	
3.329	et	3.330	(46)	6.216	à	6.230	(46)	
3.342	à	3.346	(48)	6.231	à	6.236	(45)	
3.441	à	3.443	(46)	6.268	à	6.270	(48)	
3.611			(48)	6.285	à	6.289	(46)	
3.626	à	3.630	(46)	6.317	à	6.320	(46)	
3.651	à	3.660	(48)	6.417	à	6.420	(48)	
3.661			(44)	6.442	à	6.450	(48)	
3.761	à	3.765	(48)	6.521	et	6.522	(48)	
3.841	à	3.849	(48)	6.581			(48)	
3.911	à	3.923	(47)	6.588	à	6.590	(48)	
3.929	et	3.930	(47)	6.612			(48)	
3.941	à	3.948	(48)	6.616	à	6.620	(48)	
3.951	à	3.955	(46)	6.638	à	6.640	(48)	
3.961			(47)	6.641			(46)	
3.965	à	3.968	(47)	6.673	à	6.676	(48)	
3.970			(47)	6.762			(47)	
4.028	à	4.030	(46)	6.771	à	6.779	(47)	
4.041	à	4.046	(47)	6.888	à	6.890	(46)	

NOTA. — Les nombres entre parenthèses portés dans la colonne en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

Compagnie des Mines, Fonderies et Forges d'Alais

SIÈGE SOCIAL: 2, RUE LORD-BYRON, PARIS (8e)

Emprunt 4 1/4 0/0 1947.

Les 240 obligations à amortir le 15 février 1949 ayant été rachetées en Bourse, il ne sera pas procédé pour le deuxième amortissement à un tirage au sort.

L'amortissement antérieur a été effectué par rachat en Bourse.

Sucrerie Centrale d'Etrepagny

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 66.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A ETREPAGNY (EURE)
R. C.: Les Andelys 4183.

Amortissement des obligations 4 0/0 1945.

Le troisième amortissement prévu pour le 20 novembre 1948 ayant été réalisé en totalité par voie de rachats en Bourse, conformément à la faculté que la société s'était réservée lors de l'émission, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1948.

Les amortissements précédents ont été effectués également par voie de rachats en Bourse.

Société anonyme des Automobiles Peugeot

AU CAPITAL DE 750.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 68 A 104, QUAI DE PASSY, PARIS
R. C.: Seine no 78412.

Amortissement des obligations 3 3/4 0/0 (emprunt mars 1945).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société anonyme des automobiles Peugeot a procédé, par rachats, à l'amortissement de 380 obligations 3 3/4 0/0, émission mars 1945, prévu pour le 1er avril 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1949.

Les amortissements antérieurs ont été réalisés par rachat en Bourse.

Etablissements MILLET-BOIVIN

SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL: 23.660.000 F
SIÈGE SOCIAL: 123, RUE MONTMARTRE, PARIS
R. C.: Paris 285405 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1964.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission des obligations 4 1/4 0/0 1946, a procédé au rachat des 30 obligations de 5.000 F nominal de cet emprunt dont l'amortissement était prévu pour le 15 avril 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Numéros des obligations sorties aux tirages précédents et non encore remboursés.

Tirage de 1947.

Néant.

Tirage de 1948.

311 à 320 — 991 à 1.000 — 1.051 à 1.060.

AVIS DIVERS

Compagnie Française du Port de Rio Grande do Sul

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS

(EN LIQUIDATION)

SIÈGE SOCIAL : 11, RUE LOUIS-LE-GRAND, PARIS

R. C. : Seine n° 89936.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue au siège social le 19 janvier 1949, à laquelle étaient présents ou représentés huit actionnaires, porteurs de 15.570 actions de priorité, 4.208 actions de jouissance et 39.936 actions ordinaires, sur un total de 60.000 actions.

. . . . . .

Le président soumet successivement au vote de l'assemblée les résolutions suivantes :

Première résolution.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur démissionnaire, approuve dans toutes ses parties ledit rapport, ainsi que les comptes de liquidation au 31 décembre 1948, tels qu'ils sont présentés.

(Adoptée à l'unanimité.)

Deuxième résolution.

L'assemblée générale donne à M. Joseph de Decker, liquidateur démissionnaire, quitus de sa gestion.

(Adoptée à l'unanimité.)

Troisième résolution.

L'assemblée générale nomme liquidateur M. Henry O'Byrne, 39, avenue Victor-Hugo, à Paris (16e), en remplacement de M. Joseph de Decker, démissionnaire.

Elle confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, sans aucune restriction, pour la réalisation de l'actif et le règlement du passif. Ces pouvoirs comprendront, notamment, ceux de :

Vendre, céder et transférer, de gré à gré, ou autrement, sous les charges et conditions et moyennant les prix, payables comptant ou à terme, qu'il avisera, la totalité ou partie de l'actif de la société dissoute;

Régler le passif ou le faire prendre en charge;

Représenter la société dissoute à toutes assemblées d'actionnaires ou autres, prendre part à toutes délibérations et tous votes;

Négocier, vendre, céder ou transporter, mais sans garantie toutes créances;

Régler et arrêter tous comptes, en fixer les reliquats actifs ou passifs; traiter, transiger, compromettre;

Réclamer, toucher et recevoir toutes sommes en principal, intérêts, frais et autres accessoires qui sont ou pourront être dus à la société dissoute; payer celles qu'elle peut ou pourra devoir;

Consentir tous désistements de droits hypothécaires, privilégiés résolutoires ou autres, et faire toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements quelconques, le tout avec ou sans constatation de payement;

Faire toutes remises de dettes; accorder toutes prorogations;

Représenter la société dissoute en justice, tant en demandant qu'en défendant; obtenir tous jugements et arrêtés, les faire mettre en exécution, se désister, acquiescer; la représenter également auprès de toutes administrations publiques ou autres, et dans toutes opérations de faillite ou de liquidation judiciaire;

Consentir toutes mentions, subrogations et cession de priorité mais sans garantie;

Faire tous dépôts de fonds ou valeurs, faire ouvrir tous comptes au nom de la société dissoute; émettre, signer, endosser, accepter et acquitter tous chèques, lettres de change et effets de commerce;

Faire toutes répartitions aux actionnaires de la société dissoute, consentir toutes cessions et tous échanges de titres pour permettre que ces répartitions aient lieu selon les droits de chaque actionnaire; opérer la consignation de toutes sommes et de tous titres non retirés dans les délais impartis;

Opérer le retrait de tous titres et sommes consignées;

Constituer tous mandataires pour des objets déterminés, révoquer tous mandats, stipuler toutes rémunérations;

Donner quittance et décharge de toutes sommes ou de tous titres reçus;

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile et, généralement, faire le nécessaire.

(Adoptée à l'unanimité.)

Quatrième résolution.

L'assemblée donne tous pouvoirs nécessaires au porteur ou porteuse des pièces pour l'accomplissement des formalités de publication légale.

(Adoptée à l'unanimité.)

. . . . . .

Pour extrait certifié conforme.

Le liquidateur,
HENRY O'BYRNE.

Rotterdamsche Bank N. V.

Actions nos 125001 à 150000.

L'avis paru au *Journal officiel* du 1er janvier 1949, qui annonce la mise en payement des coupons nos 33 à 36, précise que ces coupons sont passibles de l'impôt français au taux de 30 0/0.

En application du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale, l'impôt français sur le revenu des valeurs étrangères non abonnées doit être calculé au taux de 18 0/0 et non de 30 0/0.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

9 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. LES AMIS DES BROCANTEURS DE BELLEVILLE (siège social : 19, rue André-del-Sarte, Paris) a été dissoute à compter du 2 décembre 1948.

14 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Martinique. L'EFFORT. But : sport scolaire. Siège social : cours complémentaire de garçons, Saint-Pierre.

31 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. ASSOCIATION FAMILIALE DE BELVIS. But : défense de la famille. Siège social : mairie de Belvis.

31 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. COMITÉ DE VIENNE DU VIe CENTENAIRE DU RATTACHEMENT DU DAUPHINÉ A LA FRANCE. But : organiser des manifestations culturelles et artistiques. Siège social : mairie de Vienne.

31 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Rochechouart. ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ET ANCIENNES ÉLÈVES DES ÉCOLES DE DOURNAZAC. But : renouer les liens d'amitié autour de l'école laïque; développer la culture intellectuelle et le goût artistique de ses membres. Siège social : école communale de Dournazac.

2 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. FOYERS RURAUX DE LANEUVILLE-SUR-MEUSE. But : formation morale, intellectuelle, artistique et physique des jeunes, ainsi que le développement des liens de solidarité et d'amitié entre les foyers. Siège social : chez M. Albert Molhan, président, Laneuville-sur-Meuse.

3 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. La société Le Réveil sévignois change son titre qui devient FANFARE DE SEVIGNY-WALEPPE. But : développer la musique. Siège social : salle des fêtes de Sevigny-Waleppe.

3 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Vendée. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-MARTIN-DES-NOYERS. But : gestion et soutien des écoles libres de Saint-Martin-des-Noyers. Siège social : au presbytère, à Saint-Martin-des-Noyers.

3 janvier 1949. Déclaration à la préfecture d'Oran. ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES BERTHELOT. But : entr'aide, éducation et organisation des loisirs. Siège social : école de garçons Berthelot, à Oran.

5 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire. ASSOCIATION DES VOYAGES CHARITOIS. But : organiser au profit des personnes de toutes catégories des voyages et toutes autres manifestations destinées aux loisirs. Siège social : en une salle de la mairie, la Charité-sur-Loire.

6 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Somme. GROUPEMENT ANGLADE-MONTVAL. But : achat en commun de combustibles aux houillères nationales. Siège social : chez le président, rue de la Petite-Vitesse, à Albert.

7 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. SECTION BOULISTE ALCOLEVURE DE SAINT-OUEN-L'AUMÔNE. But : encourager, propager et pratiquer le sport boulisle; disputer les compétitions régionale et nationale ainsi qu'organiser des compétitions dans la localité. Siège social : fabrique Alcolevure, route du Mail, Saint-Ouen-l'Aumône.

8 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SENLECQUES. But : protection du gibier et des cultures. Siège social : café de la Place, Senlecques.

8 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. JAVELOT-CLUB DE L'EST. But : sports. Siège social : café Jérôme, 10, rue Framery, Boulogne-sur-Mer.

10 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Gironde. CAUPIAN-SPORTS. But : pratique du football, du basket-ball, du cyclisme et tous autres sports. Siège social : chez M. Dexpert, à Caupian, commune de Saint-Médard-en-Jalles.

10 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Niort. L'AVENIR MUSICAL DE VERRINES-SOUS-CELLES. But : faire de la musique d'ensemble. Siège social : salle des fêtes municipale, Verrines-sous-Celles.

10 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. ASSOCIATION DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS POLITIQUES DU CANTON DE LANNION. But : défense des intérêts des déportés et internés et de leurs familles; resserrement des liens de solidarité qui étaient de règle dans les camps et les prisons, etc. Siège social : mairie de Lannion.

10 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Tulle. FOYER RURAL DE MEYSSAC. But : achat de meubles, de terrain, de matériel pour permettre l'éducation et l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social : mairie de Meyssac.

11 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'UTILISATION DES TRAITEMENTS DE SURFACE DE L'ALUMINIUM (A. D. U. S. A. L.). But : favoriser le développement des techniques pour l'utilisation des traitements de surface de l'aluminium et de ses alliages en groupant les producteurs de ces métaux, les possesseurs de brevets de traitement, les installateurs et les ateliers de traitement, ainsi que tous producteurs ou groupements professionnels directement intéressés par ces techniques. Siège social : 87, boulevard de Grenelle, Paris.

11 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. Etoile sportive saint-andréenne. But: pratique du football association et de la culture physique. Siège social: salle des fêtes, à Saint-André.

12 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Toulouse. La Boule des abattoirs transfère son siège social du 99, allées Charles-de-Fitte au 2, place du Ravelin, Cave de l'Aude, Toulouse.

12 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. Association d'éducation populaire des écoles libres de Saint-Pierre-sur-Dives. But: organiser le fonctionnement des écoles libres de Saint-Pierre-sur-Dives. Siège social: pensionnat Notre-Dame-de-l'Epinay, rue Albert-Lepée, à Saint-Pierre-sur-Dives.

12 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. Association sportive du cours complémentaire mixte d'Aspet. But: pratique des sports. Siège social: école publique de garçons, à Aspet.

12 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. Avenir des jeunes. But: éducation populaire. Siège social: chez M. Velle, à Tudeils.

12 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. Association des techniciens de la conjoncture et de l'observation économique. But: étudier tous les problèmes relatifs à la défense des intérêts moraux et matériels des membres de l'association; suivre les travaux économiques effectués tant en France qu'à l'étranger et contribuer à l'étude des problèmes économiques mondiaux et à l'avancement des sciences économiques. Siège social: 127, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

13 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. Association d'éducation populaire de Cournonsec. But: gérer et administrer les ressources de la société. Siège social: école de filles, Cournonsec.

14 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. L'Echo de l'Yser. But: musique d'ensemble et organisation de concerts. Siège social: rue de Bergues, à Esquelbecq.

14 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. Association pour l'organisation du congrès international de psychiatrie. But: organisation scientifique et matérielle du congrès (Paris 1950). Siège social: 1, rue Cabanis, Paris.

15 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. Comité de gestion de l'école primaire libre de filles de Pressigny. But: assurer le bon fonctionnement de l'école. Siège social: école libre de Pressigny.

17 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. Tennis-Club de Pamiers. But: pratique du tennis. Siège social: café de Pamiers, à Pamiers.

17 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. La Cotonnade. But: création, organisation et développement, à Serrigny et dans les communes avoisinantes, de toutes œuvres d'assistance et d'hygiène sociale, de soins et gardes des malades, et tous dispensaires et maisons d'œuvres sociales, d'assistance et de jeunesse et, en général, toutes les œuvres sociales et paroissiales. Siège social: chez Mlle Gremeau, chemin de Serrigny, Ladoix-Serrigny.

17 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Association interprofessionnelle des familles de Corveissiat. But: représentation officielle des familles; défense de leurs intérêts moraux et matériels; création et gestion de tout service d'intérêt familial. Siège social mairie de Corveissiat.

17 janvier 1949. Déclaration à la préfecture des Vosges. Groupement d'achat et de répartition de denrées du personnel des établissements Paul Perrin et Cie. But: acheter des denrées en gros et les répartir au personnel au prix courant, augmenté des taxes en vigueur. Siège social: établissements Paul Perrin, rue de l'Estrey, Nomexy.

17 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Association interprofessionnelle des familles de Dommartin. But: représentation officielle des familles; défense de leurs intérêts moraux et matériels; création et gestion de tout service d'intérêt familial. Siège social: mairie de Dommartin.

17 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Entr'aide universitaire française, section nantaise. But: porter une aide morale et matérielle aux étudiants. Siège social: association des étudiants, place du Moustier, Nantes.

17 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Lille. Association d'éducation libre tourquennoise. But: éducation et instruction des enfants. Siège social: 7, place Notre-Dame, Tourcoing.

17 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Nancy. Syndicat des consommateurs et usagers des services publics de la ville de Nancy. But: défense de leurs intérêts. Siège social: 20, place de la Carrière, Nancy.

18 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. Club amateur des beaux-arts Michelis. But: grouper et aider les amateurs à se perfectionner dans les arts. Siège social: 2, avenue de Vienne, Saint-Loup, Marseille.

18 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. Vélo-Club La Cigale. But: course et tourisme à bicyclette. Siège social: 160, chemin de l'Armée-d'Afrique, Marseille.

18 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. Association d'éducation populaire de Trébons. But: fonctionnement matériel de l'école libre de Trébons. Siège social: école libre de Trébons.

18 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire. Association des usagers des francs-bords du canal. But: défense des intérêts de ses adhérents. Siège social: locaux de la chambre syndicale patronale de la métallurgie, 3', rue Jean-Jaurès, Rive-de-Gier.

18 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Cahors. Association Section diocésaine des amicales de l'enseignement catholique du Lot. But: grouper, représenter les amicales de l'enseignement libre. Siège social: 9, cours de la Chartreuse, Cahors.

18 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Charente. Centrale d'action sociale. But: coordination de diverses œuvres sociales et mouvements de jeunesse. Siège social: 43, rue de l'Arsenal, Angoulême.

18 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Eure. Association d'éducation populaire de Verneuil-sur-Avre. But: aide à l'école libre de Verneuil-sur-Avre. Siège social: rue Gambetta, Verneuil-sur-Avre.

19 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. Club de danse Montargis. But: développement de la danse. Siège social: 26, rue du Four-Dieu, Montargis.

19 janvier 1949. Déclaration à la préfecture du Rhône. Union artistique et intellectuelle des cheminots français, section de Saint-Germain-au-Mont-d'Or. But: grouper et développer, dans un intérêt intellectuel et social, toutes les activités artistiques des agents de la S. N. C. F. Siège social: section volle, Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

19 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Drôme. Comité local des fêtes du VIe centenaire du rattachement du Dauphiné a la France. But: organisation de manifestations à l'occasion de l'anniversaire du VIe centenaire du rattachement du Dauphiné à la France. Siège social: mairie de Montélimar.

19 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. Amicale des petits chasseurs montluçonnais. But: protection et repeuplement du gibier, répression du braconnage. Siège social: chez M. Vacherot (Roger), 15, rue G.-Flaubert, Montluçon.

19 janvier 1949. Déclaration à la préfecture du Jura. Groupement d'études de Salins. But; étude du folklore de la région salinoise. Siège social: chez M. Louis Boistot, 79, rue de la République, Salins-les-Bains.

19 janvier 1949. Déclaration à la préfecture du Jura. Association d'éducation populaire de la paroisse de Vosbles. But: éducation populaire dans le sens le plus large du mot; initiative et organisation de toutes œuvres et institutions tendant à cette réalisation, notamment la création et l'entretien d'écoles libres, d'œuvres postscolaires, de cercles d'études, de sociétés sportives, de patronages, de cinéma, etc. Siège social: au presbytère, à Vosbles.

20 janvier 1949. Déclaration à la préfecture des Vosges. Club des supporters Allez S. A S. But: secourir les membres actifs de la société du Stade athlétique spinalien. Siège social: 33, rue des Petites-Boucheries, à Epinal.

20 janvier 1949. Déclaration à la préfecture du Gard. L'Etoile sportive de la Croix-de-Fer. But: pratique du football association. Siège social: bar de la Croix-de-Fer, Nîmes.

20 janvier 1949 Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. Société de chasse des bois communaux de Saint-Menges. But: jouissance en commun du droit de chasse. Siège social: chez M. Tassin (André), président, à Saint-Menges.

20 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. Union bouliste Alfa-Laval. But: pratique du sport boules. Siège social: usine Alfa-Laval, 5, rue Albert-Ier, Nevers.

20 janvier 1949 Déclaration à la préfecture du Rhône. Confédération nationale des maquis et des militants de la résistance. But: regrouper, sur le plan national, les associations de résistance désireuses de poursuivre ensemble la réalisation des espérances connues dans la clandestinité; maintenir entre les associations l'esprit de camaraderie et de fraternité. Siège social: 3, quai Gailleton, Lyon.

21 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Miliana. Comité de défense des usagers des C. F. R. A. de Maison-Carrée. But: lui donner la personnalité civile; défendre les usagers des C. F. R. A.; faciliter les rapports entre les usagers et le personnel des C. F. R. A. Siège social: au café du Marché, place de la République, Maison-Carrée.

21 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. Office des sports du Puy. But: encouragement et coordination des activités des associations sportives de la ville du Puy; liaison avec les administrations. Siège social: mairie du Puy.

25 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'Union amicale des marchands israélites de Paris (siège social: 113, rue Ordener, à Paris) prend le titre de Union amicale des marchands de Paris et transfère son siège social 16, rue Joseph-Dijon, Paris; elle a modifié son bureau et a apporté des modifications secondaires à ses statuts.

26 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Marne. Comité paritaire du logement de Chalons-sur-Marne et de la région. But: construction et amélioration des logements ouvriers. Siège social: 2, rue de Chastillon, à Châlons-sur-Marne.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

20 décembre 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de Toulouse le 24 janvier 1949.) « Stanitza » des cosaques libres (Union des cosaques à Toulouse). But: entr'aide des membres de l'association. Siège social: café Saint-Sernin, place Saint-Sernin, Toulouse.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.